

Quimper, 20 Juin 1913.

Monsieur et cher Confrère,

Depuis longtemps, nos Comités paroissiaux réclament la fondation d'un *Bulletin diocésain des Œuvres* qui leur serve de lien pour toutes les initiatives utiles, les entretienne des œuvres les plus urgentes, des méthodes les plus pratiques, leur prépare des ordres du jour pour les travaux de leurs réunions mensuelles, les mette au courant de ce qui a réussi ou a été essayé dans les diverses paroisses du Diocèse, enfin qui leur communique le mot d'ordre de l'Autorité diocésaine pour l'action des Unions Catholiques.

Sur l'autorisation et avec la bénédiction de Monseigneur l'Evêque, le Directeur diocésain des Œuvres assume la charge de ce périodique nouveau, pour lequel, assuré du concours des Comités diocésains déjà fondés, et des bienveillantes correspondances qu'il attend de ses vénérés Confrères, il demande les prières de tous les groupes catholiques du Diocèse.

Le *Bulletin diocésain des Œuvres* prendra naissance dans le mois de sainte Anne, Patronne des

Bretons, et régulièrement il portera la date du 15 de chaque mois : format de la *Semaine religieuse*, 16 pages. L'abonnement est de 2 fr. par an.

Il sera utile que tous les membres des Comités paroissiaux soient abonnés par les soins des Comités. Nous prions nos vénérés Confrères de nous retourner la feuille ci-jointe, en précisant le nombre d'abonnements qu'ils souscrivent, et en y joignant le prix, à moins qu'ils ne préfèrent attendre les retraits ecclésiastiques prochaines pour verser la somme entre les mains du Directeur diocésain des Œuvres.

Nous espérons que les personnes pieuses voudront bien aussi favoriser l'Œuvre par des abonnements nombreux.

Je vous prie, Monsieur et vénéré Confrère, d'agréer mes hommages respectueux.

ALFRED LE ROY,

Chanoine de la Cathédrale,

Directeur diocésain des Œuvres,

4, rue Julien-Coïc, QUIMPER.

QUIMPER. — IMP. DE KERANGAL.

1^{re} ANNÉE.

N° 1

15 Juillet 1913.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper.

ABONNEMENT : deux francs

EVÊCHÉ
de Quimper
et de Léon

Quimper, le 6 Juillet 1913.

CHER MONSIEUR LE CHANOINE,

Au moment où votre Bulletin des Œuvres va paraître, je tiens à le bénir, et à vous remercier du zèle avec lequel vous remplissez dans l'Union Catholique votre haute fonction.

Le but immédiat du Bulletin sera, surtout de publier les rapports et les discussions de nos Congrès, de rendre compte du mouvement des œuvres, et d'être le Directoire des personnes qui s'en occupent.

A cette occasion, bien des questions délicates peuvent être abordées. Mes circulaires ont assez nettement indiqué l'esprit dans lequel il convient de les traiter. Vous vous en inspirerez fidèlement, je n'en doute pas.

Ce programme tout pratique ne vous empêchera pas de rendre votre modeste revue fortement doctrinale. Je suis heureux de savoir que vous avez l'intention d'y faire reproduire, chaque mois, quelque page des Lettres Pontificales ou Episcopales que les prêtres et les fidèles ont intérêt à relire.

Avec mes meilleurs souhaits de bon succès, veuillez agréer, cher Monsieur le Chanoine, l'assurance de mon bien affectueux dévouement en N.-S. J.-C.

† ADOLPHE

Ev. de Quimper et de Léon.

Le *Bulletin des Œuvres* s'incline avec une filiale reconnaissance sous la bénédiction épiscopale qui enveloppe son berceau. Il obéira, heureux, fier et confiant, au geste auguste qui lui marque la direction à prendre, la voie à parcourir, le but à atteindre. Et, puisque sa mission spéciale est d'être une école

de formation et de tactique pour les groupements paroissiaux, cantonaux et diocésains, ses efforts tendront à réaliser en eux les désirs du Souverain Pontife, le très aimé Pie X : qu'ils soient « pleins d'enthousiasme dans leurs convictions, disciplinés pourtant dans leurs méthodes, informés des dangers de leur époque, entièrement disposés, dans la pleine possession des traditions de l'Apostolat chrétien, à faire rayonner autour d'eux une action sainte et salutaire pour l'éveil de la foi et les victoires de la Charité. » (Card. Merry del Val, cité dans la Circulaire épiscopale du 8 Juin).

C'est dire que le *Bulletin des Œuvres* appuiera toute son action sur les moyens surnaturels, qu'il les fera rayonner sur toutes les initiatives provoquées en vue de la gloire de Dieu et du triomphe de la Sainte Eglise. Pas d'œuvres neutres ! La neutralité, c'est le sel affadi bon à être jeté sous les pieds des passants. La neutralité, c'est l'effort dépensé en pure perte, qui ne peut rien bâtir, car « si Dieu n'est l'architecte, c'est en vain que travaillent les maçons. » Ps. 126.

« L'action catholique sera surnaturelle ou elle ne sera pas, » dit M^{sr} Gouraud dans son beau livre : *Pour l'Action Catholique* qui vient de paraître à l'*Action Populaire* de Reims. « Soldats et chefs de l'armée catholique n'ont de raison d'être qu'en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Tout ce qui n'est pas fait en son nom ou sous sa direction ne sert pas à la cause. Si quelqu'un n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, il n'est pas de Jésus-Christ. »

L'esprit de Jésus-Christ, où le trouver ? « Je vais à la lumière, » disait Louis Veuillot partant pour Rome. Rome, c'est le Pape, le Pape qui parle, avertit, dirige, redresse, censure, approuve ; le Pape, par lui-même d'abord, dans ses Encycliques, ses décrets, ses lettres ; par l'Evêque ensuite, dans ses Mandements et ses circulaires. Voilà par où notre âme « connaît à fond les vérités et en fait la règle de sa pensée et de sa conduite. » (M^{sr} Duparc, 8 Juin 1913).

Nos chers confrères, dont nous sommes le très humble auxiliaire, nous aideront de leur expérience, de leurs conseils et de leurs prières, et nous avons confiance que, avec leur concours et appuyé sur l'obéissance la plus filiale à notre Evêque vénéré, le *Bulletin des Œuvres* dont nous recevons la direction sera utile aux Comités et aux Unions Catholiques.

*
*
*

La lettre de Sa Grandeur qui paraît en tête de ce Bulletin précise bien notre Programme : « Le but immédiat du *Bulletin* sera surtout de publier les rapports et les discussions de nos

Congrès, de rendre compte du mouvement des œuvres, et d'être le Directoire des personnes qui s'en occupent. »

Les détails et les récits des réunions et fêtes continueront à paraître dans la *Semaine Religieuse*, organe attitré de la vie diocésaine. Ici, fidèle à notre mission d'instrument de travail, nous en dégagerons les exemples et les leçons à imiter et les conclusions qui en seront comme la fleur et le fruit.

Ce premier numéro doit présenter une sorte de tableau d'ensemble de nos œuvres. Une fois les unités stratégiques établies et les cadres constitués, notre revue mensuelle sera mieux ordonnée et fera mieux ressortir les résolutions pratiques.

I ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Cinq œuvres vont aujourd'hui attirer notre attention :

1° **Apostolat de la Prière.**— Directeur diocésain, M. le Chanoine Queinnec, Rue de l'Hospice, Quimper. M. le Directeur a envoyé à Messieurs les Curés et Recteurs un questionnaire sur cette œuvre répandue dans presque toutes les paroisses du Diocèse, afin de bien établir la situation. Il a reçu un grand nombre de réponses, mais il reste bien encore une centaine de Paroisses pour lesquelles il n'a pas les renseignements désirés. Il a pu cependant s'assurer de l'existence de l'œuvre dans 290 paroisses. Pour près de 200, il a le chiffre des inscrits, celui des zéloteurs, et le nombre des abonnements au *Kannad* ou à la *Revue Française*. Il espère que les Retraites ecclésiastiques lui permettront de compléter ses renseignements. Nous donnerons par séries d'Archiprêtres et de Cantons, la nomenclature complète.

2° **Confréries des Hommes de France au Sacré-Cœur en Union avec Montmartre.**— Monsieur l'abbé F. Le Louët, au Calvaire de Landerneau, a reçu de M^{sr} Du-billard, le 23 Avril 1906, la mission de propager dans le diocèse l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Montmartre. Par son zèle, 94 confréries sont canoniquement érigées dans nos paroisses.

En voici la liste par Archiprêtre :

Archiprêtre de Quimper : Combrit, La Forest-Fouënant, Guengat, Le Guilvinec, Plogastel-S'-Germain, Plovan, Pont-Croix, Poullan, Saint-Corentin, Likès, Saint-Mathieu, Saint-Yvi.

Archiprêtre de Brest : Bohars, Bourg-Blanc, Coat-Méal, Le Folgoët, La Forêt-Landerneau, Gouesnou, Goulven, Guilers-Brest, Guipavas, Guipronvel, Kernouës, Kersaint-Plabennec, Lampaul-Ploudalmézeau, Lanarvily, Landerneau, Landunvez, Lanneuffret, Lannilis, Lanrivoaré, Lesneven, Loc-Brévalaire,

Loc-Maria-Plouzané, Milizac, Ile Molène, Notre-Dame-du-Carmel, Notre-Dame-de-Kerbonne, Pencran, Plabennec, Ploudal-mézeau, Plougastel-Daoulas, Plouguin, Ploumoguier, Plourin-Ploudalmézeau, Plouzané, Porspoder, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Frégant, Saint-Joseph-du-Pilier-Rouge, Saint-Louis de Brest, le Refuge de Brest, et l'Ecole Saint-Louis, Saint-Marc, Saint-Méen, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Renan, Saint-Sauveur de Brest, Saint-Thonan, Trébabu, Trégarantec, Tréglonou, Trémaouézan.

Archiprêtré de Châteaulin : Brasparts, Collorec, Dinéault, Lanyéoc, Locronan, Lopérec, Rosnoën, Saint-Coulitz, Saint-Goazec, Trégarvan.

Archiprêtré de Morlaix : Henvic, Lannéanou, Locquenôlé, Pleyber-Christ, Plounéour-Menez, Saint-Martin, Saint-Mathieu et Saint-Melaine de Morlaix.

Archiprêtré de Saint-Pol-de-Léon : Ile de Batz, Cléder, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Plouescat, Plounévez-Lochrist, Plouvorn, Plouzévédé, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Vougay, Trélizidé.

Archiprêtré de Quimperlé : Querrien.

Dans beaucoup de Paroisses, la Confrérie du Saint-Sacrement, déjà précédemment établie, remplit la même mission, et est rattachée de fait à l'œuvre de Montmartre, par la formule de Consécration et de réparation nationale rendue obligatoire dans le Diocèse par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque.

3° Pèlerinage des Hommes au Sacré-Cœur de Montmartre : La Semaine Religieuse du 4 Juillet courant en a parlé. Il aura lieu sous la Présidence de M^{re} l'Evêque, partira le dimanche soir 21 Septembre pour rentrer le mercredi matin 24. Le *Kannad* en donnera le programme définitif et le prix *total* du voyage, y compris hôtels, repas, voitures et tous les frais accessoires.

Pour faciliter l'envoi d'un ou deux délégués au moins par paroisse, il serait peut-être opportun d'imiter une pratique assez répandue pour les pèlerinages diocésains à Lourdes : Organiser une sorte de loterie. Chacun donne un franc, et dans une réunion plénière des souscripteurs on tire au sort. L'heureux gagnant sera le pèlerin délégué par la paroisse.

4° Confrérie de la Doctrine Chrétienne. — Dans sa Lettre-Circulaire du 1^{er} Janvier 1913, Monseigneur l'Evêque, rappelant l'Encyclique *Acerbo nimis* « qui prescrit et ordonne expressément » d'établir canoniquement, dans chaque paroisse, la Confrérie de la Doctrine Chrétienne, nommait M. le Chanoine Queinnec Directeur diocésain de la Confrérie, et recommandait

à Messieurs les Curés et Recteurs de s'adresser à lui pour recevoir le décret d'érection canonique, et d'agrégation à la Confrérie de S^t Corentin.

Nous donnons ici, groupées par Archiprêtrés, les Paroisses qui se sont mises en relation avec le Directeur Diocésain. Nous ne doutons pas que les retraites ecclésiastiques ne soient l'occasion attendue par le grand nombre pour établir cette Confrérie imposée par Pie X à toutes les paroisses du monde et enrichie par lui de nombreuses indulgences.

Archiprêtré de QUIMPER : Audierne, Bénodet, Beuzec, Concarneau, Elliant, Gouesnac'h, Goulien, Guilvinec, Landudec, Lanriec, Mahalon, Meilars, Penmarc'h, Peumeurit, Ploaré, Plobannalec, Plogastel-St-Germain, Plomelin, Plonéour-Lanvern, Plouhinec, Poullan, Pouldavid, Trégunc, Le Juch, Saint-Corentin de Quimper.

Archiprêtré de BREST : Bourg-Blanc, Le Conquet, La Forest, Gouesnon, Goulven, Guilers-Brest, Guipavas, Kerlouan, Ker-noués, Lampaul-Plouarzel, Lanarvily, Landunvez, Lanildut, Lanneuffret, Lanrivoaré, Logonna-Daoulas, Carmes-Brest, Ouessant, Pencran, Ploudalmézeau, Plouider, Ploumoguier, Plounéour-Trez, Relecq, Rumengol, Saint-Divy, Saint-Frégant, Saint-Joseph-du-Pilier-Rouge, Saint-Louis, Saint-Martin, Saint-Pierre-Quilbignon, Tréflévénez.

Archiprêtré de CHATEAULIN : Argol, Brasparts, Camaret, Carhaix, Châteaulin, Le Faou, Lannédern, Lanyéoc, Lothey, Plonévez-du-Faou, Plouguer, Plounévézel, Roscanvel, Rosnoën, Saint-Goazec, Saint-Nic, Trégarvan.

Archiprêtré de MORLAIX : Le Cloître Saint-Thégonnec, Guiclan, Loc-Eguiner Saint-Thégonnec, Loc-Mélar, Plougasnou, Ploujean, Plounéour-Menez, Saint-Martin, Saint-Melaine.

Archiprêtré de SAINT-POL : Lampaul-Guimiliau, Plounévez-Lochrist, Plouvorn, Saint-Derrien, Saint-Pol, Sibiril, Tréfléz.

Archiprêtré de QUIMPERLÉ : Sainte-Croix, Notre-Damé de l'Assomption, Scaër.

Chaque Confrérie paroissiale doit posséder son registre d'inscription, en tête duquel il est bon de fixer la feuille officielle d'érection. Peuvent faire partie de la Confrérie, outre les membres du clergé paroissial et les maîtres et les maîtresses des écoles chrétiennes, les parents eux-mêmes, pères, mères, frères, sœurs, pourvu qu'ils s'occupent de l'instruction religieuse des enfants, soit en leur apprenant les leçons, soit en surveillant leur application, soit en veillant à leur assiduité aux leçons.

5° Un second groupe de membres inscrits est composé des *catéchistes volontaires*, et Monseigneur demande que ces groupes

paroissiaux aient, sous la présidence du Curé ou Recteur, des réunions spéciales, puis qu'ils fassent partie de l'organisation générale diocésaine dont Sa Grandeur a confié la Direction à M. le Chanoine Queinnec, aidé de M. le Chanoine Alfred Le Roy. Le comité diocésain est composé de dames résidant à Quimper, et de correspondantes d'Archiprêtré, chargées chacune de se tenir en relation avec les groupements paroissiaux : En font partie M^{me} de Penfeuntényo, M^{me} de Coatgoureden, M^{lle} Le Berre, et M^{lle} du Vergier, secrétaire. Les Dames Correspondantes sont, pour Brest, M^{lle} Marfille ; pour Saint-Pol-de-Léon, M^{lle} Marie Cocaign ; pour Morlaix, M^{lle} André ; pour Quimperlé, M^{me} L. de Mauduit ; pour Quimper, M^{me} G. Cathala de Concarneau.

II. ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Associations de Chefs de Famille.— Le Comité diocésain est composé des membres de la Fédération diocésaine : MM. le Commandant de Surgy, Président ; C^t Barthes, Vice-Président ; Colonel Hugot-Derville, député, Secrétaire ; Bréard, Trésorier ; Chanoine Alfred Le Roy, Aumônier ; Daniel Le Hir, Mich. Le Roy, Ars. de Kerangal et Le Corre, membres.

Les Associations de Chefs de Famille ont déployé une grande activité pour organiser le Pétitionnement en faveur de la Liberté scolaire. Nous devons signaler parmi les orateurs qui ont traité de la R. P. S. et de la liberté des Ecoles, M. le Colonel Hugot-Derville, M. de Neuville, M. de la Villemarqué, C^t Barthe, M. Thomas, MM. Dévedec et Quémeneur de Bohars, M. Le Roy, M. Ch. de Kerangal ; et parmi les membres du Clergé, M. le Chanoine Kérisit, M. le Chanoine Alfred Le Roy, M. Corre, Recteur d'Audierne, M. Castel, Recteur de Saint-Melaine, M. Joncour, Curé de Bannalec, M. Le Gall, Curé de Taulé, M. l'abbé Madec, M. l'abbé Piriou, M. l'abbé Loäc, M. Kerbaol, Recteur du Guilvinec, M. Le Pape, Recteur du Folgoët, etc.

Résultats de Pétitionnement contre les lois scolaires : pour la France entière, 1 320 595 signatures ; pour le Finistère 100 200.

Nous donnons ici les Associations de Chefs de Famille du Diocèse, avec les noms de leurs présidents, et, par cantons, le chiffre des signatures pour le Pétitionnement scolaire.

Archiprêtré de QUIMPER : Association de Briec, M. X., président, 1 042 ; Concarneau, M. Balestrier, 967 ; Douarnenez, M. Bréard, 6747 ; Fouënant, M. de Cheffontaines, 1 346 ; Plogastel-Saint-Germain, M. Hascoët, 1 822 ; Pont-Croix, M. L. Pennamen, 3 316 ; Pont-l'Abbé, M. X. 2 766 ; (Elliant, M. Guezzen ; Rosporden, M. Le Roy ; Saint-Yvi, M. René Bleuzen ;

Tourc'h, M. Le Borgne) 2 828 ; (Quimper ville, M. de Kerangal ; Quimper groupe rural, M. Le Corre) 5 502. Total 26 336.

Archiprêtré de BREST : Association de Brest, C^t Barthes, président, 4 458 ; Daoulas, M. Le Bot, 1 054 ; Landerneau, C^t De Surgy, 2 754 ; Lannilis, M. P. Lostis, 3 858 ; (Lesneven, M. Soubigou, député et Le Folgoët, M. J. Colin), 6 509 ; Plabennec, M. H. de Vincelles, 4 672 ; Ploudalmézeau, M. Caroff, 4 298 ; Ploudiry, M. David, 1 074 ; Saint-Renan, M. Lareur, 3 708 ; Ouessant, M. Malignon, 842. Total 33 267.

Archiprêtré de CHATEAULIN : Association de Carhaix, M. Querné, président, 613 ; Châteaulin, M. du Cleuziou, 2 284 ; Châteauneuf-du-Faou, M. Corbel, 1 660 ; Crozon, M. H. Berthomieu, 639 ; Le Faou, M. Frabolot, 1 384 ; Pleyben, M. Y. L'Haridon, 1 971 ; Le Huelgoat (sans A. Ch. F.) 474. Total 9 025.

Archiprêtré de MORLAIX : Association de Lanmeur, M. Costa-de-Beauregard, président, 280 ; Morlaix, M. D. Le Hire, 261 ; Plouigneau, M. de Trémaudan 549 ; Saint-Thégonnec, M. G. du Plessis, 1 456 ; Sizun, M. F. Rannou, 1 419 ; Taulé, M. J. Guilcher, 1 997. Total 5 433.

Archiprêtré de QUIMPERLÉ : Association d'Arzano, M. de Neuville, président, 452 ; Bannalec, M. Gourcuff, 1 626 ; Quimperlé, M. J. Peyron, 2 756 ; Riec-Pontaven, M. de la Villemarqué, 993 ; Scaër, M. Delaporte, 3 355. Total 9 182.

Archiprêtré de SAINT-POL-DE-LÉON : Association de Saint-Pol-de-Léon, Dr Bagot, président, 6 396 ; Landivisiau, M. C. Queinnec, 3 750 ; Plouescat (sans A. Ch. F.) 2 460 ; Plouzévédé, M. Monot, 3 832. Total 16 967.

L'action des Associations de Chefs de Famille ne doit pas se borner au mouvement en faveur de la R. P. S. et de la liberté scolaire. Deux questions très importantes s'offrent à leur étude et réclament les efforts de leur zèle : la préparation des écoles professionnelles, le caractère professionnel à imprimer de plus en plus à l'enseignement primaire, pour échapper à la mainmise de l'Etat athée sur l'apprentissage et le pré-apprentissage ; puis une vaste campagne à entreprendre en faveur de l'aumônerie militaire et maritime, de la liberté du ministère sacerdotal près des mourants, et de la liberté pour les soldats et marins de fréquenter les œuvres religieuses. Puisqu'on prend les enfants de France pour le service et la défense de la Patrie, il faut que la Patrie assure aux enfants de nos familles la liberté de leur foi et de leur sauvegarde morale. Nous prions le Comité diocésain de la Fédération de porter ces sujets si graves à l'ordre du jour de leurs délibérations.

III ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVÉRANCE

1° Patronages.— Le *Bulletin* prépare un état complet de nos Patronages de garçons ou de filles, avec leurs œuvres annexes. Ce travail sera mis plus facilement à jour par l'agrégation à l'Archiconfrérie des Patronages, dont le Directeur diocésain est Monsieur le Chanoine Alfred Le Roy. En faisant leur demande d'affiliation, les Directeurs et Directrices des Patronages, Cercles d'Etudes, Chorales, Sociétés de Sport, de Tir, Ouvroirs devront donner : 1° le vocable de l'œuvre, c.-à-d. le Patron choisi : Patronage de St Joseph, du Sacré-Cœur, de la Sainte-Famille, etc. ; 2° Le nom du Directeur ou de la Directrice et le nombre de ses Auxiliaires ; 3° Le nombre des Patronnés.

Tous ont droit aux indulgences nombreuses dont *La Semaine Religieuse* du 27 Juin a donné le tableau.

2° L'A. C. J. F.—

Le *Bulletin* du mois prochain donnera le beau rapport de M. Le Doaré, de Plomodiern, sur l'*Etude dans la J. C.* si chaleureusement applaudi à la réunion de zone de Quimper.

IV ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

1° Confrérie de la Croix Blanche.— La Croix Blanche a été établie définitivement dans le Diocèse au Congrès des Unions Catholiques tenu à Quimper en Septembre 1912. Avant cette époque quelques efforts avaient été tentés et même couronnés de succès : ainsi La Forêt-Landerneau avait sa section depuis 1910 ; l'Institution Saint-Vincent-de-Paul, de Quimper, avait enrôlé ses élèves dans la Ligue à la fin de l'année scolaire 1912. Mais ce n'étaient là que des efforts isolés. C'est au Congrès de Quimper que revient l'honneur d'avoir frappé un grand coup, d'avoir attiré l'attention sur les ravages causés par l'alcoolisme et la nécessité de réagir énergiquement. Les congressistes qui avaient été invités par Monseigneur à s'abstenir de tout alcool pendant la durée du Congrès, acceptèrent avec joie cette pénitence qu'on leur demandait et s'en retournèrent chez eux avec la ferme résolution de lutter contre le fléau dont on leur avait montré la gravité. Plusieurs d'entre eux n'ont jamais, depuis, touché à l'alcool.

Le mouvement était lancé. Restait à l'organiser. Le dimanche, 20 Octobre, fut constitué le comité diocésain ainsi composé :

Président d'honneur : Monseigneur Duparc ; Président : M. le Chanoine Uguen, Supérieur de Saint-Vincent ; Vice-pré-

sidents : MM. de Thézac et Nicol ; Secrétaire : M. Mauduit, 6, rue Verdelet, Quimper ; Membres : MM. le Chanoine Alfred Le Roy ; Hugot-Derville, député ; Arsène de Kerangal ; Dr Chauvel ; Carret, clerc de Notaire à Plougastel-Daoulas ; Comte de Saint-Simon ; Pierre de Lalande de Calan ; Auguste Chancerelle ; Charles Chancerelle ; Adolphe Le Goaziou, société La Bretonne, Saint-Pol-de-Léon ; Jean Marzin, voie d'accès du port, Morlaix.

Le comité diocésain est chargé de centraliser toutes les nouvelles, de donner des renseignements, de distribuer des tracts, de susciter la création de sections dans les paroisses et les écoles.

Ce n'est pas le travail qui lui a manqué, car dans les différents points du diocèse ont surgi des apôtres de la Croix Blanche, des prêtres, des laïques au cœur vaillant, qui n'ont reculé devant aucun effort, aucun sacrifice, se sont moqués du qu'en dira-t-on et ont réussi à fonder des Ligues dont la plupart sont déjà prospères. Actuellement le nombre des Ligueurs du diocèse est d'environ 10 000, ainsi répartis : 3 000 enfants de 11 à 15 ans ; 3 000 hommes et jeunes gens ; 4 000 femmes.

La Croix Blanche est organisée déjà dans 70 paroisses. Encore un effort, et l'on arrivera à la centaine.

Il convient de citer au tableau d'honneur : La Forêt-Landerneau, Kernilis, Guissény, Brasparts, Ile-de-sein, Ouessant, Plovan, Kernouez, Saint-Urbain. Ont aussi des sections déjà importantes : Pleyben, Ploudaniel, Saint-Méen, Ploudalmézeau, Plabennec, Ploumoguier, Saint-Pol-de-Léon, Concarneau, Audierne, Tréfléz, Plounéour-Trez, Penmarc'h, etc.

La Jeunesse Catholique compte parmi ses membres beaucoup d'adhérents à la Croix Blanche ; dans toutes les paroisses de Brest, à Saint-Pierre-Quilbignon, Lambézellec, Saint-Marc, Le Relecq-Kerhuon, les 3 paroisses de Morlaix, Plougoulm, Plougastel-Daoulas, Sizun, Esquibien.

Le Grand Séminaire, de l'Institution Saint-Vincent de Quimper, Notre-Dame-du-Creisker, Saint-Pol-de-Léon, les écoles libres de Brasparts, Elliant, Langolen, Pleyben, Saint-Joseph de Landerneau, Saint-Martin de Brest, Ploumoguier, etc., ont presque tous leurs élèves dans la Croix Blanche, et il est à espérer que toutes les écoles libres de filles et de garçons suivront le mouvement.

Les résultats obtenus sont déjà consolants, mais il y a cependant encore ici ou là certains préjugés à vaincre, certaines craintes et hésitations à combattre. « Ceux qui adhèrent à la Croix Blanche, objecte-t-on, ne persévéreront pas. L'enthousiasme du commencement tombera bien vite. Ce n'est qu'un

feu de paille ! » Evidemment plusieurs seront infidèles à leurs promesses, sans quoi ce serait trop beau. Est-ce que tous ceux qui ont été baptisés demeurent fidèles aux promesses de leur baptême ? Est-ce que tous ceux qui ont reçu l'absolution, qui ont promis de ne plus retomber dans leurs péchés, tiennent bon jusqu'à leur fin de vie ? Et cependant il reste que la confession est une chose excellente, un moyen très efficace de sanctification. De même l'engagement d'honneur de s'abstenir de tout alcool demandé par la Croix Blanche est de nature à fortifier les volontés faibles et à produire le plus grand bien. Et beaucoup de ceux qui auront signé leur engagement tiendront leur promesse si l'on poursuit leur éducation antialcoolique avec méthode et persévérance, si l'on stimule leur ardeur par des réunions, des exhortations fréquentes. Il faudra les entretenir dans leurs bonnes résolutions, les encourager par tous les moyens possibles et ils deviendront à la fin assez forts pour résister à toutes les sollicitations.

Écoutez donc les pressantes exhortations de Monseigneur et, sans plus tarder, établissons des sections de la Croix Blanche dans toutes les paroisses : « Si nous voulons, écrit Sa Grandeur dans sa dernière lettre, échapper à l'un des dangers les plus graves qui menacent aujourd'hui la Bretagne dans la foi, les mœurs et la santé de ses enfants, il est urgent de recourir aux pratiques de la tempérance suggérées par l'œuvre que nous préconisons. Nous avons toutes les raisons possibles de religion et de patriotisme pour lui apporter notre concours le plus entier et le plus dévoué. »

Que demande la Croix Blanche ? l'abstention de l'alcool et des liqueurs à base d'alcool (eau-de-vie, cognac, rhum, tafia, punch, kirsch, liqueurs de ménage, cassis, pruneau, vermouth, chartreuse, bénédictine, curaçao, vulnéraire, anisette, amers et quinquinas alcooliques). Les boissons fermentées : vin, cidre, bière, sont permises, mais on doit évidemment, en faire un usage modéré.

Comment fonder une section de la Croix Blanche ? Rien de plus facile. Faites quelques conférences ou causeries sur l'alcoolisme, les dangers, les hontes, les ruines, les maladies qui en résultent. Pour vous documenter prenez quelque-une des multiples brochures qui ont paru sur la question. Puis dites : « Nous allons établir une section de la Croix Blanche. Je m'inscris le premier. Qui veut me suivre ? Il s'agit de sauver le pays. Qui veut collaborer à cette œuvre de régénération ? » Et vous inscrivez les noms sur un registre. On s'engage d'abord pour trois mois, puis pour un an ou davantage. Les hommes,

les femmes, les enfants après la communion solennelle peuvent être admis dans la Croix Blanche. Les jeunes gens surtout doivent y venir. (Insister sur le caractère religieux de la Ligue de la C. B. qui n'est pas une ligue antialcoolique quelconque, mais une œuvre faite pour les catholiques, enrichie par le Pape de nombreuses indulgences).

Il faut tenir le comité diocésain au courant de ce qui a été fait, comme, aussi, on peut s'adresser à lui pour tous les renseignements dont on aurait besoin. Le comité diocésain demande une cotisation annuelle de 2 fr. à chaque section locale : 1 fr. pour l'abonnement au *Péril alcoolique*, organe de la Croix Blanche, 1 fr. pour aider aux frais généraux.

On trouvera au comité diocésain :

1° Des tracts bretons et français : 1 fr. le cent le port en plus.

2° Des maxims antialcooliques (les 12 : 0 fr. 60).

3° Des placards à afficher : véritables instructions d'hygiène sur les boissons, l'Eau salubre, pour vivre heureux en bonne santé (0 fr. 10 la pièce).

4° Du papier à lettre de la Croix Blanche (0 fr. 60 le cent), des enveloppes (0 fr. 60 le cent).

5° Des promesses pour 3 mois (le cent : 1 fr.).

6° Des engagements d'honneur, diplômes d'engagement pour un an, à exposer dans les maisons (0 fr. 05 pièce).

7° Des insignes de la Croix Blanche en émail bleu, blanc et grenat, montés sur épingle, ou avec anneau ; la devise en breton ou en français (au choix) : Prix : 0 fr. 75.

Conférenciers de la Croix Blanche : M. le Chanoine Le Roy, Directeur des Œuvres diocésaines ; M. le Chanoine Uguen, Supérieur de Saint-Vincent. (Et un grand nombre d'autres prêtres).

Parmi les laïques nous citerons : MM. Le Sculler, de Plovan ; François Muzellec, de Saint-Urbain ; Jean Marzin, voie d'accès du Port, Morlaix ; Daniélou, de Saint-Mathieu, Morlaix ; Adolphe Le Goaziou, Société La Bretonne, Saint-Pol-de-Léon ; Michel Lespagnol, 7, rue Quartier-maître Bourdon, Brest ; Paul Larvor, 37, rue Duret, Brest ; Lannuzel, secrétaire de l'office central, Landerneau ; Joseph Le Page, instituteur libre, Landivisiau ; Docteur Vourch à Plomodiern ; Docteur Galès à Guipavas ; Docteur Caraës de Lannilis. (Quand on fera appel aux conférenciers, il n'y aura à leur payer que leurs frais de déplacement).

CH. UGUEN.

Appuyons beaucoup sur ce point que la *Croix Blanche* est surtout une confrérie, ayant un but religieux, celui d'une répa-

ration à la sainteté de Dieu offensée par le crime de l'intempérance, d'une imitation de la Pénitence de Jésus, de Saint-Jean-Baptiste, d'une formation du caractère par l'effort qu'on s'impose, d'un bon exemple pour protester contre les désordres que ce vice introduit dans le milieu familial et dans la société. Les autres arguments acquièrent d'autant plus de force que ceux-ci sont mis au premier rang, et c'est bien à cause de son caractère religieux que les Souverains Pontifes ont doté la Confrérie de la Croix Blanche d'indulgences si précieuses.

2° Protection de la Jeune Fille. — Voici la composition du Comité diocésain : Présidente d'honneur, M^{me} de Mauduit. Présidente : M^{me} la Générale R. de Jacquelot du Boisrouvray. Trésorière, M^{lle} du Vergier. Secrétaïres, M^{lles} de la Sablière et d'Engente. Membres : M^{mes} de Penfeuntengo, Rémond, Avril, de la Sablière, de Couësnongle. M^{lles} Le Bastard, Plateau, Le Berre, de Guernon. Aumônier, M. le Chanoine Alfred Le Roy, Secrétariat, 5, rue Valentin à Quimper. L'œuvre a des correspondantes dans toutes les paroisses du Diocèse, et elle a déjà rendu d'immenses services à nos pauvres enfants émigrées. Voici la circulaire que, pour mettre les jeunes filles en garde contre les sollicitations des familles étrangères venues en villégiature en Bretagne, l'œuvre leur fait distribuer en ce moment :

JEUNES FILLES qui cherchez à gagner votre vie, écoutez-moi un moment ! Vous rêvez déjà aux gros gains de la ville ; peut-être une amie, revenue de Paris, vous a éblouies par ses récits, par sa belle toilette, son chapeau à la dernière mode ? ... « Qu'elle est heureuse, avez-vous dit ! Moi aussi j'irai à la grande ville, je gagnerai beaucoup d'argent ; j'en enverrai chez nous. Mais tout de même, je m'habillerai bien, je serai une demoiselle ... A Paris, on a tout ce qu'on veut ... Je reviendrai riche ! »

Erreur !

Ce ne sont pas celles qui gagnent le plus qui deviennent riches, mais celles qui arrivent à faire des économies !

A Paris et dans les grandes villes, on gagne beaucoup quand on sait très bien un bon métier. Mais aussi on dépense énormément. Sans compter que le travail est beaucoup plus actif et plus dur que chez vous. Il faut faire de longues journées et se presser toujours sans avoir un instant de repos, même le dimanche.

Que penser des pauvres filles qui n'ont aucun métier et qui sont obligées de se placer comme « bonnes à tout faire » ? Elles doivent accepter tout ce qui leur est imposé et travailler comme des bêtes de somme.

Les Bretonnes ne résistent pas longtemps à cette vie si différente de celle de leur pays, et leur santé est vite épuisée. Elles sont obligées de quitter leurs places et, pour ne pas mourir de faim, d'accepter n'importe quel travail et à n'importe quel prix.

Bientôt, le mal les force au repos, et alors c'est l'hôpital.

« Chaque jour, nous en voyons venir (des Bretonnes) les unes criminelles, sortant de prison, d'autres qui ont par miracle survécu au suicide, beaucoup à peu près folles de désespoir et de souffrances. » (Lettre d'une dame des hôpitaux. Mai 1913).

A Paris et dans les villes où les hôpitaux ont été laïcisés, le prêtre n'a pas le droit de visiter les malades, à moins que les malades ne le demandent eux-mêmes. Or, bien peu de Bretonnes osent le faire :

« Neuf fois sur dix, les Bretonnes meurent sans sacrements. » (Avril 1913).

Elles meurent donc seules, sans les secours de la Religion, sans même une prière sur leur pauvre cadavre qui, du lit d'hôpital, sera porté sur la table d'amphithéâtre pour servir aux expériences des chirurgiens.

Mais combien dont le sort est plus triste encore !

Les unes, têtes sans cervelles, partent sans penser à ce qu'elles font, sans rien savoir faire, sans connaître personne. On leur a dit qu'on trouvait des places et elles s'en vont. A peine arrivées, en route même quelquefois, elles se laissent entraîner par les placeurs et placeuses qui guettent les jeunes filles et les vendent comme des esclaves pour le plus infâme des commerces. Que de malheureuses Bretonnes sont allées ainsi peupler les maisons du vice à Paris, au Havre, en Amérique et ailleurs !

D'autres, plus sérieuses, arrivent à se placer. Mais bien des dangers les attendent aussi. La plupart du temps, elles sont logées au sixième étage, loin de la surveillance des maîtres, avec tous les domestiques de la maison, hommes et femmes, qui profitent de leur liberté pour se livrer au désordre. Quelques jeunes filles, les plus énergiques et les plus chrétiennes, résistent quelque temps ; mais peu à peu, elles se familiarisent avec ce qu'elles voient et ce qu'elles entendent et finissent par céder et « faire comme les autres. » Alors, c'est le déshonneur, c'est le vice, c'est la boue, en attendant l'hôpital et parfois le suicide.

Né croyez pas, Jeunes Filles, qu'il y ait de l'exagération dans ce que vous raconte cette feuille. Hélas ! à la suite de chacune des situations qui s'y trouvent décrites, on pourrait mettre bien des noms et des noms que vous avez connus.

« Ah ! si j'avais su ! ... Comme j'ai été trompée ! » tel est le cri de presque toutes les Bretonnes, à Paris. Puissiez-vous l'entendre et ne pas faire comme elles !

Oui, la vie peut être pénible chez vous : on ne gagne pas beaucoup, il faut supporter le mauvais temps, se salir les mains ... Mais aussi vous ne dépensez pas beaucoup et vous êtes dans votre pays, près de vos parents ; c'est la meilleure condition pour être heureuses.

Donc :

Ne quittez jamais votre pays sans nécessité.

Si pour gagner votre vie vous êtes obligées de quitter vos parents, *restez autant que possible dans leur voisinage.*

Ne partez jamais :

1° *Sans savoir un métier, cuisine, service, etc. ;*

2° *Sans une place assurée d'avance et sur laquelle vous avez de bons renseignements ;*

3° *Sans prévenir à temps votre Curé ou votre Recteur, sans vous approcher des sacrements et sans demander à la correspondante de « la Protection de la Jeune Fille » une carte blanche et jaune pour vous recommander en voyage.*

A. C. P. J. F.

Une caravane de jeunes filles est partie dernièrement, a dû être dirigée vers Nancy. Or par là s'opèrent des recrutements fort suspects !

3° Emigrants temporaires. — Comité diocésain : Président, M. le Chanoine Orvoën, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale. Secrétaire, M. H. Le Goasguen, Avocat. Membres MM. le C^e de Saint-Simon, M^{re} de Cheffontaines, de Kermadec, Le Goaziou, Danion, F. Pérès, M. l'abbé Joncour, Curé de Bannalec et M. le Chanoine Alfred Le Roy.

Le *Bulletin* donnera les résultats de l'Enquête sur l'émigration finistérienne. Il signale aujourd'hui à la vigilance de MM. les Curés et Recteurs le passage en Bretagne de racoleurs de jeunes garçons pour les Verreries de Normandie et d'ailleurs. Outre l'extrême danger auquel sont exposés ces enfants pour leur foi et leur moralité, il est bon d'attirer l'attention sur ce point que ces enfants, après un travail pénible et peu lucratif de 3 ou 4 ans, sont congédiés sans véritable préparation professionnelle, sauf de rares exceptions. C'est donc tout com-

promettre de leur avenir, pour un salaire qu'ils trouveraient facilement ici, surtout dans nos campagnes.

Messieurs les Curés et Recteurs sont instamment priés, lorsqu'ils apprennent des départs, de signaler les émigrants aux Diocèses, où ils se rendent. Pour la région de Paris, qu'ils écrivent à l'*Office Central de l'Immigration parisienne*, fondé par son Em. le Card. Amette, 5, Avenue du Maine, Paris XV.

M. l'abbé Questel, qui, avec M. l'abbé Kervennic, s'occupe d'une trentaine de mille bretons à Paris, avec 6 centres religieux établis par les soins de la société *la Bretagne*, nous dit combien les bretons sont avides de recevoir les journaux et Bulletins paroissiaux de leur pays. Il se charge lui-même d'en faire la distribution, ce qui lui facilite l'accès auprès de nos émigrés. Il prie donc très instamment les imprimeurs de lui adresser les invendus, les abonnés de lui envoyer sous bande les numéros qu'ils ont lus, le clergé paroissial et les parents, de lui expédier le plus grand nombre possible de leurs bulletins paroissiaux. Voici son adresse.

M. l'abbé Questel, 8 bis, Rue de l'Arrivée à Paris XV.

4° Œuvres agricoles. — Comité diocésain. — MM. A. de Boisanger, président de l'Office Central ; H. de Guébriant ; A. de Nanteuil, président de la Société d'Encouragement aux Œuvres agricoles ; E. de Rodellec, F. Jacob, F. Pérès, P. de Calan, R. Costa de Beauregard, E. Dumoncel, M. l'abbé Arzel, Secrét. de la Société d'Encouragement et M. le Chanoine Alfred Le Roy.

Une première réunion tenue le 26 Juin dans une des salles de l'Office Central, à Landerneau, rappelant les paroles de M^{se} à la bénédiction de l'Office Central, les déclarations de M. de Boisanger, et la lettre pontificale aux évêques allemands, sur le caractère surnaturel à imprimer à nos œuvres, M. le Chanoine Alfred Le Roy a dit toute la confiance que mettait Monseigneur l'Evêque dans le concours qu'il demande au Comité.

L'entretien a porté sur l'esprit de charité et d'union à entretenir parmi tous les membres de la famille rurale, sur la place à faire dans toutes nos institutions aux ouvriers agricoles, sur les lois favorables au « lopin de terre », sur le placement de l'épargne ouvrière dans nos caisses rurales, sur la loi des retraites paysannes, sur l'enseignement professionnel rural à encourager par des primes de concours, et par la direction de pré-apprentissage à imprimer et encourager dans l'enseignement primaire à la campagne.

(à suivre).

VIENT DE PARAÎTRE

POUR L'ACTION CATHOLIQUE

par S. G. Mgr Gouraud, Evêque de Vannes

(1 volume de 400 pages : 3 fr. 50 ; — franco : 3 fr. 80.

Action Populaire, 5, r. des Trois-Raisinets — Reims).

Le titre de ce beau livre est un de ceux qui n'ont pas besoin d'être commentés. L'Action Populaire, pour le présenter, ne pouvait donc songer à rédiger un préambule. Point n'est besoin davantage de souligner le nom de son auteur, un des membres vénérés de l'Episcopat de France. Quelle plume plus autorisée que celle de l'auguste Chef d'un diocèse, pourrait nous guider dans l'Action Catholique ?

« Je dédie ce livre, écrit M^{gr} de Vannes, à tous ces catholiques d'action que nous essayons de grouper dans nos Unions diocésaines et dans nos Comités. Il n'a pas d'autre prétention que d'être une sorte de Manuel d'Action catholique, vulgarisant l'appel à l'apostolat que l'Eglise ne cesse pas de faire entendre à ses enfants, dans les heures difficiles qu'elle traverse. Il a pour but de rappeler aux membres de nos organisations catholiques la raison d'être et le fonctionnement de ces organisations, de leur faire mieux comprendre ce que l'Eglise attend d'eux, en notre cher pays de France, et de les éclairer en même temps sur la plupart des questions qui préoccupent les catholiques de nos jours. Puisse-t-il leur donner à la fois lumière et générosité !

« Tous apôtres ! voilà le mot d'ordre qu'il veut transmettre.

« Tous apôtres ! donc plus d'indifférents ! Tous apôtres ! donc tous en lignes de combat, pour rendre à Dieu sa place dans notre pays !

TABLE DES MATIÈRES

I^{re} PARTIE : Nécessité de l'Action catholique.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : Devoirs créés aux catholiques de France par la situation qui leur est faite depuis la Séparation. — CHAP. I^{er} : Le travail à faire. — CHAP. II : Les œuvres catholiques. — CHAP. III : Les laïques et l'action catholique. — CHAP. IV : L'action des Jeunes. — CHAP. V : L'apostolat féminin.

II^e PARTIE : Les conditions de l'Action catholique.

CHAP. I^{er} : L'esprit surnaturel. — CHAP. II : La préparation. — CHAP. III : L'organisation. — CHAP. IV : La vie dans l'union.

III^e PARTIE : Les principaux champs d'action.

Chap. I^{er} : La défense de la hiérarchie ecclésiastique. — Chap. II : La Presse. — Chap. III : L'Ecole. — Chap. IV : Après l'Ecole. — Chap. V : Les Œuvres sociales. — Chap. VI : Les élections.

Imprim. A. CORCUFF, Châteaulin.

Le Gérant : A. CORCUFF.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper.

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

Quiconque a reçu de la divine Bonté une grande abondance soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire ; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engloutir au fond de son cœur ; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits. » (S^t Grégoire le Grand).

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Eglise que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur, a confirmé par son exemple, lui qui, tout riche qu'il était, s'est fait indigent (S^t Paul aux Corinthiens) pour le salut des hommes ; qui, Fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan ; qui est allé jusqu'à consommer une grande partie de sa vie dans un travail de mercenaire. (Léon XIII, Encyclique Rerum novarum).

PROGRAMME POUR LES COMITÉS PAROISSIAUX

Du 15 Août au 15 Septembre.

1^{er} Motifs d'un Pèlerinage d'hommes à Montmartre, (21-24 Septembre). — Raison d'être de délégations paroissiales à ce pèlerinage — Recrutement de ces délégations.

2^e Création, organisation, vitalité de sections paroissiales de la Croix-Blanche. Y intéresser d'abord les femmes comme

maîtresses de maison. Réunions périodiques des Sections, conférences, projections (pour les projections anti-alcooliques, s'adresser à M. l'abbé Blanchard, Place St-Corentin, Quimper).

3° Les Associations de Chefs de Famille et les militaires. — Revendications pour la liberté chrétienne des Hôpitaux militaires et maritimes, et le libre accès des jeunes soldats et marins aux œuvres religieuses. (Les Associations doivent envoyer l'adresse de chaque conscrit au Général Bonnet, par l'entremise de M. André de Couësnon, Quai de l'Odéon, Quimper. L'œuvre dirigée par le Général Bonnet a pour but d'entourer d'amis, et de correspondants sûrs les jeunes conscrits dans les lieux de garnisons : Elle s'appelle l'œuvre des Pères Chrétiens, et est très étroitement reliée à l'Union des Associations Catholiques de Chefs de Famille).

I ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Pèlerinage des Hommes du diocèse au Sacré-Cœur de Montmartre (21-24 Septembre 1913). — Comme la *Semaine Religieuse* l'a déjà annoncé, ce deuxième Pèlerinage sera présidé par M^{gr} l'Evêque. Nul doute que les inscriptions ne soient très nombreuses. Dès aujourd'hui, on peut les adresser à M. le Curé de Ploudalmézeau, chargé de l'organisation par Sa Grandeur. Toute demande non accompagnée du montant, ou non transmise par le clergé, sera considérée comme nulle et non avenue. Le registre des inscriptions sera clos irrévocablement le 9 Septembre, à midi : c'est le dernier délai consenti par le Chemin de fer.

DÉPART DE BREST : Dimanche 21 Septembre, à 18 h. 07. Arrêts très courts à Landerneau, 18 h. 25 ; Landivisiau, 18 h. 46 ; Morlaix, 19 h. 19. Les pèlerins du Sud-Finistère rejoindront à Landerneau ; une réduction de 50 % leur sera accordée sur l'Orléans pour rejoindre, à condition de voyager par groupes de 25 partis de la même gare. Si le nombre des pèlerins était suffisant, un train spécial pourrait être demandé et formé à Quimper, pour les arrondissements de Châteaulin, Quimper et Quimperlé, à destination de Nantes-Paris quai d'Orsay. — Sur l'Ouest, réduction de 40 % pour rejoindre les gares sus-indiquées.

ARRIVÉE A PARIS : Lundi 22 Septembre, à 5 h. 25.

DÉPART DE PARIS : Mardi 23 Septembre, à 18 heures.

ARRIVÉE A BREST : Mercredi 24 Septembre, à 6 heures, après arrêts à Morlaix, Landivisiau, Landerneau.

PRIX DES PLACES : 1^{re} classe, 90 fr. ; 2^e classe, 63 fr. ; 3^e classe, 49 fr.

Ces prix comprennent : le voyage aller et retour de Brest, Landerneau, Landivisiau ou Morlaix à Paris-Montparnasse en wagons-couloirs ; les voitures à Paris le lundi et le mardi ; les repas à Paris (2 petits déjeuners, 2 déjeuners, 2 dîners ; celui du mardi sera distribué aux pèlerins, au départ de Montparnasse, à raison d'un sachet par homme) ; la chambre à l'hôtel (une chambre à un lit pour chacun) ; les pourboires aux cochers, serveurs et garçons d'hôtels.

Une excursion facultative à Versailles pourra être organisée, moyennant un supplément de 1 fr. 50 par personne, dans l'après-midi du mardi, au lieu et place de la visite des monuments parisiens. Mais ce supplément ne devra être payé qu'à Paris, au moment même du départ pour Versailles ; en aucun cas, il ne devra être joint au prix du billet régulier (90 fr. , 63 fr. , 49 fr.).

Daigne le Sacré Cœur de Jésus bénir ce nouvel effort du diocèse, et susciter de nombreux et fervents pèlerins, qui le consolent et le dédommagent, en préparant, par leurs prières et leur pénitence, le salut de la France !

Confréries du Sacré-Cœur de Montmartre :
Archiprêtre de QUIMPER : Mahalon, Plouhinec ; *Archiprêtre de BREST :* Brélès, Saint-Martin de Brest, Tréflaouenan ; *Archiprêtre de MORLAIX :* Le Cloître, Saint-Thégonnec ; *Archiprêtre de SAINT-POL-DE-LÉON :* Santec.

Confréries de la Doctrine Chrétienne. — *Listes complémentaires : (Voir le N° du 15 Juillet).* — *Archiprêtre de QUIMPER :* Clohars-Fouesnant, Combrit, La Forêt-Fouesnant, Fouesnant, Langolen, Locronan, Kerfeunteun, Pont-Croix, Pouldreuzic, Rosporden, Saint-Yvi, Tréguennec. Total à ce jour : 37.
Archiprêtre de BREST : Brélès, Dirinon, N.-D. du Folgoët, N.-D. de Kerbonne, Landéda, Lanneufret, Loperhet, Plougastel-Daoulas, Saint-Divy, Saint-Pabu, Saint-Renan, Trémaouezan. Total à ce jour : 44.

Archiprêtre de CHATEAULIN : Bolazec, Berrien, Clédén-Poher, Gouézec, Laz, Logonna-Quimerc'h, Loqueffret, Port-Launay, Quéménéven, Saint-Coulitz, Saint-Rivoal, Saint-Thois. Total à ce jour : 29.

Archiprêtre de MORLAIX : Botsorhel, Garlan, Guimaëc, Henvic, Plouigneau, Saint-Cadou, Sizun. Total à ce jour : 16.

Archiprêtre de SAINT-POL-DE-LÉON : Guimiliau, Ile-de-Batz, Mespaul. Total à ce jour : 10.

Archiprêtre de QUIMPERLE : Bannalec, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Locunolé, Moëlan, Névez, Pont-Aven, Rédené. Total à ce jour : 11. Total général : 147 sur 315 paroisses.

Catéchistes Volontaires : Correspondante pour l'Archiprêtre de Châteaulin, M^{lle} P. Cotten.

II. ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Le Comité Diocésain de la Fédération des Associations de Chefs de Famille s'est réuni le dimanche 3 Août, à Landerneau, sous la Présidence de Monsieur le Commandant de Surgy. On y a pris la résolution de réunir l'Assemblée générale annuelle à Quimper, le dimanche 16 Novembre, et Monseigneur a daigné promettre de la présider.

L'ordre du jour portera : Le matin, réunion des bureaux des Associations de Chefs de Famille, pour étudier une question très importante : Comment assurer aux jeunes militaires les moyens de préservation religieuse. — Après-midi, rapport sur les œuvres post-scolaires et l'Association de Chefs de Famille, par M. le Colonel Hugot-Derville. Puis un discours — rapport sur la Répartition Proportionnelle Scolaire *communale*.

Association de Chefs de Famille.— *Rectification.* Notre tableau du *Bulletin des Œuvres* du 15 Juillet portait : Plouescat (sans A. Ch. F.).

Nous sommes heureux de recevoir le renseignement suivant : « Il existe dans le Canton une association des Chefs de Famille. Elle a été déclarée à la Sous-Préfecture de Morlaix le 9 Mai 1910, et insérée au *Journal Officiel* le 25 Mai 1910.

Cette association a été formée à la suite d'une conférence donnée par M. l'abbé Madec. Le bureau est ainsi composé :

Président : M. Jean-Marie Le Verge au Châtel en Plounévez-Lochrist.

Vice Président : M. Théophile Geffroy, Notaire, Plouescat.

Trésorier : M. F^r Vezo, à la Croix, Plouescat.

Secrétaire : M. Casimir Du Vergier, Maire de Plounévez-Lochrist.

Secrétaire Adjoint : M. Pierre Ollivier, de Lanhouarneau. »

L'erreur provenait de ce que cette Association de Chefs de Famille n'a pas fait acte d'adhésion à la Fédération diocésaine des Associations de Chefs de Famille.

III. ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVÉRANCE

Directeurs de Patronages et Œuvres de Jeunesse.— Monseigneur l'Evêque veut leur consacrer deux journées pour une étude commune de tout ce qui touche à la formation religieuse de la jeunesse, que Sa Grandeur a confiée à leur zèle.

La première journée, le mardi 16 Septembre, sera consacrée aux Patronages et œuvres de Jeunesse dans les villes. La deuxième journée, le mercredi 17 Septembre, sera réservée aux Directeurs des Patronages et œuvres de Jeunesse à la campagne.

Les réunions d'étude, présidées et dirigées par Sa Grandeur, se feront au Grand Séminaire : 1^{re} réunion à 10 h. 1/4, dîner en commun, puis 2^e réunion de travail à 2 h. Cette seconde réunion sera terminée assez à temps pour qu'on puisse reprendre les trains de retour.

Monseigneur invite tous les Directeurs à préparer toutes les questions à traiter, suivant le programme ci-après.

Messieurs les Directeurs sont priés d'annoncer leur collaboration en envoyant leur *carte* avec la simple indication du jour où ils viendront, soit à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain des œuvres, soit à M. le Supérieur du Grand Séminaire.

Programme d'Etude

1^{er} A quel âge admettre dans les Patronages ?

Faut-il procéder en formant d'abord une élite ?

Faut-il former des divisions séparées ?

La Direction doit-elle prendre les plus grands pour auxiliaires auprès des plus jeunes ?

Quelle périodicité des réunions ? Tous les soirs ? Les dimanches et jeudis seulement ?

2^e *Piété* : a) *Individuelle* : formation spirituelle individuelle par le Directeur : à l'esprit de prière. — A la communion fréquente. — A la messe journalière. — A l'adoration.

b) *Comme groupe* : Communion *perpétuelle*. Pratiques de piété au Patronage. — Lecture pieuse. — Exhortations pieuses ... Congrégations. — Catéchisme. — Retraites.

c) *Piété liturgique* : Offices, Grand'messe et Vêpres. Chant liturgique. — Répétitions.

3^e Jeux, sports, préparation militaire. — Match.

4^e Théâtre. — *Confrérie* d'acteurs. Choix de pièces, de monologues, de chansons. — Catalogue : annonce dans Bulletin des Œuvres. — Périodicité.

5^e Assurances ... contre les responsabilités en cas d'accidents.

6^e Conférences. — Projections.

7^e Sections de Croix-Blanche.

Les retraites de Jeunes Gens.— On a souvenir des édifiantes discussions qui portèrent, pendant le Congrès de l'Union diocésaine de Septembre dernier, sur la formation des

élites dans nos œuvres par les *Retraites fermées*. Un chrétien qui met son âme sous l'influence de la grâce débordante de ces pieux exercices, est, on peut le dire, irrévocablement acquis à la cause de Jésus-Christ et de sa Sainte Eglise. Il ne compte plus avec Dieu, et se livre pleinement à son service et à l'œuvre de l'édification de ses frères.

Tous les chrétiens ne comprennent pas encore l'immense faveur qu'une retraite fermée apporte avec elle. On y voit de multiples obstacles dans ses affaires, son travail, son foyer ; et cependant ici plus que partout ailleurs se vérifie la profonde vérité cachée dans le joli proverbe breton :

Dale en Ilis, ha chom da rei kec'h

Ne na da zen beza varlec'h

Que nous traduirions ainsi :

Temps passé à l'Eglise, avoine donnée au cheval :

Deux choses qui n'ont jamais mis leur homme en retard.

Mais l'ouvrier, qui ne peut sacrifier le salaire d'une journée ? On l'a dit très opportunément : Pour ceux-ci on profite des dimanches et jours de fête qui se suivent, ou des *ponts* entre deux jours de fête : quoi qu'il en soit, jusqu'ici l'on n'a pu réunir dans ces retraites fermées que des unités choisies dans chacune des œuvres. Ne serait-il pas bon de tendre, par un moyen quelconque, à en assurer le bénéfice à *tous* les jeunes gens d'une œuvre locale ? On se résignait, en beaucoup de Patronages, à réunir les jeunes ouvriers et apprentis pour la messe et l'instruction de bon matin, et pour l'instruction du soir.

La *Phalange d'Arvor*, de S' Corentin a trouvé une solution élégante et heureuse à ce problème. Ses 70 jeunes gens, vers 6 h., du soir, pendant 4 jours de retraite, se réunissaient au couvent de la Rue des Reguaires, sous la direction de leur aumônier, M. Le Goasguen, et d'un Franciscain adonné aux œuvres de Jeunesse. Exercices de piété, sermons, repas, récréations en commun. Coucher vers 10 h., dans des dortoirs préparés, lever vers 4 h., pour la prédication du matin, messe de communion, petit déjeuner, puis départ au travail pendant la journée. Le soir on revenait dans sa pieuse solitude ; et le dimanche de clôture, tout à Dieu et aux saintes résolutions confiées au Cœur Divin. Ça été une retraite modèle et pleine de fruits.

L'exemple ne peut être suivi que dans les paroisses qui possèdent une Communauté de retraite, ou un Pensionnat qui puisse profiter des vacances pour ouvrir ses portes à nos jeunes gens. Nous engageons vivement nos directeurs de Patronages à réfléchir sur cette organisation ; rien n'est de nature à conquérir

plus pleinement à Dieu, et à jeter avec ardeur dans les œuvres de piété et de zèle notre généreuse jeunesse qui, remuée jusque dans le plus intime du cœur en ces jours de recueillement et de lumière, nous remplit d'admiration par un élan, une cranerie, un amour du devoir pleins de candeur et de simplicité.

Encore une petite et fructueuse industrie à signaler pour favoriser les retraites fermées : poser un tronc dans nos salles de réunion des Comités paroissiaux. Le contenu, en fin d'année, servira à subvenir aux frais d'une retraite fermée pour un, deux, trois, des moins à même de faire les frais qu'elle occasionne.

Association catholique de la Jeunesse Française.— **Union Provinciale de Bretagne.**— **Union Diocésaine du Finistère.**— *Comité Diocésain* : Président : François Lidou, 11, Place Saint-Martin, Brest ; Vice Président : Joseph Hirsch, 96, Rue de Siam, Brest ; Secrétaire : Paul Larvor, 37, Rue Duret, Brest ; Trésorier : Pierre Thomas, 24, Rue Bugeaud, Brest ; Aumônier : M. le Chanoine Kérisit, Curé-Archiprêtre de Saint-Mathieu, Morlaix.

Présidents de Zone.— Zone urbaine de Brest : Louis Trébaol, 79, Rue Emile Zola, Brest ; Zone rurale de Brest : Lucien Floc'h, 84, Rue de Brest, Saint-Pierre-Quilbignon ; Zone de Quimper : E. Autrou, Impasse Saint-Joseph, Quimper ; Zone de Morlaix : E. de Larcher, 26, Rue Courte, Morlaix.

Membres adjoints.— *Secrétaires de Zone* : Zone de Quimper : Julien Léostic, 153, Rue de la Vierge, Brest ; Zone de Morlaix : Benjamin Sergeant, 6, Rue Massillon, Brest.

Correspondant de la Presse : Gustave Tromeur, 1, Rue des Ecoles, Pilier Rouge, (Lambézellec).

Groupes possédant une section de la Croix-Blanche.— *Zone urbaine de Brest* : N.-D. du Mont-Carmel, Brest, 14 membres ; Saint-Sauveur, Brest, 25 ; Saint-Martin, Brest, 18 ; Saint-Pierre, Saint-Pierre-Quilbignon, 12 ; Saint-Joseph, Pilier Rouge, (Lambézellec), 15 ; Saint-Laurent, Lambézellec, 8 ; Saint-Etienne, Relecq Kerhuon, 14.

Zone rurale de Brest : Saint-Pierre, Plougastel-Daoulas, 15.

Zone de Morlaix : Saint-Martin, Morlaix ; Saint-Louis de Gonzague, Morlaix, 12 ; Saint-Ildut, Sizun, 54 ; Sacré-Cœur, Landivisiau, 10.

Groupes avec leurs Aumôniers.— *Zone urbaine de Brest.*— *Groupes affiliés* : MM. les abbés LeGrand, N.-D. du Mont-Carmel, Brest ; Guégan, Saint-Martin, Brest ; Pasteur,

Saint-Sauveur, Brest ; Coquil, Saint-Pierre, Saint-Pierre-Quilbignon ; Abguillem, Saint-Joseph, Pilier Rouge ; Miossec, Saint-Marc, Saint-Marc ; Madec, Saint-Etienne, Relecq Kerhuon.

Groupe en formation : M. l'abbé David, Saint-Laurent, Lambézellec.

Zone rurale de Brest. — *Groupe affiliés* : MM. les abbés Cloastre, Saint-Pierre, Plougastel-Daoulas ; Gélébart, N.-D. de Lanvenec, Loc-Maria-Plouzané ; Maout, Saint-Gouesnou, Gouesnou.

Groupe en formation : MM. les abbés Coquil, (groupe rural), Saint-Pierre-Quilbignon ; Guillou, Recteur, Lanarvily ; Le Beux, Guipavas ; Simon, Recteur, La Forêt ; Trévidic, Guilers ; Berriet, Bohars ; ... Saint-Renan.

Zone de Quimper. — *Groupe affiliés* : MM. les abbés Le Bihan, Saint-Corentin, Quimper ; Dantec, Saint-Corentin, Plomodiern ; Guénégan, Saint-Audoën, Rosnoën.

Groupe en formation : MM. les abbés Le Lay, Châteaulin ; Marzin, Gouézec ; Kerveillant, Coray ; ... Pionéour-Lanvern ; ... Rosporden ; ... Pont-L'Abbé.

Zone de Morlaix. — *Groupe affiliés* : M. le Chanoine Kérisit, N.-D. du Mur, Morlaix ; MM. les abbés Loäc, Saint-Martin, Morlaix ; Le Roux, Saint-Louis de Gonzague, Morlaix ; Bernard, Saint-Ildut, Sizun ; Botéraou, Sacré-Cœur, Landivisiau.

L'Etude dans la J. C. — L'A. C. J. F. est une école de formation : elle prend dans ses rangs les jeunes gens dès leur sortie de l'enfance et les fait passer dans la réserve une fois arrivé à l'âge mur. C'est donc avec raison qu'elle a inscrit l'Etude en tête de son programme.

J'ajoute que c'est une école de formation catholique et sociale, en quoi elle se distingue d'autres associations littéraires, politiques ou sportives. Et ceci indique les caractères de l'Etude dans nos groupes : C'est une étude que la piété inspire et qui prépare à l'action.

Les questions qui feront l'objet de notre réunion de travail sont par là déjà entrevues, comme aussi l'esprit qui les animera ; mais nous aurons de plus à voir ici quelle sera la meilleure méthode pour organiser ses séances et les rendre plus vivantes, plus intéressantes et plus fructueuses.

Les sujets que nous pouvons étudier dans nos réunions sont très variés ; mais ils doivent tous se grouper autour des deux points centraux : l'étude religieuse et l'étude sociale : ceci résulte du but même de l'association.

Au premier rang, nous devons mettre nos préoccupations

religieuses. Il y a dans notre culture, à nous autres jeunes catholiques, un manque d'équilibre : l'étude des questions profanes ou professionnelles absorbe toute notre activité ; et nous sommes souvent très ignorants des choses de la religion. Que la ferveur de notre foi en souffre, rien de plus sûr. C'est une première raison pour laquelle nous devons compléter notre instruction religieuse. Il y en a d'autres : je retiens surtout celle-ci : il faut s'armer pour se défendre. Or, on nous attaque, et tous les jours, dans les journaux, les revues, les lois, dans les réunions publiques, dans les conversations mêmes auxquelles nous prenons part ; et la vigueur ou l'impudence de l'attaque trouve peut-être une de ses raisons dans la faiblesse de notre riposte. On a dit que la peur était fille de l'ignorance. Instruisons-nous donc et suivons nos ennemis sur tous les terrains où ils portent la contradiction et l'erreur.

Ce sont les dogmes de notre religion qu'ils nient ou dénaturent : l'existence de Dieu, ses attributs ; la création de l'homme, l'existence, l'immortalité de l'âme, les mystères, nos fins dernières, autant de vérités qu'ils mettent en doute et que nous devons approfondir davantage. La morale catholique les rebute par sa sévérité. On veut lui substituer, sous le nom de science des mœurs, des préceptes qui n'obligent pas, qui n'apportent aucune sanction. Il nous faut établir solidement le fondement de notre morale la connaître dans ses détails. Nécessité aussi d'étudier l'histoire, de la délivrer des erreurs qui l'obscurcissent et des mensonges qui la profanent. Ces profanations, nos évêques les ont dénoncées avec une grande sagesse, nous montrant combien nous devons nous attacher à l'étude de l'histoire de France intimement liée à l'histoire de l'Eglise, pour puiser ainsi, dans la connaissance plus exacte du passé une plus grande confiance en l'avenir. Et enfin mes chers amis, on attaque les catholiques dans leurs droits. On nous fait en France un régime d'exception. On enlève aux religieux le droit de s'associer et de se réunir. La prière en commun devient un crime puni d'exil. On ferme les écoles de ceux que notre Seigneur a chargés d'enseigner le monde, et le père de famille qui voudrait faire instruire ses enfants dans sa religion, afin de leur assurer cette source inépuisable de force pour cette vie, et d'éternel bonheur dans l'autre, s'en voit discuter le droit.

Le récent congrès tenu à Caen, et la campagne active menée dans toute la France, pour la R. P. S. témoigne de l'intérêt que l'association porte à ces questions vitales.

Parmi les livres et documents utiles pour ces études, je me

permets d'indiquer quelques œuvres : Les ouvrages d'Instruction religieuse et d'apologétique de Monseigneur Cauly, le livre de M. Guiraud, Histoire partielle, Histoire vraie. Il sera très utile aussi qu'on lise au moins des extraits et que l'on fasse le commentaire des Lettres Pastorales, afin que nous demeurions toujours avec notre évêque en parfaite communion d'idées et de sentiments.

Ces questions apologétiques si importantes et si diverses, comment les étudier ? — Un principe qui, je crois, sera admis par tous, c'est qu'il ne faut pas se contenter de voir les objections et de les réfuter. L'examen des objections ne fait voir le plus souvent qu'une partie de la question. Il en résulte une instruction imprécise et incomplète. De plus, il faudra craindre de troubler les esprits inquiets et être toujours sûr, en présentant une objection, d'avoir une réponse ferme et décisive. Mieux vaut un exposé net, large et positif de la doctrine catholique. Sachons ce quelle est, nous apprendrons, par là même ce qu'elle n'est pas. Les principes éclaireront la discussion qui suivra, et c'est alors que l'objection viendra à son rang et aura son utilité ; parce que chacun sera mis à même de la réfuter. Et ainsi, à la lumière des vérités chrétiennes, nous saurons acquérir une conviction plus généreuse, et, ardents dans notre foi, nous serons ardents aux œuvres.

C'est en effet où aboutit naturellement notre catholicisme : à l'épanouissement de la Charité. L'amour du prochain est le moteur de notre action sociale : il en demeure le soutien après en avoir été le principe. Augmenter le bien être matériel et par là aider au relèvement spirituel. En même temps que la doctrine, c'est la tradition catholique qui nous fait un devoir de nous préoccuper de nos semblables. Et s'il fallait ajouter une autre raison de notre action, il faudrait la trouver dans la concurrence du socialisme.

Il faut agir : mais il faut réfléchir avant d'agir, pour bien agir. Les œuvres ne s'improvisent pas, et leur solidité dépend des études approfondies qui en ont précédé la fondation. Elles doivent arriver à leur temps avec l'opportunité délicate d'un fruit mûr qui se détache et tombe. Notre marche sera lente : qu'importe, si elle est sûre. Nous éviterons ainsi les échecs, la difficulté de faire renaître les œuvres avortées et aussi peut-être le découragement.

(à suivre).

La Croix-Blanche. — La lutte contre l'alcool se poursuit dans le diocèse, et les meilleures nouvelles nous arrivent de partout. Rares sont les paroisses qui n'ont pas encore entendu

parler de la Croix-Blanche ; les conférences antialcooliques se multiplient ; après le docteur Galès, à Guipavas, c'est le docteur Caraës, de Lannilis, qui parle contre l'alcool dans une réunion cantonale, et obtient un grand et légitime succès.

Dans les écoles l'enseignement antialcoolique est donné sur une grande échelle. A Saint-Vincent de Quimper, par exemple, les professeurs dans leurs classes, aux derniers jours de l'année scolaire, ont expliqué à leurs élèves les ravages de l'alcool ; ils se servaient de tableaux suggestifs qu'ils affichaient devant les yeux. Ils ont donné des devoirs sur l'alcoolisme, la nécessité de le combattre, et ont pressamment exhorté leurs élèves à demeurer fidèles, envers et contre tout, à leurs engagements. Leurs paroles ont fait impression, car le nombre des croisés de Saint-Vincent dépasse le chiffre de 300 ; ils sont allés en vacances avec la ferme résolution de ne jamais toucher à l'alcool et de faire autour d'eux une active propagande.

A l'école Saint-Charles, de Kerfeunteun, l'œuvre de la Croix-Blanche a été établie avant les vacances ; la veille des prix, une conférence donnée aux élèves des 3 premières classes a été écoutée avec la plus vive attention, et les croisés seront nombreux dans cette école.

A l'Institution Saint-Joseph du Pilier Rouge, 80 élèves ont signé, avant de partir en vacances, un engagement de 3 mois, et se promettent, dès la rentrée, de signer l'engagement d'un an.

Nous savons, par ailleurs, que des conférences antialcooliques seront données, pendant les mois d'Août et de Septembre, à Landéda, Sizun, Trélez, Kerlouan, Saint-Renan, Pencran, Plougastel-Daoulas, etc.

Pendant les retraites ecclésiastiques beaucoup de prêtres ont demandé des renseignements sur le fonctionnement de l'œuvre et se disposent à l'établir sans tarder.

A tous nous dirons : Bon courage ! La lutte sera longue et pénible, mais avec de l'énergie et de la persévérance, nous finirons par triompher.

Comité diocésain des Emigrants : M. l'abbé Henry, Missionnaire à Quimper.

IV ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Œuvres agricoles. (suite). — **Office Central des œuvres agricoles mutuelles du Finistère.** — L'Office Central est la maison de nos groupements professionnels, syndicats agricoles, mutuelles-bétail, mutuelles-incendie, mutuelles-acci-

dents, caisses rurales, etc.

L'immeuble est la propriété d'une coopérative au capital initial de 20000 fr. entièrement versé. Les parts de la coopérative ont été souscrites par les membres des syndicats et les syndicats eux-mêmes.

Les syndicats agricoles porteurs de parts de la coopérative et appartenant au groupement intitulé *Syndicats réunis du Finistère* sont au nombre de 38.

La *Caisse Rurale Incendie de Bretagne*, dont le siège est à l'*Office Central*, compte 54 caisses dans le Finistère.

Le congrès, tenu à Landerneau les 22 et 23 Octobre 1912, a marqué la première étape de l'*Office Central*, ce congrès ayant été précédé de la bénédiction de l'Œuvre par sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper.

Le compte-rendu de ce congrès, en vente à l'*Office Central* (franco 0 fr. 50), indique nettement l'esprit catholique des fondateurs de l'*Office Central*. Catholiques avant d'être agriculteurs, nous ne concevons pas l'exercice de notre profession en dehors des voies tracées par l'Eglise.

Composition du bureau de l'Office Central :

MM. A. de Boisanger (Syndicat de Daoulas) ; E. de Rodellec (Administrateur de la Caisse Régionale Incendie) ; R. Ellégoët (Syndicat de Plabennec) ; H. de Guébriant (Mutuelle-Accidents, Saint-Pol) ; Fr. Jacob (Caisse de Crédit, Plabennec) ; Lareur (Syndicat de Plouzané) ; G. Pérès (Syndicat de Bannalec) ; M. Thomas (Caisse-Incendie, Plougastel-Daoulas) ; Tynévez (Caisse-Accidents, Plabennec).

N.-B. — A remarquer que les différentes mutualités sont représentées dans le Bureau, à l'exception de la Caisse-Bétail, — la création de la caisse de réassurance-bétail étant à l'étude, mais non réalisée.

Syndicats Réunis du Finistère et Adresse des correspondants :

Arzano, M. de Neuville à Rosgrand ; Bannalec, M. Pérez à Kéranguéven ; Bourg-Blanc, M. Fagon à Kerzougnet ; Brélès, M. Kérébel à Kerdilichen ; Briec-de-l'Odét, M. Croissant à Guellen ; Châteaulin, M. L'haridon à Rhunarpunç ; Cléder, M. du Penhoat à Tronjoly ; Coat-Méal, M. Jestin à Penavern ; Crozon, M. Berthomié à Trébéron ; Daoulas, M. de Boisanger à Kerdoulas de Saint-Urbain ; Douarnenez, M. Belbéoc'h à Keranna ; Guipavas, M. Colin à Kervillerm ; Lannilis, M. Dumoucel à Fontaine rouge ; Lanriec, M. Glémarec à Kergoulon ; Lopérec, M. Crenn à Kerguelen ; Mahalon, M. Le Bars à Tromelin ; Meilars,

M. Kerivel à Kervénargant ; Milizac, M. Goachet au Bourg ; Névez, M. Kerlann au Bourg ; Plabennec, M. Ellégoët à Lanarven ; Pleyben, M. Mahé ; Plobannalec, M. l'Abbé Roudot, Vicaire ; Plomelin, M. Daniel ; Ploudaniel, M. Broudin à Kermérien ; Plouézoc'h, M. Costa de Beauregard à Trodibon ; Plougasnou, M. Cudennec au Bourg ; Ploujean, M. de Nanteuil à Néc'hoat ; Plouvien, M. Le Fur à Lannaneyen ; Plouzané, M. Lareur à Feunteunsané ; Quimerc'h, M. Quilliou ; Relecq-Kerhuon, M. Saliou ; Rosnoën, M. Moré ; Saint-Pol-de-Léon, M. Le Dissès ; Saint-Ségal, M. Morvan à Ti Douar ; Tourc'h, M. Quéméré ; Tréfléz, le Président du Syndicat ; Trégunc, M. Richard à Keroter ; Tréouergat, M. de Keranflech à Guilers ; Syndicat de l'arrondissement de Brest, C^{ie} de Lesguern.

Caisses Locales du Finistère affiliées à la Caisse Régionale incendie de Bretagne au 1^{er} Juillet 1913, et noms des Présidents :

Plabennec, M. René Ellégoët ; Lampaul-Guimiliau, M. Jean-François Euzen ; Landivisiau, M. Jean Ily ; Guilers, M. Jean-Marie Laudren ; Loc-Mélar, M. Alain Maguet ; Plouzané, M. Larreur, Conseiller Général ; Ploudalmézeau, M. Joseph Dénier ; Guimiliau, M. Guillaume Bodros ; Lennon, M. Michel Berthéléme ; Guiclan, M. François-Louis Le Bras ; Lannilis, M. Lazennec ; Guipavas, M. Yves Kervennic ; Ploudaniel, M. Yves Broudin ; Guissény, M. Guillaume Le Hir ; Plouzévédy, M. Yves Le Bras ; La Forest-Landerneau, M. Guillaume Morvan ; Tréflaouénan, M. André Laurent ; Lanneufret, M. De Rodellec du Portzic ; Guengat, M. Jean-Louis Chuto ; Briec-de-l'Odét, M. Pierre Trelu ; Kersaint-Plabennec, M. Jean-Pierre Masson ; Plouvorn, M. Denis Floch ; Saint-Divy, M. Mazéas, (Maire) ; Saint-Thonan, M. Jean-Marie Jacob ; Kernilis, M. Pierre Leroux ; Plouvien, M. Gabriel Bergot ; Tréfléz, M. Louis Grignoux ; Irvillac, M. Jean Le Moigne ; Hanvec, M. Christophe Kerhoas ; Logonna-Daoulas, M. Jean-François Diverres ; Gouesnou, M. Jean-Marie Gélébart ; Taulé, M. Joseph Guilcher ; Milizac, M. Gélébart, (Maire) ; Saint-Martin-des-Champs, M. Briand ; Plouézoc'h, M. Yves Postec ; Plougar, M. Pierre Bodérior ; Landrévarzec, M. Jean Rolland ; Kernouës, M. Vincent Inizan ; Lanhouarneau, M. Pierre Léost ; Crozon, M. Michel Balcon ; Plouider, M. Le Bras ; Saint-Urbain, M. Yves Toullec ; Saint-Cadou, M. Yves Guillerme ; Saint-Nic, M. Corentin Damoy ; Le Folgoat, M. De Dieuleveut ; Plougonvelin, M. Yves Michel ; Saint-Servais, M. Ollivier Le Gall ; Relecq-Kerhuon, M. Pierre Labbat ; Rosnoën, M. Jean-François Guédès ; Plouguerneau, M. François Cabon ; Scaër, M. Louis Le Gall ; Elliant, M. Jean

Guéguen ; Plounévez-Lochrist, M. Jean Favé ; Plouguin, M. Joseph Déniel.

Société d'Encouragement ; M^{lle} de la Sablière (Lanniron, près Quimper) ; MM. A. de Nanteuil, ancien lieutenant de vaisseau (Ploujan), président ; P. de Calan, Auditeur à la Cour des Comptes (Trégunc) ; L'Abbé Arzel, vicaire à Plouvorn, Secrétaire ; R. Costa de Beauregard (Plouézoc'h) ; F. Jacob (Plabennec) ; F. Pérès (Bannalec). La Société d'Encouragement aux OEuvres Agricoles est étroitement unie à l'*Office Central* mais ne se confond pas avec lui. Son but est défini par l'article II des statuts :

La Société a pour but de favoriser la création et le fonctionnement des associations et institutions rurales affiliées à l'Office Central et de l'Office Central lui-même, sous le haut patronage de l'Union Centrale des Agriculteurs de France.

Elle favorisera, en outre, toutes les organisations susceptibles de relever la situation de ceux qui vivent à la campagne.

Elle encouragera par des distinctions honorifiques ou pécuniaires les personnes qui auront fait preuve d'initiative heureuse à cet égard.

Elle récompensera les vieux serviteurs agricoles, spécialement les domestiques de ferme ... Cette énumération est indicative et non limitative.

Voulez-vous fonder une nouvelle association et pour cela avez-vous besoin :

1° D'un conférencier ? — Adressez-vous à la Société d'Encouragement ;

2° De renseignements ? — Adressez-vous à la Société d'Encouragement ;

3° D'un fonds de matériel pour premier établissement ? — Adressez-vous à la Société d'Encouragement.

Après quoi, vous pourrez marcher.

Voilà ce que nous avons pour le moment à vous offrir. Quand nos propres ressources auront augmenté, nous verrons à faire davantage.

CONFÉRENCIERS ayant accepté de faire des conférences sous le patronage de la Société d'Encouragement : MM. l'Abbé Arzel, (Plouvorn) ; Bellec, (Landivisiau) ; de Boisanger, (S' Urbain) ; Abbé Corre, (Guipavas) ; Broudin, (Ploudaniel) ; Lareur, (Plouzané) ; Ellégoët, (Plabennec) ; Saik le Gall, (Plabennec) ; F. de Guébriant, (S' Pol de Léon) ; G. Lannuzel, (Landerneau) ; F. Muzellec, (S' Urbain) ; M. Tho-

mas, (Plougastel) ; F. Tinévez, (Plabennec).

Le jeudi 7 Août, la Société a eu la réunion annuelle de ses membres, à l'*Office Central* de Landerneau. Après la prière, récitée par M. le Chanoine Alfred Le Roy, M. le Président a donné lecture de la lettre suivante que Monseigneur l'Evêque lui a fait l'honneur de lui adresser, puis le Bureau a été complété par la nomination de MM. de Taisne et de Kermadec.

L'étude a porté sur l'enseignement agricole dans toutes les écoles libres rurales, et sur le service d'inspection des Caisses Raiffaisien-Durand.

Voici la lettre de Sa Grandeur Monseigneur Duparc :
Quimper, le 31 Juillet 1913.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je bénis la Société d'Encouragement aux œuvres agricoles du Finistère, et je vous remercie, ainsi que vos amis, du zèle et de l'esprit de foi avec lesquels vous vous dévouez à un mouvement professionnel qui peut faire beaucoup de bien dans toutes nos campagnes.

Ayez la bonté de féliciter de ma part vos conférenciers et les créateurs de votre nouvel organisme de crédit départemental auquel je souhaite bon succès.

J'approuve entièrement votre projet de certificat d'études primaires agricoles. Je viens d'en dire un mot ce matin à mes prêtres assemblés pour la retraite. J'autorise volontiers votre délégué à se mettre en rapport avec M. l'inspecteur diocésain des écoles libres en vue d'organiser le fonctionnement de cette institution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon paternel et respectueux dévouement en N.-S. J.-C.

† ADOLPHE
Ev. de Quimper et de Léon.

V ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

Nous préparons un tableau complet des *Bulletins Paroissiaux* qui paraissent dans le diocèse, avec une note caractéristique pour chacun. Nous sommes porté à croire que quelques-uns des bulletins ne sont pas encore — ou ne sont plus — envoyés directement à M. le Chanoine Cogneau, Vicaire Général, à l'Evêché, Quimper. Les Directeurs ou gérants de ces Bulletins sont invités à faire régulièrement cet envoi prescrit par les ordonnances épiscopales.

La Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, annonce son XXIII^e

Congrès général annuel pour les 3-9 Octobre. Il comprendra deux parties : du 3 au 6, congrès de *Projections* ; du 6 au 9, congrès de la Presse proprement dite.

Demander à l'adresse indiquée le programme détaillé.

Quelques-uns sont arrêtés par la crainte de frais élevés s'ils entreprenaient ce voyage si utile pour l'organisation de la Propagande catholique.

Nous leur rappelons qu'ils obtiendront une réduction de 50 % sur le voyage, et qu'à Paris on leur assurera des hôtels à partir de 6 fr. par jour.

BIBLIOGRAPHIE

Ecole et Famille, Bulletin mensuel des Associations Catholiques des Chefs de Famille. Les abonnements sont de 1 fr. 50 par an. Ils partent du 1^{er} Juillet et du 1^{er} Janvier. Le N° de Juin-Juillet donne le compte-rendu sténographié du Congrès des Associations de Chefs de Famille de 1913. Les non abonnés peuvent se le procurer au prix de 0 fr. 50 (3 fr. les 10).

S'adresser à M. de Coatpont, 35, rue de Grenelle, Paris.

A l'Action Populaire de Reims, 5, Rue des Trois Raisinets : **Pour l'Action Catholique**, par M^{sr} Gouraud, Evêque de Vannes. Prix : 3 fr. 50.

Manuel Pratique d'Action Religieuse, Volume in-8 de 830 pages, relié, 5 francs.

S'adresser aussi à M. Corcuff, libraire, Quai de Brest à Châteaulin.

ADRESSES UTILES : Emigrants à Paris : M. l'abbé Questel, 8 bis, Rue de l'Arrivée, Paris.

Office central de l'Immigration Parisienne : 5, Avenue du Maine, Paris XV^e.

Protection de la Jeune Fille : Quimper, 5, Rue Valentin ; Paris, 4 bis, Rue Jean-Nicot — Religieuses de la Croix, 333, Rue de Vaugirard.

Œuvre des Projections : M. l'abbé Blanchard, Place Saint-Corentin, Quimper.

Croix-Blanche : Quimper, M. G. Mauduit, 6, Rue Verdelet ; M. le Chanoine Ugen, S^t Vincent.

Associations de Chefs de Famille : Colonel Hugot-Derville, Manoir du Bois, Concarneau.

Doctrines chrétiennes et Catéchistes Volontaires : Chanoine Queinnec, Rue de l'Hôpital, Quimper.

Confrérie des Hommes de France au Sacré-Cœur : M. l'abbé Félix Le Louët, Calvaire, Landerneau.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coic, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

Extraits du Motu proprio de Pie X sur l'Action Populaire chrétienne

ART. 7. — *Les obligations de justice qui incombent au prolétariat et à l'ouvrier sont les suivantes : Exécuter entièrement et fidèlement le travail auquel on s'est engagé librement et selon l'équité ; ne causer ni dommage aux biens, ni offense aux personnes des Patrons.*

ART. 8. — *Les obligations de justice qui incombent aux capitalistes et aux patrons sont les suivantes : Attribuer un juste salaire aux ouvriers ; ne pas nuire à leurs justes épargnes, ni par des violences, ni par des fraudes, ni par des moyens usuraires manifestés ou dissimulés ; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux ; ne pas les exposer à des séductions corruptrices, ni à des dangers de scandales ; ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne ; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces ou qui conviennent mal à leur âge ou à leur sexe.*

Nous trouvons, de l'Article 7, un commentaire très opportun à offrir aux ouvriers catholiques de nos Œuvres de Patronages et de Syndicats, dans ces passages d'un discours récent prononcé par le R. P. Rutten, dominicain, fondateur des Syndicats chrétiens de Belgique, qui comptait actuellement 100 000 membres :

« J'accomplis un devoir de ma charge en attirant l'attention de l'élite ouvrière qui m'écoute sur un phénomène qu'elle constate comme moi dans presque toutes nos régions industrielles : l'affaiblissement du sentiment du devoir.

« Ce serait une dangereuse illusion de s'imaginer que le développement de l'instruction populaire et l'augmentation des

salaires donnent aux ouvriers le bonheur et à un pays la prospérité et la paix, si cet accroissement de savoir et de bien-être n'est pas accompagné d'un souci plus profond de nos responsabilités.

« La fièvre des plaisirs et des sports absorbants, énervants et coûteux, remplace de plus en plus dans toutes les classes de la société l'amour du repos paisible de la vie familiale, des plaisirs noblement utilisés par les jouissances des spectacles de la nature et des saines émotions de l'art.

« A force d'entendre répéter que l'ouvrier est le créateur unique de la prospérité et que le patron, même s'il est bon individuellement, n'en est pas moins victime d'une organisation capitaliste inhumaine et exploiteuse, l'attention de trop d'ouvriers est fixée beaucoup moins sur les moyens pratiques d'améliorer le régime actuel que sur l'espoir stérile de le détruire, sans même savoir ce qu'on mettra à sa place.

« D'autre part il faut oser constater chez plusieurs ouvriers, même non socialistes, une regrettable oblitération du sens moral dont les signes sont aussi visibles que caractéristiques, et que n'excusent pas les abus existants dans certaines régions, notamment au point de vue de la durée du travail : le travail est expédié comme une corvée au lieu d'être l'accomplissement consciencieux d'une tâche dont on devrait être fier. Les matières sont souvent peu économisées, le matériel est insuffisamment entretenu, et entre le temps de présence à l'usine et la durée effective du travail, l'écart est parfois très grand.

« Mes amis, c'est la mission glorieuse du syndicalisme catholique de ne pas seulement former des associations d'hommes qui défendent énergiquement leurs intérêts professionnels, mais des associations de chrétiens qui entendent faire leur devoir, et tout leur devoir, des groupements d'hommes profondément imbus de la dignité de la profession et qui n'ont rien de commun avec les envieux qui n'appartiennent pas plus à la classe ouvrière qu'à aucune autre, étant le résidu et le rebut de toutes les classes

« Nous tous, mes amis, qui avons la grave responsabilité de diriger l'organisation ouvrière chrétienne, soyons plus que jamais fièrement épris d'un programme social aussi largement ouvert à toutes réformes utiles que sagement défiant des innovations téméraires, assez solide pour résister aux tentations dégradantes de la flatterie et de l'envie ; plaçant au-dessus de la force du nombre et de l'argent la force du savoir et de l'intégrité morale.

PROGRAMME POUR LA RÉUNION D'OCTOBRE DES COMITÉS PAROISSIAUX

1° Etude des Statuts de la Croix-Blanche, reproduits plus loin (Page 43).

2° Etude de la lettre du C^o de Surgy, Président de la Fédération diocésaine des Associations de Chefs de Famille, donnée ci-après, (Page 36).

3° Chaire de Communions réparatrices. Voici une dévotion d'un caractère vraiment apostolique et qui répond bien aux désirs de l'Eglise par rapport à la communion fréquente et à ses effets pour l'Union des Catholiques dans le Corps mystique du Christ qui est l'Eglise. Nous voyons se généraliser dans les œuvres la pratique de la Communion permanente assurée par tous leurs membres. Les Associations de la Jeunesse Catholique se distinguent, à ce point de vue, en tête de toutes les autres. Elles se sont partagé tous les jours de l'année afin que, chaque jour, un ou plusieurs groupes représentent les autres à la Sainte Table et sur le Cœur du divin Maître.

Il est vivement à désirer que toutes nos Associations pieuses entrent dans cette voie et embrassent cette pratique éminemment efficace et salutaire : Hommes du Sacré-Cœur, Confréries de la Doctrine Chrétienne, Patronages et Cercles, Syndicats Catholiques, Associations de Chefs de Famille, Unions Paroissiales, etc.

La Ligue Patriotique des Françaises, Section du Léon, a fort bien organisé cette communion permanente. Les douze mois de l'année ont été distribués entre les doyennés et Paroisses de la région, et aucun jour ne se passe sans que des communions ferventes viennent répandre sur l'intelligent apostolat des Ligueuses des grâces abondantes. Le rapport de la Secrétaire, Madame de Kerdrel, de St-Pol-de-Léon, à l'Assemblée générale annuelle tenue dans cette ville le mardi 26 Août citait, entre autres une paroisse rurale qui avait donné 183 communions réparatrices de Ligueuses dans le mois qui lui était échu.

Nos vénérés confrères comprendront quelle force d'édification et de renouveau surnaturel, la chaîne de Communions, généralisée dans leurs œuvres, surtout parmi les hommes, apportera comme appoint à leur zèle pastoral.

II ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Fédération des Associations Cantonales de Chefs de Famille du Finistère.— Il est très important que les Comités Paroissiaux élaborent, avec leurs sections de Chefs de Famille, les sujets proposés à leur étude par la circu-

laire suivante qu'envoie M. de Surgy, président de la Fédération diocésaine. Une fois ces sujets traités dans le sein des Comités paroissiaux, et dans une réunion des sections paroissiales de Chefs de Famille, les secrétaires s'empreseront de communiquer leurs rapports à M. le Colonel Hugot-Derville, député, Manoir du Bois, Concarneau :

Landerneau, le 1^{er} Septembre 1913. — MONSIEUR LE PRÉSIDENT, En présence de la conception nouvelle que nos gouvernants ont de la neutralité scolaire, des projets de défense laïque et autres propositions, élaborés ou déposés au Parlement ; et aussi, en raison du mouvement d'opinion, qui se manifeste en France, en faveur d'une législation scolaire faite de plus de liberté et de justice, il semble bien que le rôle des Associations de Chefs de Famille ne fasse que commencer.

La Fédération du Finistère est sur le point d'achever, par la formation des dernières Associations cantonales, l'œuvre de propagande qu'elle s'était imposée.

Elle tiendra son premier Congrès, le 16 Novembre 1913, à Quimper, sous la présidence de M^{sr} Duparc.

La présente circulaire est destinée à faire connaître aux bureaux des Associations les questions qui seront traitées au Congrès :

Le Comité, dans sa réunion du 3 Août, a décidé que, le matin, à 9 heures, aurait lieu une séance d'études à laquelle seraient convoqués tous les membres des bureaux.

Deux rapports très concis seront présentés à cette séance ; les conclusions en seront discutées avec tout le temps et le soin voulu.

I. — *Revision des statuts des Associations Cantonales en ce qui concerne le but assigné aux efforts de chacune d'elles.*

Rapide historique rappelant : les causes de la variété des statuts adoptés par les Associations Cantonales ; l'objet initial de la Fédération du Finistère, servir de trait d'union entre les Associations et en propager la formation ; le programme élaboré à Landerneau pour le Comité des Conférenciers, programme approuvé par M^{sr} l'Evêque de Quimper, et que l'Union Nationale des A. C. C. F. a fait sien.

Examen de ce programme, qui comprend trois parties :

1^{re} Dans la première partie, l'Association Cantonale de Chefs de Famille, *considérée comme l'école de la Famille*, se propose :

D'inciter les chefs de famille à mettre la formation de la jeunesse au premier rang de leurs obligations morales ;

D'inculquer aux parents la connaissance de leurs droits et

de leurs devoirs dans l'œuvre d'éducation de leurs enfants ;

2^o Dans la deuxième, l'Association, envisagée dans ses rapports avec l'Ecole publique, a pour objet : de développer à l'école le culte de la Patrie, et de veiller à y faire respecter la croyance des parents et des enfants ;

3^o Dans la troisième partie, l'Association, embrassant la question scolaire dans son ensemble, réclame la liberté d'enseignement, assurée par la R. P. scolaire, et déclare s'intéresser aux œuvres post-scolaires.

C'est, sur ces différentes parties du programme de l'Union, devenu aussi celui de la Fédération du Finistère, et sur l'utilité de les introduire dans les statuts des Associations, que porterait la discussion.

II. — *Relations, entre les Associations Cantonales et la Fédération ; entre le Comité de la Fédération et les Bureaux des Associations Cantonales ; — Secrétariat de la Fédération. — Bulletin des Œuvres. — Abonnements. — Ecole et Famille. — Abonnements. Journaux locaux. — Communications. Cotisations.*

Propositions et améliorations sur ces divers points.

La séance d'études du matin serait précédée d'une messe basse, célébrée à 8 heures, à Saint-Corentin, et suivie d'un banquet auquel prendraient part tous les membres des Bureaux qui se seraient fait inscrire.

A 2 heures : Assemblée générale, salle Jeanne d'Arc, sous la présidence de M^{sr} Duparc.

Rapport sur la défense des patronages et œuvres post-scolaires catholiques, par M. le colonel Hugot-Derville, secrétaire de la Fédération.

Conférence en breton, par M. l'abbé Gouzard, recteur de Loperhet, sur la R. P. S. communale.

Allocution de Sa Grandeur, M^{sr} Duparc.

A 4 h. 1/2 : Salut, à Saint-Mathieu.

Les congressistes pourront rentrer chez eux par les premiers trains partant de Quimper après 5 heures.

Enquête : Afin que la conférence de M. le Recteur de Loperhet puisse marquer le point de départ d'une campagne féconde en faveur de la R. P. S. communale, il paraît indispensable qu'une enquête préalable soit faite dans toutes les communes du Finistère, afin d'établir les résultats obtenus jusqu'à ce jour.

MM. les Présidents et Secrétaires d'Associations, au besoin

MM. les Curés et Recteurs, sont priés de vouloir bien faire par-

venir le plus tôt possible, et au plus tard avant le 1^{er} Octobre, les renseignements qu'ils pourront se procurer sur cette question à M. le Secrétaire de la Fédération, Manoir du Bois, Carneau.

Ils sont priés également de faire connaître au Secrétaire de la Fédération toutes les propositions qu'ils croiront utiles de présenter à l'Assemblée générale du 16 Novembre.

Le Président,

DE SURGY.

Les Chefs de Famille à Elliant.— Le dimanche 24 Mai, à 3 heures du soir, les Chefs de Famille des 4 Associations paroissiales du Canton d'Elliant se sont réunis dans la vaste salle de l'Ecole des garçons. Sept cents personnes, des hommes en plus grand nombre, avaient répondu à l'appel de M. le Curé d'Elliant, de MM. les Recteurs et des Présidents d'Associations.

M. le Colonel Hugot-Derville, secrétaire de la Fédération, fait ressortir les avantages du groupement cantonal des Chefs de Famille du canton sous forme d'Association déclarée, adoptant pour programme, le programme même de l'Union Nationale des Chefs de Famille. Il montre, que les Associations, sans cesser de réclamer la neutralité promise de l'Ecole publique, doivent sortir de ce rôle un peu étroit, et favoriser tout ce qui peut contribuer à la formation de la jeunesse catholique, combattre tout ce qui peut lui nuire. Ce double résultat ne peut être obtenu que si les Chefs de Famille, comprenant l'importance de leurs devoirs, s'intéressent effectivement à l'éducation de leurs enfants.

Monsieur le Curé Doyen d'Elliant insiste en Breton sur les différents points traités par M. le Colonel Hugot-Derville.

M. le Chanoine A. Le Roy apporte ensuite à l'Assemblée les vœux et les encouragements de M^{gr} l'Evêque : il fait remarquer aux Pères de famille qu'en raison de la prolongation du service militaire imposée à leurs enfants, ils doivent plus que jamais revendiquer pour eux, pendant leur séjour sous les drapeaux, des facilités pour remplir leurs devoirs religieux en toute liberté.

L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité :

1^o La formation de l'Union des Associations paroissiales du canton sous la forme d'une Association déclarée.

2^o L'adoption du programme d'action de l'Union Nationale des A. C. C. F.

3^o La désignation d'un comité composé comme il suit.

Président : M. Le Roy, Président de l'A. P. C. F. de Ros-

porden. Membres : pour Elliant : MM. Alain Quéré, Prés. de l'A. P. C. F. d'Elliant. Léon Guéguen de Mézaler ; pour Rospenden : MM. Jean Le Gall de Kerengal, Corentin Le Naour de Ty Pelmer ; pour S' Yvi : MM. René Bleuzen, Prés. de l'A. P. C. F. de S' Yvi, Alain Gourmelen de Kerilis ; pour Tourc'h, MM. Le Borgne, Prés. de l'A. P. C. F. de Tourc'h, Le Roy René, Maire de Tourc'h.

Nous recevons du Général Bonnet la circulaire suivante dont l'importance nous fait un devoir de la reproduire dans notre Bulletin, en la recommandant à toute l'attention de nos confrères :

L'Accueil des Soldats Chrétiens.— L'Association des Pères de famille chrétiens, fondée à Versailles en 1895 et honorée d'un Bref du Saint Père, en 1899, s'occupe, entre autres œuvres, de faire accueil, dans leurs diverses garnisons, aux soldats chrétiens qui n'ont ni parents, ni amis, dans la ville où ils sont envoyés.

Dans chacune de ces villes, ou peu s'en faut, l'Association a un ou plusieurs correspondants, qui veulent bien convoquer chez eux les jeunes soldats, ou même aller les quérir à la caserne ; après conversation qui indique le milieu dans lequel le jeune homme a vécu, le correspondant lui fait connaître les ressources chrétiennes de la ville et le présente à l'Aumônier de la garnison, ainsi que dans les réunions où il trouvera des amis chrétiens, d'éducation analogue à la sienne ; il ne le quitte qu'après s'être assuré qu'une maison recommandable lui sera ouverte, à ses heures de loisir ; il l'invite, en outre, à venir le revoir et promet de s'intéresser à lui pendant tout son temps de service.

Dans les villes, malheureusement peu nombreuses, où l'Aumônier a une installation assez vaste pour recevoir chez lui les soldats et pour leur procurer les distractions nécessaires, le rôle du correspondant se simplifie. Même, dans ce cas, il est loin d'être inutile, tant pour présenter au prêtre des soldats qui n'oseraient pas se présenter d'eux-mêmes, que pour les recueillir si l'Aumônier est déplacé ou obligé de renoncer à ses réceptions.

Cette Œuvre d'accueil n'atteindra tout le développement désirable que si elle a, partout, la coopération des familles des jeunes gens et des Curés de leur paroisse. Il importe donc que ceux-ci se rendent compte des dangers de la vie de garnison et soient convaincus, comme nous, que le remède est dans l'accueil que feront à nos soldats leurs coreligionnaires.

Disons nettement que ce danger est surtout dans l'entraînement vers les maisons mal famées. L'immoralité à ses

meneurs, comme les grèves, et le conscrit qui a erré par la ville pendant tout son Dimanche, sans avoir vu s'ouvrir à lui aucun abri familial, devient, au soir, la proie de ces mauvais camarades.

Sans doute, tous ne cèdent pas à cet entraînement ; la foi des jeunes catholiques, quand elle est étayée par une forte volonté, sait lui opposer son veto ; mais combien chèrement s'achète cette résistance pour ceux qui sont sans appui ! En voici un exemple : Un soldat de deuxième année apprend, par hasard, qu'il y avait un Cercle catholique d'Ouvriers non loin de sa caserne ; il s'y rendit et le fréquenta : mais, pendant toute l'année précédente, il s'était refusé, pour échapper aux risques, toute sortie du quartier, sauf pour aller en permission dans son pays, et il avait refusé l'argent offert par ses parents pour ne pas donner prise à l'entraînement par de mauvais camarades. Pareil fait est peut-être rare, mais la mentalité qui y conduit est fréquente ; le conscrit que personne n'accueille se persuade qu'il est seul à avoir des sentiments chrétiens. C'est ainsi que, faute d'intermédiaires, deux jeunes soldats, aussi chrétiens l'un que l'autre, vivent, plusieurs mois, côte à côte, dans la même chambrée, sans se douter que leurs principes sont les mêmes et qu'ils pourraient se servir mutuellement de point d'appui.

Ces remarques, prises sur le fait, sont utiles pour connaître le genre de timidité du soldat ; elles font, en même temps, comprendre quel service lui rend le Catholique qui va au devant de lui, lui ouvre la porte de sa maison, l'oriente dans la ville et lui montre où il trouvera d'aimables coreligionnaires prêts à se lier d'amitié avec lui.

Le recrutement de nos correspondants étant fait, il reste à trouver les moyens pour qu'aucun, ou presque aucun, des conscrits foncièrement chrétiens ne leur échappe.

Dans les villes où s'est établie l'habitude des messes de départ des conscrits, il est apparu que le mieux était de leur distribuer des cartes postales toutes préparées qu'ils enverront au Président de l'Association, dès leur arrivée au régiment ; de la sorte, ils font appel, *eux-mêmes*, à l'appui qu'on tient à leur disposition, et cela est préférable à une recommandation faite par autrui.

Quant aux conscrits campagnards, qui sont les plus nombreux et les plus exposés à l'influence des camarades déjà démolisés, nous souhaiterions que, dans toute la France, MM. les Curés se fissent un devoir de les recommander au Président de notre Association. Jusqu'à présent, ces recomman-

dations ne sont venues que des diocèses où, par la voie de la *Semaine religieuse*, NN. SS. les Evêques avaient eu la bonté de donner à notre Œuvre la notoriété qui lui est indispensable. Notre plus vif désir est que cette notoriété se généralise et que les recommandations nous viennent de partout. Toutefois, l'expérience des années dernières a montré que nous devions mettre en garde MM. les Curés contre l'excès de leur indulgence. Nous demandons des jeunes gens à faire persévérer et non des jeunes gens à convertir. Plusieurs fois, nos correspondants se sont heurtés à des jeunes gens qui les recevaient mal, parce que c'était à leur *insu* qu'ils avaient été recommandés ; nous demandons à MM. les Curés d'épargner ce genre d'échec à nos correspondants.

Les noms, avec indication des numéros de régiments *et de compagnie*, doivent être adressés au Général Bonnet, président de l'Association, 8, avenue Debasseux, à Versailles-Chesnay ; ces renseignements seront immédiatement transmis au correspondant local qui fera le nécessaire. Le numéro de compagnie (escadron ou batterie) est indispensable.

L'Association tient à ne pas laisser ignorer que, pour cette Œuvre d'accueil des soldats chrétiens, elle s'appuie et sur la Société de Saint-Vincent de Paul et sur la Jeunesse Catholique, qui lui fournissent de nombreux correspondants. Aller au secours des pauvres et aller au secours des soldats, n'est-ce pas le même élan de charité ? Aussi, tout président de Conférence que notre Association sollicite trouve toujours un confrère assez dévoué pour servir de guide et d'appui à nos soldats. Merci donc à cette belle et grande Société qui nous fournit collaborateurs et haute référence. Merci aussi à la Jeunesse Catholique qui veut bien mettre à notre disposition ses ressources en personnel. Mieux que tout autre, elle sait que les soldats sont à l'âge et dans les conditions les plus dangereuses pour la vie morale et religieuse, et que le zèle fraternel de son Association et le zèle paternel de la nôtre doivent se lier pour les soutenir affectueusement.

III. ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVÉRANCE

L'Etude dans la J. C. (suite et fin). — Les questions sociales sont d'une telle complexité ! Sachons trouver des guides sûrs. D'abord, étudions la doctrine sociale de la J. C. Nous en trouverons un exposé lumineux dans le discours de Bazire, *Orientation Sociale des J. C.*, et le rapport de Zamanski, *Action Sociale des J. C.* Puis reportons-nous souvent aux encycliques

Pontificales, véritables chartes des Catholiques sociaux. Et, notre doctrine ainsi nettement établie, attachons-nous à l'étude des faits. Il faut éviter les théories abstraites. Demandons à l'observation, aux enquêtes, aux monographies bien précises, les renseignements utiles. Nous consulterons avec grand profit la collection des tracts de « L'Action Populaire de Reims » : exposés clairs, simples, du côté pratique et législatif des problèmes sociaux.

Mais quelles questions devons nous étudier ? Des questions d'application locale, d'abord. Les études varieront avec les groupes, urbains ou ruraux, avec les besoins de la région. Questions ouvrières en ville, questions agricoles dans les campagnes ; nous ne négligerons cependant pas des questions d'ordre plus général, par exemple celle des retraites ouvrières, auxquelles nos amis de Vendée et d'Anjou ont consacré des études très sérieuses qui ont abouti à la création, à Angers, d'une caisse autonome des retraites pouvant recevoir les cotisations ouvrières et patronales.

Tel est, rapidement et imparfaitement exposé, notre programme catholique et social. Il ne faudrait pas nous laisser éblouir par sa richesse et son abondance. Encore moins, devra-t-on s'en effrayer. L'association propose l'étude aux groupes les plus différents d'éléments, de pays, de besoins. Chaque groupe s'attachera aux sujets les plus propres à l'intéresser. C'est ici affaire aux présidents et aumôniers, qui auront à organiser les séances d'études.

C'est de cette organisation que je voudrais parler avant de terminer. Un premier point : — Allons nous au début de nos réunions d'hiver, établir un plan d'étude pour toute l'année. Ou bien nous laisserons nous guider dans le choix de nos conférences par l'inspiration du moment ou l'occasion !

Par exemple : Tel groupe consacre toutes les réunions de l'année à un sujet : Syndicats et associations, assurances et mutuelles ; tel autre, dans un décousu plein de fantaisie, étudie successivement : Jeanne d'Arc, l'emploi des produits chimiques dans l'agriculture, la liberté d'enseignement, l'aviation militaire, et clôture le tout par une conférence sur l'alcoolisme. Cette considération fut développée au congrès fédéral de 1912, par notre ami Souriac. Inutile d'ajouter que la première méthode, qui seule en est une, doit être préférée.

Second point : — Comment organiser nos séances : — D'abord ; il est très utile que l'aumônier, le Président et le conférencier, aient une conversation préparatoire, afin de ne

rien laisser à l'imprévu et d'avoir une réunion bien remplie. Puis, il faut faire en sorte que tout le monde travaille. Ne nous faisons pas d'illusion : c'est la grande difficulté ; cependant ne trouvez-vous pas qu'il y a quelque ironie à appeler Cercle d'étude un groupe qui n'étudie pas ? Avec un peu de bonne volonté, l'aide de l'aumônier et quelques lectures, chacun pourrait faire son modeste rapport. Et nous avons des occasions exceptionnelles de nous habituer à parler, ici dans ce cercle bienveillant, je n'ai pas dit indulgent. Un moyen d'obtenir de tous un minimum d'effort, c'est de charger quelqu'un, à tour de rôle, de rédiger le compte-rendu de la séance ; on le désigne au début de la réunion ; peut-être serait-il trop cruel de le désigner à la fin.

Ces réunions de travail en commun, amicales, familières, sont la meilleure garantie de la vie d'un cercle. Elles contribuent à créer entre les membres cette bonne camaraderie, cette confiance réciproque, cet esprit de corps, l'une des forces de la Jeunesse Catholique, qui en fait comme une vaste armée fraternelle. Elles développent aussi notre amour de l'Association : c'est dans ces causeries que nous apprenons à mieux connaître son histoire, ses chefs, sa doctrine, ses succès ; nous nous intéressons à toutes les manifestations de son activité, nous lisons avec plus d'intérêt ses organes : *La Vie Nouvelle*, *Les Annales*, les comptes-rendus des grands congrès. Et, ainsi, les séances aident à maintenir et à développer la belle ardeur conquérante qui se manifeste toujours à la fondation d'un groupe et que l'accoutumance, les difficultés, les ennuis transforment parfois en une tiédeur qui conduit insensiblement au sommeil.

Vie intense, unité morale de nos groupes, c'est de quoi dépendra la force de l'action vers laquelle nous tendons. L'étude n'est pas sa fin à elle-même : elle n'est qu'un moyen. Au bout de ces obscurs travaux des veillées d'hiver, de ces pénibles enquêtes, nous voyons comme une floraison superbe, les œuvres variées et couronnées de succès que nos groupes ont fondées dans toutes les régions de la France ; œuvres solides et fécondes, toutes inspirées par l'esprit religieux, elles ont été préparées par une étude lente et ordonnée.

J. LE DOARÉ

Le *Bulletin des Œuvres* devant être un instrument de documentation et une école de formation, nous nous faisons un devoir de communiquer à tous nos abonnés le texte des **statuts de la Croix-Blanche du diocèse de Quimper**. Ils portent en tête les notes suivantes :

Notre Finistère, à lui seul, boit plus de 7 millions de litres

d'alcool (pur) chaque année !!! l'Alcoolisme empoisonne et déshonore notre Bretagne : il faut la sauver ! A l'œuvre, tous !

Sous l'inspiration de M^{sr} Duparc, évêque de Quimper et de Léon, et grâce à l'admirable effort du clergé, la Croix-Blanche a donné, en 6 mois, des résultats prodigieux pour un début : 10 000 engagements à ne plus boire d'alcool ! En présence de ce mouvement considérable, il a semblé nécessaire au Comité diocésain de la Croix-Blanche de Quimper, de publier les statuts de la Croix-Blanche du diocèse. (Ce chiffre de 10 000 était vrai au 15 Juillet, il est largement dépassé maintenant).

Voici les articles des Statuts :

ARTICLE PREMIER. — La Croix-Blanche du diocèse de Quimper est une société antialcoolique réunissant tous les catholiques sincèrement résolus à combattre le fléau de l'alcoolisme. Elle a été fondée spécialement sur les instances de Sa Grandeur M^{sr} Duparc, elle est d'autre part affiliée au Comité Central de la Croix-Blanche.

ART. 2. — La Société de la Croix-Blanche de Quimper a spécialement pour objet :

a). De susciter, dans toutes les paroisses du diocèse, des ligues locales de la Croix-Blanche, puisant leur force dans l'engagement individuel de s'abstenir de tout alcool distillé.

b). De fournir, dans la limite du possible, aux ligues locales de la Croix-Blanche, tout ce qui peut les aider et les guider dans la propagande antialcoolique efficace : conférenciers, renseignements, directions, documents, l'insigne spécial, etc.

c). De favoriser l'établissement de cafés, roulottes, restaurants « de tempérance ».

ART. 3. — La Société ne se compose que de membres actifs.

Les membres actifs de la Société antialcoolique de la Croix-Blanche du diocèse de Quimper, sont toutes les personnes qui prennent par écrit l'engagement suivant :

« Avec l'aide de Dieu, je prends l'engagement, pour un an au moins, de refuser absolument (1) n'importe quelle boisson distillée alcoolique, (2) et de m'en abstenir entièrement. Je m'engage aussi à ne boire que très modérément des boissons fermentées. (3) »

(1) Sauf ordonnance par le médecin, en certains cas de maladie.

(2) Les boissons distillées alcooliques défendues sont principalement : eau-de-vie, cognac, rhum, tafia, punch, kirsch, liqueurs de ménage, vermouth, chartreuse, curaçao, vulnéraires, anisettes, absinthes, amers et quinquinas alcooliques, etc. Elles renferment de 20 à 70 pour cent d'alcool pur ; toutes elles sont nuisibles et hautement condamnées par l'Académie de Médecine.

(3) Les boissons fermentées, permises à doses très modérées, sont prin-

Nul ne sera admis à contracter un engagement d'un an, à la Société antialcoolique de la Croix-Blanche du diocèse de Quimper, avant d'avoir tenu consciencieusement un engagement de trois mois ; en conséquence, tout nouvel adhérent doit commencer par signer le bulletin spécial, dit « Promesse pour trois mois ».

Tout membre actif a à verser annuellement une cotisation d'au moins 10 centimes.

ART. 4. — Peuvent entrer dans la Croix-Blanche : les hommes, les femmes et les enfants qui ont fait leur communion solennelle. Les jeunes gens sont spécialement invités à s'inscrire.

ART. 5. — L'insigne de la Croix-Blanche du diocèse de Quimper ne peut être porté que par les membres actifs, et, seulement lorsqu'ils ont accompli fidèlement le premier Engagement de trois mois, et signé l'Engagement d'Honneur pour un an.

Cet insigne consiste en un écu français portant une croix blanche sur un champ d'azur, entouré d'un cercle grenat où se lit, au recto, la devise : « Honneur, Santé, Bonheur, » et au revers : autour de « Porte Bonheur, » l'affirmation « Je ne boirai jamais d'alcool, » et l'invocation « Mon Dieu, aidez-nous. » Le même insigne existe avec paroles en breton, au recto et au verso.

Les membres actifs ont intérêt à s'abonner au journal de la Croix-Blanche, « Le Pêril Alcoolique » (prix de l'abonnement : 1 franc par an ; 82, rue de l'Université, Paris).

ART. 6. — L'oubli, la violation de l'engagement, entraînent de fait la perte du titre de membre actif.

ART. 7. — Sera considéré d'office comme démissionnaire, tout membre actif qui, à l'expiration de son « engagement, » aura repris l'usage des boissons distillées.

ART. 8. — Les ressources de la Société proviennent de cotisations des membres actifs de la Croix-Blanche, ainsi que des cotisations des membres de l'association des « Amis de la Croix-Blanche. »

ART. 9. — L'association des « Amis de la Croix-Blanche » comprend toutes les personnes qui, par intérêt pour la propagande antialcoolique catholique, versent une cotisation annuelle.

L'association les « Amis de la Croix-Blanche » comprend :

a) Les simples associés, qui versent une cotisation annuelle variant de 1 à 5 francs.

ciatement : bière, cidre, poiré, vins français naturels. Elles contiennent de 3 à 14 pour cent d'alcool pur. Elles ne méritent pas le nom de boissons « hygiéniques » que le commerce leur a donné, la fermentation alcoolique ayant détruit les principes salutaires que contenaient leurs fruits frais.

b) Les *associés souscripteurs*, qui versent une cotisation annuelle de 5 jusqu'à 100 francs.

c) Les *associés bienfaiteurs*, qui versent un rachat de cotisation depuis 100 francs.

Les membres des « Amis de la Croix-Blanche » sont instamment priés de propager la revue de la Croix-Blanche : le « Péril Alcoolique. »

ART. 10.— En cas de dissolution de la Société de la Croix-Blanche du diocèse de Quimper, les fonds qui resteraient disponibles seraient versés à la caisse du Comité Central de la Croix-Blanche.

ART. 11.— La Société est dirigée par un comité, dit comité diocésain, composé d'au moins vingt-et-un membres, élu par l'assemblée générale, renouvelable par tiers, tous les trois ans. Le premier renouvellement aura lieu en 1915.

Les membres du tiers sortant sont rééligibles.

ART. 12.— Le comité nomme son bureau, qui se réunit tous les trois mois, ou sur convocation du président, et est composé du président, deux vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier, du délégué général. Les premiers membres du Bureau sont : MM. Uguen, chanoine, supérieur de l'Institution Saint-Vincent, président ; Nicol, de Thézac, vice-présidents ; chanoine A. Le Roy, directeur des œuvres du diocèse, secrétaire général ; Mau-duit, trésorier ; Roux, délégué général du Comité Central de la Croix-Blanche de Paris.

ART. 13.— Le siège du Comité diocésain est à Quimper.

ART. 14.— Le bureau du Comité convoque et préside, chaque année, l'assemblée générale, premier trimestre de l'année, au lieu fixé par elle, l'année précédente.

Cette assemblée est composée de délégués des Sections adhérentes en nombre proportionné à l'importance de ces Sections, soit un délégué jusqu'à 100 membres et au-dessus de ce nombre, un délégué par centaine ou fraction de centaine. Tous les membres de la Société ont le droit d'assister à l'assemblée générale, sans toutefois y avoir voix délibérative.

ART. 15.— Les Sections locales peuvent adopter un règlement particulier pourvu qu'elles acceptent la formule d'engagement et l'insigne de la Société, et qu'elles soient dirigées par un bureau composé de *membres actifs*.

Les Sections locales se feront une obligation d'envoyer, deux fois par an, le compte rendu de leur situation, au Comité diocésain.

ART. 16.— Chaque Section locale déterminera l'importance de la cotisation de ses membres.

Un dixième de ces cotisations sera remis au Comité central,

pour les besoins généraux de la Société centrale de la Croix-Blanche, et 2 francs au Comité diocésain, annuellement.

Indulgences concédées aux Membres actifs par rescrit du Saint-Siège du 11 Septembre 1907.

Plénières : I. A condition de se confesser, communier, visiter une église ou oratoire public et d'y prier aux intentions du Souverain Pontife : le jour où l'on signe l'acte d'engagement ou le dimanche suivant, le jour de la fête patronale (saint Jean-Baptiste, le 24 Juin), le jour de la fête de saint Joseph, le 19 Mars, aux fêtes de la Toussaint, Noël, la Pentecôte et l'Assomption.

II. A l'article de la mort, en recevant les sacrements et en invoquant le saint nom de Jésus, ou, si l'on ne peut recevoir les sacrements, simplement en invoquant ce saint nom au moins de cœur.

Partielles : A la seule condition d'avoir contrition de ses péchés. I de 300 jours chaque fois : 1° que l'on assistera à une réunion de la Société ; 2° que l'on arrachera quelqu'un à l'alcoolisme ; 3° que l'on obtiendra une adhésion à la Société. II. De 60 jours pour chacun des actes faits dans le but poursuivi par la Société.

Toutes sont applicables aux défunts.

(Par autorisation de M^{re} Duparc, évêque de Quimper, 19 Mars 1913).

IV ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Congrès Régional du Syndicat des Employés Catholiques.— Il se tiendra à Morlaix, le dimanche 9 Novembre 1913, sous la Présidence d'honneur de MONSIEUR L'EVÊQUE et de M. LE COMTE DE MUN.

La Présidence effective a été déléguée par Monseigneur à M. LE CHANOINE KERISIT, Curé-Archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix.

Voici le programme du Congrès : 7 h. , Messe de communion générale à Saint-Martin. La messe sera célébrée par M. le Recteur de Saint-Martin, et l'allocution sera prononcée par M. le Recteur de Saint-Melaine.

8 h. , Déjeuner en commun.

9 h. , Réception des délégués au Patronage Saint-Martin.

9 h. 1/2, Séance de Travail : 1° Monographie de la Section Morlaisienne, par son secrétaire, M. J. Cosquer.— 2° Revue des différents services organisés dans les Sections et Syndicats représentés au Congrès — Echange de vues.

11 h. 1/2, Banquet par souscription.

1 h. 1/2, Séance de Travail : 1° Organisation du placement régional. Rapport présenté par un camarade de Paris. — 2° Action extérieure du Syndicat (Prud'hommes, repos, et fermeture des magasins le dimanche etc.).

3 h. 1/2, Conférence sur le Syndicalisme, par Ziruheld, Président général du Syndicat.

4 h. 1/2, Séance récréative.

Le Congrès aura toutes ses réunions au Patronage Saint-Martin. Adresser les adhésions au Secrétariat du Syndicat, 2, Rue de Ploujean, Morlaix.

V ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

L'abondance des matières nous oblige à ajourner le tableau des Bulletins Paroissiaux du diocèse, et une très importante monographie de l'œuvre de la Bonne Presse à Brest.

VI LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

A l'occasion de la Réunion générale annuelle de la Section de Léon tenue à Saint-Pol-de-Léon le mardi 26 Août, Monseigneur l'Evêque a daigné confirmer dans deux lettres lues en séance la recommandation si élogieuse qu'il a faite de la *Ligue* à son clergé pendant les retraites ecclésiastiques, et la mission qu'il confie dans son diocèse aux Dames qui en font partie et s'y dévouent. La 1^{re} lettre est adressée à M. le Chanoine Treussier, Curé-Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, qui a été heureux d'en donner lecture devant un nombreux clergé venu à la Réunion. Madame la Comtesse de Guébriant, présidente de la Section de la Ligue en Léon, a donné communication de la seconde à la séance plénière de l'après-midi ; et l'Assemblée a reçu avec profonde gratitude ce témoignage de paternel encouragement à se dévouer de plus en plus au service des œuvres paroissiales.

BIBLIOGRAPHIE

Compte-Rendu du Congrès Diocésain de 1912. Franco o fr. 50. Chan. Alf. Le Roy, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper.

Ecole et Famille — 1 fr. 50 l'an.

S'adresser à M. de Coatpont, 14 bis, Rue d'Ass. Paris.

ADRESSES UTILES : Comité de défense religieuse et d'enseignement : 14 bis, Rue d'Assas. Paris.

Confrérie des Patronages : M. le Ch. Le Roy, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper.

Conférence de S^t V. de Paul : 6, Rue de Furstemberg, Paris.

Association Catholique de la Jeunesse Française : Secrétariat central : 14, Rue d'Assas, à Paris — Secrétariat diocésain : M. Paul Larvor, 37, Rue Duret, Brest.

Imprim. A. CORCUFF, Châteaulin.

Le Gérant : A. CORCUFF.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX POUR OCTOBRE-NOVEMBRE

1° **Fédération diocésaine des Chefs de Famille.** Préparation très active du Congrès du 16 Novembre prochain à Quimper, choix des délégués, réponses aux questions sur la R. P. communale.

2° **Emigration des jeunes garçons.** — Etudier et discuter les solutions proposées plus loin à l'article : *Irisle exode*, Page 62.

3° **Le Pèlerinage des hommes à Montmartre.** — Lire et discuter l'article qui lui est consacré, Page 51.

Penser à la préparation de celui de l'an prochain, avec deux trains, l'un du Léon, l'autre de Cornouaille.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Réunion de Saint-Pol-de-Léon (suite et fin).

Voici les deux lettres Episcopales lues à cette réunion du 26 Août :

Quimper, le 24 Août 1913.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

« Je me réjouis d'apprendre que vous allez présider mardi la réunion générale de la Ligue Patriotique des Françaises, qui se tiendra à Saint-Pol-de-Léon.

« Je suis heureux de savoir que beaucoup de prêtres de la région ont été invités à cette journée. Nous devons regarder la Ligue comme notre auxiliaire dans toutes nos œuvres paroissiales. Le clergé local demeure pourtant toujours juge de l'opportunité de la Ligue dans telle ou telle localité. Pratiquement, je crois que bien peu de paroisses peuvent se passer de son action.

Que chacun réfléchisse, observe, étudie les personnes et les choses, dans le milieu particulier où il exerce le ministère. Dieu accordera les grâces utiles pour le succès.

« J'écris d'autre part à Madame la Présidente.

« Ayez la bonté de lui transmettre ainsi qu'à tous les membres de l'Association ma paternelle bénédiction.

« Croyez bien, cher Monsieur le Curé, à mon très affectueux dévouement en N.-S. J.-C. »

† ADOLPHE

Ev. de Quimper et de Léon.

Quimper, le 24 Août 1913.

MADAME LA PRÉSIDENTE,

« J'ai prié et je prierai pour que la réunion générale de la Ligue patriotique des Françaises à S^t Pol soit féconde en résultats chrétiens.

« Votre Association a le même but que les Unions Catholiques paroissiales, et j'y attache la même importance.

« Vous voulez nous aider à défendre et à propager la Foi, par toutes les œuvres catholiques qui peuvent être utiles dans chaque paroisse et, toujours d'accord avec vos prêtres, sans cesser de demeurer en relation avec votre secrétariat central de Paris dont les directions et les exhortations sont toujours très sages.

« C'est pour l'Evêque du diocèse une véritable joie de voir se développer dans ses paroisses une institution si nécessaire. Elle est toute surnaturelle dans son principe et ses moyens d'action.

« Elle est active, humble, prudente. Elle est souple et se prête à tous les genres d'initiatives. Elle est docile et ne fait rien sans l'approbation du clergé. C'est pourquoi je l'encourage de toute mon autorité.

« J'ai chargé Monsieur l'Archiprêtre de Saint-Pol de vous bénir toutes de ma part.

« Je suis reconnaissant à Mademoiselle de Châteaurocher de la conférence et des bons avis qu'elle nous apporte.

« Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'hommage de mon paternel et très respectueux dévouement en N.-S. J.-C. »

† ADOLPHE

Ev. de Quimper et de Léon.

M. le Chanoine Roull, Curé-Archiprêtre de Saint-Louis de Brest, en exprimant son regret de ne pouvoir assister à la réunion, signale avec éloge le concours apporté par les Ligueuses à ses vicaires, chacun pour les œuvres de la section paroissiale dont il a la responsabilité. D'ailleurs M^{me} la Présidente, chaudement appuyée par la déléguée du Comité Central de la Ligue, M^{me} de Châteaurocher, fait remarquer que la Ligue n'accapare

pas les œuvres, mais se contente d'y conduire et de leur prêter son concours.

Parmi les initiatives qui nous ont frappé, nous tenons à marquer tout spécialement l'organisation si bien conduite des chaînes de communions réparatrices ; le groupement par familles pour l'adoration du T. S^t Sacrement ; la propagande, le recrutement et le contrôle des adhésions à la *Croix-Blanche* qui, grâce au zèle des Ligueuses, a obtenu déjà 600 engagements rien qu'à Saint-Pol-de-Léon ; une enquête très sérieuse sur la pratique traditionnelle de la prière en famille ; une autre sur l'envahissement et les dangers des danses. De plus, la Ligue de Léon, de concert avec la Ligue de Cornouaille, étudie la question d'une partie bretonne à joindre au *Petit Echo de la Ligue*, dont la lecture fait tant de bien.

Enfin, on se propose d'organiser pour les Ligueuses de la Région une retraite fermée, fin Octobre, à Lesneven.

Cette réunion générale a été dignement couronnée par un admirable discours de M^{me} de Châteaurocher, plein de chaleur et de sève surnaturelle.

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Le Pèlerinage des hommes au Sacré-Cœur. —

Le bon M. le Curé de Ploudalmézeau et son très zélé et très entendu vicaire, M. Cardaliaguet, ont été récompensés de leur dévouement si pieux par l'acte solennel et très digne que nos Bretons ont accompli à Montmartre.

Tous « un cœur et une âme, » ardemment pieux, souples et dociles, communiant avec ferveur, avides des heures passées devant le Cœur eucharistique de Jésus, remplissant l'Eglise du Vœu National de leurs chants liturgiques et de leurs beaux cantiques bretons, entourant leur Evêque et leurs prêtres d'une affectueuse et confiante vénération, graves, sobres, prenant à peine le temps de savourer quelques bouffées de *Corn Bâton*, ces 751 hommes ont été, selon le témoignage ému d'un dévot de Montmartre venu pour unir ses hommages à ceux de nos compatriotes, « une merveille d'édification. »

Il en a été de même à Notre-Dame des Victoires. Les témoins de leur foi profonde, de leur dévotion si simple, si expansive dans leurs beaux chants, surtout dans le cantique du Folgoët auquel ils donnaient un accent de male tendresse, avaient les yeux pleins de larmes.

Quand, le soir du dernier jour, ils faisaient leurs adieux à

la Basilique nationale, et jetaient un dernier regard d'adoration et de reconnaissance vers leur Dieu exposé sur l'autel, leurs cœurs débordaient de joie et de tendresse, et ils partaient enrichis de grâces pour toute leur vie, pour tous leurs foyers, pour leurs paroisses dont ils étaient les délégués officiels.

Les membres de nos Unions catholiques voudront lire le récit qu'en a donné la *Semaine Religieuse*. Nous, docile au but que nous a tracé notre Evêque, nous voulons surtout signaler en ce Pèlerinage le côté pratique des choses et les leçons qui s'en dégagent.

1° La première conclusion à tirer, c'est qu'un pèlerinage diocésain annuel des Hommes à Montmartre donnera une cohésion puissante à nos organisations des Unions paroissiales. La très précise et très prévoyante commission qui a si bien combiné tous les détails et vaincu les grandes difficultés dans le milieu si dense de Paris, a prouvé qu'un millier de bretons, moitié du Léon par un train de l'Etat, moitié de Cornouaille par un train d'Orléans, formeront deux bataillons d'un régiment de prière relativement faciles à manœuvrer. Nos 100 Confréries paroissiales des Hommes du Sacré-Cœur, qui grossissent leur nombre chaque semaine, vont s'appliquer toute l'année, à préparer le choix et la mission surnaturelle des délégués qu'elles enverront l'an prochain.

Pour rendre ce saint voyage accessible aux plus pauvres, il sera bon d'ouvrir un crédit, et d'installer une *tire-lire*, un tronc du Pèlerinage dans chaque paroisse. Nous savons une paroisse de Cornouaille qui a l'ambition d'envoyer 60 hommes l'an prochain ! Comme le chiffre total des Pèlerins devra être limité, il faudra se presser pour les inscriptions !

2° L'âme populaire, en Bretagne plus encore qu'ailleurs, se dilate et s'épanouit dans les chants liturgiques et les cantiques du pays exécutés par l'ensemble. Quelle âme n'était transportée à entendre le *Credo*, l'*Adoromp oll*, l'*O kalon Sacr* à Montmartre, *Patrones dous ar Folgoat* à Notre-Dame des Victoires ? Ces cantiques là, bien du terroir, bien bretons d'allure et de tradition, remuent toutes les âmes et éclatent sur des lèvres d'hommes comme un chant de triomphe. Nos réunions paroissiales d'hommes devront bien préparer les chants de la Grand'messe, des Vêpres, et les cantiques de l'année prochaine. Des masses populaires ont besoin d'un mouvement plus ample que celui d'une *Schola* paroissiale. D'ailleurs avec des guides comme M. Boteraou tout va bien.

3° Monseigneur avait exprimé le désir que, imitant la pra-

tique si bien observée à Notre Congrès diocésain et à la Réunion agricole de Landerneau, nos pèlerins fussent fidèles à la *Croix-Blanche* pendant tout le pèlerinage. Une élite comme celle qui composait ce groupe de 751 hommes a donné là un exemple qui montre ce qu'on peut espérer de la Bretagne. Dans son sermon de clôture, Monseigneur, en les félicitant de leur docilité exemplaire à sa recommandation, leur a proposé de mettre désormais toujours en pratique cette abstention rigoureuse de tout alcool, dans leurs relations d'affaires, les marchés à conclure, leurs visites mutuelles et les grands travaux de fenaison et de moisson.

Disons à ce propos que nos pèlerins ont été heureux d'entendre le Secrétaire Général de la *Croix-Blanche*, M. le Docteur Fay, venu à Montmartre dans l'intention d'offrir ses hommages à Monseigneur l'Evêque, et qui, pour encourager nos adhérents, s'est offert lui-même en exemple du sacrifice d'abord difficile, mais bien vite très doux, d'une habitude de société. M. le Curé de Ploudalmézeau en traduisant en breton ce trait exemplaire, a fait chaleureusement applaudir le très éminent Secrétaire Général de la *Croix-Blanche*.

4° Le Pèlerinage à Montmartre a eu pour couronnement un acte de haute portée. 40 des pèlerins étaient dépositaires d'une part de l'autorité publique : Conseillers généraux, Conseillers d'arrondissement, maires ou adjoints. Voulant, dans la mesure de leur pouvoir, participer à l'hommage national demandé par le Sacré-Cœur, ils se sont tous agenouillés sur la marche la plus élevée du chœur, portant chacun un cierge allumé, et, en leur nom, M. Lareur, Conseiller général, maire de Plouzané, a prononcé d'une voix vibrante l'acte solennel de Consécration.

Déjà dans près de 30 de nos paroisses, lors de l'érection de la Confrérie du Sacré-Cœur, ou à la clôture d'une adoration, cet acte de consécration a été accompli par le Maire. C'est là un grand exemple qui proteste contre tant de lâchetés et d'apostasies publiques.

5° Monseigneur s'était réservé de grouper dans un dernier sermon toutes les résolutions pratiques qu'il proposait à cette élite de ses diocésains pour garder et développer l'esprit de foi parmi nous.

Nous voudrions condenser ici en brèves formules ces conseils, pour que nos Comités paroissiaux et nos Unions en fassent la règle de leurs études et de leurs efforts.

« 1° Communier dans leurs paroisses en groupes compacts, aussi souvent que possible, avec la même piété et ferveur dont ils ont fait preuve à Montmartre.

2° Vivre en chrétiens en tout et partout, aux champs, à table, dans les marchés, à la mairie, dans les fêtes, dans leurs devoirs électoraux.

3° Fidélité à la prière en commun : Dieu a droit à l'hommage des sociétés comme des individus ; et la famille est une petite société qui porte le cachet de Dieu.

4° A la prière en commun ajouter toujours le Saint Evangile et la vie des Saints, sources des grands exemples.

5° Que le Catéchisme se fasse en famille, tous mêlant leurs réponses à celles des enfants, pour que ceux-ci aient une grande idée de ces belles et saintes formules qui ont nourri la foi et formé le cœur de leurs aînés.

6° Restaurer partout les croix des chemins. Les saluer par un signe de croix et une prière. Elles sont la protection de nos terres et de nos foyers.

7° Conserver ou faire revivre le culte de nos chapelles. Le Diocèse a 273 chapelles dédiées à Marie. Les garder, les restaurer, les visiter, y prier, en éloigner les tentes d'auberge et les fêtes profanes.

8° Fidélité aux trois *Angelus* de chaque jour, se recueillir et prier, qu'on soit à son travail, sur les routes, aux marchés et foires, partout. Quel doux souvenir pour Monseigneur, que cet *Angelus* de Ploudaniel, où, au son de la cloche, tout un cortège s'agenouille pour prier ensemble !

9° Voyant là les soldats bretons des garnisons parisiennes venus pour s'unir aux manifestations de piété des pèlerins, Monseigneur les exhorte à porter fièrement leur caractère de chrétiens, et, une fois revenus au pays, à s'attacher fidèlement à toutes les saintes coutumes de la famille et de la paroisse.

10° L'effort maçonnique veut laïciser le dimanche en multipliant les fêtes et attractions profanes. Que les membres des Unions s'en abstiennent pour rester fidèles à tous les offices ; que les Maires défendent contre l'envahissement de ces fêtes publiques nos jours de pardons religieux.

11° Participation aux offices de l'Eglise, au chant des fidèles, aux cérémonies du chœur et de l'autel ; et, rappelant l'émouvante procession formée la veille par les pèlerins, tous un cerierge à la main précédant le S^t Sacrement, Monseigneur exhorte les « hommes du Sacré-Cœur » à renouveler, dans leurs paroisses, à la réunion mensuelle des Vêpres, sans timidité ni respect humain, cette procession, heureux de se grouper pour rendre un solennel hommage à leur Dieu.

12° Il faut que les fidèles aident aux œuvres de piété et de

zèle, y coopérant avec les prêtres de la paroisse et sous leur direction. Les hommes fidèles sont les vicaires laïques des Pasteurs.

13° Entourer de respect et d'obéissance le clergé, l'Evêque, le Pape. Pas de critique ou de murmure : « Ne soyez pas des *atholiques anticléricaux* ! »

14° Heureux de la résolution tenue pendant le pèlerinage de s'abstenir d'alcool, Monseigneur recommande chaudement la *Croix-Blanche*. La jeunesse s'y enrole avec entrain ; il faut que les hommes mûrs et les vieillards s'y mettent en masse. Alors on ne pourra plus dire que sur 4 cas d'ivresse, on en compte 1 de jeune homme, et 3 de vieillards.

15° Dignité et loyauté dans le travail, les affaires, dans les rapports de classes, de riches et de pauvres.

16° Amour du sol natal. « N'émigrez pas : L'émigration est un trop grand danger pour la foi et les traditions morales. Groupez-vous autour de vos églises et au service de vos églises. Soyez des hommes de conscience droite et fière ; jamais des hommes de caprice et de plaisir ; et l'hermine de Bretagne restera toujours sans souillure ! »

Que le Sacré-Cœur garde ses pèlerins dans la pratique de ces conseils paternels !

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Associations Cantonales de Chefs de Famille.—

Le Comité de l'Association Cantonale des Chefs de Famille de Concarneau s'est réuni le 20 Septembre sous la présidence de M. R. Balestrié.

Le comité a étudié la suite à donner aux vœux émis au congrès de l'Union des Associations Cantonales de Chefs de Famille le 18 Mai dernier. Conformément au 3^e vœu, l'Association de Concarneau a souscrit à 10 abonnements collectifs de 1 fr. pour le Bulletin « Ecole et Famille ».

Elle a pris également 5 abonnements à 2 fr. au « Bulletin mensuel des œuvres. »

Conformément au 4^e vœu, et en raison des lourds sacrifices pécuniers incombant à l'Union, l'Association de Concarneau lui a envoyé un don de 20 fr.

Conformément au 12^e vœu, des motions sont adressées aux conseils municipaux du canton pour faire attribuer aux élèves indigents des écoles privées les mêmes avantages qu'à ceux des écoles publiques.

M. le Colonel Hugot-Derville, secrétaire de l'Association, a

ensuite donné lecture d'un article du « Progrès » relatif au choix des manuels scolaires, article donnant la nomenclature des ouvrages ajoutés cette année à la liste départementale. Les ouvrages seront étudiés ; et après examen, s'il y a lieu, des mémoires de protestation seraient adressés au Ministre de l'Instruction publique.

Avant de clore la séance le comité a décidé qu'une somme de 80 fr. serait affectée aux frais de route des adhérents peu fortunés et désireux d'assister au congrès de la Fédération le 16 Novembre 1913 à Quimper.

Avis.— M. le Colonel Hugot-Derville, secrétaire de la Fédération des Associations Cantonales de Chefs de Famille, serait très reconnaissant à MM. les Présidents et secrétaires d'Associations Cantonales de Chefs de Famille, et le cas échéant à MM. les Curés et Recteurs, de vouloir bien lui faire parvenir le plus tôt possible au manoir du Bois, Concarneau, des renseignements aussi précis que possible sur les résultats obtenus en faveur de la Répartition proportionnelle scolaire communale, ou du moins les tentatives faites à ce sujet.

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSEVÉRANCE

Journées des Directeurs d'œuvres de Jeunesse.— Nous ne nous étendrons pas sur les détails de ces deux journées du 16 et du 17 Septembre, dont la *Semaine Religieuse* du 26 Septembre a donné un compte-rendu. Notre mission, selon le désir exprimé par Monseigneur l'Evêque, sera de préparer, d'après les observations recueillies et cet échange si cordial de vues, d'après aussi les notes supplémentaires que les débats auront pu suggérer aux Directeurs et que nous les prions de nous faire la charité de nous adresser, une sorte de Directoire des Patronages approprié aux besoins et aux usages du Diocèse.

Une quarantaine de Directeurs ont pris part à nos réunions. Ils ont été profondément touchés de la bienveillance toute paternelle apportée par leur Evêque vénéré à diriger ces entretiens qui ont pris tout de suite une allure de simplicité et de cœur à cœur pleine de charme. On y a beaucoup parlé des Elites. Nous pouvons dire que, ici, le zèle et le dévouement, avaient groupé une élite de jeunes confrères. Ils apportent à leur œuvre un don de soi et une maturité de jugement qui révèlent une vie surnaturelle intense.

Nous nous bornons aujourd'hui à quelques indications

pratiques dont l'utilité a été signalée au cours de ces réunions.

1° Comme livres de base, s'attacher à la *Méthode de Direction des œuvres de Jeunesse*, par Timon-David, 2 vol. in-12, Téqui, 82, Rue Bonaparte à Paris ;

Au sortir de l'Ecole : Les Patronages, par Max Turmann, 5^e édition, Gabalda, 90, Rue Bonaparte, Paris.

Manuel Pratique d'Action Religieuse, relié, 5 fr. Action Populaire, 5, Rue des Trois Raisinets, Reims.

2° Pour les *Lectures pieuses* à faire dans les œuvres de jeunesse, plusieurs Directeurs ont trouvé de fort bons éléments à la *Librairie des Catéchismes*, 9, Rue Cassette à Paris.

On a cité aussi, avec chaude recommandation, les petites *méditations à l'usage des maisons d'éducation*, par le R. P. Champeau. L'Edition de 1857 a paru chez Pêrisse, 38, Rue St Sulpice à Paris.

Nous ne pouvons pas citer toutes les éditions du *N. Testament* qui doit être le livre par excellence pour les entretiens pieux.

3° M. le Colonel Hugot-Derville, député, Manoir du Bois, Concarneau, s'est chargé, avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque, d'organiser, de concert avec M. Calloch, de Brest, la Fédération diocésaine des œuvres sportives de nos Patronages.

4° La question des *Assurances-Accident*, à contracter par les Directeurs demande une attention toute particulière. Suivre sur ce point les conseils du *Manuel Pratique d'Action Religieuse* de Reims. Les Directeurs sont invités à consulter, pour l'établissement ou la vérification de leurs *contrats d'assurance*, soit le conseil Juridique de l'Action Populaire à Reims, soit M. Enfert, 87, Rue Richelieu à Paris, fondateur et directeur du Patronage de la Maison Blanche à Paris.

5° La plupart de nos œuvres de Jeunesse, surtout dans la zone Bretonne, ont formé dans leur sein des sections très vivantes de la *Croix-Blanche*. S'adresser pour ce sujet à M. le Chanoine Uguen, Supérieur de Saint-Vincent à Quimper, Président de la *Croix-Blanche* diocésaine.

6° Nos confrères savent tout le dévouement qu'apporte M. l'abbé Blanchard, Place St Corentin à Quimper, à l'organisation et au développement de l'œuvre des Projections. Il vient de prendre part au congrès de la *Bonne Presse* pour étudier de plus près tous les perfectionnements de ce service. Il s'est proposé tout spécialement d'acquérir toute une collection de Projections anti-alcooliques.

Monseigneur l'Evêque l'a chargé d'ajouter, au service de

L'œuvre des Projections, celui d'une bibliothèque roulante des Pièces de Théâtre qui auront, dans nos Patronages, répondu le mieux au but d'apostolat auquel les représentations dans nos œuvres doivent concourir.

M. Blanchard prie donc les Directeurs de lui signaler et de lui confier les exemplaires qui pourront former le premier appoint du dépôt, et être communiqués aux confrères, moyennant un abonnement très modique.

Croix-Blanche.— Section formée à Douarnenez, comprenant 41 membres, avec M. Nicol comme président et M. Joseph Le Merdy comme Secrétaire-Trésorier.

Section formée à S' Renan, après une conférence de M. le Chanoine Uguen devant 150 hommes. 35 d'entre eux s'inscrivent aussitôt. De nouvelles adhésions se préparent.

Section formée à l'Institution S' Joseph du Pilier Rouge : 80 engagements de 3 mois.

Adhésions venues de Dinéault, Collorec, Plougasnou, Roscoff, Plounéour-Lanvern, Audierne, Concarneau, etc.

A citer à l'ordre du jour : *Ouessant*, où la Ligue fait des progrès réguliers et remarquables. Mai 1913 compte 106 engagements. En Juin, on atteint le chiffre de 145 ; fin Août 300 ; fin Septembre 340.

« La Révolte des Bretons contre l'Alcool ».—

On nous communique les épreuves d'une brochure qui va paraître incessamment sous ce titre. Nous restons sous le charme de la lecture que nous venons d'en faire.

Ce sont non pas des mots et des développements littéraires, mais des faits d'un palpitant intérêt, des témoignages venus de toutes les parties du Léon et de la Cornouaille, qui manifestent une puissante poussée de révolte salutaire, sous l'influence des méthodes vraiment fécondes de la *Croix-Blanche* et sous l'impulsion forte et continue que lui imprime Monseigneur l'Evêque.

Une généreuse initiative va faire une large diffusion de cette plaquette dans les Presbytères de Bretagne et parmi nos sections, déjà si nombreuses, de la *Croix-Blanche*. Nul doute que nos Comités Paroissiaux ne trouvent dans cette lecture aliment à leurs délibérations et encouragement à un apostolat de jour en jour plus nécessaire.

LA RÉDACTION

Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur indi-

quant des brochures qu'il serait utile de répandre.

Nous signalerons en premier lieu les tracts bretons et français du comité diocésain : *Ar Groaz-Wenn* ; *Un fléau terrible* ; *Pour organiser dans les paroisses des groupes de Croix-Blanche* (1 fr. le cent, le port en plus) ; *Véritables instructions d'hygiène sur les boissons*, 55^{cm}×45 (0 fr. 10 le tableau) ; *L'eau salubre*, 47^{cm}×27 (0 fr. 05 le tableau) ; *Pour vivre heureux en bonne santé*, 56^{cm}×40 (0 fr. 10 le tableau).

Puis des brochures à bon marché, instructives et intéressantes, au siège de la « Croix-Blanche » : 11 bis, Rue de Thann, Paris.

L'alcoolisme, par Bocquillon (0 fr. 15), brochure de 48 pages, illustrée.

La plaie de l'alcoolisme, par l'abbé Bouquerel, 64 pages (0 fr. 15 ; le cent : 8 fr.).

On s'alcoolise sans le savoir, sans le vouloir, de l'abbé Lemmens, 32 pages substantielles, prix : 0 fr. 25 ; 25 exemplaires : 3 fr. ; 50 ex. : 5 fr. ; 100 ex. : 7 fr. 50.

Tous ces ouvrages et d'autres encore se trouvent aussi à la Ligue nationale contre l'alcoolisme, 147, Boulevard S' Germain, Paris (VI^e), qui possède une collection riche et variée d'ouvrages sur l'alcoolisme.

C'est là qu'on peut se procurer également des tableaux pour l'enseignement antialcoolique. Tableau de E. Bocquillon (0^m 80×1^m 20), collé sur toile, verni, monture métallique. 6 fr. (tableau qu'on a vu exposé à S' Vincent pendant la retraite).

Tableau mural d'antialcoolisme, par le Docteur Galtier-Boissière. Double face, tiré en couleur, sur carton. 6 fr. 50.

Comme journaux nous signalerons : *le Pêril alcoolique* (82, Rue de l'Université, Paris), paraît 10 fois par an : 1 fr.

La Tempérance normande (1 fr. par an), organe mensuel de « la Croix-Blanche » en Normandie ; 3, Rue de Toul, le Havre (Seine-Inférieure).

Le Bulletin des Œuvres du diocèse de Quimper qui aura, tous les mois, sa chronique antialcoolique.

Les papiers à lettres et enveloppes de « la Croix-Blanche », les promesses pour trois mois, les engagements d'honneur, les insignes de « la Croix-Blanche » se trouvent en vente à Quimper (Institution Saint-Vincent).

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Note sur les Bretonnes rencontrées dans les hôpitaux de Paris.— C'est surtout dans les hôpitaux laïques que j'ai rencontré les pauvres petites Bretonnes échouées à Paris, mais combien nombreuses, hélas ! et presque toujours avec la même note de découragement et de désillusion amère ! Le fond de l'histoire est aussi presque toujours le même, et je ne puis qu'en donner un résumé pour ne pas le répéter cent fois.

D'ordinaire, la petite Bretonne de 15 à 20 ans, fraîche et décidée, est venue à Paris pour gagner davantage, soit pour aider des parents trop pauvres, ce qui est la meilleure excuse, soit parce qu'on ne s'entendait pas avec beau-père ou belle-mère, et qu'on a fait un coup de tête amèrement regretté depuis ; soit le plus souvent parce qu'on a été attirée, éblouie par l'exemple et l'invitation imprudente d'une sœur, d'une paysse, déjà fixée à Paris.

L'amour-propre de celle-ci cache les difficultés et les mécomptes qu'elle a rencontrés, et peut-être les fautes qui ont suivi. La Bretonne ne voit que sa transformation brillante, le chiffre élevé des gages, les belles promesses. ... Arrivée à Paris, elle est souvent *plantée* là par la sœur ou l'amie qui travaille du matin au soir et qui n'a d'ailleurs pas à sa disposition tout ce qu'elle a fait miroiter de loin. Heureuse est l'arrivante, si sa protectrice peu consciencieuse, pour s'excuser de ne pas lui donner tout de suite le bonheur promis, ne partage pas avec elle, dès qu'elle est libre, les plaisirs dangereux et les lectures qu'elle se permet elle-même ! Enfin, on lui procure une place quelconque ... ou elle la trouve elle-même, à l'aventure, dans un bureau de placement. Trop souvent on la prend dans l'espoir de la faire travailler plus que les Parisiens, et à meilleur compte ... et on en abuse. Il faut travailler sans relâche, veiller très tard, dîner n'importe comment et n'importe à quelle heure. L'atmosphère de la petite cuisine, de la petite-cour ou de l'arrière-boutique n'est point l'air pur de la Bretagne. La petite bonne a très chaud et se repose ou se rafraîchit imprudemment. Elle n'a pas le temps ou la prudence de soigner le premier rhume ou l'anémie qui commence. Bref, elle arrive parfois assez vite à l'hôpital, soit que les maîtres l'y fassent transporter sans retard, ne voulant pas chez eux de domestiques malades et en prenant une autre au plus tôt, soit qu'elle ait quitté trop tard une place trop forte, qu'elle ait essayé de se placer mieux pour trouver parfois encore pire et que, seule

et sans économie, la plus petite maladie ne lui laisse pas d'autre ressource. A l'hôpital, et de *l'avis même des médecins* qui disent n'y pouvoir rien, la contagion de la tuberculose et la nourriture médiocre rendent trop souvent le mal sans remède.

Quelquefois, les jeunes Bretonnes sont emmenées à Paris par des familles du pays qui promettent d'en avoir grand soin... Si ces familles sont chrétiennes, et si la petite bonne trouve le moyen de ne pas les quitter, elle est à l'abri de plusieurs dangers ; mais le cas est rare. Un événement de famille survient, ou un coup de tête, ou une jalousie d'autres domestiques, et la petite bonne inexpérimentée est sur le pavé de Paris. Une *amie* ... lui persuade qu'elle gagnait trop peu, et la place dans une maison où les pires dangers la menacent d'autant plus qu'elle s'en défie moins.

Souvent les exigences du travail, ou les railleries des autres domestiques font supprimer la messe du Dimanche d'abord ... les Pâques ensuite. J'ai vu à l'hôpital des Bretonnes, jadis enfants de Marie, et ignorant, après des mois ou des années de séjour à Paris, où était l'église de leur paroisse et n'ayant pas su trouver un confesseur. Plus d'une se rappelle mélancoliquement les belles fêtes de Bretagne, mais croit qu'à Paris tout cela n'est que pour ceux qui n'ont rien à faire. Heureuse encore si elle n'a pas suivi celles qui, *pour se faire parisiennes*, rient de la Foi de leur enfance, et se montrent d'autant plus indépendantes de la loi divine qu'elles y avaient été plus soumises. Dans cette privation d'appui et de secours divin, la place est prête pour les pires entraînements, et il est navrant de voir le nombre de jeunes Bretonnes qui sont ainsi tombées au plus bas, entraînées par leur propre vanité, ou par de coupables amies, ou par les lamentables conseils de la misère aux abois ...

Une petite poitrinaire, bien jolie hélas ! me disait un jour à l'hôpital, où elle est morte heureusement réconciliée avec Dieu : Ah, si j'avais su, si j'avais cru les sœurs qui m'ont gardée jusqu'à 17 ans ! Elles m'avaient placée dans un bon magasin à C** mais tout le monde me faisait des compliments ; on disait : « Comme elle est gentille. Cécile ! Ce qu'elle réussirait bien à Paris ! » Moi je les ai crues, ajoutait-elle naïvement. Je suis partie pour Paris ; je croyais qu'il suffirait de me présenter pour être placée. Ah ! bien oui ! J'ai bien eu des offres, mais pas de celles qu'il aurait fallu. J'ai été bien trompée. Ah ! que j'ai souffert ! Si les sœurs savaient ! ... — Quand on retrouve ces enfants à l'hôpital, le même mot résume trop souvent leurs tristes expériences : « J'ai été bien trompée ! » Et combien

concluent ainsi : « Le bon Dieu m'a abandonnée, il n'y a plus rien à faire. » Bien souvent, ce qui reste à faire, c'est de revenir à ce Dieu qui pardonne tout, et de préparer l'éternité qui s'approche.

Plus triste encore est la rencontre des Bretonnes qui vont quitter l'hôpital, au moins pour un temps, mais qui, ayant perdu leur forte santé ou l'habitude du travail, ne voient aucune route honnête et sûre ouverte devant elles, et qui n'osent ou ne peuvent revenir à leur Bretagne pour y abriter leurs déceptions ou y refaire leurs forces. C'est pourtant là bien souvent pour elles la dernière planche de salut. Que le vieux foyer alors ne les repousse pas !

Triste exode.— Rien que pour cette année, trois cents garçons de 13 à 17 ans ont été, dans le seul Doyenné de Fouesnant, rafiés par des racoleurs, à destination des Verreries. C'est un véritable désastre social, sur lequel nous supplions le clergé de porter les délibérations et les résolutions de leurs comités Paroissiaux.

Ces pauvres « déracinés » sont irrémédiablement perdus pour la vie rurale, on peut ajouter malheureusement aussi pour la vie religieuse et morale. La Patrie elle-même en peut faire son deuil, car ils iront presque infailliblement grossir le nombre des réformés.

Sortis de leur milieu familial et paroissial, jetés dans une promiscuité sans foi ni loi, abandonnés pour la plupart à leurs instincts, sans protection contre une exploitation industrielle qui n'a souvent rien prévu pour leur avenir professionnel ni pour leur dignité d'hommes, les poumons brûlés dans la fournaise, ils s'étiolent, se matérialisent, deviennent des désespérés parmi lesquels les suicides font des victimes.

Au bout de deux ou trois ans, quelques rares privilégiés — si on peut appeler cela un privilège — sont classés parmi les ouvriers du métier, pour mourir avant l'âge mûr, car la verrerie est une mangeuse d'hommes. La grande masse est licenciée sans métier, sans force, remplacée par de nouvelles rafles faites à travers nos campagnes, et n'a d'autre ressource que de se jeter dans les rangs des hommes de peine, n'osant et ne voulant plus revenir au pays, dédaigneuse de la vie humble, mais saine et bien plus aisée des champs. La plupart ne sont pas aptes au service militaire ; car ils sont voués à l'alcoolisme et à la tuberculose.

Pour obtenir le consentement de parents ignorants et

faciles à tromper, les racoleurs font miroiter devant leurs yeux des gains de rêve. La vérité est que les pauvres enfants gagnent à peine de quoi vivre. Mais les parents de ceux qui sont partis, et ceux-ci même souvent, par un fond d'orgueil, ne veulent pas avouer leurs déceptions. Quand on fait des enquêtes sérieuses, on se rend compte que le plus chétif « Paotr saout » de nos campagnes en apporte autant et souvent davantage au foyer familial, et celui-là, du moins, devient vite, à l'air pur des champs, un fort et vigoureux garçon de ferme, payé à 300, 400 et jusqu'à 600 fr. de gages, propre au service de la Patrie, et, plus tard, digne de fonder un foyer breton sain et peuplé.

Nous voyons le mal ; quels en sont les remèdes ? Ils sont nombreux et tous à notre portée.

Premièrement il faut que l'Autorité publique agisse ; et, pour vaincre son inertie, il faut que la Presse locale d'abord, la Grande Presse aussi, prennent en mains cette affaire. Il n'est pas possible de laisser exploiter l'ignorance et la crédulité publiques au profit d'industries éloignées et meurtrières, et au détriment de nos campagnes où de pareils drainages font le vide, alors que nos exploitations agricoles pourraient nourrir quatre fois plus d'habitants. Il est nécessaire de signaler à l'attention des parquets les termes et les conditions des contrats sur lesquels, souvent par surprise ou par des promesses illusoires, on parvient à faire apposer la signature des parents.

Les Maires, de leur côté, à l'imitation des mesures très sages prises par le maire actuel de Quimper, devraient mettre en garde leurs administrés contre ces agents qui envahissent nos contrées, exercer une surveillance et un contrôle salutaires sur tous les actes qui doivent passer par leurs mains.

Mais l'action la plus efficace reviendra à la sollicitude du Clergé paroissial qui aura à exercer au près des familles et des enfants des catéchismes un apostolat très urgent et très fructueux. Le mal est trop grave pour qu'il ne soit pas l'occasion d'instructions paternelles dispensées du haut de la chaire évangélique, au tribunal de la pénitence et aussi dans les relations avec les familles. Aux membres des Comités Paroissiaux et des Unions catholiques d'assumer sur ce point une fonction de zèle, de vigilance et de dévouement qui secondera très efficacement l'action du Clergé sur les consciences.

Ce sont les consciences qui ont besoin d'une réforme pro-

fonde. Il faut reprendre de très loin une œuvre d'éducation pour refaire l'esprit public et préserver l'âme et l'imagination de l'enfance, des rêves de vie transformée qui l'enlèvent si facilement au goût et à l'amour du foyer familial. Les écoles ont ici leur part, et une grande part de responsabilité. C'est une constatation générale de la part de tous ceux qui pensent, qui réfléchissent, qui observent : L'école française, et en première ligne, l'école populaire, l'école primaire, déracine les âmes d'enfants, les désaffectonne du milieu familial et de la vie du pays natal. Elle établit un contraste et un heurt permanents entre toutes les matières de son enseignement, entre tous les exemples et les modèles dont elle le remplit, et les habitudes, les traditions, la vie intime du foyer. On sent partout le besoin de réagir ; les méthodes sont à reprendre par la base. On parle beaucoup d'enseignement professionnel. Il est bien tard d'y penser ! Mais c'est l'ensemble, l'esprit, la « mentalité » des maîtres qu'il faut de toute nécessité adapter au milieu, comme autrefois, faire vivre et penser comme vivent et pensent les familles, pour que les enfants, en entrant à l'école, n'aient pas à laisser dehors toutes les pensées et tous les amours de leurs pères et de leurs mères.

Et, pour parer au plus pressé, nous conjurons les maîtres et les maîtresses, surtout ceux et celles de nos écoles chrétiennes, de revenir souvent, dans leurs conseils et les développements de leur enseignement, sur les dangers religieux et moraux de l'exode vers les villes et hors de leur province, sur les mécomptes des fuyards, leur misère même matérielle et souvent leur désespoir final.

Il reste une force très puissante et très efficace à mettre en mouvement, car elle saisira toute la famille agricole, en la pénétrant dans tous ses intérêts et dans tous ses moyens d'agir. Nous voulons parler de l'organisation syndicale agricole. Jusqu'ici son activité s'est surtout portée vers les progrès techniques et pratiques de l'exploitation rurale : les engrais, les machines perfectionnées, le choix des semences, l'amélioration et le rendement du bétail et de la race chevaline, les mutuelles incendie, bétail et accidents, le crédit agricole. Voilà l'œuvre qui, dans notre Diocèse, rayonne autour de son foyer, l'**Office Central** de Landerneau, présidé avec si haute compétence et si entier dévouement par M. Aug. de Boisanger. D'immenses services ont déjà été rendus et ont établi entre les nombreux syndiqués des liens qui fusionnent les classes, contribuent à l'ordre social et à la prospérité du pays.

Mais voici que, sous l'impulsion de la *Société d'Encouragement aux œuvres agricoles*, fondée avec les encouragements et la bénédiction de Monseigneur l'Evêque, sous la présidence d'honneur de M. le Comte de Mun, et la présidence effective de M. le V^e Alfred de Nanteuil, l'organisation syndicale gagne en profondeur et s'épanouit en initiatives morales et religieuses.

A son intense service de propagande, elle vient d'ajouter l'inspection des caisses rurales, confiée au dévouement de M. Pierre de Calan et M. l'abbé Lanchès, vicaire au Relecq-Kerhuon, spécialement délégué pour cet office par Monseigneur l'Evêque.

Puis elle prend en mains le programme de l'enseignement agricole, avec une commission d'examen qui confèrera des diplômes. Nous augurons les plus heureux résultats de cette importante institution. Elle fixera les jeunes esprits dans l'amour du travail paternel, et leur donnera une formation première qui les rendra forts contre les tentations d'émigration vers les villes.

Et puisque c'est ce dernier point qui nous préoccupe en ce moment, nous proposerions volontiers à la Société d'Encouragement l'étude de trois institutions dont l'efficacité ne fait pas doute pour nous.

1^o Demander aux *Mutuelles* et aux *Syndicats* affiliés à l'*Office Central* d'établir le plus tôt possible, dans chaque paroisse, un état des jeunes garçons qui finiront bientôt leur stage scolaire, et qui pourront dès lors être appliqués à leur formation professionnelle agricole ; — tenir aux bureaux de l'*Office Central* un registre ouvert, constatant pour chaque circonscription syndicale, le besoin de bras, et indiquant le chiffre des gages qui pourraient être consentis ; — Préparer un modèle de contrat à intervenir, sous le contrôle et la sanction des Syndicats, entre les Agriculteurs et les familles des enfants entrant à leur service.

2^o Elaborer selon que le conseille M. Dédé dans le *Mutualiste Français* du 15 Août 1913, les Statuts d'une Caisse dotale basée sur la loi du 3 Juillet 1913 traitant des Sociétés d'épargne. Proposer ces Statuts à toutes nos institutions rurales, afin de favoriser l'épargne de nos jeunes apprentis agricoles et de les retenir dans leurs pays et dans leur belle profession par l'assurance qu'ils trouveront, à leur retour du service militaire, au moment de se créer un foyer, un pécule notablement grossi et sagement réservé pour ce but élevé.

Partout où les Caisses dotales ont été fondées pour les

jeunes gens de nos campagnes, on a remarqué un ralentissement sensible de l'émigration vers les villes.

3° Provoquer, au sein de tous nos Syndicats affiliés, des journées de concours pratique ayant pour but d'accorder des primes et des diplômes à l'habileté professionnelle de nos jeunes garçons de ferme, mise à l'épreuve dans les branches si variées d'une culture intelligente et raisonnée.

Des institutions de ce genre préparées et aidées par un enseignement rural à l'école, ne tarderaient pas à élever la vie des champs dans l'estime de notre jeunesse et des familles. Ce ne serait plus la « Terre qui meurt », mais au contraire « le blé qui lève. »

A. R.

Congrès régional du Syndicat des Employés catholiques du Commerce et de l'Industrie, à Morlaix, le dimanche 9 Novembre 1913, sous la présidence de M. le Chanoine Kérisil, archiprêtre de Saint-Mathieu, délégué par Monseigneur l'Evêque.

Nous en avons donné le Programme le mois dernier. Nous exhortons tous les employés catholiques, syndiqués ou non, à y prendre part.

Le mouvement syndical, lorsqu'il reste fidèle à l'esprit de foi et à l'obéissance aux directions de l'Eglise, est le plus sur moyen de combattre le socialisme et de contribuer à maintenir l'union entre tous les éléments de l'activité sociale et ouvrière.

ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

Comité de la Bonne Presse de Brest.— Aux innombrables journaux sectaires, immoraux ou neutres, nous devons opposer nos bons journaux si nous ne voulons pas être les victimes d'une défaite rapide et irrémédiable. La presse est la reine du jour. Elle fait l'opinion. Au Congrès de l'Union Catholique, M^{sr} Duparc insistait sur la nécessité de la propagande du bon journal. M^{sr} Gibier appelle la presse l'œuvre des œuvres et il convie tous les catholiques, hommes, jeunes gens, dames, jeunes filles, et les enfants eux-mêmes à propager nos publications. La propagande, aide du bon journal et des bonnes lectures, est nécessaire dans toutes les paroisses, à la campagne aussi bien qu'en ville.

Je voudrais ici passer en revue quelques moyens pratiques de propagande. Le Comité de Brest les a mis en œuvre, ils ont donné de bons résultats, les autres comités qui sont déjà fondés dans le diocèse ou qui s'y fonderont pourront peut-être s'en inspirer.

Organisation du Comité. L'union fait la force. Cet adage si ancien garde une éternelle jeunesse. Il a présidé à l'organisation du comité où entrent toutes les paroisses de Brest et les paroisses voisines, Saint-Marc, Kerbonne, Saint-Pierre, Saint-Renan, Guilers, Gouesnou, Lambézellec, Lanvéoc. Dans chaque paroisse un vicaire est délégué à l'œuvre de la presse. Ces vicaires se réunissent le deuxième lundi de chaque mois pour étudier les moyens de propagande. Ils trouvent des auxiliaires dévouées dans la Ligue patriotique des Françaises dont plusieurs membres participent aux réunions mensuelles.

Parmi les moyens de propagande qui ont été employés les uns sont d'ordre surnaturel, les autres ont été suggérés par l'activité personnelle.

Moyens surnaturels de propagande. Le premier est la Messe mensuelle pour la Bonne Presse. Il y a deux ans, à la retraite ecclésiastique, M^{sr} Duparc demandait la célébration de cette messe dans les paroisses du diocèse. Elle se dit à Brest dans chacune des paroisses de la ville successivement. Saint-Marc vient d'établir la messe trimestrielle. Cette messe est annoncée au Prône. Elle est suivie de la bénédiction du S^t Sacrement. On y convie d'une façon spéciale les abonnés et les membres de la Ligue de l'« Ave Maria. »

La Ligue de l'Ave Maria. Là où vous serez plusieurs à prier en mon nom, je serai avec vous, disait N.-S. La prière collective a plus d'effet que la prière individuelle. Voilà pourquoi on a fondé dans le Comité une filiale de la Ligue de l'« Ave Maria. »

(à suivre).

Etat des Bulletins paroissiaux dans le Diocèse (1913)

Il paraît actuellement dans le diocèse 9 bulletins français et 12 bretons.

Presque tous sont imprimés. Les autres sont ou écrits à la main et photocopiés (polyc.), ou écrits à la machine et reproduits par un appareil multiplicateur (dactyl.).

Beaucoup de ces publications se présentent sous une couverture gracieusement illustrée de l'image du saint patron, ou d'un dessin artistique représentant l'église paroissiale, ou une chapelle, un calvaire spécialement honoré dans la paroisse. Le *Kannad de Guipavas* intercale même quelques gravures dans son texte et souligne de quelques scènes expressives la série d'articles qu'il publie contre l'alcoolisme.

Voici le tableau d'ensemble de ces publications :

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

La **Lettre de Nosseigneurs les Evêques de Bretagne** à leurs diocésains sur la question scolaire, en date du 20 Octobre 1913, lue en chaire dans toutes nos églises, devra être l'objet d'une étude spéciale dans nos Comités paroissiaux. Fidèle à sa mission d'écho pratique, le « Bulletin diocésain des Œuvres » souligne tout particulièrement dans cette lettre les points suivants qui doivent se traduire en une action persévérante et très intense au sein de nos œuvres, surtout dans nos groupements de Chefs de Famille :

« Pour Nous, Nos très chers Frères, Nous continuerons à défendre l'âme de vos enfants.

« Nous continuerons à revendiquer pour le père de famille le droit à l'éducation religieuse de ses enfants, dans l'école qu'il aura choisie.

« Nous continuerons à dire que, puisque l'Etat veut se charger de l'enseignement, il doit en assurer également le bienfait à tous, et ne pas en exclure forcément les enfants dont les parents veulent (comme c'est leur droit) une éducation intégralement religieuse.

« S'il y a des écoles publiques, elles doivent être rendues accessibles à tous, en y autorisant l'enseignement religieux, comme cela s'était fait en France jusqu'en 1882, sans qu'aucun père de famille songeât à s'en plaindre. Si on ne le fait pas, qu'on Nous aide, du moins, à fournir aux familles, des écoles catholiques, en les subsidiant à titre d'institutions nécessaires.

« La liberté des pauvres et des fonctionnaires le demande ; la justice due aux contribuables l'exige.

« Voilà, Nos très chers Frères, ce qu'on ne Nous empêchera jamais de dire. Nous sommes assurés que ce langage finira bien

PAROISSES	TITRES DES BULLETINS	FORMATS	NOMBRE DE PAGES	Péri- odicité	Année
1° Français					
Brest (les 5 paroisses de)	L'Echo paroissial de Brest	Format journal à 4 col.	4	hebd.	16°
Châteaulin	Bulletin paroissial de Châteaulin	G ^{ra} in 8°	4	mens.	9°
Kerfeunteun	Mon Clocher (entremêlé d'articles bretons) dact.	pet. in 4°	4	hebd.	5°
Landévennec	Bulletin paroissial de Landévennec, dact.	G ^{ra} in 8°	4	bim.	1 ^{re}
Morlaix (St-Melaine)	L'Apôtre	in 4°	4 à 2 col.	mens.	3°
Porspoder	Bulletin paroissial de Porspoder	partie bret. polyc. partie franç. interdiocés.	12		
Quimper (St-Corentin)	La Voix de St Corentin	in 8°	16	id.	3°
Quimperlé	Bulletin paroissial de Quimperlé	in 8°	20	id.	3°
Rosporden	Bulletin paroissial de N.-D. de Rosporden	in 8°	12	id.	1 ^{re}
		G ^{ra} in 8°	8	id.	4°
2° Bretons					
Gouesnou	Kannad Gouesnou, polyc.	pet. in 4°	8	id.	3°
Guipavas	Kannadik Guipavas	id.	16	id.	3°
Kersaint-Plabennec	Kannadik Kerzent	id.	4	id.	2°
La Forest-Landerneau	Kannadik ar Forest	id.	4	id.	2°
Landunvez	Kannad parrez Landunvez	G ^{ra} in 8°	8	id.	3°
Lanrivoaré	Kannadik Lanrivoaré	id.	8	id.	4°
Le Juch	Kannad ar Juch, dactyl.	id.	8	id.	2°
Plabennec	Kannad Plabennec	pet. in 4°	8	id.	1 ^{re}
Ploudalmézeau	Kannadik ar barrez	G ^{ra} in 8°	12	id.	11°
Plouvorn	Kannadik Itron Varia				
	Lambader	pet. in 4°	8 à 2 col.	id.	5°
Saint-Divy	Kannadik Saint-Divy	id.	4	id.	2°
Saint-Thonan	Kannadik Saint-Thonan	id.	4	id.	2°

AVIS.— Nous avons cru devoir continuer l'envoi du Bulletin à Messieurs les Curés et Recteurs qui n'ont pas encore réglé d'abonnement, pensant que leur intention est bien de ne pas priver leurs Comités paroissiaux des renseignements qu'ils y trouvent, et des programmes d'études qui leur sont proposés. Nous leur serions reconnaissant de ne pas trop tarder à nous envoyer la somme due, et, s'ils désirent abonner les membres de leurs comités, nous leur enverrions les numéros supplémentaires parus depuis la création du Bulletin.

par être compris, parce qu'il est celui de la vérité.

« L'avenir est à Dieu. Mettons en Lui notre confiance, Nos très chers Frères. Pour sauver nos écoles, faisons prier souvent les petits enfants. Faites vous-mêmes tout votre devoir. Réclamez et faites valoir tous vos droits, en toute occasion. Elevez vos enfants au sein de la famille, de manière à mériter de Dieu de n'être pas privés du secours de l'école chrétienne.

« Quel que soit l'avenir, vous Nous trouverez toujours près de vous, pour vous soutenir et pour vous défendre. »

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX

POUR NOVEMBRE-DÉCEMBRE

1° Les revendications scolaires.— Etude de la Lettre Collective des Evêques de Bretagne.

2° Les Croix des Chemins.— Statistique et projets de restauration. (Voir page 70 du Bulletin).

3° Le repos dominical à la Campagne.— Clauses à inscrire dans les contrats de fermage. (Voir page 78 du Bulletin).

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Les Croix des chemins.— Nos pèlerins de Montmartre, parmi les avis paternels et pressants que leur a adressés, et, en leur personne, à tous les fidèles du Diocèse, Monseigneur l'Evêque, avis que nous avons énumérés trop sommairement dans le *Bulletin* d'Octobre, ont été frappés par l'accent ému de la parole épiscopale recommandant la dévotion à nos Croix bretonnes.

Rien n'exprime si bien la vie profondément religieuse de nos Pères que cet amour pour Jésus-Rédempteur, présidant à toute la vie domestique, professionnelle et sociale. La Croix, mise à la place d'honneur entre les lits clos, près de la table de famille, transformant la maison en un vrai sanctuaire domestique; la Croix dessinée à la chaux blanche sur les linteaux des portes; la Croix aux carrefours des chemins creux et des routes, pour que le laboureur allant à ses champs, se rendant au bourg le dimanche, ou à la foire voisine, pût saluer en toute circonstance et à toute heure le signe sacré du Salut et de l'Amour divin, n'était-ce pas, n'est-ce pas toujours, réalisé à la lettre, le commandement de penser à Dieu et de l'aimer en tout et partout, selon le beau texte du Deutéronome (VI. 6-9) : « Mets-le dans ton cœur, apprends-le à tes fils, médite-le assis dans ta demeure

et marchant par les chemins, sur ta couche, à ton lever; lie-le comme un signe sur ta main, porte-le sur ton front entre tes yeux, grave-le sur le seuil et sur les montants de tes portes. »

Mais la Croix des chemins exprime encore une manifestation publique d'appartenance à Dieu, étendant ses bras sur les terres pour les bénir, sur les chemins pour protéger leur sécurité, sur les familles qui s'y agenouillent pour élever leurs pensées vers le ciel, sauvegardant contre les démons les réunions, les jeux mêmes qui s'organisent à son ombre les jours de repos.

Enfin, les Croix des chemins sont les témoins augustes des traditions locales, de la piété transmise religieusement de générations en générations. Elles forment sur une paroisse comme les points d'attache d'un réseau protecteur contre les influences mortelles des « princes des ténèbres, des esprits de malice répandus dans l'air, » comme parle S^t Paul (Eph. VI. 12).

Elles sont aussi un objet de fierté pour les différentes « trèves » paroissiales, qui les considèrent comme leurs fanions de ralliement, et se font un honneur de les garder, de les entretenir et de les restaurer.

Hélas ! Plusieurs sont en ruines. La Révolution et les bandes noires ont passé par là. Souvent aussi les vieilles familles du quartier ont peu à peu disparu, remplacées par des fermiers de passage n'ayant pas de racines dans les traditions locales. Enfin parfois des routes nouvelles ont entraîné à l'abandon des anciennes, et dès lors plus de regard filial, de signe de respect tendre, de genou fléchi; et les croix oubliées ont pleuré : « *sunt lacrymæ rerum* » ! Il ne reste que des vestiges, des socles et des bases, des fûts sans couronnement.

Recueillons pieusement ces débris vénérables; rétablissons partout où cela est possible ces célestes sentinelles qui veillent sur la foi bretonne, et communiquent les mots d'ordre pour les bons combats; projetons de nouveau ces ombres sacrées sur nos chemins et sur nos champs, sur les fronts ridés et sur les jeunes fronts d'enfants. Que le Christ s'élève encore sur ces croix triomphantes, pour nous « attirer tous vers lui » pour bénir encore tous nos travaux et toutes nos démarches, et bannir de nos rangs « l'esprit laïque » et païen qui s'efforce à nous rabaïsser.

C'est pour acheminer plus sûrement vers les restaurations désirées et vivement recommandées par notre Evêque, que nous voudrions, avec le concours des membres de nos comités paroissiaux, conduire une enquête générale qui porterait d'abord sur un état à établir des Croix et Calvaires conservés ou restaurés,

avec le relevé des dates et des inscriptions qu'ils portent, leurs noms populaires, les intersections des voies sur lesquelles ils sont élevés. Ces renseignements seraient souvent précieux pour déterminer les lieux de dévotion, les voies romaines, les chemins fréquentés autrefois par les pèlerins, les limites tréviales, etc.

Cette enquête donnerait encore la liste des Croix abandonnées ou en ruine, déterminerait leur emplacement, dirait leurs noms populaires, et rapporterait ce que les traditions locales peuvent nous en apprendre.

Ces éléments d'enquête suggéreraient aux fidèles le désir de restaurer ces restes des monuments pieux élevés par leurs ancêtres. Puis, quand une mission solennelle viendrait renouveler la ferveur dans une paroisse, on choisirait de préférence, pour ériger la Croix de la Mission, la place déjà sanctifiée par une Croix disparue, et l'on grefferait ainsi sur des traditions anciennes la dévotion nouvelle qui y puiserait une sève plus vigoureuse et plus abondante en fruits de salut.

N'est-ce pas encore répondre aux directions pontificales, indiquées par les privilèges qu'une audience de Pie X, en date du 13 Août 1913, vient de sanctionner, en accordant à toutes les Croix de Mission, anciennes et nouvelles, des indulgences plénières, applicables aux défunts, sous les conditions de la confession, de la communion, de la visite de la Croix, et d'une église ou oratoire public : 1° Le jour de l'Erection ou bénédiction de cette Croix ; 2° le jour anniversaire ; 3° le 3 Mai, fête de l'Invention de la S^c Croix ; 4° le 14 Septembre, fête de l'Exaltation de la S^c Croix ?

En plus, le Pape accorde une indulgence de 5 ans et 5 quarantaines, à gagner une fois par jour, aux fidèles qui feront devant cette Croix un acte de piété extérieure, et réciteront le *Pater, Ave, Gloria Patri* en souvenir de la Passion du Sauveur.

Nota.— Pour faciliter l'enquête que nous proposons, nous encartons dans ce Bulletin une feuille à laquelle il sera facile d'ajouter les réponses, en séance du Comité paroissial. Nous prions le Secrétaire du Comité de signer la feuille et de l'adresser à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain des Œuvres à Quimper.

Ajoutons pour finir que M. le Chanoine Abgrall, Président de la Société Archéologique du Finistère, approuve fort ce projet d'enquête et augure bien de ses résultats dont il se propose de tirer lui-même grand profit pour l'histoire générale du pays.

Catéchistes volontaires.— Le Directeur des œuvres a consacré trois jours à la visite des organisations de *catéchistes volontaires* dans les 8 paroisses de Brest, S^t Pierre et Kerbonne.

Avec des méthodes qui varient suivant les convenances locales : l'instruction des Enfants est bien préparée pour les Catéchismes ; l'assistance aux messes surveillée et contrôlée ; la régularité aux confessions et communions, même pendant les vacances, assurée dans la mesure du possible ; le contact avec les parents maintenu ; le clergé secondé pour les récitations qui précèdent les explications ; les inscriptions sur les registres de la Confrérie de la Doctrine chrétienne, procurent à tous, catéchistes et familles de bonne volonté, les privilèges des indulgences.

Il y a là une somme de dévouement bien consolant et bien édifiant.

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Les Associations de Chefs de Famille.— Partout elles préparent leurs délégations pour le Congrès du 16, et l'enquête sur les efforts tentés en faveur de la R. P. Scolaire, a mis en mains une documentation abondante.

Le 19 Octobre, Pont-l'Abbé eut son assemblée générale annuelle des Chefs de Famille du Canton. Elle fut précédée d'une réunion du Bureau, dans laquelle M. Hugot-Derville multiplia les renseignements pratiques et élargit le champ d'opération de l'Association. La réunion plénière compta plus de 250 chefs de Famille, accompagnés du clergé des paroisses du Doyenné. Ici encore M. le Secrétaire général de la fédération diocésaine montra par des preuves abondantes la faillite de la neutralité, les menaces nouvelles de la Franc-maçonnerie sur le terrain scolaire, et la nécessité de se grouper et d'agir pour parer les coups et préparer la victoire de nos revendications. Son beau discours fut suivi d'une conférence très écoutée, française, puis bretonne, sur l'Alcoolisme et la Croix-Blanche par M. le Chanoine Huguen.

Le Canton du Huelgoat a répondu magnifiquement à l'appel de M. le Curé-Doyen. Le dimanche 26 Octobre, 200 hommes se sont réunis, de toutes les paroisses du Doyenné, clergé en tête, pour entendre la conférence très claire et très documentée de M. Hugot-Derville, l'infatigable apôtre de l'Association des Chefs de Famille. Puis le discours de M. l'abbé Gouzard, chaleureux et rempli de faits probants, présentés dans un breton savoureux et très imagé, a produit une impression très vive. Quand

M. le Colonel Hugot-Derville a soumis au vote les articles des statuts d'une Association Cantonale, l'adhésion a été unanime. M. le D^r Bastide, du Huelgoat, a accepté la présidence de l'Association, dont le Bureau a été composé de délégués de toutes les paroisses. Résultat très encourageant qui récompense les efforts persévérants de M. Guillou, Doyen du Huelgoat.

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSEVÉRANCE

L'Association de la Jeunesse Catholique Française peut être fière de l'approbation que l'Eglise lui accorde. A l'occasion de son pèlerinage à Rome, elle a reçu une bénédiction du Souverain Pontife qu'elle peut graver en lettres d'or dans tous ses Cercles ; la voici :

« A mes chers fils de la J. C. , laquelle obéissant aux directions pontificales s'est consacrée à l'action religieuse en donnant à tous l'exemple d'une conduite digne de qui suit vraiment N.-S. J.-C. , et en attirant tant d'autres à les imiter par le parfum de leurs vertus, à leurs chères familles et à toutes leurs œuvres, en signe d'admiration et de gratitude, Nous accordons de cœur, la Bénédiction Apostolique. »

Aujourd'hui le groupement diocésain de l'A J. C. F. reçoit de notre Evêque un témoignage de haute bienveillance et un vaste programme confié à son zèle et à son dévouement. C'est au Congrès tenu à Morlaix le dimanche 26, que M. le Chanoine Kérisit, Curé-Archiprêtre de St Mathieu de Morlaix le très aimé aumônier diocésain de l'Association, a donné lecture de la belle lettre épiscopale que nous sommes heureux de reproduire.

Quimper, le 23 Octobre 1913.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Je bénis le Congrès de la Jeunesse Catholique du Haut-Léon et du Tréguier, qui va se tenir à Morlaix.

Après les encouragements que la grande Association Nationale, à laquelle nos jeunes gens se rallient, a reçus du Souverain Pontife, le mois dernier, j'ai à peine besoin d'insister sur le devoir de nos divers groupements de jeunesse de se rallier à l'organisation qui, dans plusieurs de nos paroisses, fait déjà tant de bien.

Mais je veux rappeler à vos congressistes qu'ils doivent donner à l'action de leurs groupes un caractère de plus en plus pratique.

Toute la vie des jeunes catholiques appartient à Dieu et à son Eglise. C'est pourquoi je leur demande avant tout de fortifier

et d'éclairer leur foi afin d'enflammer leur zèle.

Louis Veuillot écrivait à un maître de l'enseignement libre, à propos de ses élèves grandissants : « Il faudrait tout particulièrement faire sentir à ces jeunes et ardentes têtes, la beauté, la grandeur, la magnificence du rôle que le chrétien est appelé à remplir dans les plus vulgaires comme dans les plus grandes situations de l'existence humaine. Il faudrait leur inspirer ce fier sentiment que j'appellerais l'orgueil de croire en Dieu, d'être un enfant de l'Eglise, d'avoir sucé le lait austère des vertus. Cela n'empêcherait pas d'être humble, et, en tout cas, j'aimerais mieux la vanité que la honte d'être chrétien. »

Voilà bien l'état d'esprit de vos congressistes.

Pour assurer à leur action le caractère pratique que je leur souhaite, je désire que vous leur montriez bien les formes variées que peut revêtir leur zèle dans le service des paroisses. Qu'ils se mettent très simplement entre les mains de leurs prêtres. Ils participeront aux œuvres d'apostolat et de patronage. Ils soutiendront la cause des écoles libres. Ils aideront à l'enseignement du catéchisme. Ils répandront les bons journaux. Ils défendront leur foi dans les conversations où ils l'entendraient attaquer. Ils engageront les amis de leur âge à vivre comme eux, selon leurs croyances catholiques, et à s'approcher fréquemment de la Sainte Table. Ils chanteront aux offices paroissiaux. Voilà l'ordinaire d'une vie de jeune catholique. Le programme de vos groupes est en lui-même plus étendu. Vous verrez dans chaque milieu les points sur lesquels un effort spécial peut et doit être tenté ; mais, même en se bornant aux articles tout pratiques que j'ai signalés, un groupe de jeunesse peut faire un très grand bien. Beaucoup de nos villes en ont fait l'expérience.

En traduisant ces pensées devant le Congrès, ayez la bonté de remercier de ma part les organisateurs qui l'ont préparé et dont je trouve le savoir-faire et l'élan dans tout le mouvement de nos œuvres diocésaines.

Je sais qu'ils doivent leur excellent esprit à leur aumônier. Je les félicite de comprendre et de suivre si bien les directions que vous leur donnez de ma part.

Veillez agréer, cher Monsieur le Curé, et leur transmettre, l'assurance de mon paternel dévouement en Notre Seigneur.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Nos groupements de jeunesse sont bien vivants. Vers la mi-octobre nous avons eu le plaisir et l'édification de visiter trois patronages de Brest, de réunir les Sections de la Croix-

Blanche formées dans leur sein. Ces Sections ont bien compris le but de réparation, de bon exemple et d'apostolat qui leur est proposé par l'Eglise.

Le mercredi 29 Octobre, 350 jeunes hommes de tout le Doyenné s'étaient rendus à *Lannilis*, pour étudier ensemble leur rôle dans les Unions Catholiques paroissiales, et l'importance du mouvement anti-alcoolique de la « Croix-Blanche. » Les Unions paroissiales donnent cohésion pour toutes les œuvres de restauration religieuse. Elles sont nécessaires aussi, ont-ils fait remarquer, pour se protéger contre les agissements tyranniques de certains syndic des côtes, qui, non contents d'exercer une pression en faveur des écoles sans Dieu, sous la menace menaçante de frapper les pensions des retraités, multiplient les tracasseries et les procès-verbaux contre ceux qui n'ont pas l'heur de leur plaire. M. le député Soubigou a invité les côtiers du Léon à lui adresser des pétitions contre l'application de certains règlements vexatoires qui constituent un véritable *sabotage* administratif.

Cette très fructueuse réunion de Lannilis a reçu son couronnement par l'exécution d'une pièce bretonne : *Salain ar Foll*. A travers le scintillement des mots imagés, des discours éloquents, des jeux de scène qui revêtent la légende du Folgoat, de belles leçons se révèlent : Marie, protectrice de la foi et des mœurs bretonnes, Dieu par dessus toutes les rivalités politiques et humaines, l'effort et la souffrance, condition de la victoire du bien et de l'amour. Cette belle pièce, après quelques retouches que l'épreuve de la rampe suggère, prendra une place de choix dans le répertoire théâtral breton.

Croix-Blanche.— Nous rappelons aux secrétaires et trésoriers des sections de la Croix-Blanche qu'ils auront à renouveler leur abonnement au *Péril alcoolique* quand ils l'auront reçu pendant un an. Le moyen le plus pratique est d'envoyer au comité diocésain la cotisation de deux francs demandée annuellement par paroisse, et le comité diocésain se chargera de renouveler les abonnements.

Le mois d'Octobre a vu se continuer et la lutte contre l'alcoolisme et les progrès de la Croix-Blanche. Signalons la conférence faite à Pont-l'Abbé le 19 Octobre devant les pères de famille du canton réunis au nombre de 200 et celle du 29 Octobre à Lannilis devant 350 jeunes gens du canton.

A Gouesnou c'est un médecin qui, sur l'invitation de

M. le Recteur, vient parler des ravages de l'alcoolisme, et aussitôt la Croix-Blanche est établie ; elle comptera bientôt, nous n'en doutons pas, de nombreux adhérents dans cette paroisse si chrétienne.

Kerlouan organise un vaste mouvement d'ensemble et nous espérons que les enrôlements s'y compteront par centaines. Dans les écoles libres l'on continue à prêcher la croisade aux enfants. Le comité diocésain a eu le plaisir de recevoir une lettre du Directeur de l'Ecole libre de garçons de Landivisiau où 102 élèves, à la suite des maîtres, se sont inscrits dans la Croix-Blanche.

Au petit séminaire, les nouveaux arrivés, désireux de marcher sur les traces de leurs aînés, se sont empressés de demander leur admission et ont pu gagner une indulgence plénière à la Toussaint.

Le Comité diocésain de la Croix-Blanche signale et flétrit un usage qui se répand de plus en plus dans les pays producteurs de cidre ; c'est celui de mettre en perce, le dimanche, des barriques de cidre et d'inviter toute la paroisse et même plusieurs paroisses à venir boire.

Ainsi, un dimanche d'Octobre, dans une petite paroisse qui n'est pas très éloignée de Quimper, et dans un seul village, six barriques de cidre étaient *immolées* : tout un peuple, par conséquent, pouvait venir s'y abreuver.

De graves désordres résulteront nécessairement de ces réunions, et de telles mœurs en se généralisant finiraient par perdre entièrement la jeunesse de notre pays.

Il faut attirer l'attention des Unions catholiques sur ces abus et prier les pères de famille de réagir énergiquement contre des habitudes si déplorables à tous les points de vue. Si une démarche ne suffit pas, qu'on en fasse deux et trois, et qu'on donne à comprendre aux chefs de maison la responsabilité qu'ils assument devant Dieu en tolérant et en favorisant des orgies qui sont une honte pour un pays chrétien.

Affiliations à l'Archiconfrérie des Patronages : Archiprêtre de QUIMPER :

Concarneau : 1° Patronage S^t Guénolé (Garçons), Directeurs, MM. Neuder et Suignard, vicaires. — 2° Patronage de la Sainte-Famille (Filles) ; Directrice : M^{me} J. Bonduelle, avec 4 auxiliaires. — 3° Atelier N.-D. de Lourdes, *Ouvroir* de dentelles (Jeunes Filles) ; Directrice : M^{me} H. Le Marié, avec 3 auxiliaires.

Douarnenez : 1° Patronage du Sacré-Cœur (Garçons) ; Directeurs, M. Keramoal, vicaire, et M. Guellec, vicaire. — 2° Patronage de Jeunes Filles ; Directrice, M^{me} Jacques Chancerelle, avec 1 auxiliaire.

La Forêt-Fouëssant. Patronage Sainte Anne (Filles) ; Directrice : M^{me} De Réals ; auxiliaires : M^{me} Cormier, M^{lle} De Réals.

Lanriec : 1° Ouvroir Sainte-Anne (Jeunes Filles) ; Directrice, M^{lle} de Lonlay, 4 auxiliaires. — 2° Garderie St-Vincent de-Paul (Filles) ; Directrice, S^r Marie Léonce, 1 auxiliaire.

Pont-l'Abbé. Patronage Jeanne d'Arc (Garçons) ; Directeurs, MM. Rupp et Moré, vicaires.

Pont-Aven. Patronage Saint-Joseph (Garçons) ; Directeur, M. Lannuzel, recteur.

Pont-Croix. Patronage de N.-D. de Roscudon, (Garçons), Directeur, M. Néildé, vicaire.

Pouldavid. Patronage de Jeunes Filles. Directrice : M^{lle} Pierre Belbeoc'h.

Quimper, S^t Corentin : Patronage S^t Corentin, (Garçons), Directeur, M. Le Goasguen, vicaire. — 2° Patronage de la Sainte-Famille, (Filles), Directrice, M^{lle} de Guernon Ranville, avec 20 auxiliaires.

Quimper, S^t Mathieu : 1° Patronage Jeanne d'Arc, (Garçons), Directeurs : MM. Guillermit et Le Bihan, vicaires. — 2° Patronage de l'Enfant Jésus (Filles), Présidente, M^{me} De Penfeuntenyo, Directrice, M^{lle} Léonie Plateau, avec 27 auxiliaires. (à suivre).

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Le repos dominical à la Campagne.— Plusieurs chefs de Paroisse se préoccupent vivement d'une certaine tendance, dans nos campagnes, à ne pas respecter la loi divine du repos et de la sanctification du Dimanche. Ils nous font part de leurs inquiétudes et demandent qu'un mouvement d'ensemble s'organise pour combattre ce fléau moral.

Nos campagnes ont longtemps opposé une barrière infranchissable aux efforts de déchristianisation poursuivis avec tant d'acharnement par la Franc-maçonnerie. Celle-ci en 1880, avait imposé aux législateurs qui lui obéissent le retrait de la loi de 1814 qui protégeait le repos dominical ; et ce fut une ruée de toutes les industries et de tous les commerces vers la profanation

du Dimanche. Mais l'ouvrier ne tarda pas à se rendre compte qu'il ne gagnait rien et perdait tout à cette prétendue liberté du travail dominical qui ne faisait que rendre plus cruel l'épuisement de ses forces surmenées. Il se révolta, et les sursauts de sa révolte arrachèrent aux chambres françaises la loi de 1906 qui proclama l'obligation du repos dominical, mais en y introduisant la clause des dérogations par laquelle l'affranchissement promis reste presque illusoire. Tous les Syndicats ouvriers, même socialistes, joignent leurs protestations, et réclament avec énergie la liberté du dimanche.

C'est alors que le monde des villes, tombé si bas par le travail du dimanche, remonte à une notion, plus juste et plus chrétienne dans son principe, de son vrai bien, que nos campagnes se mettent sur la pente glissante qui les conduira aux abîmes. Il y a plusieurs causes à ce malheur. D'abord l'exemple des villes qui a produit dans nos paysans l'accoutumance au manque de respect d'une loi sainte, puis, les travaux publics, la construction des voies ferrées, où malgré la loi, des dérogations scandaleuses ont perpétué le travail obligatoire pour les pauvres ouvriers, enfin le passage à la caserne qui a émoussé si vite, dans des âmes neuves et peu armées pour la résistance aux entraînements, la délicatesse de conscience par rapport à la sanctification du dimanche.

Nous ne parlons pas des intempéries qui parfois réclament une tolérance que les Pasteurs sont les premiers à proclamer, lorsque le bien général le demande. Toutefois, sur ce point, nous nous rapportons au jugement très réfléchi de bien des agriculteurs qui affirment que la nécessité d'interrompre le repos dominical s'impose *très rarement*, et qui déplorent une condescendance trop prompte à des doléances insuffisamment justifiées.

Quels remèdes apporter à ce mal du travail dominical parmi nos paysans ? Un grand nombre comptent sur l'action des Unions catholiques paroissiales, dont les membres s'engageront à combattre de toutes leurs forces ce grand abus. Mais ceci suppose que la généralité des paroissiens entre dans les rangs des Unions Catholiques, et de plus, que les liens sont assez étroits et assez solides pour résister à des velléités individuelles éparses. Nous croyons que les Unions Catholiques obtiendraient un résultat victorieux si elles étaient fidèlement tenues en haleine par des réunions fréquentes et régulières, et par un enseignement opportun accompagné et suivi de décisions unanimes et publiques. C'est là une tâche qui incombe aux comités Paroissiaux, et qu'ils doivent prévoir et préparer avec suite et

persévérance.

Nous comptons davantage encore sur les *Confréries des hommes du Sacré-Cœur*. Plus elles s'étendront dans nos paroisses rurales, plus leur esprit surnaturel et leur piété énergique viendront à bout des abus qui ne peuvent s'étendre que par des complicités nombreuses.

Mais il faut que toutes les influences puissent s'exercer et faire converger leurs efforts.

C'est ce qu'a entrepris une association dont ne parle guère la grande presse, mais dont le programme s'inspire des sentiments religieux les plus élevés et d'une claire vue des devoirs et des responsabilités. Il s'agit de l'œuvre des *Propriétaires chrétiens*, fondée par le si regretté Comte Yvert. Cette œuvre recommande à tous les propriétaires chrétiens d'insérer dans les baux de fermage une clause défendant expressément le travail dominical en dehors des permissions accordées par le clergé paroissial, et cela avec la sanction possible de résiliation du bail.

Notre pays, grâce à Dieu, compte des chrétiens fervents en grand nombre, c'est même la généralité, parmi les propriétaires de nos terres bretonnes.

Nous leur faisons un appel très pressant pour qu'ils mettent en pratique la recommandation si opportune de l'œuvre des *Propriétaires chrétiens*. Qu'ils déclarent leur volonté formelle à leurs notaires et à leurs gérants. Leur foi est intéressée à ce que leurs terres ne soient pas le théâtre de scandales sociaux, mais au contraire offrent toujours le spectacle de la fidélité religieuse des familles qui les font valoir, et des familles dont elles sont le patrimoine.

Et puisque l'occasion nous est offerte, profitons-en pour recommander chaudement la petite revue fortement pensée et noblement écrite de cette œuvre : *Le Propriétaire chrétien*, hebdomadaire, abonnement 5 fr., pour les ecclésiastiques 3 fr., 82, Rue Bonaparte à Paris, ou 14, Rue Pierre-de-Blois à Blois.

Le Comité diocésain agricole.— Il s'est réuni le lundi 13 Octobre à l'*Office Central* de Landerneau. Après la prière, le Directeur des œuvres a lu et commenté les 8 premiers versets du Chapitre XV de l'Evangile selon St Jean, puis la délibération a porté sur les trois points qui forment la conclusion de : *triste exode* dans le *Bulletin des Œuvres* du 15 Octobre.

— *Le 1^{er} point* a été l'objet d'une décision ferme. En conséquence, sous la direction de la Société d'Encouragement aux œuvres agricoles, le Bureau de l'*Office Central* va demander à

ses Mutuelles et à ses Syndicats d'établir le plus tôt possible dans chaque paroisse, un état des jeunes garçons qui finiront bientôt leur stage scolaire et qui pourront dès lors être appliqués à leur formation professionnelle agricole.

D'autre part le bureau de l'*Office Central* centralisera ces renseignements, et tiendra un registre constatant, pour chaque circonscription syndicale le besoin d'apprentis ruraux, et indiquant le chiffre des gages qui pourraient être consentis.

La Société d'Encouragement a accepté d'élaborer un modèle de contrat à intervenir, sous le contrôle et la sanction des Syndicats, entre les agriculteurs et les parents des enfants entrant à leur service.

— *Le 2^e point*, proposant de fonder des caisses dotales, demande mûre réflexion et est ajourné. On constate d'ailleurs que les institutions d'Etat en faveur des *retraites*, des *mutuelles-maladies*, etc, ont fait miroiter aux yeux de la masse des espérances trompeuses qui rendent plus difficile la fondation d'institutions du genre des *caisses dotales*.

— *Pour le 3^e point*, M. Aug. de Boisanger rappelle qu'il y a peu de temps que les sociétés d'agriculture ont donné une affectation différente aux crédits alloués pour ces sortes de concours. Il se propose de faire des démarches pour que l'on revienne sur ces décisions. On appuie sur cette remarque que les anciens concours profitaient à toute main d'œuvre, qu'elle fût celle d'un maître, d'un fils de maître, ou d'un garçon de ferme, tandis que nous aurions spécialement pour but de favoriser la capacité professionnelle du jeune garçon de ferme, afin de provoquer en lui l'estime et l'amour de sa profession.

Ce sujet sera donc traité de nouveau quand les démarches tentées auront reçu une réponse.

La réunion du Comité diocésain prenant fin, la « Société d'Encouragement agricole » entre en délibération pour étudier la marche à suivre à propos de l'enseignement agricole. Le président M. le V^e Alfred de Nanteuil, propose de voter des primes en faveur des maîtres de l'enseignement libre qui se seront signalés dans leur enseignement agricole. Cette proposition a reçu l'adhésion unanime.

C'est là une très heureuse initiative qui favorisera un essor vigoureux de l'enseignement agricole.

Les syndicats catholiques de Brest.— Ils sont quatre, très vivants, joyeusement lancés, profondément religieux, pas du tout agressifs, mais très ardents pour l'ordre, le bien être

et les institutions fraternelles. C'est un vrai bonheur que de passer en revue ces jeunes forces du Syndicalisme catholique. Le « Syndicat des Apprentis du Port » compte 160 membres, qui se font respecter et s'efforcent à se faire aimer. Le « Syndicat des Ouvriers de l'Arsenal » a déjà recruté 250 membres. Il vient de déposer entre les mains de M. De Mun la formule de ses revendications professionnelles. Le « Syndicat féminin de l'habillement militaire » ne fait pas de bruit, ne reçoit pas les subventions municipales, comme son concurrent qui n'est plus qu'une ombre, mais il agit, soutient ses adhérents et aime Dieu. Le « Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie » nous dira à Morlaix ce qu'il est et ce qu'il fait.

Nous leur avons recommandé à tous de se faire aimer non seulement par leur confrères de leur Syndicat, mais par tous leurs compagnons d'atelier, leur rendant mille services, les conduisant aux Secrétariats du peuple, embrassant leurs intérêts et leurs sollicitudes ; Le foyer de nos œuvres catholiques doit rayonner sa chaleur, et attirer à soi par l'amour et le dévouement.

A côté de ces Syndicats, signalons une association très agissante et qui, malheureusement, a beaucoup à faire dans ce milieu brestois, livré aux Socialistes : C'est l'Association *antipornographique*. Elle s'est déjà mise courageusement au service de l'hygiène morale.

Enfin n'oublions pas la « Caisse ouvrière », elle a déjà un mouvement de caisse, après trois mois, qui atteint 8000 fr. Dirigée avec sagesse, esprit d'initiative, et grande discrétion, elle sera la plus morale des caisses d'épargne, car l'argent qui lui est confié, tout en constituant un placement très sûr, reste sur place pour faire du bien à côté de nous et à nos frères de travail.

Vraiment on travaille bien à Brest !

ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

La Bonne presse à Brest. (suite). — *Comités paroissiaux.* Ces comités se sont recrutés un peu dans tous les milieux, à Recouvrance, parmi les Ligueuses de l'« Ave Maria », pour la plupart tertiaires ou Enfants de Marie ; à Saint-Louis, à Saint-Pierre, à Saint-Renan parmi les dames ; à Saint-Marc parmi les membres de la Ligue patriotique des Françaises ; à Saint-Martin et au Pilier-Rouge, dans l'Union Catholique et l'Avant-Garde de la J. C. ; aux Carmes, parmi les dames de la société et les ouvrières. Ces divers comités ont eu une réunion

générale au mois de Mars : il est bon, de temps en temps, de se compter et de se sentir les coudes, et le compte-rendu de la besogne accomplie et des résultats obtenus par chaque comité était de nature à les fortifier tous. Ce fut une véritable revue de détail qui s'est renouvelée le dimanche 19 Octobre. Par le rapport que nous fit à cette réunion la secrétaire de notre comité central, nous avons pu constater l'activité plus ou moins intense déployée dans chaque paroisse pour la diffusion de la Bonne Presse.

Nous avons su de la sorte qu'à Saint-Louis et à Saint-Pierre la propagande se fait surtout par la distribution gratuite de *La Croix*, suivie de visites à domicile. Quant au *Pèlerin* et à l'*Écho du Noël*, ils se répandent principalement dans les écoles libres et les patronages. Le vicaire chargé de la presse dans l'une de ces paroisses, me disait, ces jours derniers, qu'à la rentrée d'Octobre, il allait faire une propagande à outrance pour l'*Écho du Noël* afin de faire disparaître les quelques revues de jeunesse plus ou moins neutres qui se vendent chez lui. Durant cette année, Saint-Louis a passé de 57 semaines littéraires à 103, et de 200 romans à 350, et en moins de 2 ans, Saint-Pierre a augmenté le chiffre de ses publications d'une bonne centaine.

A Saint-Martin et à Saint-Joseph du Pilier-Rouge, La Croix de propagande et les distributions de tracts le dimanche, à l'issue des messes, ont donné de bons résultats. Le prêtre, directeur du comité de presse dans la première de ces deux paroisses, profite de toutes les occasions qui s'offrent à lui pour recommander du haut de la chaire les publications de la Bonne Presse. Pour ses *Échos du Noël*, tous les ans à la rentrée d'Octobre, il fait une visite aux écoles libres, passe dans toutes les classes et y parle des bonnes lectures. Cette méthode lui a toujours procuré de nombreux abonnements. Ce même prêtre, il y a quelques mois, s'est entendu avec une dizaine d'enfants de l'Avant-Garde de la J. C. , il leur a demandé de vouloir bien répandre autour d'eux les publications de la Bonne Presse. A cet effet, ces petits ont fait eux-mêmes des visites chez leurs voisins et dans les familles de leurs camarades ; ils portent les *Échos* et les *Pèlerins*, le vendredi dans les écoles, et le samedi chez certains particuliers pour aider le porteur ordinaire de *La Croix*, et ils vendent le reste à la porte de l'église tous les dimanches. Tous les mois, ces dix enfants se réunissent au patronage pour entendre une conférence de leur directeur qui réussit ainsi à entretenir leur zèle et à les attacher de plus en plus à leur belle œuvre. La même organisation existe à Saint-Joseph

avec cette différence que ce sont ces enfants qui règlent chaque mois à M. le vicaire la facture de Paris pour les *Échos du Noël* et les *Pèlerins* et ils versent dans la caisse de jeux de leur patronage le petit bénéfice qu'ils réussissent à faire. Aux moyens naturels et humains de propagande, il faut toujours joindre les moyens surnaturels, aussi avant la fin d'Octobre, Saint-Martin aura sa Ligue de l'« Ave Maria » et sa messe mensuelle de la Bonne Presse. Cette paroisse compte actuellement une centaine de publications de plus que l'an dernier, et Saint-Joseph une cinquantaine.

A Saint-Marc, le comité de presse marche admirablement depuis le mois de Novembre ; à cette époque, les dames qui en font partie, désirant accomplir une propagande vraiment sérieuse, se partagèrent la paroisse, et pendant tout le mois de Décembre, elles firent elles-mêmes la distribution gratuite de *La Croix* ; résultat : 30 abonnements. Une messe par trimestre se dit dans cette paroisse pour la diffusion des bons journaux, et la fête de la presse y a été établie cette année.

A Saint-Renan, il y a un an, le journal *La Croix* n'était pas connu, pas un seul numéro n'arrivait jusqu'à la population. L'un des vicaires fonde en Décembre un comité de Dames, la visite à domicile s'organise, et actuellement Saint-Renan compte 62 *Croix* quotidiennes dont 31 à 6 pages, 14 *Croix du Dimanche*, 12 *Croix des Marins*, 25 *Semaines Littéraires*, 50 *Pèlerins*, 50 *Causeries*, autant de *Vies des Saints*, 110 *Échos du Noël*, 10 *Sanctuaires*, 6 *Noëls* et 100 *Romans*.

A Lanvéoc, c'est une jeune fille qui depuis quelques mois, met au service de la Bonne Presse tout son dévouement, et réussit à écouler chaque semaine, 45 *Croix du Laboureur*, 60 *Pèlerins*, 15 *Croix des Marins* et 10 *Échos du Noël*. Ce nouveau centre de diffusion fait partie du comité central de Brest.

(à suivre).

L'organisation des œuvres de Presse est entreprise sur plusieurs points. Nous nous bornons à signaler aujourd'hui *Roscoff*, où un essai de propagande de la *Croix* est entrepris par l'envoi gratuit à tous les foyers pendant un mois. Des zélatrices passeront partout, les dernières semaines, pour organiser l'abonnement ou la vente au numéro.

D'autre part, à Douarnenez, un magasin s'ouvre avec le dépôt de toutes les publications de la *Bonne Presse*.

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coic, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

« Témoins douloureusement attristés des ravages de l'erreur, sous quelque nom qu'elle se dissimule, et des pernicieuses conséquences du libéralisme, c'est au successeur de Pierre que, dans l'entière docilité de nos intelligences et de nos cœurs, nous venons demander la vérité. » (*Adresse de l'A. C. J. F. au S. Père*).

« Vous lutterez contre ... le souffle perfide du libéralisme qui insinue le mensonge sous mille formes variées. » (*Réponse du Card. Merry del Val au nom du S. Père*).

« Tout catholique familiarisé quelque peu avec le droit public de l'Eglise, avec les enseignements authentiques du Magistère, connaît et comprend l'importance très actuelle de la question du Libéralisme.

« Dans la société moderne, issue de la Révolution, beaucoup d'entre les conceptions et les formules courantes du droit public contiennent, supposent ou suggèrent une fausse notion philosophique de l'ordre social, un ensemble de principes erronés que tout catholique instruit doit savoir corriger et rectifier pour demeurer d'accord avec la vraie doctrine de l'Eglise. Par exemple : le principe de la *sécularisation* de la société, le principe de la *neutralité*, de la *laïcité* de l'Etat ; le principe en vertu duquel l'Etat, loin d'avoir aucune obligation spéciale envers la vraie religion, devrait s'abstenir de professer aucun culte et garantir simplement la liberté religieuse des particuliers ; le principe en vertu duquel la religion serait une chose d'ordre purement individuel ou privé, qui ne devrait tenir aucune place officielle dans les lois et les institutions publiques ; le principe en vertu duquel une même liberté légale devrait être reconnue à l'erreur et à la vérité, à la propagande des idées justes et des idées fausses, par

l'école, par la presse, par le théâtre, sous la seule réserve de la tranquillité publique ; le principe en vertu duquel la loi serait purement et simplement l'expression de la volonté générale et en vertu duquel, pareillement, le pouvoir politique ne serait que le commis, le délégué constamment révocable de la multitude ... autant de principes qui ont manifestement une importance considérable dans le droit public de la cité moderne. Presque partout, des lois et des institutions plus ou moins pénétrées, imprégnées de ces mêmes principes s'imposent à tout le monde avec la brutalité d'un fait inéluctable. Bien plus, quand les jacobins veulent arracher aux catholiques la liberté du culte, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, les catholiques réclament à juste titre leur quote-part de la liberté commune, ils adjurent la cité moderne de ne pas refuser à la vérité le même droit légal qu'à l'erreur. Enfin quand les catholiques sont les plus forts et deviennent maîtres du pouvoir, ils savent que le respect loyal de mainte liberté dont ils ont eux-mêmes à souffrir leur est imposé par la foi des traités, comme par la nécessité morale de la paix publique dans une société divisée de croyances religieuses.

« Mais, en pareil état de cause, pourra-t-on contester que les catholiques, si l'Eglise ne prend soin de les prémunir constamment contre l'erreur, seront amenés *tout naturellement et presque inévitablement* à regarder comme normal, légitime, tout un ensemble de principes de droit public qu'ils voient en vigueur dans chaque pays et dont, souvent, nous nous réclamons pour la défense même de la religion, contre ses persécuteurs ? Aujourd'hui comme au temps de Montalembert, et plus encore qu'au temps de Montalembert, à cause de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, la tentation existe constante, permanente, pour les catholiques, de considérer comme conformes à la justice et au droit les principes de la cité moderne : sécularisation de la société, neutralité ou laïcité de l'Etat, liberté commune et identique reconnue à l'erreur et à la vérité, souveraineté absolue de la volonté générale. Or, cette conception doctrinale du droit public est précisément ce qu'on nomme le *libéralisme*. Associer pareille conception doctrinale aux croyances religieuses du catholicisme n'est autre chose que professer le *libéralisme catholique*. Il est donc d'une opportunité très actuelle et d'une très haute importance de mettre en garde les croyants contre les illusions ou les séductions du libéralisme catholique, en leur montrant la malfaisance des *faux dogmes* de la Révolution, en leur inculquant les vrais principes du droit naturel, les vraies doctrines du droit public de l'Eglise. »

(*Etudes*).

1° Le libéralisme. — (Voir plus haut, page 85).

2° Les œuvres militaires et les Chefs de Famille. — (Voir page 94).

3° Les Confréries des Hommes du Sacré-Cœur. — (Voir page 87).

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Les Hommes du Sacré-Cœur. — *La Semaine Religieuse* du 7 Novembre a donné *in extenso* le rapport de M. l'abbé Félix Le Louët, sur les confréries d'hommes du Sacré-Cœur fondées dans le Diocèse. Le même rapport a paru aussi dans le *Bulletin des Hommes du Sacré-Cœur* de Montmartre. Nous sommes heureux d'apprendre que les fondations de Confréries se multiplient aussi bien dans la Cornouaille que dans le Léon, et nous donnerons bientôt la liste complémentaire qui dépasse désormais de beaucoup la centaine. C'est le 23 Avril 1906 que M^{re} Dubillard en approuvait les *Statuts*, et chargeait M. l'abbé Le Louët de la Propagande de l'œuvre. Elle a déjà fait un bien immense, donnant une impulsion plus vive au mouvement de dévotion eucharistique depuis si longtemps imprimé par les Confréries du Saint Sacrement. Comme nous le disait M. le Chanoine Crépin, Supérieur des Chapelains de Montmartre, ce sont deux œuvres sœurs. La plus jeune ajoute seulement à son aînée un caractère de consécration nationale en l'honneur du Sacré-Cœur.

Les renseignements qui nous viennent des groupements paroissiaux montrent le zèle des hommes pour leur adoration mensuelle. Presque partout les communions sont devenues plus fréquentes et l'on se félicite de la belle assistance qui prend part à la Grand'messe et aux Vêpres, au jour marqué du mois.

Que les membres de l'œuvre, dans chaque paroisse, méditent et réalisent le vœu exprimé par M^{re} l'Evêque dans son discours de clôture du pèlerinage à Montmartre (Voir *Bulletin des Œuvres*, Page 54). Les hommes du Sacré-Cœur tiendront à honneur de conduire toute la famille, hormis les membres dont la présence est nécessaire au logis, à tous les offices des dimanches et des fêtes, donnant l'exemple de la participation aux cérémonies et au chant liturgiques ; et, le jour d'adoration, les Vêpres seront suivies d'une procession mensuelle du Saint

Sacrement, où les hommes du Sacré-Cœur, un cierge à la main, formeront cortège d'honneur au divin Maître.

C'est ce que se propose de faire M. le Recteur de Mahalon, qui, à la suite du jubilé, prêché du 26 au 30 Octobre, par le Père Félix et le Père Siméon, a fondé l'œuvre des Hommes du Sacré-Cœur dans sa paroisse, avec 75 adhérents, et dont la première journée d'adoration a produit les meilleurs fruits, excitant chez les femmes une heureuse émulation qui se traduira par une piété générale plus intense.

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Catéchistes volontaires.— Le Directeur des œuvres a consacré une journée aux Catéchistes dans les paroisses de Morlaix. Là, l'œuvre, bien organisée avec des cadres complets, obtient des résultats consolants sur les enfants, plus lentement, et plus péniblement sur les parents, qui se désintéressent trop de leurs devoirs par rapport à l'instruction religieuse de leurs enfants. L'effort porte avec persévérance sur ce point, et par des visites, des notes de contrôle et l'action même des enfants, on arrive à quelques résultats heureux. On a souligné un procédé d'apostolat pour réveiller la foi et la notion du devoir religieux à certains foyers tombés dans une indifférence déplorable. La Dame Catéchiste volontaire, le samedi, rappelle aux enfants l'obligation de la messe dominicale, leur prêche l'action auprès des leurs, les exhorte à faire tout préparer dès la veille : vêtements de dimanche, etc. ; à se charger eux-mêmes du nettoyage des chaussures, à faire fixer à chacun la messe à laquelle il assistera, et déterminer l'heure du lever. Les enfants, quand ils ont compris le prix de cet apostolat familial, s'y dévouent avec une simplicité pleine d'entrain et de pieuse insistance à laquelle leurs bons anges prêtent leur invisible, mais très puissant appui, pour pénétrer et toucher jusqu'aux âmes les plus fermées à l'influence de la foi.

Le Congrès de la Fédération des Associations Catholiques de Chefs de Famille s'est réuni à Quimper le dimanche 16 Novembre, sous la Présidence de Monseigneur l'Evêque. 500 délégués y ont pris part, représentant une trentaine d'Associations cantonales, sur les 42 que compte le Diocèse. Nous avons l'écho des impressions très vives et très profondes qu'ils ont rapportées de cette réunion solennelle, et qu'ils ont communiquées aux groupements de leurs paroisses.

Ils ont compris, à entendre l'exposé si net et si probant de la campagne post-scolaire entreprise par la Franc-maçonnerie dans les Chambres françaises, la nécessité de se lever courageusement pour défendre et vivifier nos œuvres de Patronage et de persévérance. L'admirable discours breton de M. l'abbé Gouzard, sur les raisons et les résultats de la campagne entreprise en faveur de la Répartition proportionnelle Scolaire communale, va continuer de remuer fortement l'opinion des masses populaires, car, au sortir de la réunion, on demandait instamment que ce discours fût reproduit en brochure, et de suite une Association cantonale s'est inscrite pour mille exemplaires. (*Adresser les demandes à M. de Kerangal, Quimper, 5 fr. le cent*).

Ces deux discours préparaient les âmes à recevoir les enseignements de Monseigneur l'Evêque. On a lu dans la *Semaine Religieuse* et dans les journaux catholiques la très importante et très auguste lettre d'approbation envoyée par Rome aux Evêques de Bretagne. La parole de notre Evêque en fut un admirable commentaire et un appel sublime à tous les courages et à tous les dévouements pour la cause de l'Enseignement chrétien et de notre jeunesse à sauver.

Nous donnons plus loin les vœux qui ont été acclamés à cette émouvante réunion. Mais nous devons en faire saisir l'importance par le compte-rendu du conseil d'Etat Major tenu dans la matinée. Là, 92 délégués des bureaux des Associations cantonales ont délibéré sur l'ordre du jour que leur avait soumis à l'avance le président de la Fédération, M. le Commandant de Surgy, et qu'il commenta encore au début de la réunion. Voici les points sur lesquels le Président de la réunion, M. le Chanoine Alfred Le Roy, aumônier de la Fédération, fit porter les débats.

1° Le but premier pour lequel les Associations de Chefs de Famille s'étaient constituées était plutôt défensif et, par là même, un peu restreint. Il s'agissait de courir au plus pressé, au point menacé et attaqué, c'est-à-dire la déformation de l'intelligence de nos enfants au moyen de *Manuels scolaires*, dénoncés et interdits par les Evêques de France, *Manuels* d'histoire défigurée et mensongère, de morale indépendante et d'affirmations anti-religieuses.

Mais bien vite on comprit que le but devait être élargi, que l'action de défense devait être corroborée par une action d'édification et de formation totale de notre jeunesse catholique.

Et en première ligne, se présente dès lors la nécessité d'« inculquer aux parents la connaissance de leurs droits et de leurs

devoirs dans l'œuvre d'éducation de leurs enfants. »

Comment refaire ainsi « la neutralité » des Chefs de Famille ?

La réponse qui ressort de la discussion est double :

a) Ménager dans chaque paroisse, aussi souvent que possible, dans une salle de patronage, une école libre, où même au presbytère, par exemple avant Vêpres le dimanche, une causerie, une lecture commentée, un échange de vues entre pères de Famille, qui expose les dangers courus par l'enfance, les obligations qui en résultent pour les parents, l'esprit de foi et les moyens surnaturels à employer.

b) Compléter cette formation plus intime faite au sein de la paroisse, par des réunions périodiques cantonales auxquelles on invitera un conférencier pour traiter des droits et des devoirs des Chefs de Famille.

A ce propos, on demande de dresser une liste des Conférenciers auxquels il serait possible de s'adresser. M. le Président répond que cette liste a déjà paru dans le *Bulletin* N° 1, page 6 ; mais il faudrait y ajouter d'autres noms : parmi les laïques, MM. A. Chauvel de Châteaulin, Lareur, de Plouzané, Caroff, de Ploudalmézeau, Le Hire et du Laurent de la Barre, Avocats à Morlaix, etc. ; parmi les membres du clergé, MM. Gouzard, Recteur de Loperhet, Coatarmnac'h, Recteur de Plougasnou, M. le Chanoine Orvoën, Curé-Archiprêtre de St Corentin, etc.

M. le Colonel Hugot-Derville se charge de mettre à jour cette liste et de la tenir à la disposition des Associations de Chefs de Famille. Il est bien entendu qu'en principe les frais de voyage sont à la charge des Associations qui demandent un conférencier.

2° La vigilance doit continuer à s'exercer autour de l'enseignement laïque, de l'enseignement sans Dieu ; On se plaint que bien des efforts se sont heurtés à un entêtement irréductible de la part des maîtres et maîtresses laïques. Outre le rôle qui peut revenir dans ces conflits aux Maires et aux municipalités, on rappelle le conseil donné à la dernière assemblée de Landerneau : Recourir à la presse catholique régionale et locale, sans polémique inutile : de simples faits. Exemple : *dans telle école, telle classe, tenue par tel maître ou telle maîtresse, tel livre est imposé aux élèves ; aux parents d'agir !*

Ces sortes de maîtres n'aiment pas la lumière, ni leurs chefs non plus, qui redoutent au suprême degré d'avoir « des affaires. » La mise permanente au pilori est le moyen le plus efficace. Pourquoi ces maîtres prennent-ils tous les moyens pour éviter que les parents puissent voir les livres et les cahiers de leurs enfants ? Ils ont peur de la lumière.

3° Les Associations de Chefs de Famille doivent se garder

de laisser à la seule charge des Curés et Recteurs, l'entretien, le recrutement la prospérité des écoles libres. Elles les entoureront de leur sollicitude et de leur propagande et prendront en mains tous leurs intérêts.

4° Ce dévouement aux écoles libres se manifestera principalement en réclamant la Répartition proportionnelle scolaire, en agissant près des municipalités. Le rapport de M. l'abbé Gouzard et les résultats de son enquête prouvent l'activité déployée en faveur de cette grande cause, la résistance astucieuse du Préfet, la nécessité d'imiter le grand exemple donné par le Maire de Kerfeunteun en recourant au Conseil d'Etat contre le parti pris injustifiable du Préfet.

5° L'action des Associations de Chefs de Famille doit suivre la jeunesse au delà des écoles, dans les œuvres post-scolaires si menacées, comme le dira ce soir M. le Député Hugot-Derville. Ceci fera l'objet des vœux proposés et adoptés d'acclamation à la réunion générale.

M. le Président attire aussi l'attention des Associations de Chefs de Famille sur leurs devoirs auprès des jeunes soldats qui sont à la caserne. Il recommande aux Associations de Chefs de Famille de bien étudier ce sujet qui est traité dans un article spécial de ce *Bulletin*.

Puis il résume les modifications proposées aux Statuts de nos Associations dans cette formule : « *L'Association des Chefs de Famille embrasse tout ce qui peut contribuer à la formation intellectuelle, morale, religieuse, professionnelle de la jeunesse catholique.* »

La réunion d'Etudes se termina par un vibrant rapport du Commandant Barthes, de Brest, sur les relations qui doivent exister entre le bureau de la Fédération et les Associations cantonales. Ces relations ne consistent pas seulement à fournir la cotisation annuelle, mais à communiquer au Secrétaire, M. Hugot-Derville tous les renseignements utiles pour la marche générale, et à recevoir par l'organe de l'Union Générale : *Ecole et Famille*, ainsi que par l'organe diocésain : le *Bulletin des Œuvres*, les mots d'ordre et la connaissance du mouvement d'ensemble. Il faut que les Associations s'abonnent très fidèlement à ces deux publications officielles, et en fassent une étude assidue, pour qu'il y ait vie et action dans toute notre organisation diocésaine.

Voici les deux vœux qui condensent les pensées maîtresses du Congrès, et que M^{re} a fait acclamer :

1° *Que nos Associations surveillent de très près le mouvement des œuvres post-scolaires laïques ; qu'elles défendent les œuvres post-scolaires catholiques, et organisent à ce sujet une campagne*

d'opinion.

2° Que les Associations veillent à ce qu'aucune entrave ne soit apportée par l'école publique, sous prétexte de classes supplémentaires, de cantines scolaires, etc., au fonctionnement du catéchisme et de l'éducation chrétienne dans les patronages, en dehors des heures légales de classe.

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVÉRANCE

Croix-Blanche.— Le comité diocésain a eu la joie de recevoir, dans le courant de Novembre, la visite de M. J. Roux, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens, délégué général de l'œuvre de la *Croix-Blanche*. Il a fait une conférence des plus intéressantes aux élèves du petit séminaire qui, nous l'espérons, se souviendront de ses paroles et continueront à se montrer de vaillants apôtres de la *Croix-Blanche*.

Nous savons, d'autre part, que M. Roux a parlé dans les grands séminaires de Saint-Brieuc et de Vannes. Il a présenté ses hommages à tous les évêques de Bretagne qui lui ont fait le meilleur accueil et lui ont exprimé de vive voix tout l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre.

Redoublons donc de zèle et d'ardeur et que toutes les paroisses, toutes les écoles libres aient bientôt leur section de *Croix-Blanche*. Rien de plus facile que de fonder l'œuvre. On est sûr de trouver partout des bonnes volontés, car les méfaits de l'alcool sont trop manifestes pour qu'ils échappent désormais à qui que ce soit, et les jeunes comprennent aisément que leur devoir est de renoncer avec énergie à cette funeste boisson.

Mais s'il est facile de fonder l'œuvre, il est plus difficile évidemment de la faire vivre et prospérer. Il en est ainsi d'ailleurs de toutes les œuvres. Il n'y a à prospérer que celles auxquelles on se dévoue sans compter, avec méthode et persévérance. Et si l'on veut que la *Croix-Blanche* fasse dans les paroisses un bien durable, il faudra à différentes reprises dans l'année appuyer sur la beauté de l'œuvre, les obligations qu'elle impose. La fin de l'année, l'approche du carême, la clôture du temps pascal, la récolte du foin, la récolte du blé donneront l'occasion de mettre les paroissiens en garde contre les entraînements de l'exemple, de rappeler aux membres de la *Croix-Blanche* leurs promesses et de les exhorter à les tenir fidèlement. Il sera nécessaire aussi de réunir quelquefois les membres de la *Croix-Blanche* soit à l'église, soit dans une salle. Ceux qui ont une salle à leur disposition peuvent facilement organiser

de petites conférences ; des jeunes gens sans grande instruction pourront avec une préparation de quelques jours trouver à dire des choses intéressantes. Les questions religieuses, les questions sociales, les questions historiques présentent de grandes difficultés et rares sont ceux qui peuvent les aborder et les traiter avec compétence. Pour parler de l'alcoolisme, de ses dangers, de ses ravages, il suffit de regarder autour de soi, de rassembler ses souvenirs et l'on aura matière à une causerie intéressante. Les livres sur la question sont très nombreux, on en trouve à très bon compte à l'œuvre de la *Croix-Blanche* (82, Rue de l'Université, Paris) ou aux bureaux de la *Ligue nationale anti-alcoolique* (147, Boulevard Saint-Germain, Paris).

Le *Péril alcoolique*, organe mensuel de la *Croix-Blanche*, contient aussi de très bons articles qu'on pourrait commenter, discuter, traduire en breton lorsqu'on a des conférences à faire à des auditoires bretons.

A Brest, Morlaix, Concarneau, les sections de *Croix-Blanche* ont des réunions fréquentes où l'on place une conférence ou une causerie sur l'alcoolisme. C'est un exemple à suivre partout.

Au mois de Novembre, des conférences sur la *Croix-Blanche* ont été données à l'école Saint-Gabriel de Pont-l'Abbé, aux deux écoles libres de Combrit et à l'abri du marin de Sainte Marine. A Sainte Marine, le tableau de Bocquillon et des projections antialcooliques ont permis de mieux montrer aux marins les ravages causés par l'alcool, et c'est avec le plus vif intérêt que l'auditoire, composé de près de 300 personnes, a suivi les explications du conférencier.

Les marins de nos côtes continuent à venir à la *Croix-Blanche*. Dans le courant de Novembre nous sont arrivées 17 adhésions de jeunes gens d'Audierne et de Plouhinec, âgés de 16, 17, 18 ans. Bravo les jeunes !

NOTA.— Il est très désirable que le *Péril alcoolique* soit répandu dans les paroisses qui ont des sections de *Croix-Blanche*. Le comité central de Paris fait les meilleures conditions à ceux qui prennent plusieurs numéros. Il suffit que plusieurs, 5, 6, 10 et davantage s'entendent entr'eux pour faire venir un colis ; qu'ils chargent le secrétaire de faire la demande, et tous les mois ils recevront de sa main leur numéro. La dépense sera seulement de 0 fr. 60 par an. Ils liront ainsi le journal et le feront lire autour d'eux.

La *Croix-Blanche* comprend deux degrés : les abstinents

de l'Alcool, et les abstinents totaux de toute boisson fermentée.

Avec les encouragements du Cardinal Protecteur des sociétés catholiques antialcooliques, dont nous donnerons les paroles, ceux-ci s'organisent, spécialement par un groupement d'ecclésiastiques, et ils ont fondé un organe spécial : la *Croix d'or*.

Nous en reparlerons.

Les œuvres militaires.— Nos jeunes conscrits, pour la plupart, prennent part avec ferveur aux retraites de départ qui se donnent dans différentes parties du Diocèse. Aux messes paroissiales des jeunes soldats, qui précèdent leur appel, ils assistent pieusement, font la sainte communion, et voient leurs prêtres pour recevoir l'indication des œuvres militaires et les adresses d'aumôniers militaires de leurs garnisons. Ils partent avec l'enveloppe qui réclame, en cas de maladie ou d'accident, la visite du prêtre, et emportant le précieux petit livre, pleins de bons conseils : *Sois bon soldat*. Sont-ils fidèles à se rendre aux adresses indiquées ? Ne nous faisons pas illusion : ils sont dépaysés, timides, gauches, concentrés, ils savent leur langue un peu embarrassée à l'usage du français, ils remettent à plus tard, et souvent ce plus tard ne vient jamais, et voilà nos jeunes gens désarmés, désemparés bientôt. Remplissent-ils autant qu'ils le peuvent leurs devoirs chrétiens ? Ils se familiarisent trop vite avec la négligence de la messe. Nous les retrouvons, à leurs jours de permission, tout heureux de reprendre leur place à l'église, profitant de leur retour très court pour se confesser et communier, mais ils n'osent pas davantage se rendre aux œuvres militaires, et leur temps de service a passé dans une torpeur religieuse funeste pour l'avenir. Il y a là un mal qu'il faut guérir, et nous attirons sur ce sujet l'attention toute particulière des Associations de Chefs de Famille.

Au Congrès du 16 Novembre, nous avons cité un exemple entre tant d'autres. A Reims, il y a une œuvre militaire excellente. Nous en avons reçu les renseignements suivants : Le 132^e régiment d'Infanterie, qui y tient garnison, avait incorporé 300 à 350 bretons de la classe 1910. Sur ce nombre 117 seulement se sont présentés à l'aumônier militaire, et sont restés en relations plus ou moins régulières avec lui. 24 ont mérité, à leur départ, un diplôme qu'ils seront heureux de conserver et de montrer plus tard à leurs enfants, comme ils le montrent maintenant avec fierté à leurs parents. Nous tenons à donner ici cette liste de diplômés comme en un tableau d'honneur :

Abbé L. Clesse, Aumônier, 3 bis, Rue du Levant, Reims.
132^e Régiment d'Infanterie.— **Certificats d'excellente conduite :**

Jean Le Cœur, de Douarnenez, Instituteur libre à Carhaix ; Yves-Guillaume Le Bras, cultivateur, de Lennon ; Jean-François-Louis Le Roux, cultivateur, de Saint-Eloi ; Jean-Pierre Pennec, employé de commerce du Patronage de Recouvrance à Brest ; François Le Moigne, cultivateur, de Saint-Pierre-Quilbignon ; Yves Le Roux, cultivateur, de Kernilis.

Certificats de bonne conduite : Jean-Marie Ollivier, cultivateur, de Tylosquet ; Louis Le Hir, Guillaume Pellé, Jean-François Monot, de Guisseny, cultivateurs ; René Mauguen, cultivateur, de Crozon ; François Morvan, cultivateur, de Kerlouan ; Pierre Le Borgne, de Peumerit ; Goulvin Lunven, de Gouesnou ; Jean-Marie L'Hour, cultivateur, de Lannilis ; Jean-Yves Le Lez, cultivateur, de Plouzévédé ; Jean Le Bis, cultivateur, de Gourlizon ; Louis Le Guen, cultivateur, de Coat-Méal ; Jean-Marie Monot, cultivateur, de Plabennec ; Jean-François Pailler, cultivateur, de Landunvez ; Tanguy Pailler, cultivateur, de Plouvien ; François Page, cultivateur, de Kernilis ; Jean-Marie Omnès, cultivateur, de Plouguin ; Jean Le Vourch, cultivateur, de Goulven ; Jean-François Marrec, cultivateur, de Sibiril ; Corentin Le Corre.

Pour notre région, nous devons signaler le bien immense accompli parmi les soldats du 118^e qui ont séjourné à Morlaix, par le véritable apostolat qu'y a exercé auprès d'eux un Séminariste soldat. Ailleurs, des jeunes gens formés dans nos œuvres de jeunesse, groupent dans chaque compagnie des séries de quinze camarades qui s'enrôlent dans le *Rosaire-vivant* et récitent chaque jour une dizaine de chapelet pour la persévérance de leurs compagnons. On nous cite les garnisons de l'Est, plus spécialement Soissons, où l'apostolat intime produit des fruits de grande édification. On nous parle de ces centaines de soldats qui à Montmartre font leur adoration nocturne.

On le voit, nos jeunes gens, s'ils s'y prêtent, se trouvent bien encadrés pour leur persévérance et leur mutuelle édification, et parmi eux, l'esprit d'apostolat dont sont animés les jeunes conscrits de nos œuvres, peut produire de grands fruits.

Encore faut-il que, dès leur arrivée à la caserne, les fils de la Bretagne soient saisis et soutenus par tout cet ensemble de dévouements religieux ; et c'est ici que nos *Associations de Chefs de Famille* peuvent rendre de grands services, en tenant à jour les listes de leurs fils soldats, en communiquant dès la première lettre, l'indication du bataillon et de la Compagnie, en leur faisant parvenir, à l'adresse de l'aumônier, les journaux catholiques locaux et les Bulletins paroissiaux, enfin, et nous prions nos vénérés confrères de remarquer tout spécialement

ce moyen très efficace de maintenir le contact avec les jeunes soldats, en ouvrant dans les bulletins paroissiaux une rubrique consacrée aux lettres ou citations de lettres de nos jeunes gens.

C'est l'Echo de Barbenlanc qui a inauguré le premier ce courrier militaire du Bulletin paroissial. Chaque extrait de correspondance est souligné par un petit mot d'encouragement et d'amitié. Le Bulletin paroissial en acquiert un regain d'intérêt et ces jeunes cœurs de soldats, rattachés à leur pays, à leurs prêtres, par ce lieu si doux, reviennent conquis pour toujours à leur Dieu et à leur paroisse.

La Protection de la Jeune Fille.— Le comité diocésain de l'œuvre avait invité toutes ses correspondantes pour sa réunion générale annuelle qui a eu lieu le samedi 29 Novembre à Quimper.

A 10 h. 1/4, Monseigneur l'Evêque, accompagné de MM. les Chanoines Queinnec, Orvoën, Archiprêtre de la Cathédrale, et Corre, Recteur de Saint-Mathieu, et de M. Y. Perrot, Secrétaire de l'Evêché, faisait son entrée dans la chapelle du Patronage de la Sainte Famille, 5, Rue Valentin. La messe fut célébrée par M. le Chanoine A. Le Roy, Aumônier de l'œuvre, puis Monseigneur dans une homélie pleine d'onction et d'encouragements paternels, groupa les conseils pratiques qu'il donna à la pieuse assistance sous trois pensées qui étaient le commentaire approprié de l'Evangile sur la Résurrection de la Fille de Jaire : éloigner de nos jeunes filles les « joueurs de flûte » qui représentent les vains attraits d'une vie de plaisir, de richesse rêvée, pièges de mort pour leurs corps et pour leurs âmes ; les garder à leurs parents et près de la chaude influence du foyer paternel, ou les ramener à leur pays, pauvres âmes blessées mais déjà cicatrisées par la douce compassion, enfin les nourrir, pour la vie spirituelle en les conduisant à l'amour de la Sainte Eucharistie et dans les Confréries pieuses de Jeunesse, pour la vie matérielle, en leur procurant des travaux qui ne nuisent pas aux devoirs du ménage et de la ferme, mais qui apportent un peu plus d'aisance au secours de leur pauvreté. Monseigneur bénit les dévouements que l'œuvre a groupés pour une tâche dont les résultats sont à longue échéance et ne s'acquièrent que par une action discrète et persévérante. La Bénédiction du Très Saint Sacrement termina cette première réunion.

L'après-midi, eut lieu la réunion de travail, ouverte par un très beau rapport de M^{lle} de la Sablière. Puis M^{me} R. de Jac-

quelot, Présidente, soumit aux délibérations plusieurs résolutions pratiques qui amenèrent un échange d'idées très vivant entre les Correspondantes, les membres du comité et M. Joncourt, Curé de Bannalec, M. Le Jollec, missionnaire, et M. le Chanoine A. Le Roy.

La conclusion fut : 1° Que les Correspondantes se tiennent en relation très constante avec le clergé paroissial pour prévenir les départs de pauvres enfants abusées, agir près des parents, protéger les émigrées, les atteindre, les suivre au moyen de *Bulletins paroissiaux*, de journaux locaux catholiques, envoyés à leur adresse ou remis aux œuvres d'apostolat comme celles des PP. Questel et Kervennic, à Paris, 8 bis, Rue de l'Arrivée ; 2° Qu'elles obtiennent des directrices de classe, d'ouvrier ou de Patronage, qu'un enseignement habituel et des conseils souvent renouvelés prémunissent les enfants contre toute tentation de départ ; 3° Qu'elles s'emploient à assurer dans toutes les écoles chrétiennes des heures réservées à l'enseignement ménager, ce qui préparera pour l'avenir la fondation et le fonctionnement des cours ménagers ambulants comme il s'en fait dans le Morbihan, la Corrèze, l'Aveyron et dans l'Est, avec tant de fruit et avec l'heureux résultat de fixer davantage les jeunes filles et les jeunes ménages dans l'amour du pays ; 4° enfin, il est opportun qu'avec l'aide des Correspondantes et du Clergé, on s'entende avec la *Société d'Encouragement aux œuvres agricoles* et l'*Office Central*, pour établir un état des jeunes filles qui finissent bientôt les catéchismes et les classes, susceptibles d'être engagées pour l'apprentissage et le service des fermes, et parallèlement un état des fermes qui désireraient des domestiques, puis, à l'instar de ce qui est préparé pour les garçons dans les Syndicats catholiques, élaborer un projet de Contrat entre les familles et les propriétaires. Nous augurons beaucoup des résultats de cette journée et de cette réunion où le zèle et la piété ont tout conduit pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Un Congrès Catholique professionnel.— Le dimanche 9 Novembre, à Morlaix, se tenait le Congrès régional des *Syndicats des Employés du Commerce et de l'Industrie Catholique*, il le fut par la messe de communion qui l'ouvrit, par le très beau sermon de M. Castel, Recteur de Saint-Melaine,

par la suite des travaux dirigés sous la présidence du délégué de Monseigneur l'Evêque, M. le Chanoine Kérisit, par les hautes pensées et l'esprit surnaturel que portèrent dans toutes les délibérations les représentants du Syndicat général, M. Zirnheld, son président, M. Ch. Viennet, son secrétaire général et membre du conseil des Prudhommes de Paris, et M. Paul Salvart. *Catholique* enfin par l'admirable discours de M. Zirnheld qui couronna les travaux, et qui fut un admirable commentaire de la lettre pontificale aux Evêques d'Allemagne sur les Syndicats confessionnels. Car, dit-il, « la neutralité n'est que de la lâcheté. »

Aussi lorsque dans la 1^{re} séance, on traita du recrutement des syndiqués, Morlaix, Brest, Laval, Le Mans, Rennes, Vannes, Nantes affirmèrent qu'ils sortaient de la formation profondément religieuse reçue dans les Patronages et Cercles catholiques. Mais Zirnheld demanda davantage ; il parla de la Confrérie de S. Labre où se forment, à Paris, tous les dirigeants du Syndicat général, des retraites fermées qui y groupent régulièrement les chefs et les propagateurs, des journées de récollection mensuelle passées dans un recueillement périodique qui entretient dans toutes les âmes une vie de piété fervente et généreuse ; et son cœur se dilata lorsque M. le Chanoine Alfred Le Roy, directeur diocésain des œuvres lui promit de préparer aux Syndiqués du Diocèse les mêmes moyens de formation surnaturelle.

Professionnel, ce Congrès en eut bien tous les caractères. Les Syndicats des Employés du Commerce et de l'Industrie organisés dans la région de l'Ouest ont exposé les différentes institutions qu'ils ont fondées, bureaux de placement, cours professionnels, coopératives, mutualités, revendications du repos dominical, de la Semaine anglaise, représentation au conseil des Prudhommes. Ils mettent en pratique les fins que se proposent les Syndicats : « obtenir des conditions de travail convenable et des salaires suffisants ; Accroître leur valeur professionnelle ; s'entraider dans toutes les circonstances de leur vie : améliorer leur situation matérielle et morale par l'organisation d'institutions de prévoyance, de services sociaux et économiques. » Mais « ils réprouvent la lutte des classes. » Leur action publique ne veut s'exercer que sur le terrain professionnel, à l'encontre des socialistes politiques, et ils visent aux « libres accords avec le Patronat, par des commissions mixtes. »

Combien sont-ils de Syndiqués ? Une soixantaine sous la très active direction de MM. Dantec et Cosquer à Morlaix,

une trentaine groupés à Brest d'abord par M. Pénel. Pourquoi rien à Quimper ? Il n'y manque pas cependant d'employés. Sont-ils absents de nos œuvres ? ou laissent-ils toute la place aux socialistes ? Quimper est cependant plus peuplé et aussi commerçant que Morlaix ?

Morlaix possède en outre, sous la Présidence de M^{lle} Allaouret, un excellent noyau de vingt-cinq employées groupées en syndicat affilié au Syndicat général féminin de la Rue de l'Abbaye, 5, à Paris, et un autre syndicat d'ouvrières des Tabacs. Brest a ses Syndicats des Employés, des apprentis du Port, des ouvriers de l'Arsenal, et des confectionneuses d'habillement militaire.

Le mouvement syndical, si avancé dans nos campagnes, est à peine dessiné dans nos œuvres urbaines. Mais l'impulsion est donnée et nous avons un centre catholique bien vivant et très actif qui s'est formé à Paris et auquel peuvent se relier toutes nos œuvres ouvrières. Nous le devons au Syndicat général des Employés du Commerce et de l'Industrie. A son siège, 14, Boulevard Poissonnière, se sont formés 8 syndicats, l'*Ameublement*, le *Baliment*, la *Bijouterie*, l'*Habillement*, l'*Imprimerie*, la *Métallurgie*, l'*Alimentation*, les *Produits chimiques*. Ils peuvent rayonner en province comme leur aîné des Employés, s'affilier des *Sections* locales formées des ouvriers de tous métiers, mais dont chaque membre s'affilie individuellement au Syndicat de sa profession, à Paris. Nous exhortons vivement nos directeurs d'œuvres ouvrières, à se mettre en relation avec le bureau central, 14 Boulevard Poissonnière à Paris.

ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

La Bonne presse à Brest. (suite). — A Recouvrance, la propagande se fait surtout par les Ligueuses de l'« Ave Maria. » Elles ont des réunions trimestrielles très bien suivies par soixante-dix d'entre elles environ ; depuis le mois de Mars, il y a une réunion mensuelle pour les plus dévouées et les plus libres. Dans ces réunions on a étudié successivement la nuance des journaux ennemis lus dans la paroisse, les illustrés pour enfants, les diverses publications de la Bonne Presse, et surtout on a organisé la propagande. En Novembre, les Ligueuses distribuèrent 80 *Croix* gratuites et obtinrent 50 abonnements ; en Janvier une douzaine d'entre elles se partagèrent la paroisse et allèrent deux à deux présenter nos publications dans toutes les familles. Le résultat fut quelques abonnements à *La Croix*,

et un plus grand nombre aux hebdomadaires : *Pèlerin, Semaines Littéraires, Échos du Noël*. Les directrices des 2 écoles libres de la paroisse, qui font partie de la Ligue de l'« Ave Maria », distribuent elles-mêmes dans leurs écoles l'une 32 *Échos du Noël* et 2 *Noëls*, l'autre 17 *Échos*. L'école libre des garçons reçoit 50 *Échos du Noël* par semaine, et le patronage 25. Le vicaire chargé de la presse a souvent parlé aux catéchismes des filles des bons illustrés et leur a recommandé nos bonnes revues de jeunesse. Aussi l'*Écho du Noël* à Recouvrance a passé en un an de 66 à 230 numéros par semaine. Ce résultat est dû en partie à l'Histoire de France que l'écho public en ce moment, et que maîtres et élèves apprécient. Les romans à 20 centimes ont eu aussi cette année plus de succès, de 166 ils ont passé à 200. On les met en vente dans les bureaux de tabac, kiosques, restaurants, épiceries, et au 2^e dépôt de la Marine, et nous pouvons nous féliciter de les voir de plus en plus lus par les marins, qui malheureusement ne font pas toujours de lectures aussi saines. Avec ces romans à 20 centimes, on a confié aux mêmes dépôts des volumes à 1 fr. et à 0 fr. 60, et un certain nombre ont été écoulés. Le directeur du patronage vient de se procurer pour sa bibliothèque les livres reliés de Pierre l'Ermite, de Daudet et les gloires militaires et maritimes de la collection des contemporains.

Parmi les membres de l'Union Catholique et de la J. C., il y a eu de nouveaux abonnements. *La Croix* à 6 pages particulièrement est en faveur auprès des uns et des autres. Les pages du Christ ont continué à servir leurs abonnés pendant l'année. La fête de la Bonne Presse existe à Recouvrance depuis 3 ans, on y met en loterie un billet de Lourdes. Cette fête qui réussit de plus en plus, réunissait cette année plus de 1 500 personnes. C'est encore là un excellent moyen de propagande.

Bref à Recouvrance comme dans les autres paroisses, l'opinion se forme peu à peu en faveur de nos publications, témoin le fait suivant : Une enfant de Marie allait se marier ; huit jours avant son mariage, elle va trouver le directeur de la presse, et lui dit : « à partir d'aujourd'hui, veuillez m'envoyer *La Croix*, je veux que mon mari se trouve devant le fait accompli, cette lecture lui fera du bien. » Puisse cette jeune fille avoir beaucoup d'imitatrices.

(à suivre).

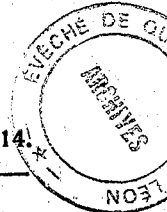
Imprim. A. CORCUFF, Châteaulin.

— Le Gérant : A. CORCUFF.

1^{re} ANNÉE.

N° 7

15 Janvier 1914.



DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

« Ce que nous voulons que toute la France sache, c'est que la conscience seule soulève en ce moment la Bretagne contre les enseignements contraires à sa foi, à ses vieilles et saintes traditions, à sa volonté réfléchie. Oui, la conscience ! C'est la conscience qui peuple nos écoles croyantes, et qui vide les écoles incroyantes. Ah ! la conscience est une grande force ! Nos pères ont montré, dans d'autres temps, jusqu'à quel degré d'héroïsme la conscience peut porter les catholiques bretons. Eh bien, il n'y a qu'un moyen d'apaiser la conscience, c'est de lui rendre la religion dans l'école, même publique. Ce n'est pas si difficile, et cela se fait chez d'autres peuples, aussi éclairés, aussi puissants, dans les cinq parties du monde. Voilà la loi qu'il faudrait faire... Mais ce n'est pas celle que l'on prépare... »

« Vous connaissez vos évêques et vos prêtres. Pareille loi, si elle est votée ne les arrêtera jamais dans l'accomplissement de leur devoir. Et, j'en suis convaincu, si on l'aggravait de manière à vous atteindre vous-mêmes, vous n'hésiteriez pas à obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Ici encore ce n'est pas la politique, c'est la conscience seule qui dicterait votre conduite et la nôtre. Attendons avec calme la discussion du projet de loi. Il aura beau être rigoureux, il n'étouffera pas la voix des catholiques et n'arrêtera pas leur action... »

« Savez-vous quand la défaite d'un peuple armé et vaincu commence à être irrémédiable et définitive ? C'est quand il passe son temps à compter ses échecs, ses blessures, à énumérer ses pertes, à pleurer sur sa ruine, tout au passé qu'il regrette, et sans regard d'espérance sur l'avenir qu'il peut refaire. Il est perdu. Mais au contraire, s'il ne cesse pas, après chaque épreuve, de se réorganiser, de remettre en commun ses ressources et ses

forces, son expérience et sa générosité, de faire appel aux hommes de cœur et à Dieu, qui écoute et qui bénit, de s'aguerrir contre la peur et le découragement, de s'affermir dans la confiance en sa cause et dans la fierté de sa foi, il finira par vaincre, Dieu aidant et les hommes s'aidant eux-mêmes. Aide-toi, le ciel t'aidera. » Discours de M^{re} Duparc au Congrès des A. C. F. Semaine Religieuse du 21 Novembre 1913.

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX JANVIER-FÉVRIER

1^{re} Les Hommes de France au Sacré-Cœur. — (Voir page 102).

2^{re} Les Associations de Chefs de Famille. — (Voir page 109).

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Les Hommes de France au Sacré-Cœur. — Voici les noms des paroisses à ajouter à celles qui ont déjà fondé des *Confréries d'hommes en union avec Montmartre* (voir la liste parue dans le Bulletin mensuel de Juillet, page 4) :

Archiprêtre de QUIMPER : Beuzec-Cap-Sizun, Ergué-Gaberic, Lababan, Mahalon, Penmarc'h, Pouldreuzic, Trefflagat.

Archiprêtre de CHATEAULIN : Châteaulin, Landeleau, Plonévez-du-Faou.

Archiprêtre de MORLAIX : Commana, Sizun.

Archiprêtre de SAINT-POL-DE-LÉON : Landivisiau.

Voilà la centaine amplement dépassée ; ce n'est pas encore cependant la moitié des paroisses du Diocèse. Il est vrai que, dans plusieurs paroisses, la *Confrérie du Saint Sacrement* existe déjà et se propose un but presque identique, qui est de rendre des hommages publics à la Sainte Eucharistie. L'Association des Hommes de France au Sacré-Cœur y ajoute un caractère plus spécialement national de réparation au Sacré-Cœur pour le crime national d'apostasie et pour le reniement des droits de Dieu, dont se rendent coupables les gouvernants et les représentants officiels de la Nation. Ceux-là osent redire le cri de blasphème et de révolte des Juifs contre Jésus : *Nolumus hunc regnare super nos. Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous !* On sait que les Juifs traînent, depuis, à travers le monde, la lamentable punition de leur crime. Les individus trouvent la sanction de leur désobéissance à Dieu dans les châtiments de l'Eternité ;

mais les peuples, comme peuples, ont leur châtiment ici-bas, par les calamités publiques, les guerres, l'anarchie, les bouleversements politiques qui s'achèvent à travers des flots de sang.

C'est aux citoyens catholiques de France, non pas isolés, mais groupés et formant corps, de rendre à Dieu, maître du monde l'hommage public d'appartenance que lui refusent odieusement les pouvoirs publics ; et les paroisses affiliées à Montmartre s'acquittent de ce devoir à leur réunion mensuelle, surtout quand, à la fin des Vêpres ou de la procession, ils se groupent tous à genoux devant l'autel, un cierge allumé en mains, entourant le Maire et les Conseillers de la Commune, et prononçant avec eux l'acte solennel de Consécration au Sacré-Cœur.

Ils professent hautement par là ce que le Souverain Pontife Pie X vient de louer solennellement dans Louis Veuillot, à l'occasion du Centenaire du Grand écrivain catholique : « *Il comprit que la force des sociétés est dans la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Notre Seigneur et dans l'acceptation sans réserve de la suprématie doctrinale de son Eglise.* »

Mais plus les événements se précipitent, plus se multiplient les complots contre Dieu, plus aussi s'accroît le besoin d'affirmer le dévouement à sa cause, et de ce besoin naissent et se propagent des manifestations, nouvelles ou renouvelées, d'amour, de zèle et de don plénier de soi.

On sait qu'autrefois, avant d'être fait chevalier, l'aspirant accomplissait sa veillée d'armes devant le Tabernacle, communiait et prêtait serment : alors il était déclaré digne d'entrer dans la vie publique et de prendre rang parmi ses pairs.

Eh bien, on a pensé qu'un jeune chrétien de France, qui entre dans la pleine possession de ses droits de citoyen et d'électeur, doit aussi accomplir sa veillée d'armes, sceller par la communion son pacte avec Dieu et prononcer, devant ses aînés, son acte de consécration et sa promesse d'embrasser tous les intérêts de son Souverain Maître.

Quel moment plus favorable pour ce serment solennel que la première réunion de l'année où tous les hommes d'une paroisse sont groupés pour rendre leur hommage mensuel au Sacré-Cœur. Que les jeunes gens qui viennent d'achever leur service militaire, préparés par la communion, résolus à vouer toute leur vie publique aux intérêts de Dieu et de l'Eglise, s'avancent ce jour-là au premier rang, se prosternent devant le Saint Sacrement exposé, et, un cierge allumé à la main, prononcent ensemble le bel acte d'hommage au Sacré-Cœur dont l'Amiral de Cuverville s'était fait le propagateur. Ces jeunes

hommes n'oublieront plus ce serment de leur entrée dans la vie civique, et unis à leurs aînés, ils formeront un noyau compact et solide de bons, fidèles et obéissants serviteurs de Dieu et de l'Eglise, que le devoir électoral, comme tous les autres, trouvera toujours soumis aux directions de leur Evêque.

Nous donnons ici le texte de l'Acte d'hommage au Sacré-Cœur :

O Christ Jésus, Fils du Dieu vivant, vrai Dieu et vrai homme, véritablement présent dans l'Hostie sainte, moi, citoyen français, en mon nom et au nom de ma famille, en union avec toute la France catholique, je vous reconnais librement et solennellement comme souverain Seigneur et Maître, et comme Chef suprême de la patrie française.

A ce titre, je jure à votre Sacré-Cœur fidélité inviolable, mettant à votre service ce que je suis, ce que je possède, et ma vie même s'il vous plaît d'en disposer.

Dans la mesure de mes forces et de ce que vous me donnez d'influence et de liberté, je vous promets de travailler à rétablir, par votre Sacré-Cœur, votre règne social sur la France.

Je confie ce serment au Cœur Immaculé de Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes, Reine de l'univers et spécialement Reine de France.

Cœur Sacré de Jésus, régnez sur la France !

Cœur Immaculé de Marie, régnez, vous aussi, sur la France.

Les Croix et Calvaires.— Nous avons reçu quelques réponses des Comités paroissiaux réunis en Novembre. Ces réponses, fort intéressantes, nous prouvent que les membres de nos Comités attachent à ce sujet une attention éveillée. Il est donc utile qu'il reste maintenu à l'ordre du jour de nos Comités paroissiaux, et que leurs membres s'appliquent à recueillir les traditions locales conservées dans leurs foyers.

Nous adressons aussi nos félicitations et nos remerciements au Cercle d'Etudes de la Jeunesse Catholique de Locmaria-Plouzané, qui a porté à son ordre du jour l'étude et l'enquête sur les croix et calvaires. Voilà une bonne initiative qui excitera peut-être l'imitation d'autres Cercles, et l'émulation de nos Comités paroissiaux.

En attendant un travail d'ensemble sur les documents qui nous parviennent, nous nous plaisons à reproduire deux spécimens, l'un pour le Tréguier, l'autre pour la Cornouaille, des réponses déjà reçues.

Guimaëc.— « 1° Une belle croix en pierre de Kersanton dans le cimetière qui entoure l'église : un peu cachée par les 4 ifs plantés à chaque angle. (Note de M. de Bergevin) : cette croix fut dressée par M. Poullaouec, à la suite d'une mission : elle remplaçait une autre croix qui avait dû être achetée à Lanmeur où elle était au Croix-Chemin de Kerapartiz. Cette croix qui avait certainement beaucoup plus de valeur artistique que la nouvelle, porte une fasce accompagnée de 3 trefles, surmontée d'une molette qui est le Levyer parti : un lion accompagné de 3 molettes qui est Quintin de Kerampartz (Michel le Levyer, Seigneur de Restigou, Sénéchal de Lanmeur, épouse Barbe Quintin, dame de Kerampartz, alors qu'elle était veuve de Pierre II le Segalier, Seigneur de la Villeneuve et du Mesgouez en Plougasnou. Reléguée auprès de la fontaine de S' Mèlar, elle fut de nouveau transportée auprès de la chapelle de N.-D. des Joies, lorsque la chapelle de S' Mèlar tomba en ruines. Pour éviter un gros travail, la croix fut mise sur le fût, telle qu'elle existait, et le fût, porté avec la croix, de la chapelle de N.-D. de la Joie (ou des Joies, plutôt en breton), par M^{lle} Savidan, avec l'autorisation du recteur, M. Lozach, auprès de l'arrivée de Kerven où M. de Bergevin la fit ériger : M^{lle} Savidan prétendant que cette croix avait été donnée par ses parents, et qu'elle désirait la voir toutes les fois qu'elles irait au bourg de Guimaëc.

« 2° La croix de la chapelle Christ : a résisté aux assauts des sectaires, à l'époque de la Révolution, qui avaient attaché deux chevaux à son fût, sans pouvoir la faire tomber.

« 3° Sur la route de Guimaëc à Locquirec, Croaz Phulup portant les traces des griffes du diable (roujou bizied ann diaoul) en souvenir des attaques impuissantes du démon contre le signe sacré de la divine rédemption.

« 4° Un peu plus loin : Groaz an trepe, portant les attributs du maçon qui l'avait érigée : une équerre, un marteau.

« Enfin 5° auprès de Keryar, dans le même chemin, une autre croix aussi en pierre d'ardoise : Les autres croix indiquent les limites des paroisses avoisinantes et aussi les endroits où les processions, apercevant N.-D. de Kernitron, s'arrêtent un instant. Elles sont dites : Groaz ar zalud, parce que la procession s'y arrête et que l'on y chante l'Ave maris stella en l'honneur de N.-D. de Kernitron. (Un détail à ajouter, c'est qu'il en est de même pour les processions des 3 jours des Rogations, et c'est vraiment édifiant).

« Autres croix : 1° Une belle croix en Kersanton dans le cimetière (voir ci-dessus).

« 2° Une croix en pierre de taille, ordinaire, à l'entrée de

l'avenue de M. de Bergevin, haute.

« 3° Un peu plus loin à l'angle d'un champ sur la route de Locquirec, une croix en pierre de Locquirec, large et peu élevée.

« 4° A Kerbolioù (Est) Une croix sur le bord de la route avec fût très haut et très mince. La S^{te} Vierge est adossée à la croix, à la même hauteur que N.-S. Les deux bras de la croix sont recouverts comme d'un chapiteau. C'est la même pierre.

« 5° Près de Keravel une croix en pierre avec socle disproportionné.

« 6° Près de la chapelle Christ, au chevet de la chapelle, sur la route une croix très haute.

« 7° A Kerguerel, croix en pierre de Locquirec, à l'angle d'un champ, basse, très ordinaire.

« 8° Sur route Lanmeur (sud) et sur route N.-D. des Joies (Est) deux petites croix sur les talus, presque cachées.

« 9° Près de la chapelle de N.-D. des Joies (Est) une croix très haute, en dehors du cimetière qui entoure la chapelle. Sur cette ancienne croix à personnage qui avoisine la chapelle, se distingue l'écusson de Michel le Levyer Seigneur de Restigou, Sénéchal de Lanmeur en 1590 : une fasce surmontée d'une merlette, et accompagnée de trois trèfles, accolé au blason de sa femme Barbe Quintin dame de Kerampartz : un lion accompagné de trois molettes d'éperon. Avant d'arriver à la chapelle, sur la vieille route, à l'angle d'un champ une petite croix très ordinaire. »

Briec. — « 1° Croix de mission 1656, au cimetière du Bourg. — 2° Croix de mission 1864, au même lieu. — 3° Croix de Rosculec, à l'entrée est du Bourg. — 4° Croix de Kerzoualen, sur la voie romaine. — 5° Calvaire de La Madeleine, sur le placître. — 6° Croix de Kerzuleo, à l'entrée du village. — 7° Croix de Kerzein, à l'entrée du village. — 8° Croix du placître d'Ilijour. Inscription : 1888. — 9° Calvaire de Garnilis près chapelle, 1570. — 10° Calvaire de Saint-Vénec. — 11° Croix de Guilvit, 188... , élevé par Le Père Scao, missionnaire au Congo. — 12° Croas-ar-Vern, sur route Quimper, près S^{te} Cécile, 1876. — 13° Calvaire du placître de S^{te} Cécile. — 14° Croix à l'entrée de Georen, 1654, A. Moysan. — 15° Ar groas verr, restaurée en 1894 par Le Naour, sert de reposoir pour les processions du Sacre. — 16° Croas garz-ar-zant, à l'entrée du village. — 17° Calvaire de Rosvriant, au bord d'une voie romaine, 1576, A. Coz. — 18° Croas-an-turk, élevée sur la tombe d'un turc, venu au pays breton à la suite d'un croisé, (Le Baron de la Chataigneraye). Cette croix que personne ne saluait a été démolie en 1909, et remplacée par une nouvelle croix que tout le monde salue. — 19° Croix du placître

de Trolès, statues de S^t Jacques de Compostelle et de S^t Guénolé, inscription illisible autour du soubassement. — 20° Calvaire ou Croix de Méné-croas-verr. — 21° Calvaire du Greisker, sur le placître. »

Cette enquête permettra au clergé de réveiller, selon les désirs exprimés à Montmartre par Monseigneur, les vieilles traditions de dévotion aux calvaires, négligées ou tombées en désuétude, et d'intéresser les divers quartier à la restauration des croix en ruine.

Ce sera aussi l'occasion de rechercher les dates précises d'érection et de bénédiction des Croix de Mission, puisque, chaque année, au jour anniversaire ou dans l'octave, tous les fidèles, peuvent gagner une indulgence plénière par la confession, la communion, la visite de la Croix de Mission et une prière dans l'Eglise ou l'Oratoire public aux intentions du Souverain Pontife.

Même indulgence aux mêmes conditions le 3 Mai et le 14 Septembre.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

De plus, *une fois par jour*, tout fidèle peut gagner une indulgence de 5 ans et 5 quarantaines, applicable aux âmes du Purgatoire, *en saluant, d'un cœur contrit, cette Croix de Mission par une marque extérieure de respect et en récitant un Pater, un Ave et un Gloria* en mémoire de la Passion de N.-S. (*Voyez Semaine Religieuse du 17 Octobre 1913*).

Œuvre de Saint-François de Sales. — Elle est pour les pays catholiques ce qu'est la *Propagation de la Foi* en faveur des pays infidèles. Or, devant les efforts conjurés de la Franc-Maçonnerie et de l'impiété pour extirper la foi de toutes les âmes baptisées, son importance et sa nécessité même s'imposent à l'attention et au zèle des vrais chrétiens. C'est une croisade de prières et d'aumônes à entreprendre et à poursuivre avec persévérance.

Désireux de donner à cette œuvre, dans son diocèse, un développement parallèle à celui de la *Propagation de la Foi*, si admirablement comprise et secondée parmi nous, Monseigneur a daigné confier la charge de Directeur diocésain de l'œuvre de Saint-François de Sales à M. le Chanoine Alfred Le Roy, lui recommandant de mettre à profit les visites qu'il consacre aux œuvres diocésaines pour développer ou susciter les organisations locales.

Le but de l'œuvre est de conserver et défendre la foi en

France et dans les pays catholiques. Elle concourt suivant ses ressources à la fondation et à l'entretien des écoles et des Bibliothèques catholiques ; elle aide MM. les curés à faire donner des missions ; elle favorise la création des œuvres d'éducation et de persévérance chrétienne, et donne des secours aux églises pauvres menacées d'interdiction. Le *Bulletin* se propose de donner prochainement le rapport annuel consacré à la marche de l'œuvre dans le diocèse.

Les Directeurs paroissiaux de l'œuvre de S^t François de Sales profiteront de la Fête du Grand Saint, jour d'indulgence plénière, pour réunir tous les membres de l'œuvre, et donner un essor nouveau à l'organisation paroissiale.

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Catéchistes volontaires. — Le Directeur diocésain des Œuvres a visité deux groupements, ceux de *Scaër* et de *Lesneven*. A *Scaër*, ce qui l'a vivement intéressé, c'est l'action exercée par les *catéchistes volontaires* sur les familles éloignées du bourg, par rapport à la préparation des petits enfants aux communions privées. Non seulement elles veillent sur l'assiduité des enfants aux messes et aux offices, aux communions mensuelles, mais elles ont l'occasion de voir les parents le dimanche, ce qui leur permet d'appuyer sur l'instruction première des petits enfants par leurs mères dès le berceau, et d'attirer leur attention sur le bonheur d'une communion précoce, lorsque ces petits enfants approchent de la septième année.

A *Lesneven*, paroisse privilégiée, tout le monde est attentif à la préparation des catéchismes, et des *catéchistes volontaires* du plus grand dévouement s'occupent à mettre au point de perfection la science de la lettre du catéchisme. Mais dans le cours de l'entretien, M. le Curé attira l'attention sur le dévouement aux pauvres dont ces âmes d'élite font preuve. En effet, autour de nous s'étagaient des rayons de vêtements chauds, de lingerie. Tout cela est confectionné dans des réunions hebdomadaires, et distribué à bon escient dans des visites charitables. Mais ce qui fait l'originalité de cette œuvre, c'est qu'elle constitue une sorte d'enseignement ménager à domicile. En effet la dame visiteuse se rend compte de l'emploi du vêtement et des linges donnés, voit si les raccommodages sont nécessaires ou utiles, veille à ce qu'ils soient exécutés, et donne à l'occasion une « leçon de choses » sur place. Vraiment tout est intelligemment conduit à *Lesneven*. Et les œuvres d'hommes et de jeunesse ne le cèdent pas aux autres.

Les Associations de Chefs de Famille. — Après le Congrès du 16 Novembre, les délégués de nos Associations de Chefs de Famille ont communiqué à leurs groupements paroissiaux ou cantonaux les mots d'ordre de la Fédération et leurs impressions sur les travaux et les discours de ce congrès, qui ont été de véritables actes. Il faut, dans toutes les Associations Cantonales, entretenir la flamme et organiser très puissamment les Chefs de Famille. Dans quelques centres, à Pont-l'Abbé, à Douarnenez, à Plougastel, à Landerneau, à Ploudalmézeau, ce sont de véritables assemblées générales qui se sont tenues. A Pont-l'Abbé, le Président de l'Association Cantonale, M. du Châtelier, sous la direction de M. le Chanoine Morvan, Curé-Doyen, a bien précisé le terrain d'action et constitué ses cadres, dans une réunion importante. A Douarnenez, le Président, M. Bréard, avec l'approbation et l'appui de son très zélé Curé, M. le Chanoine Auffret, a préparé trois réunions, l'une de mères de famille, l'autre des Chefs de Famille du Canton, l'autre des pêcheurs pères de Famille, et à ces beaux auditoires il a donné la joie et le réconfort d'entendre la parole si vivante et l'exposé si net de l'orateur breton du Congrès de Quimper : M. l'abbé Gouzard. D'ailleurs cette parole perpétue son effet à travers le diocèse, par la large diffusion qui se fait dans nos campagnes de son discours paru en brochure chez M. de Kerangal, imprimeur de l'Evêché, sous le titre de *Justis ha Liberté* ; et son prix modique, 5 fr. le cent, permet de la répandre dans tous les foyers.

Ce n'est pas, en effet, le temps de nous reposer. Le nouveau ministère et les radicaux s'acharnent à forger l'instrument de guerre et de persécution contre les Pères de Famille chrétiens ou honnêtes. Ce n'est plus de la *justice* qu'ils veulent à l'école, c'est le règne des maîtres sans foi et des écoles sans Dieu, le maintien des livres condamnés par les Evêques, la déchristianisation méthodique de nos enfants. Ils l'ont avoué cyniquement par la bouche de *Viviani*, leur ministre de l'Instruction publique : « *Nous nous trouvons en présence d'une résolution d'un caractère nettement politique à prendre.* » La politique sectaire à l'école !

Nos Associations de Chefs de Famille doivent de plus en plus méditer la parole de leur Evêque au dernier congrès : « *L'enseignement de l'école laïque, tel qu'il est actuellement pratiqué, est un épouvantable danger pour l'âme de l'Enfant.* » Et leur Evêque a confiance en leur dévouement : « *Je vous remercie, Messieurs, du zèle et de l'intelligence que vous apportez au combat contre l'esprit sectaire dont la France*

a si durement souffert et dont elle souffre encore. Persévérez ! L'heure de désarmer n'est pas venue. Et d'ailleurs, vous n'avez pas l'air disposés à désarmer. Car vous ne vous plaignez pas de l'effort qu'on vous demande. Vous sentez qu'il est nécessaire et efficace. »

Mais plus l'effort est nécessaire, plus aussi il faut qu'il soit soutenu par Dieu. Redoublons de prières, et souvenons-nous que la prière la plus puissante est la prière collective.

Nous voudrions donc demander à nos Associations de Chefs de Famille d'ajouter à la prière du foyer domestique, à celles de toutes leurs réunions, l'invocation dont notre Evêque a fait une obligation aux Prônes paroissiaux : « **Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur !** »

Et comme la plupart de nos Associations ont leur cri de ralliement, ou leur sonnerie du drapeau, nous proposerons aux Associations de Chefs de Famille d'adopter pour leurs assemblées périodiques, un chant de prière que nous ferons paraître dans un prochain bulletin.

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVÉRANCE

Affiliations à l'Archiconfrérie des Patronages (suite). — (S'adresser à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain). — Voir Bulletin des Œuvres, N° 5, page 77 :

Archiprêtré de BREST. — **Brêles** : Patronage Jeanne d'Arc, (Garçons) ; Directeur, M. C. Dénier, vicaire. 300 inscrits.

Brest (Saint-Louis) : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeur, MM. de Coataudon et Pengam, vicaires. 350 inscrits. — Patronage des Filles, Directrice, M^{lle} Marfille.

Brest (Notre-Dame des Carmes) : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeurs, MM. Le Grand et Morvan, vicaires. 250 inscrits. — Patronage de l'Immaculée Conception, (Filles) ; Directrice, M^{lle} Cheval. 300 inscrites.

Brest (Recouvrance) : Patronage Saint-Sauveur, (Garçons) ; Directeurs, MM. Pasteur et Tieg, vicaires. 200 inscrits. — Patronage du Sacré-Cœur, (Filles) ; Directrice, M^{lle} M. Lucas. 200 inscrites.

Daoulas : Patronage Sainte-Anne, (Garçons) ; Directeur, M. Lareur, vicaire. 30 inscrits.

La Forêt-Landerneau : Patronage Saint-Ténéan, (Garçons) ; Directeur, M. le Recteur. 40 inscrits. — Patronage de Filles ; Directrice, S^r Eléazar. 12 inscrites.

Guilers Brest : Patronage du Bienheureux Vianney, (Garçons) ; Directeur, M. Trévidic, vicaire. 40 inscrits.

Lambézellec (Saint-Joseph-du-Pilier-Rouge) : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeurs MM. Abguillerm et Bréneol, vicaires. 100 inscrits.

Landerneau : Patronage Saint-François d'Assise, (Garçons) ; Directeur, MM. Guyard et Mazéas, vicaires. 120 inscrits.

Lannilis : Patronage Sainte-Anne, (Garçons) ; Directeur, M. Roudot, vicaire. 80 inscrits. — Patronage Jeanne d'Arc, (Filles) ; Directrice M^{lle} M. Marrec. 30 inscrites.

Lesneven : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeur, M. Le Gall, vicaire. 100 inscrits.

Saint-Pierre-Quilbignon : Patronage Saint-Pierre, (Garçons) ; Directeur, M. Coquil, vicaire. 120 inscrits. — Patronage Notre-Dame de Lourdes, (Filles) ; Directrices M^{lles} Bihant. 70 inscrites.

Saint-Pierre-Quilbignon (Notre-Dame de Kerbonne) : Patronage Notre-Dame de Kerbonne, Directeur, M. Mesguen, vicaire. 58 inscrits.

Plougastel-Daoulas : Patronage Saint-Guénolé, (Garçons) ; Directeurs, MM. Sparfel et Guillerm, vicaires. 80 inscrits.

Saint-Renan : Patronage Saint-Renan, (Garçons) ; M. Mévellec, vicaire. 100 inscrits. (à suivre).

Œuvres de Jeunesse. — L'abondance des matières nous force à ajourner des questions très importantes ; saluons toutefois l'initiative très heureuse et très élevée de la *Jeunesse Catholique de Brest* qui, de concert avec l'*Union Cantonale*, a organisé les belles fêtes du *centenaire de Louis Veuillot* à Brest. La *presse catholique* du Diocèse en a donné d'excellents comptes-rendus. Les mille auditeurs du Patronage de S^t Louis ont haché d'applaudissements enthousiastes le magnifique discours de M. Toussaint, le lieutenant de M. de Mun dans l'œuvre des Cercles, Président du Conseil des Etudes de l'œuvre. Parlant de la jeunesse de Veuillot, avec quelle maîtrise il a flétri les écoles sans Dieu, la société sans Dieu ! Avec quels accents il a célébré le dévouement de Veuillot à la cause de l'Eglise ; avec quel amour débordant il a parlé du Pape !

Croix-Blanche. — Le comité diocésain s'est réuni dans le courant du mois de Décembre et s'est occupé de différentes

questions intéressant la Croix-Blanche.

Tout d'abord il vote des félicitations aux membres du syndicat agricole de Ploudaniel qui, lors de leur banquet du 8 Décembre, ont supprimé après le café la bouteille d'eau-de-vie traditionnelle. C'est par de tels exemples, multipliés et répétés, que peu à peu seront délaissées des habitudes qui n'ont que trop duré.

Malheureusement il y a beaucoup à faire, car depuis quelque temps dans notre pays tout était devenu prétexte à boire de l'eau-de-vie. Ainsi les mareyeurs autrefois donnaient toujours une bouteille d'eau-de-vie à ceux qui leur vendaient leurs poissons. Aujourd'hui encore l'on voit les grands expéditeurs de légumes donner un bon de 10 centimes ou de 25 centimes (*l'apéritif*) pour chaque charretée de pommes de terre, d'artichauts, de choux-fleurs.

Mais ce qui cause le plus grand mal, ce qui perdra le Finistère, c'est le privilège des bouilleurs de cru. L'alambic est promené de ferme en ferme, et cette année, à cause de l'abondance du cidre, on distillera une quantité d'alcool effrayante, plus d'une barrique en certaines maisons ! Et toute cette eau-de-vie sera consommée sur place ; comme elle ne coûte pas cher, on la prodigue, on en offre de grandes rasades aux domestiques de ferme pour se les attacher ; il est désormais difficile, dit-on, de trouver des ouvriers agricoles, il faut donc garder ceux qu'on a, et quel moyen meilleur que de les prendre par leur côté faible ? Comment pourront-ils quitter une maison où ils sont bien nourris, où ils ont à boire à discrétion de bon cidre et d'excellente eau-de-vie ?

Le comité diocésain a cru de son devoir d'adresser aux Députés et Sénateurs du Finistère la lettre suivante :

M

« Au nom de la Ligue antialcoolique de la Croix-Blanche, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur l'utilité qu'il y aurait à voter les lois sur la limitation des débits de boissons et la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

« Les ravages causés par l'alcoolisme dans le Finistère sont effrayants : tous les jours nous en avons des preuves nouvelles, et les médecins sont navrés de voir une race autrefois si forte atteinte aujourd'hui profondément et menacée de perdre ses qualités les meilleures.

« Les auberges si nombreuses dans les villes, les bourgs et sur les bords des routes, la facilité laissée aux producteurs de cidre de fabriquer, sans payer de droits, autant d'alcool qu'ils

veulent, voilà les grandes causes du mal.

« En certaines fermes on distille plus d'une barrique d'eau-de-vie, et toute cette eau-de-vie est consommée par le personnel de la maison.

« Il appartient aux Ligues antialcooliques de faire appel aux bons sentiments, de fortifier les volontés, d'inspirer l'horreur de l'alcool ; mais leur tâche serait plus facile, et leurs efforts produiraient de bien meilleurs résultats, si les occasions de boire étaient moins fréquentes. C'est l'occasion qui fait le buveur, et voilà pourquoi la diminution du nombre des auberges et la suppression du privilège des bouilleurs de cru contribueraient beaucoup à arrêter la marche envahissante du fléau de l'alcoolisme.

« Les deux lois que nous vous demandons au nom des 12 000 adhérents que compte déjà notre section seraient des lois de salut pour notre pays, et nous avons la ferme confiance que vous les voterez.

Veuillez agréer ... »

Dans le même ordre d'idées, la réunion départementale des membres de la Société des Agriculteurs de France vient de voter un vœu dont la haute importance n'échappera pas aux hommes d'œuvre : « *Vœu tendant à la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Dans les années d'abondance de cidre comme l'année actuelle, la transformation des cidres en eau-de-vie va avoir pour conséquence une recrudescence d'alcoolisme dans une population empoisonnée déjà par l'alcool.*

« *L'eau-de-vie de lie renferme un grand nombre d'impuretés et même employée simplement à aromatiser le café, elle est nocive au plus haut degré.*

« *L'eau-de-vie de cidre contient également du furfurol et de l'aldéhyde — tous deux poisons violents.* »

Nouvelles de l'Œuvre. — Douarnenez a eu trois conférences sur la Croix-Blanche, faites par MM. Le Merdy, Nicol, le Docteur Mével. Il y a déjà plus de 60 adhérents. Nous sommes heureux de voir les médecins nous prêter le concours de leur parole autorisée ; mieux que tout autre ils voient les ravages causés par l'alcool, et quand ils jettent le cri d'alarme, ils ne peuvent manquer d'impressionner nos populations et de susciter des résolutions énergiques.

Ouessant. Résumé d'une campagne d'un an contre l'alcool : 15 Avril 1913 : 43 engagements ; 13 Mai : 106 ; 5 Juin :

145 ; 31 Août : 300 ; 1^{er} Octobre : 340 ; 20 Octobre : 390 dont 194 pour un an ; 25 Novembre : 471 dont 267 pour un an ; 25 Décembre : 524 dont plus de 300 pour un an.

Honneur au vaillant Curé qui est l'âme de ce mouvement !

Saint-Renan, Décembre 1913 : 17 hommes et 77 garçons de l'école libre.

En 1914, au mois de Mai, la Croix-Blanche compte organiser un petit congrès dans une ville d'accès facile et qui sera désignée ultérieurement. En attendant, que nos sections travaillent activement, afin que nous atteignions dans un an le chiffre de 20 000.

Que faire avec les pommes ? — Nous signalerons une initiative hardie prise par M. de la Patellière, dans l'Ille-et-Vilaine : la *confiturerie d'Arvor*. Il a visité l'Allemagne, et après avoir vu ce que les Allemands font de nos pommes, il s'est décidé à les imiter. Son usine traitera, pendant la saison, une moyenne journalière de 40 tonnes de pommes, et vu la largeur des débouchés, les conditions avantageuses pour l'écoulement de la production, il est permis de compter sur un grand succès. Espérons qu'il en sera ainsi et que l'exemple de M. de la Patellière sera suivi dans les autres départements bretons.

Mais voici autre chose : les marcs de pommes sont un *aliment et une fumure*.

Les marcs de pommes ont une composition qui se rapproche de la betterave fourragère. Dès l'instant qu'on ne les utilise pas jusqu'à l'abus, ils ne sont ni trop laxatifs ni trop déurétiques.

Il vaut mieux les utiliser en mélanges pour habituer les animaux. Voici un type de mélange pour une vache laitière : Marc de pommes 10 kilos ; betteraves hachées 10 kilos ; paille hachée 6 kilos ; tourteau 1 kilo 5.

Moutons et porcs peuvent consommer les marcs, qui seront mieux assimilés étant cuits.

Les marcs ne se conservent bien que s'ils sont mis en silos, dès la sortie du pressoir, en les pressant très fortement de façon à en chasser tout l'air. Ainsi pressés, ils se conservent plusieurs mois. L'addition de 6 à 8 kilos de sel par tonne en assure mieux encore la conservation.

Comme engrais les marcs de pommes peuvent aussi être utilisés, et surtout lorsqu'ils sont mélangés avec du phosphate de chaux, ils constituent un excellent fumier.

Voici une manière de les traiter : sur une couche de terre

de 3 à 5 centimètres on répand une couche de 15 à 18 centimètres de marcs soupoudrés de 5 à 6 centimètres de phosphate fossile. On recommande la superposition dans le même ordre jusqu'à une hauteur de 1^m à 1^m 50. Au mois de Juin, ou au plus tard en Août, on recoupe le tas ainsi formé et on utilise le mélange obtenu pendant l'hiver suivant.

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Le Secrétariat du Peuple à Morlaix. — Années 1912 et 1913. C'est par des paroles d'action de grâces envers la Providence que nous devons commencer ce résumé succinct de la vie active de l'œuvre.

Depuis sa fondation, due à l'initiative et au zèle ardent de Monseigneur Dulong de Rosnay, l'œuvre n'a jamais chômé à Morlaix. Elle comprend diverses branches dont la plus importante et la plus intéressante est de sauver de pauvres enfants orphelins ou moralement abandonnés et de les confier en bonnes mains.

C'est ainsi qu'en 1912 et 1913, 18 enfants ont été arrachés à la misère et à l'abandon et placés dans des orphelinats : 12 filles et 6 garçons.

Pour deux de ces petits, le père est indigne et déchu de la puissance paternelle, la mère privée de raison au point de laisser souvent ses enfants sans manger. Le secrétariat a placé l'aîné à l'orphelinat de Bethléem, Nantes, moyennant une somme de 600 fr. quêtée à Monsieur le Roux de Brézal qui a été jusqu'à sa mort un des grands bienfaiteurs de l'œuvre.

Le second des enfants, 10 ans, a été admis à l'hôpital de Morlaix afin qu'un traitement réconfortant répare l'excès des privations et le mette en état de pouvoir rejoindre son frère à l'orphelinat de Nantes.

Une autre enfant, une petite fille de 12 ans, avait perdu sa mère et restait seule au foyer avec un père ivrogne. L'enfant subissait des scènes et devait parfois s'enfuir de chez elle en pleine nuit. Le secrétariat a obtenu son admission à l'orphelinat de Blois.

Une autre enfant de 11 ans se trouvait en Juillet dernier dans une situation analogue ; le secrétariat, faisant valoir que la mère est morte employée de la ville, comme balayeuse de rue, obtient une réduction de 200 fr. pour son admission à l'orphelinat du bureau de bienfaisance de Morlaix, plus un secours de 100 fr. voté par le conseil municipal ; ce qui per-

met de réunir la somme exigée, et la pauvre petite est bien vite remise aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Un prix Carnot, (fondation Davilliers) de 200 fr. est obtenu pour une malheureuse dont le mari s'est suicidé, la laissant veuve et chargée de 4 enfants.

Un prix Montyon de 1000 fr. est obtenu pour une humble servante âgée actuellement de 75 ans et qui par son travail a placé 18 orphelins.

Obtenu 5 secours du département du Finistère, pour familles indigentes.

Fait adopté 4 familles pauvres par la conférence de S^t Vincent de Paul.

Obtenu pour 6 familles des secours du bureau de bienfaisance.

Fait admettre 11 malades à l'hôpital de Morlaix.

Par des démarches faites au ministère de la Marine, obtenu un secours annuel de 130 fr. pour une malheureuse veuve dont le fils unique a été emporté en 6 mois, par une maladie contractée en service commandé. Ce marin n'avait que 6 ans de service et par conséquent aucun droit à la retraite.

Recommandé un autre marin réformé N° 2, et obtenu du ministère de la Marine qu'il soit mis en observation afin de tenter de le faire réformer N° 1, ce qui implique l'obtention d'une retraite.

Recommandé 88 employés sans travail.

Confié 8 affaires de famille à des Avocats, des Avoués ou des Notaires qui les ont traitées gratuitement.

Placé 6 employés aux chemins de fer économiques.

Obtenu de deux médecins de la ville des consultations gratuites.

Procuré un petit étalage à une pauvre veuve chargée d'enfants.

Obtenu en 1913 une somme de 50 fr. du Conseil Général du Finistère.

Une âme charitable a donné une somme de 300 fr. au secrétariat, demandant qu'elle soit spécialement affectée à une œuvre d'adoption.

Par des prêts d'argent, et des démarches nombreuses, le secrétariat a obtenu la retraite ouvrière pour des malheureux qui ne pouvaient faire l'avance de fonds.

Obtenu 3 secours pour des incurables.

En résumé 160 affaires ont été traitées par le secrétariat ; Dieu a permis ainsi un contact journalier entre quelques âmes de bonne volonté et de pauvres êtres blessés, meurtris, brisés,

par les événements ou par la vie, et, qui se trouvaient ainsi mieux disposés à accueillir le bienfait au nom de Dieu.

ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

La Bonne presse à Brest. (suite et fin). — A Notre-Dame du Mont-Carmel, depuis un an l'œuvre de la Bonne Presse a fait des progrès assez sensibles. Les causes de ce progrès ont été sans contredit, tout d'abord, le bon effet produit par le congrès de Novembre 1912, nous n'avons eu qu'à récolter la moisson semée par nos trois journées de presse, ensuite la propagande active et intelligente faite par le comité de dames. En Octobre 1912, quand j'ai commencé à m'occuper de la presse, j'ai visité près d'une centaine de familles, hélas, je dois l'avouer sans grand succès : en tout, 15 *Croix Quotidiennes*, et encore certains pères de famille ne s'étaient abonnés que pour 1 mois et plutôt par délicatesse que par conviction. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'au début de Novembre, je reçus de l'un d'entre eux, l'une des sommités de notre ville, un mot ainsi conçu : « M. l'Abbé, je n'avais demandé *La Croix* à 6 pages que pour un mois, je la trouve très intéressante, continuez à me l'envoyer, ce sera désormais mon unique journal. » Plus tard, c'était un autre père de famille, abonné au grand format uniquement pour faire plaisir à sa bonne femme et refusant d'abord de le lire, qui demandait à échanger son grand format avec *La Croix* à 6 pages. Ces faits et beaucoup d'autres semblables étaient de nature à encourager et à stimuler le zèle et l'activité du comité de Dames fondé en Décembre 1912. Il comprend en ce moment 15 membres. Notre méthode de propagande a surtout consisté dans la distribution gratuite de *La Croix* suivie de visites à domicile. Pour les faire, presque tous les membres du comité ont désiré se grouper 2 à 2, chaque groupe, comme chaque isolée, a son quartier bien déterminé, il consigne avec le plus grand soin les maisons visitées, et en même temps il tâche de s'informer d'une façon quelconque des journaux lus dans toutes les familles qui ne veulent pas de nos publications.

Nous nous réunissons tous les mois très régulièrement ; chaque membre du comité rend alors compte de son mandat devant le comité tout entier, nous examinons de concert et nous nous efforçons de résoudre les objections qui nous ont été faites dans les familles, et les difficultés que nous avons rencontrées dans certains milieux pour la diffusion de la Bonne Presse.

Nous précisons la besogne que chaque groupe ou chaque membre du comité devra accomplir durant le mois ; puis encouragés et fortifiés, nous nous retirons prêts à de nouveaux labours pour la Bonne Presse. La visite à domicile n'est pas notre unique moyen de propagande. Nous avons encore, durant cette année, fait distribuer 4 ou 5 fois, aux portes de l'église, le dimanche à l'issue des messes, des tracts portant les titres de toutes nos publications, avec leurs prix respectifs, nous en avons mis à peu près dans toutes les boîtes à lettres de la paroisse ; mais ces méthodes ne nous ont jamais aussi satisfaits. Enfin le comité des Carmes a fait, depuis le mois de Novembre 1912, 5 nouveaux dépôts où se vendent les différentes publications de la Bonne Presse ; et il a placé deux nouveaux tableaux dont un au port de commerce. Dans cette partie de la paroisse, il n'y avait l'an dernier que 3 *Croix Quotidiennes*, aujourd'hui nous en comptons plus de 30. Ce progrès est dû surtout à l'activité et au dévouement d'une ouvrière, membre du comité paroissial, et au zèle inlassable de ma porteuse de *Croix*, une sainte personne de 67 ans, au service de la Bonne Presse depuis plus de 33 ans. Toutes ses journées se passent à répandre nos publications, et jusqu'ici rien n'a pu la rebuter, ni les intempéries des saisons, ni les quolibets qu'elle reçoit pour ainsi dire journellement dans certains quartiers de notre port de commerce : « J'offre tout cela à Dieu pour le succès de ma propagande, me dit-elle souvent ». La ligue de l'« Ave Maria », aux Carmes, mise sur pied en Mars dernier, comprend actuellement plus de 500 membres répartis entre 28 zélatrices dont l'une a recueilli à elle seule plus de 60 noms sur la liste : cette Ligue doit avoir 2 réunions par an ; quant aux zélatrices, elles assistent le plus souvent aux réunions du comité paroissial de presse, et il y a toujours un petit mot pour elles. Les cotisations des Ligueuses ont permis d'établir une messe mensuelle pour la Bonne Presse, tous les membres de l'Union Catholique sauf une dizaine environ, reçoivent *La Croix* ou l'un de nos hebdomadaires. Dans le groupe de J. C. 5 jeunes gens paient chaque mois sur leurs sous de poche un abonnement à *La Croix* à 6 pages et à la *Semaine Littéraire*.

Quand aux *Échos du Noël*, ils se vendent surtout dans les patronages et les écoles libres de la paroisse. Au sujet de ces revues de jeunesse, qu'il me soit permis d'exprimer ici un vœu que j'ai réalisé cette année, sans doute, après beaucoup d'autres prêtres. « Que les directeurs ou directrices de catéchisme ou de patronage, qui ont l'habitude de récompenser leurs enfants, veuillent bien leur donner en récompense des abonnements de

quelques mois à l'*Écho du Noël* ou au *Pèlerin*. » C'est un excellent moyen de les abonner dans la suite à l'une ou à l'autre de ces publications. Voici pour en finir avec les Carmes un aperçu des principaux résultats obtenus par notre propagande depuis Octobre 1912 à Octobre 1913 : 113 *Croix Quotidiennes* de plus dont 50 à 6 pages, 45 *Croix des Marins*, 150 *Échos du Noël*, 22 *Sanctuaires*, 100 *Pèlerins*, autant de *Vies des Saints* ou de *Causeries*, 70 *Semaines Littéraires*, 105 *Romans*, 500 *Bulletins Bleus*, 13 *Eucharistie*, 15 *Croisades*, 7 *Notre-Dame*, 3 *Mois Littéraires*, etc.

Voici maintenant le chiffre global des diverses publications de la Bonne Presse répandues dans les différents comités paroissiaux de la région brestoises.

En Octobre 1912, nous recevions à Brest 503 *Croix Quotidiennes*, et en ce moment 810. Les *Semaines Littéraires* ont passée de 266 à 425 exemplaires par semaine, les *Croix des Marins* de 170 à 252, les *Échos du Noël* de 326 à 1030, les *Pèlerins* de 1289 à 1572, les *Causeries du Dimanche* de 868 à 1016, les *Vies des Saints* de 408 à 580, les *Noëls* de 20 à 42, les *Sanctuaires* de 28 à 63, les *Chroniques* de 15 à 23, les *Mois Littéraires* de 2 à 7, *Notre-Dame* de 52 à 55, l'*Eucharistie* de 81 à 92, les *Romans* de 522 à 885, les *Croisades* de 52 à 79, les *Bulletins Bleus* de 125 à 635. Pour bien juger des résultats de notre propagande, il ne faut pas oublier que Brest a perdu de nombreux abonnés par suite du départ de son escadre.

N.-B.— Pour la fondation et la marche des Comités on lira avec fruit la brochure : *La Bonne Presse*, son organisation, ses méthodes d'apostolat. Envoi gratuit sur demande : Maison de la Bonne Presse, 5, Rue Bayard.

La Croisade de la Presse, hebdomadaire 1 fr. 50 par an, même adresse, donne le mouvement et les initiatives des Comités de toute la France.

Voici les prix que nous avons adoptés à Brest et qui nous ont donné satisfaction :

Croix à 6 pages avec *Semaine Littéraire* : 1 fr. 50 par mois, 0 fr. 35 par semaine ; — *Croix* à 4 pages, grand format, 1 fr. 10 par mois, 0 fr. 25 par semaine ; — *Croix* à 4 pages, petit format, 0 fr. 65 par mois, 0 fr. 15 par semaine.

Dans les milieux ouvriers, ou général on préfère le paiement à la semaine ; dans les milieux plus aisés, le paiement au mois.

Aux moyens de Propagande on peut ajouter l'affichage de la *Croix*. Dans les principales rues de Brest et à S. Pierre, on a placé 7 tableaux où l'on dépose la *Croix* tous les jours. Elle est très-lue et c'est en même temps une réclame incessante.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coic, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

« Je vous parle avec toute ma foi, et je fais appel à toute la vôtre. L'œuvre que nous voulons accomplir n'est pas seulement celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ Rédempteur, mais celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ Roi. A l'heure actuelle, ce qui est le plus contesté en Jésus-Christ, c'est le Souverain, Roi par sa divinité, Roi également par son humanité sur la terre comme au ciel, Roi des individus, des familles, des nations, et Juge des responsabilités collectives comme des actes personnels.

« En niant cette royauté, on nie du même coup tous les droits et toute l'œuvre de Jésus-Christ. C'est pourquoi, à l'encontre de cette négation, nous qui savons toute l'étendue des devoirs que nous impose notre baptême, nous venons, associant nos croyances et nos actes, affirmer et prouver notre fidélité au Roi divin, et lui promettre, dans l'humble mesure, ou mieux dans la mesure croissante, je l'espère, de nos forces, de travailler, puisqu'on l'a chassé de la vie nationale, à l'y faire rentrer, en le mettant totalement et sans retard dans notre vie à nous, et progressivement dans celle du peuple tout entier, qui fut si longtemps le peuple de Dieu. Instaurare omnia in Christo. Voilà ce que veut notre Union.

« Nous savons bien que ce programme ne se réalisera pas comme par enchantement. Nos persécuteurs ne s'y prêteraient pas. Demeurons pourtant des hommes d'espérance, mes Frères. Le Roi que nous servons finit toujours par réussir, même quand ses soldats semblent échouer. Prenons donc loyalement notre part de la tâche commune. Nous faciliterons la victoire chrétienne de ceux qui nous suivront. » (Discours de M^{sr} l'Evêque au Congrès diocésain de 1912).

TABLEAU des Publications pour quelques Comités.

PUBLICATIONS	St-Louis	Les Lannes	Reconnaissance	St-Martin	St-Joseph du Pilier Rouge	Lambézellec	St-Marc	St-Pierre	St-Renan	Le Conquet
Croix à 6 pages. Croix à 4 pages grand format.	39 29	50 43	45 80	20 28	11 37	11 48	30	7 18	30 30	
Croix petit format.	76	48	65	21	5	5		32		
Pèlerins.	309	160	330	150	45	134	80	69	50	110
Semaines littéraires	103	77	120	36	10	38		20	26	
Croix des Marins.		52	5	5		22			24	110
Noël.	5	13	17						6	
Echo du Noël.	50	210	230	228	45	136		29	118	
Eucharistie.	16	14	50	5	3					
Notre-Dame.	15	8	20	5	1					
Causeries du dimanche.	152	80	350	150	22	70	39	36	50	
Vies des Saints	155	80			23	60	38	33		
Ligue de l'Ave Maria.		470	150							
Sanctuaire.	5	22	7							
Romans à 0 fr. 20.	350	140	200	45	10			7	80	

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX
FÉVRIER-MARS

1° L'hommage paroissial au Sacré-Cœur.— (Voir pages 122 et 123).

2° Nos Soldats et Marins.— (Voir page 128).

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

L'hommage paroissial au Sacré-Cœur.— C'est *Brasparts* qui, à notre connaissance, a inauguré la pratique de ce solennel hommage des citoyens français au Sacré-Cœur de Jésus et à sa Royauté.

M. le Recteur avait demandé qu'on lui envoyât un paquet d'exemplaires de l'acte reproduit dans le *Bulletin* dernier, page 104, et que Monseigneur a autorisé à imprimer sur une feuille spéciale avec sa traduction en breton, faite par M. le Chanoine Uguen.

Le dimanche vingt-cinq Janvier, à la fin des exercices ordinaires de la réunion mensuelle des *hommes du Sacré-Cœur*, — Adoration, Vêpres solennelles, procession du Saint-Sacrement, acte de Consécration prescrit par M^{gr} l'Evêque, — les hommes se groupèrent devant le tabernacle, un cierge allumé à la main, et prononcèrent tous à voix haute l'acte d'hommage, reconnaissant, au titre de citoyens français, « *Jésus-Christ, Fils de Dieu, comme souverain Seigneur et Maître, et comme chef suprême de la Patrie française,* » et promettant, dans la mesure de leurs forces, de leur influence et de leur liberté, « *de travailler à rétablir, par son Sacré-Cœur, son règne social sur la France.* »

Cette heureuse et féconde initiative de la paroisse cornouaillaise sera suivie par toutes nos paroisses, et tout d'abord par celles qui ont fondé des *confréries des hommes du Sacré-Cœur*. Un acte solennel de ce genre, engageant toute la vie publique de nos chrétiens, devient d'autant plus opportun et urgent que les ennemis de Dieu se montrent plus acharnés, dans les chambres françaises, à forger des entraves aux libertés chrétiennes les plus chères, et qu'ils comptent sur les élections législatives de Mai prochain, pour nous précipiter dans de plus profonds abîmes d'irrégion officielle.

Notre arme souveraine et notre cri de ralliement, comme autrefois pour Mathathias et ses fils, les Machabées, c'est la prière et le serment de rester « fidèles à la loi de nos pères et aux justices de Dieu. » Groupons donc de plus en plus nos

COMITÉ PAROISSIAL

DE

Canton de

Réunion du 191

Croix conservées ou restaurées :

(Noms, lieux et voies, dates, inscriptions, marques de dévotion.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Croix en ruines, vestiges :

(Noms, lieux, et voies, dates, souvenirs traditionnels.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Secrétaire,

« hommes du Sacré-Cœur » au pied du tabernacle. Eclairés et fortifiés à ce foyer de foi et de vie, qu'ils prennent l'engagement solennel de mettre en tête de leurs revendications publiques les droits et les libertés de l'Eglise, la royale épouse de Jésus-Christ Roi, et, pour les faire triompher, de suivre en tout les directions du Pape et de leur Evêque. Les questions de personnes et de partis seront dès lors tout à fait secondaires, et l'union des Catholiques se scellera par l'hommage au Sacré-Cœur.

Le *Bulletin* du mois dernier proposait cet hommage à ceux qui entrent dans la possession des droits et du devoir du citoyen français. Les circonstances actuelles le réclament de tous, et nos *Unions catholiques* en embrasseront la pratique mensuelle sous la direction du clergé paroissial.

On peut se procurer des exemplaires de l'Hommage à la Librairie Corcuff, à Châteaulin. Le cent *franco* : 1 fr.

Œuvre de Saint-François de Sales.— La fête du Saint Patron de leur œuvre a été pour les Associés des Paroisses l'occasion de se réunir à une messe spéciale « pour prier en commun, et participer à la Sainte Eucharistie, qui est l'âme de toutes les œuvres catholiques. » (Statuts, art. V.).

A Quimper la messe de l'œuvre a été célébrée à Saint-Mathieu à 8 h. 1/2 par le directeur diocésain. A l'issue de la messe, il a rappelé en peu de mots le but de l'Œuvre, qui est la *Propagation de la Foi à l'intérieur*, selon l'expression de Pie IX ; les devoirs des associés : récitation quotidienne d'un *Ave Maria* avec l'invocation *Saint-François de Sales, priez pour nous*, et aumône d'un sou par mois au minimum ; enfin les privilèges spirituels accordés par les Souverains Pontifes, dont voici les principaux : *Indulgence plénière* : 1° le jour de l'entrée dans l'œuvre ; 2° le 29 Janvier, fête patronale de l'œuvre, le 29 Juin, fête de S^t Pierre et S^t Paul, le 8 Décembre, fête de l'Immaculée Conception, ou un jour dans l'octave de ces trois fêtes ; 3° cinq jours chaque mois au choix ; et 4° à l'heure de la mort.

Le *Bulletin* donnera le mois prochain le tableau des recettes dans le Diocèse, le total des secours accordés en argent sur demande, et celui des livres et objets de piété mis à la disposition des comités paroissiaux ou accordés aux œuvres particulières.

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Confréries de la Doctrine Chrétienne.— Affiliations nouvelles (voir *Bulletin*, Pages 5 et 19).

Archiprêtre de QUIMPER : Ergué-Armel, Guengat, Mahalon, Pluguffan. Total à ce jour : 41 sur 73 paroisses.

Archiprêtre de BREST : Guipronvel, Landerneau, Saint-Michel, Tréflaouéan. Total à ce jour : 48 sur 90 paroisses.

Archiprêtre de CHATEAULIN : Pont-de-Buis. Total à ce jour : 30 sur 65 paroisses.

Archiprêtre de MORLAIX : Total à ce jour : 16 sur 37 paroisses.

Archiprêtre de QUIMPERLÉ : Pont-Aven, Saint-Thurien, Le Trévoux. Total à ce jour : 19 sur 22 paroisses.

Archiprêtre de SAINT-POL-DE-LÉON : Plougoulm, Plouzévédé, Roscoff, Saint-Vougay. Total à ce jour : 14 sur 27 paroisses. Total général : 168 sur 314 paroisses.

Associations de Chefs de Famille.— Trois importantes réunions sont à noter pour le mois de Janvier. La première à Rospenden où 60 pères de famille ont eu la joie et le réconfort d'applaudir une conférence bretonne tout à fait remarquable de M. de Dieuleveult, de Dirinon, suivie d'une causerie générale qui a produit l'impression la plus vive. M. Le Roy, président du Comité en a profité pour tirer les conclusions les plus pratiques et les plus solides.

La seconde à Quimperlé, où M. l'abbé Garnier, a parlé, avec toute son âme d'apôtre et son éloquence si puissante sur le peuple, à 200 pères de famille que présidait M. Pierre Hersart de la Villemarqué. La conclusion a été le vote unanime d'un ordre du jour et d'une protestation contre tous les attentats que la Chambre Française vient de perpétrer contre l'enseignement catholique, sous le couvert d'une prétendue « défense laïque. »

La troisième à Concarneau, où, sous la présidence de M. Le Docteur Dubois, le même orateur, devant un magnifique auditoire d'hommes, a stigmatisé les haineuses décisions dictées aux votes de la Chambre française contre la liberté des Pères de Famille chrétiens et contre la liberté scolaire. Une délégation de six membres a été nommée dans la réunion pour aller présenter aux Pouvoirs publics une protestation énergique et motivée, dont les termes ont été acclamés.

Plusieurs Associations de Chefs de Famille ont demandé que le *Bulletin* donnât la liste des « livres condamnés. » Nous nous empressons de faire droit à ce désir. La voici telle qu'elle a paru dans *Ecole et Famille* (sept.-oct. 1912).

Liste des Livres interdits.— I.— INTERDITS PAR LA CONGREGATION DE L'INDEX :

Compayré, *Eléments d'instruction morale et civique* (décret de 1882).

Steege, *Instruction morale et civique* (1882).

Aulard et Debidour, *Histoire de France* (1897).

M. et M^{me} Dèss, *Education morale et civique* (1910).

II.— INTERDITS PAR LES EVÊQUES COLLECTIVEMENT EN 1909 : Calvet, *Histoire de France*, cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur.

Gauthier et Deschamps, *Histoire de France par l'image*, préparatoire, moyen, supérieur.

Guiot et Mane, *Histoire de France*, préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur.

Rogie et Despiques, *Petites lectures sur l'histoire de la civilisation française*, élémentaire, moyen, supérieur.

Devinat, *Histoire de France*, élémentaire, moyen.

Aulard et Debidour, *Histoire de France*, élémentaire, moyen, supérieur.

Aulard, *Eléments d'instruction civique*, moyen.

Albert Bayet, *Leçons de morale*, moyen.

Jules Payot, *Cours de morale*.— *Morale à l'école*.

Primaire, *Manuel d'éducation morale, sociale et civique*.— *Manuel de lectures classiques*, moyen.

III.— INTERDITS PAR LES EVÊQUES A DIVERSES DATES :

Charton et Delage, *Morale et instruction civique* (évêque d'Angers, 1909).

Georges Morizot, *Histoire du moyen âge* (Quimper, 1909).

Gustave Catois, *Résumés de morale* (Laval, 1909).

Charles Poirson, *Manuel élémentaire de morale* (Autun, 1909).

V. S. Lucienne, *Mes résumés, Nouveaux résumés, La préparation de la classe* (Arras, 1910).

Boiselle et Dalmasse, *Leçons d'histoire de France* (Cambrai, 1910).

P. Chassagne, *Fraternité*, (Cambrai, 1910).

Les Associations Catholiques de Chefs de Famille se rappellent qu'au Congrès du 16 Novembre il avait été décidé qu'on demanderait à la presse Catholique du Diocèse de dresser un tableau permanent des écoles, et classes, (avec les noms des Maîtres ou Maîtresses) où les livres condamnés sont imposés aux élèves, malgré les protestations des parents. Le *Bulletin* prie les présidents des Associations de Chefs de Famille de lui communiquer les informations sûres qu'ils réussissent à obtenir sur ce point, et il commence aujourd'hui par :

L'école des Filles de **Gouézec**, Maîtresse de classe : *M^{me} Lardic*, livre condamné : GAUTHIER ET DESCHAMPS.

Saint-Marc, Ecole des Garçons, 2^e classe, Maître, *M. Kerlidou*, GAUTHIER ET DESCHAMPS, cours moyen.

Brest, Ecole des Garçons de la Place Sanquer, cours supérieur, 2^e classe, Maître, *M. Langlois*, HISTOIRE DE FRANCE D'AULARD ET DEBIDOUR, et MANUEL DE MORALE ET D'INSTRUCTION CIVIQUE DE PRIMAIRE.

1^{re} classe élémentaire, Maître, *M. Balez*, mêmes auteurs.

Voici le chant noté de la prière prescrite à toutes les paroisses du Diocèse par M^s l'Evêque, à réciter au Prône de la Grand-messe, et que nous recommandons aux Associations de Chefs de Famille comme *chant du drapeau* à entonner à toutes leurs réunions.

Des é - co - les sans Dieu, et des mai - tres sans foi, de - li - vrez - nous Sei - gneur ! Des é -
Dious ar skol di - zoue, dious ar mis - tri di - feis, hon di - wal - lit, Aou - trou ! Dious ar

co - les sans Dieu, et des mai - tres sans foi, de - li - vrez - nous Sei - gneur !
skol di - zoue, dious ar mis - tri di - feis, hon di - wal - lit, Aou - trou !

Certificat agricole libre.— Nous empruntons au *Courrier* cette note très intéressante de la *Société d'Encouragement aux œuvres agricoles du Finistère*, sur la création d'un certificat primaire agricole libre, dont Monseigneur a encouragé et béni le projet.

« Dès cette année scolaire 1913-14, ce projet va pouvoir prendre corps, 29 des 62 écoles libres du département ayant, à l'heure actuelle, déjà fait parvenir leur adhésion. En voici d'ailleurs la liste alphabétique :

« Brasparts, Brélès, Briec, Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Collorec, Douarnenez, Elliant, Le Folgoat, Fouesnant, Guipavas, Landerneau, Landivisiau, Landrévarzec, Lesneven, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plougasnou, Plougastel, Plougonven, Plounéour-Trez, Plouvorn, Pont-l'Abbé, Quimperlé, Roscoff, Saint-Pol, Saint-Thégonnec.

« Si, dès le premier appel, les réponses favorables sont déjà parvenues à Landerneau en si grand nombre, il est bien permis de l'attribuer encore une fois au caractère nettement professionnel que la Société d'Encouragement a tenu à donner à sa tentative.

« Après l'avoir placée sous le haut patronage de la Société

des Agriculteurs de France, elle a, dans les épreuves, fait aux connaissances agricoles une place largement prépondérante.

« Il suffira pour s'en convaincre de rappeler à nos lecteurs que cette place est des 3/5 à l'écrit, des 5/5 à l'oral, qu'il sera tenu un compte sérieux des excursions agricoles, que les commissions d'examens seront composées de professionnels.

« Désireuse enfin de stimuler l'émulation des maîtres aussi bien que celle des élèves, la Société d'Encouragement récompensera les Directeurs et Instituteurs qui auront spécialement attiré son attention par le grand nombre de classes dirigées et de candidats diplômés.

« Il ne nous reste qu'à souhaiter une réussite complète à cette œuvre nouvelle et le même sort que ses devancières de la Société d'Encouragement et de l'Office Central des Œuvres Mutuelles Agricoles du Finistère. »

L'absence, dans la liste des écoles rurales adhérentes, de certains noms d'écoles libres nous étonne ; mais nous espérons que l'année prochaine (car la liste est close pour cette année), les adhésions seront unanimes.

Il reste à poursuivre un but analogue pour les écoles rurales libres de filles. Là aussi, et surtout, un certificat de ce genre aura sa grande utilité pour aider à refaire ou à entretenir le goût et l'amour de la vie simple, saine et noble de nos foyers ruraux.

Le *Bulletin des Syndicats réunis*, N^o de Janvier donne le règlement et le programme des examens du certificat agricole libre. C'est sage, judicieux et complet.

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVÉRANCE

Affiliations à l'Archiconfrérie des Patronages (suite).— (S'adresser à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain).— Voir Bulletin des Œuvres, pages 77 et 110 :

Archiprêtre de CHATEAULIN.— Châteaulin : Patronage Jeanne d'Arc, (Garçons) ; Directeur, M. Le Lay, vicaire. 100 inscrits.

Châteaulin : Patronage Notre-Dame de Lourdes, (Filles) ; Directrices, M^{me} Benoist, S^r Marie Natalice et 5 auxiliaires. 80 inscrites.

Châteaulin : Ouvroir, Jeunes filles, Directrice, S^r Germaine. 25 inscrites.

Crozon : Patronage de l'Immaculée Conception, (Garçons). 40 inscrits.

Gouézec : Patronage Sainte-Cécile, (Garçons) ; Directeur,

M. Marzin, vicaire. 55 inscrits.

Locronan : Patronage Saint-Renan, (Garçons) ; Directeur, M. le Recteur. 15 inscrits.

Saint-Nic : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeur, M. Lannuzel, vicaire. 20 inscrits.

Pleyben : Patronage Saint-Germain, (Garçons) ; Directeurs, MM. Montfort et Péron, vicaires. 60 inscrits.

Pleyben : Patronage de (Filles) ; Directeur, M. Montfort, vicaire. ... inscrites.

Poullaouen : Patronage Jeanne d'Arc, (Filles) ; Directrice, M^{lle} Kerhervé. 18 inscrites. (à suivre).

Le total général des Affiliations à l'Archiconfrérie des Patronages demandées et obtenues par nos œuvres de jeunesse : Patronages, Ouvroirs, Cercles d'Études, etc., est de 71 pour l'année 1913. Le nombre des *inscrits* dans ces œuvres affiliées est de 6688, et le nombre des directeurs, directrices et auxiliaires qui s'y dévouent est de 355.

Le *Bulletin* veut rappeler à tous les affiliés les principales indulgences dont ils peuvent jouir :

Indulgences plénières : 1° A l'entrée dans l'Association ; 2° à l'article de la mort ; 3° aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption de la T. S^{te} Vierge, de Notre-Dame Auxiliatrice (24 Mai), de S^{te} Clotilde (3 Juin), de S^t Germain d'Auxerre (31 Juillet), de la Portioncule (2 Août), ou dans l'un des jours de l'octave de ces fêtes ; 4° une fois par mois.

Les directeurs et directrices des Œuvres devront rappeler ces dates et en profiter pour préparer une communion générale des membres de l'œuvre.

Nos Soldats et Marins.— Les congés de la Noël ont permis à nos jeunes soldats et marins de revenir prendre contact avec leurs familles, le clergé paroissial et les œuvres de Jeunesse. Partout ils ont apporté l'impression que l'esprit de foi, de piété et de zèle exerce son action efficacement dans les Casernes, et que les jeunes catholiques s'y prêtent appui dans une généreuse émulation pour le bien. Nous en trouvons des Echos dans les *Bulletins* paroissiaux, comme à Guipavas, dans la *Vie Intense*, de Quimper, l'*Apôtre*, de Morlaix, dans les rapports qui nous viennent de Châteaulin, de Gouézec, de Ploudalmézeau, de Landunvez, etc. Nous recommandons vivement à la rédaction des *Bulletins* de paroisse ou d'œuvre, de réserver toujours une place pour de courtes *citations textuelles* des lettres de leurs soldats et marins, avec commentaires et conseils appropriés. Rien ne

fait tant plaisir et bien aux absents, aux parents, aux amis ; rien n'est si fort encouragement aux soldats et ne les entretient plus efficacement dans l'amour du pays natal et dans la pratique fidèle de leurs devoirs pieux.

La *Vie Intense* nous parle même d'une pieuse ligue de prières entre les jeunes soldats, leurs amis du Cercle Saint-Corentin et les personnes dévouées à l'œuvre. Elle leur donne rendez-vous chaque jour devant Dieu entre 6 h. et 9 h. du soir, et leur demande de réciter les uns pour les autres une dizaine du chapelet.

C'est l'application à une œuvre locale de la pieuse pratique du *Rosaire Vivant*, qui a pris un développement si beau et si consolant dans les casernes. Nous connaissons un jeune soldat qui en deux mois a organisé quatre groupes de quinze soldats se partageant pour la récitation quotidienne les quinze mystères du Rosaire. Et cette œuvre se généralise dans toute la France en y faisant des progrès inespérés. *L'Union*, Bulletin des œuvres ouvrières catholiques, dans son numéro de Décembre 1913, donne le résultat acquis en 11 mois de propagande : en Décembre 1912, on comptait 68 garnisons affiliées ; 5 groupes de futurs soldats, 3 groupes à l'étranger ; 208 séries de 15 soldats récitant chaque jour leur dizaine du chapelet.

En Novembre 1913, le nombre des garnisons avait plus que doublé : 134 ; celui des groupes de futurs soldats, décuplé : 52 ; celui des groupes à l'étranger, doublé : 6 ; celui des séries de 15 soldats fidèles au *Rosaire Vivant*, triplé : 571. Soit 8605 soldats qui sont des apôtres par la prière et l'exemple. Il y a quelque chose de changé en France !

Pour seconder ce mouvement, les membres de nos *Unions paroissiales* et nos *Associations de Chefs de Famille* ont une mission très importante à remplir, et les *Comités paroissiaux* doivent les y intéresser. C'est d'agir près de leurs fils, soldats ou marins, dans les correspondances qu'ils entretiennent avec eux, afin qu'ils prennent rang dans ces bataillons de la prière, et de s'engager eux-mêmes en union avec leurs enfants, à ajouter à la prière du foyer familial, la récitation en commun d'une dizaine du chapelet.

Ce sera une croisade populaire, croisade triomphante pour transformer tous les cœurs de nos jeunes soldats en *Terre Sainte* reconquise ou protégée.

Emigrants temporaires.— Le Bureau de placement de l'œuvre des ouvriers agricoles d'Eure et Loir, 5, Rue des Lisses, à Chartres, se met à la disposition de MM. les Curés et

Recteurs pour assurer aux ouvriers bretons qui vont en Beauce pendant la saison d'été, des engagements fermes chez des patrons qui leur assurent toutes les garanties de liberté chrétienne. Déjà le Bureau a reçu un certain nombre d'offres d'emplois, et il invite les intéressés à ne pas attendre les derniers mois pour adresser leurs demandes.

Cette œuvre a pu établir, l'année dernière, des relations suivies entre les ouvriers belges et leurs prêtres, et elle voudrait que les émigrants bretons fussent organisés comme les Belges en groupes disciplinés pour lui permettre d'obtenir les mêmes résultats.

Elle prie les correspondants d'indiquer ; 1° le nom et l'âge de l'ouvrier, 2° l'emploi qu'il désire (bûcher, faucheur, charpentier, vacher, ou homme à tout faire), 3° l'époque à laquelle ils désirent venir.

Elle recommande aux ouvriers agricoles de se faire délivrer à leur mairie, avant leur départ, un certificat d'ouvrier agricole, afin de s'assurer le retour gratuit.

Le *Bulletin des Œuvres* attire sur ces indications l'attention des Comités paroissiaux et du clergé. Il croit que les prix assurés actuellement à la main d'œuvre agricole dans nos régions procureront des ressources équivalentes à celles qu'on va chercher au loin avec tant de dangers moraux et religieux. L'*Office Central* de Landerneau se mettrait à la disposition des membres de ses syndicats, pour ouvrir à leur usage un registre des placements, demandes et offres d'emplois.

Mais si, par suite du courant établi, MM. les Curés et Recteurs ont des paroissiens décidés à partir pour la Beauce, qu'ils s'adressent en toute sécurité au Bureau de l'œuvre des ouvriers agricoles d'Eure et Loir, 5, Rue des Lisses à Chartres, dirigé avec tant de dévouement par M. l'abbé Charpentier, vicaire de la Cathédrale.

Croix-Blanche.— (Nouvelles de l'Œuvre). *Plounéour-Trez*. Le dimanche, 28 Décembre, le Directeur diocésain de la *Croix-Blanche*, invité par M. le Recteur, a parlé, à la basse messe et à la Grand'messe, des ravages de l'alcoolisme et du moyen de les combattre. Aux deux messes l'église était entièrement pleine. Déjà depuis quelque temps la *Croix-Blanche* fonctionne à *Plounéour*, une vingtaine de jeunes gens ont adhéré dès la première heure et tiennent fidèlement leurs engagements. Désormais les hommes, les femmes et les enfants vont s'enrôler en masse, et la section de *Plounéour-Trez* vaudra par son importance et son activité celle des paroisses voisines.

Pouldreuzic. Le 12 Janvier, causerie sur la *Croix-Blanche* à l'école libre des filles. Le dimanche conférence aux 2 messes. Là aussi la *Croix-Blanche* est assurée d'obtenir plein succès, grâce à l'impulsion énergique que lui donneront M. le Recteur et M. le vicaire. La *Croix-Blanche* est désormais tellement connue dans le diocèse, que même dans les paroisses où elle n'est pas encore officiellement établie, son influence se fait sentir. Ainsi, M. le Recteur de *Pouldreuzic* ayant invité à sa table des jeunes gens qui avaient joué une pièce au patronage, offrit, selon l'usage, après le café, un petit verre de cognac ou de liqueur. Aucun des invités n'en voulut prendre. « Tous de la *Croix-Blanche*, alors ? J'en suis très heureux ... — « Non, M. le Recteur, nous ne sommes pas encore inscrits, mais nous avons l'esprit de la *Croix-Blanche*. » Belle réponse, qui montre que les jeunes gens sont prêts, ils ne restent qu'à les organiser et à les encourager.

Plovan. Le 13 Janvier, à Vêpres, *Plovan* a eu une nouvelle conférence sur la *Croix-Blanche*. L'œuvre, qui y a été établie aussitôt après le congrès de Quimper de 1912, est très prospère. M. le Recteur et M. le vicaire s'y dévouent grandement et ne cesseront de la développer.

Plougastel-Daoulas. M. le Curé a profité de la bénédiction de sa magnifique maison des Œuvres pour inviter le Directeur diocésain à parler à ses paroissiens de la *Croix-Blanche*. C'est à la Grand'messe qu'il a parlé, afin d'atteindre plus de monde. La chrétienne population de *Plougastel* a écouté la parole du conférencier avec le plus grand respect et la plus grande attention, et saura en venir aux résolutions énergiques.

Après la messe, dans la vaste salle du patronage qu'on venait de bénir, M. le Curé exhorta instamment ses paroissiens à suivre les conseils du prédicateur et à s'enrôler dans la *Croix-Blanche*. « Moi votre curé, leur dit-il, je m'inscris. Faites comme moi. »

L'exemple est contagieux, et *Plougastel* aura, sans tarder, une section importante.

Saint-Marc. On nous écrit : « Nous venons de fonder une section de la *Croix-Blanche* à *Saint-Marc*. Des jeunes gens du patronage se sont chargés de la propager, et réussissent parfaitement. Déjà plus de 20 adhésions ont été recueillies parmi les jeunes gens et quelques membres de l'Union Catholique. Quelques enfants du patronage ont également donné leur nom. Dimanche prochain se complètera l'organisation de la section ; je vous donnerai des nouvelles de cette réunion. »

Ploudalmézeau. Nous lisons dans les journaux que la section

de Ploudalmézeau a organisé une conférence antialcoolique le 2 Février, c'est ainsi qu'on fait vivre et prospérer une œuvre.

Les sections de Brest se distinguent aussi par leur zèle et leur esprit de méthode. Les ayant convoquées le mardi 13 Janvier à la salle du patronage des Carmes, M. le Directeur diocésain des œuvres leur a vivement recommandé de sanctifier leur zèle et leur propagande en priant les uns pour les autres, en ajoutant à leurs prières l'invocation du Patron de la *Croix-Blanche*, S^t Jean-Baptiste, et celle de S^t Joseph, de convenir, dans chaque section, de certains jours pour assister à la sainte messe et y communier ensemble.

Nous continuerons cette revue au prochain numéro. Qu'il nous soit permis, pour finir, de citer cet entrefilet qui a paru dans le *Courrier* du 31 Janvier sous ce titre :

« *Serait-ce bientôt la fin de l'alcoolisme ?* Après Guissény où la Régie constatait une baisse de un sixième dans la consommation de l'alcool trois mois après l'établissement de la *Croix-Blanche*, voici Kernilis (800 habitants) où, en un an, l'absorption de l'alcool a diminué d'un quart, passant de 41 Hectolitres en 1912 à 29 Hectolitres en 1913. La moyenne, par tête, est tombée de 5 litres à 3 litres 65.

« Jamais encore, en Bretagne, la consommation d'alcool n'avait subi un pareil arrêt, n'avait diminué dans des proportions si importantes ... quels procédés de lutte contre l'alcoolisme pourraient présenter pareille preuve d'efficacité ?

« Avec la *Croix-Blanche*, la faillite de l'alcool devient possible (dé l'alcool à boire s'entend).

Pour tout Breton conscient des ruines et des hontes de l'alcoolisme, quel magnifique rêve que la Bretagne enfin délivrée ! »

NOTA.— Ceux qui donnent des séances de cinématographe feront bien de demander le film de la maison Pathé (104, Rue de Paris, à Vincennes) : *les victimes de l'alcool*. Ça dure une heure et demie, et c'est extrêmement instructif, d'après M. Roux, délégué général de la *Croix-Blanche*.

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

L'activité de la *Société d'Encouragement aux œuvres agricoles* voit ses initiatives accueillies avec faveur par tous les syndicats affiliés à l'*Office Central* de Landerneau. La caisse départementale de Réassurance-Bétail du Finistère, dont elle a élaboré

les règlements et dont un de ses membres, M. Costa de Beauregard, est le président, reçoit des adhésions qui comprendront, avant la fin du premier semestre de 1914, le tiers des Caisses locales. Déjà, outre une dizaine d'autres caisses, qui annoncent leur intention, elle a admis à la réassurance 21 caisses représentant un capital assuré de près de 4 millions et demie :

Ce sont celles de : Saint-Urbain, Plouézoc'h, Briec-de-l'Odé, Gouesnou, Ploudalmézeau, Saint-Pol-de-Léon, Plonéour-Lanvern, Plougonvelin, Plouguin, La Forest, Plounévez-Lochrist, Landunvez, Pleyben, Taulé, Plouarzel, Guilers, Ploumoguier, Coat-Méal, Tréflévénez, Plouvorn, Cléder.

Briec-de-l'Odé.— L'organisation syndicale et mutualiste dans cette paroisse peut servir de modèle à toutes les autres.

Le dimanche 11 Janvier, les sociétaires des différentes mutuelles se sont réunis chez M. J. Courtay, comptable de la *Caisse rurale*, pour entendre le compte rendu des opérations pendant l'année 1913.

C'est d'abord la *Mutuelle-incendie* qui compte 77 membres participants avec un capital assuré de 1 million 5 mille cent cinquante francs, et 31 membres expectants avec un capital à assurer de 450 500 fr. Le Président est M. Trelu et le vice-président M. Michel Croissant.

C'est ensuite la *Mutuelle chevaline*, présidée par M. J. Bozec, avec M. J. Magne, comme secrétaire. Elle a 69 membres, avec un capital assuré de 98 200 fr.

La *Mutuelle-Accident*, fondée le 10 Août 1913, n'a eu à déplorer aucun sinistre pendant cette année. Son avoir est de 133 fr. au 31 Décembre. Cette mutuelle, sur la demande de M. J. Rolland, propriétaire à Kergrais en Landrévarzec, décide de s'adjoindre des membres de cette paroisse, à condition qu'ils aient un secrétaire délégué, et qu'ils s'engagent à envoyer à toutes les réunions à Briec au moins un délégué.

La *Caisse Rurale*, a pour directeur M. Pennarun, conseiller général et pour comptable le très zélé et très dévoué M. J. Courtay. Fondée le 27 Mai 1913, elle compte 48 sociétaires et a déjà un mouvement de caisse de 118 902 fr. 85. C'est un résultat magnifique. Le conseil de surveillance est composé de MM. Y. Salaun, de Kervennou ; J.-M. Guéguen, du Bourg ; J. Crenn, de Kervonet ; Y. Rannou, de Kernerkot ; G. Rospars, de Kergroës.

Secrétariats du peuple.— Les comités urbains de nos Unions Catholiques ont remarqué le beau rapport du Secrétariat

de Morlaix, paru dans le *Bulletin des Œuvres* de Décembre dernier, pages 115-117. C'est une institution qu'ils devront fonder, en y appliquant tout leur zèle et tout leur dévouement.

Comme toujours, les *Unions Catholiques* de la région Brestoise leur donneront l'exemple, avec ses 5 secrétariats déjà fondés. Nous empruntons au *Militant* les indications suivantes avec les renseignements pratiques qui les complètent :

Ces secrétariats sont au nombre de cinq :

1° Celui de Saint-Martin, établi au n° 19 de la rue Danton, est le plus ancien en date. Le bureau est ouvert tous les dimanches de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

2° Celui du Pilier Rouge est installé au n° 76 de la rue de Paris, en Lambézellec. On peut s'y adresser le mardi et le samedi, de 9 heures à 10 heures 1/2 du matin, et le jeudi soir de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

3° Celui de Recouvrance vient d'être ouvert le premier dimanche de Janvier. On s'y tient à la disposition du public le dimanche de 9 à 10 heures du matin, salle du Patronage, rue Laurent Legendre.

4° Le secrétariat de Saint-Pierre-Quilbignon fonctionne aussi dans la salle du Patronage, au bourg, tous les dimanches entre 9 et 10 heures du matin.

5° Le cinquième et dernier secrétariat est établi au bureau du journal le « Militant », 10, rue du Château.

On s'adresse surtout à nos secrétariats pour obtenir des renseignements gratuits sur le fonctionnement des retraites ouvrières et des lois d'assistance (Assistance médicale, Assistance aux vieillards, infirmes et incurables et Assistance aux familles nombreuses).

Nos dévoués secrétaires s'occupent également d'établir les demandes de secours, pensions, etc. , pourvois en Conseil d'Etat et tous genres de demandes, pétitions, réclamations. Les secrétariats sont outillés pour fournir de multiples renseignements concernant le droit public, civil ou rural et les institutions charitables et sociales. Dans les affaires de toute espèce qui leur ont été confiées, nos infatigables secrétaires ont presque toujours eu la joie d'arriver à bonne fin. Lorsqu'une question particulièrement embarrassante leur est confiée, ils ont recours aux lumières et à la compétence de techniciens (avocats ou autres) qui ne leur ont jamais marchandé leur dévouement.

Les services de nos secrétaires sont absolument gratuits. Il est même arrivé qu'en présence de certaines détreesses l'œuvre ait cru devoir prendre à sa charge les frais de timbre ou autres que les intéressés ne pouvaient solder. Aussi voyons-nous les

travailleurs venir de plus en plus nombreux réclamer qui un conseil, qui un renseignement, qui tel autre service que nos secrétaires, du plus jeune au plus vieux, sont toujours empressés de mettre fraternellement à leur disposition.

ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

Bonne Presse.— Le tableau reproduit à la page 120 du dernier *Bulletin des Œuvres*, englobe sous la rubrique de Saint-Martin, les résultats acquis dans les deux paroisses de Saint-Martin et de Saint-Michel. Dans cette dernière, on a obtenu en sus : 22 abonnements à la *Croix* à 6 pages ; 6 à la *Croix* à 4 pages ; 6 à l'*Echo du Noël* ; 40 au *Pèlerin* ; 40 au *Sanctuaire* ; 100 à *Bernadette* ; 30 à la *Semaine Littéraire* ; plus 30 *Romans*. La Ligue de l'*Ave Maria* y compte déjà 250 membres.

Roscoff.— Les efforts de Propagande ont obtenu les abonnements nouveaux suivants : 17 grandes *Croix* ; 33 petites *Croix* ; 24 *Echos du Noël* ; 9 *Croix du dimanche*.— « Avec les anciens abonnements, nous écrit-on, nous arrivons au nombre de 140 bons journaux distribués régulièrement dans la ville, sans compter le *Pèlerin*, très demandé également, et le *Courrier du Finistère*, lu dans presque toute la campagne. Nous avons réussi dans des milieux parfois très hostiles, ce qui nous cause une vraie joie. »

Ploudalmézeau.— Etat des ventes du Comité de la *Bonne Presse*, au 1^{er} Janvier 1914 :

5 *Croix* à 6 pages ; 5 à 4 pages (on ne compte pas les abonnements directs) ; 110 *Croix du Marin* ; 25 *Pèlerins* ; 10 *Semaines Littéraires* ; 15 *Sanctuaires* ; 10 *Echos du Noël* ; 15 *Romans* à 0 fr. 20 ; 320 *Courriers du Finistère*.

Réunion mensuelle de la Bonne Presse à Brest.— Le lundi 9 Février, à 2 h. , s'est tenue la réunion des Directeurs paroissiaux de la *Bonne Presse*. Signalons quelques points dignes de remarque et d'imitation. Dans toutes les paroisses de Brest et banlieue, s'organise la ligue de l'*Ave Maria* qui compte déjà à Saint-Martin 200 membres, aux Carmes, 700, à Recouvrance, 150, à Saint-Michel, 350. Tous les membres reçoivent communication du Bulletin de l'*Ave Maria* qui revient à 3 fr. le cent.

La propagande de la *Croix* possède aux Carmes une organisation permanente. Chaque semaine, cinq abonnements gra-

tuits sont servis pendant 8 jours à des adresses nouvelles, puis au 3^e ou 4^e jour, la zélatrice de quartier va demander si l'on veut bien continuer l'abonnement. Les résultats sont favorables surtout dans les milieux plus modestes. A Recouvrance, 10 zélatrices se partagent la visite des familles dans les quartiers même les plus hostiles. Elles y pénètrent avec un stock d'une douzaine de publications de la *Bonne Presse* : journaux, revues, romans à 20 cent. Il est rare qu'elles reviennent sans avoir obtenu quelque résultat.

BIBLIOGRAPHIE

Une brochure de propagande sur la dépopulation.— Cette grave question est parfois bien angoissante pour ceux qui ont charge d'âmes.

Que dire ? comment le dire ? ... Comment, surtout, faire naître la conviction ? Quel précieux auxiliaire, alors, qu'une brochure qui dirait de ce problème tout l'essentiel. Une petite brochure vient d'être éditée dans ce but par l'*Action Populaire* de Reims.

N'oubliant pas le côté national et économique, disant ce qu'il faut dire au point de vue médical, elle pose très nettement devant les consciences, la question morale et religieuse.

Après une conférence d'hommes, une réunion de mères chrétiennes, c'est la brochure qu'il faut distribuer. Pas une mission, pas une station de Carême ne devrait se donner en France, sans que tout cela soit dit. Cette brochure peut heureusement compléter la conférence nécessaire sur cette question.

A lire et à faire lire :

La France qui meurt, 48 pages et tract supplémentaire (40^e mille) de 4 pages : L'unité : 10 c., franco : 15 c. ;

Les 50 : 4 fr. 50	<table border="0"> <tr> <td rowspan="3"> <table border="0"> <tr> <td>port</td> <td rowspan="3"> <table border="0"> <tr> <td>1 postal</td> <td>3 kil. - 43 ex. : 4. 75</td> </tr> <tr> <td>en</td> <td>5 kil. - 73 ex. : 7. 65</td> </tr> <tr> <td>plus domicile</td> <td>10 kil. - 150 ex. : 13. 50</td> </tr> </table> </td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>Le 100 : 8 fr.</td> </tr> <tr> <td>A partir de 200, le 100 : 7 fr.</td> </tr> </table>	<table border="0"> <tr> <td>port</td> <td rowspan="3"> <table border="0"> <tr> <td>1 postal</td> <td>3 kil. - 43 ex. : 4. 75</td> </tr> <tr> <td>en</td> <td>5 kil. - 73 ex. : 7. 65</td> </tr> <tr> <td>plus domicile</td> <td>10 kil. - 150 ex. : 13. 50</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	port	<table border="0"> <tr> <td>1 postal</td> <td>3 kil. - 43 ex. : 4. 75</td> </tr> <tr> <td>en</td> <td>5 kil. - 73 ex. : 7. 65</td> </tr> <tr> <td>plus domicile</td> <td>10 kil. - 150 ex. : 13. 50</td> </tr> </table>	1 postal	3 kil. - 43 ex. : 4. 75	en	5 kil. - 73 ex. : 7. 65	plus domicile	10 kil. - 150 ex. : 13. 50	Le 100 : 8 fr.	A partir de 200, le 100 : 7 fr.
<table border="0"> <tr> <td>port</td> <td rowspan="3"> <table border="0"> <tr> <td>1 postal</td> <td>3 kil. - 43 ex. : 4. 75</td> </tr> <tr> <td>en</td> <td>5 kil. - 73 ex. : 7. 65</td> </tr> <tr> <td>plus domicile</td> <td>10 kil. - 150 ex. : 13. 50</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>			port		<table border="0"> <tr> <td>1 postal</td> <td>3 kil. - 43 ex. : 4. 75</td> </tr> <tr> <td>en</td> <td>5 kil. - 73 ex. : 7. 65</td> </tr> <tr> <td>plus domicile</td> <td>10 kil. - 150 ex. : 13. 50</td> </tr> </table>	1 postal	3 kil. - 43 ex. : 4. 75	en	5 kil. - 73 ex. : 7. 65	plus domicile	10 kil. - 150 ex. : 13. 50	
			port			<table border="0"> <tr> <td>1 postal</td> <td>3 kil. - 43 ex. : 4. 75</td> </tr> <tr> <td>en</td> <td>5 kil. - 73 ex. : 7. 65</td> </tr> <tr> <td>plus domicile</td> <td>10 kil. - 150 ex. : 13. 50</td> </tr> </table>	1 postal	3 kil. - 43 ex. : 4. 75	en	5 kil. - 73 ex. : 7. 65	plus domicile	10 kil. - 150 ex. : 13. 50
	1 postal	3 kil. - 43 ex. : 4. 75										
en	5 kil. - 73 ex. : 7. 65											
plus domicile	10 kil. - 150 ex. : 13. 50											
Le 100 : 8 fr.												
A partir de 200, le 100 : 7 fr.												

Adresser les commandes à l'*Action Populaire*, 5, rue des Trois-Raisinets, Reims, ou à la Maison Bleue (A. Noël), 4, rue des Petits-Pères, Paris.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

« Le Pape ne pouvait pas oublier, dans une telle circonstance, de me renouveler ses conseils sur l'Action catholique. Laissez-moi donc vous répéter que les directions pontificales trouvent toujours leur formule la plus expressive et la plus complète dans la devise à laquelle Pie X ramène toute son œuvre et qui eût fait tressaillir d'aise le Vénérable Michel Le Nobletz : *Instaurare omnia in Christo*. Cette devise sera pleinement réalisée, autant que le permet la faiblesse humaine secourue par la force divine, le jour où tous les prêtres seront généreusement fidèles à leur vocation, et tous les enfants de l'Eglise bien décidés à vivre selon les lois de leur baptême. C'est la condition de notre salut personnel et du relèvement de notre pays. Par l'Eucharistie mieux fréquentée, par les œuvres plus formellement catholiques, par un dévouement plus surnaturel et plus actif de tous ceux qui croient, la France peut se refaire. Mais, il faut en outre, que ses fils sachent s'unir. Ils ne peuvent s'unir que sur des principes. Les catholiques ont quelquefois paru sacrifier les principes aux opportunités de la tactique du moment. Ils auront plus de fermeté dans la conduite en s'appuyant sur la tradition, sur la vérité telle que l'Eglise l'enseigne, sur le droit chrétien. Puissent-ils tous se bien pénétrer de ces pensées ! Ce sont celles que rappelle constamment le Saint-Siège. C'est en conformité avec elles que les avis donnés à mes diocésains par ma Lettre du 8 Juin 1913 ont été pleinement approuvés. Aussi j'aime à espérer que désormais « les divisions, les haines de classes, l'esprit du Sillon, les tendances aux syndicats non confessionnels » seront évités avec le plus grand soin parmi nous, et que tous, soumis au Pape et à leur Evêque, s'uniront loyalement pour une action concordante et persévérante contre les ennemis de l'Eglise.

(Lettre pastorale sur les vertus héroïques du V. Michel Le Nobletz.)

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX

MARS-AVRIL

1° Examen de Conscience.— (Voir page 138).

2° Les Retraites fermées.— (Voir page 139).

NOTA.— On trouve à la *Librairie Corcuff à Châteaulin*, *Pacte d'hommage de Citoyen français au Sacré-Cœur*, texte français et traduction bretonne réunis, le cent, franco, 1 fr.

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Examen de conscience.— Pour obéir aux exhortations et conseils que Monseigneur donnait aux membres de l'*Union* de la région Brestoise le 15 Février dernier, les Comités paroissiaux feront bien de consacrer une partie de leur prochaine réunion à un retour sur leurs travaux et la vie de l'*Union Catholique* locale depuis leur fondation, et de porter leur examen spécialement sur les points suivants :

1° Régularité des réunions du Comité, assiduité et ponctualité de ses membres pour se concerter, prendre le mot d'ordre, s'éclairer, se former.

2° Les membres du Comité ont-ils exercé une action sur les membres de l'*Union*, pour qu'ils assistent aux réunions générales, pour qu'ils s'intéressent à la cause de la religion et de l'Eglise, se rendent compte des attaques dont elle est l'objet ?

3° Pour *penser comme l'Eglise*, a-t-on fait la propagande de la presse catholique, qui parle de ses lois, de ses luttes, de ses œuvres, et qui nous les fait aimer, à l'encontre de la presse hostile et même *neutre*, qui continue dans les milieux populaires le silence sur Dieu et la vie de l'Eglise, commencé et poursuivi avec une habileté satanique dans les écoles ?

4° Le pétitionnement contre les projets scolaires a été très activement poussé dans le Diocèse par les *Unions Catholiques* ; mais il faut que le mouvement soit poursuivi, que les Associations de Chefs de Famille soient bien agissantes en face des luttes prochaines.

5° Les *Unions* et leurs Comités donnent-ils à toutes les œuvres de jeunesse, à toutes les mutualités, à tous les syndicats locaux leur caractère foncièrement catholique. Plus de *neutralité*, c'est-à-dire d'exclusion ou de négligence, d'oubli de la religion dans aucune partie de la vie du chrétien : par conséquent, affilier tous les Patronages à la Jeunesse Catholique, et former

des mutualités et des syndicats entre catholiques.

6° Enfin, en face du *devoir électoral*, l'*Union* ne sera pas un parti politique ; mais, étant composée de chrétiens décidés à défendre l'Eglise jusque sur le terrain politique, que ceux-ci soient résolus à n'élire que des candidats acceptant toutes les revendications catholiques et s'engageant à les défendre loyalement. Leur programme, disait Monseigneur, tient en un mot : *Révulsion des lois hostiles à l'Eglise*.

7° Comme conclusion, méditer les avis donnés par leur Evêque et approuvés par le Pape : pas de divisions, pas de haines de classes, pas de retour aux erreurs du *Sillon*, et, sur toutes les questions sociales comme sur les autres, pleine soumission aux directions du Pape.

Les Retraites fermées.— Les Comités paroissiaux feront bien de revenir sur ce sujet capital au moins une fois l'an, dans leurs délibérations mensuelles, et de reprendre, pour en saisir toute l'importance pratique, ce que rapporte le *compte rendu officiel* du Congrès diocésain de 1912.

En voici les idées mères : 1° « La *retraite fermée* est un des moyens les plus efficaces pour former l'*élite* d'âmes convaincues et ardentes, nécessaires à la régénération de notre pays. » *Card. Luçon*.

2° Pour arriver à former des *élites*, appeler aux retraites fermées « ceux qui sont capables, par leur caractère et leur intelligence, de devenir des apôtres, des entraîneurs au bien, des hommes disciplinés qui seront leur vie durant, les soutiens intelligents et dévoués du clergé. » *M. Lidou*.

3° La *retraite fermée* seule « produit ces catholiques à fond, capables de donner le maximum d'effort. » *M^{sr} l'Evêque*.

4° Les missions sont pour l'ensemble des fidèles. Le P. Maunoir, de la masse ainsi remuée par la mission, prenait les plus généreux et les plus ardents pour travailler leurs âmes plus profondément et en faire des *élites*.

5° Chaque Curé ou Recteur devrait consacrer chaque année une instruction pronale aux retraites fermées et y faire un appel chaleureux en leur faveur. Monseigneur conseille d'ajouter à ce moyen qu'il approuve fort, la pratique de visites à domicile auprès de ceux dont on désire la collaboration aux œuvres de zèle, aux époques où doivent se donner des retraites fermées.

6° Le Congrès a émis le vœu 1° Qu'il y ait chaque année un membre de chaque comité paroissial à prendre part à une retraite fermée. 2° Qu'une caisse spéciale soit instituée dans

chaque paroisse, pour assurer même aux plus pauvres le bénéfice de la retraite.

Les retraites bretonnes annuelles pour les hommes s'ouvrant le 22 Mars dans les trois maisons de Retraite de Quimper, Lesneven et Quimperlé, ce sera le cas de faire un appel chaleureux au prône du 4^e dimanche du Carême.

Les Unions Cantonales et paroissiales.— Partout on profite de la saison pour des réunions qui donnent à tous plus d'ardeur au travail. La plus importante a été celle du Patronage de Recouvrance à Brest, où toutes les unions et toutes les œuvres de la région se sont réunies pour former un auditoire de deux mille hommes, sous la Présidence de Monseigneur l'Evêque.

L'occasion de cette réunion fut la remise solennelle de la Croix de S^t Grégoire au doyen des hommes d'œuvre et de zèle de Brest, au très distingué et très dévoué à toutes les causes religieuses M. Le Guen, Avocat, ancien Sénateur.

Nos lecteurs ont lu le récit de cette belle fête dans la *Semaine Religieuse* et les journaux catholiques du Diocèse.

Ce qui frappa tout le monde dans cette magnifique manifestation, ce fut son caractère éminemment surnaturel. La foi débordait dans le chant du *Credo* par toute cette masse de fidèles, dans les applaudissements et les vivats qui saluèrent l'entrée de l'Evêque et du clergé, dans le beau rapport du Vice-Président des Unions Brestoises, M. le Commandant Lormier, résumant tous les travaux entrepris sur tous les terrains. Bonne Presse, Jeunesse Catholique, syndicats catholiques, secrétariat du peuple, dans la piété filiale témoignée au Pape et à l'Evêque, dans le discours si touchant, si délicat, si élevé du nouveau Chevalier de S^t Grégoire.

Aussi, avec quel élan, quelle cordialité, quelle paternelle affection, se sentant vraiment au milieu de ses enfants les plus dévoués, Monseigneur leur a-t-il prodigué ses encouragements, ses conseils, puisés à Rome même, son mot d'ordre pour la défense des intérêts religieux et pour la guerre à outrance contre les lois iniques dictées par la Franc-Maçonnerie aux Chambres françaises.

Nos lecteurs méditeront particulièrement les paroles que nous citons en tête de ce Bulletin.

Cette belle réunion eut son couronnement dans l'adresse suivante envoyée au Pape Pie X :

« 2000 membres des Unions Catholiques de la région brestoise assemblés au patronage de Recouvrance, sous la présidence

de M^{sr} l'Evêque de Quimper pour la remise solennelle, à M. Le Guen, avocat, ancien Sénateur, de la Croix de S^t Grégoire, adressent au Souverain Pontife l'hommage de leur gratitude profonde pour la distinction accordée au plus éminent d'entre eux et de leur filiale et inébranlable obéissance à ses augustes directions. »

Voici la réponse pontificale reçue par Monseigneur le mardi suivant :

« Saint Père Pie X agréant bien volontiers hommages de piété filiale des membres des Unions Catholiques de la région Brestoise, assemblés pour fête spéciale sous présidence de Votre Grandeur, envoie de tout cœur à eux et à leurs familles sa bénédiction paternelle. »
Cardinal Merry del Val. »

Le mercredi des cendres, à 11 h., M. le Curé de Pleyben réunissait à la salle du Cercle catholique, les comités paroissiaux du doyenné, conduits par leur clergé. Le Directeur diocésain des Œuvres présidait cette réunion, où chaque comité fit l'exposé de ses travaux. Pleyben s'est appliqué à la propagande de la Bonne Presse, à la prospérité de ses Mutuelles agricoles, de son Patronage et de ses Ecoles Libres ; Brasparts à sa confrérie des Hommes du Sacré-Cœur, et ses Sections de la Croix-Blanche ; Gouézec, ses Mutuelles agricoles, son beau Patronage, ses conférences. Le Cloître-Pleyben, répondant aux démarches et desirs de son Recteur, M. Bellec, vient de mettre sur pieds son Union Catholique paroissiale. Le Bureau est ainsi composé : Président, M. Pierre Diraison, Vice-Président, M. Noël Grannec, Trésorier, M. Joseph Favennec, Secrétaire, M. J. Berthéléme, et Secrétaire Adjoint, M. Nicolas, vicaire.

Après cette revue annuelle, M. le Chanoine Alfred Le Roy commente en peu de mots le vaste programme offert aux études et aux travaux des Comités et des Unions. Il appuie spécialement sur l'organisation paroissiale des Hommes du Sacré-Cœur, sur l'utilité de Retraites fermées, sur l'enquête à poursuivre touchant les Croix et Calvaires des paroisses, sur le devoir de soutenir nos Ecoles libres, de grouper les Pères de Famille pour la liberté scolaire, et pour la préservation de nos jeunes soldats par la pratique du *Rosaire vivant* ; sur les progrès de la Croix-Blanche et sa fondation dans toutes les paroisses ; sur l'organisation cantonale de la Bonne Presse, sous la direction d'un prêtre désigné par le Curé ; sur les œuvres agricoles et les conférences à multiplier ; enfin il a rappelé les conseils si graves donnés naguère par Monseigneur sur le devoir électoral des catholiques. Tous ces points ont donné lieu à des échanges de vue pleins de lumière et de vie.

*
**

Mentionnons aussi la très importante réunion de l'Union de Saint-Martin de Morlaix, qui a choisi pour président M. Tanguy, et le groupement mensuel de l'Union à Châteaulin, qui, le mois dernier, a étudié et discuté la question de la Bonne Presse, et provoqué des abonnements nombreux.

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Les Manuels condamnés.— La résolution prise au Congrès des Associations de Chefs de Famille tenu à Quimper le 15 Novembre, à savoir de signaler dans la presse catholique du diocèse, les écoles, les classes, les Maîtres, faisant usage des Manuels condamnés, a reçu un commencement d'exécution qui se poursuivra, mais à condition que les Associations cantonales des Chefs de Famille et le clergé paroissial nous donnent le concours de leurs renseignements sûrs. La *Semaine Religieuse* et le *Bulletin des Œuvres*, *Le Progrès*, *Le Courrier* et le *Militant*, *l'Echo paroissial* de Brest et la *Résistance* de Morlaix, les différents Bulletins paroissiaux prêteront le secours de leur publicité pour agiter sainement l'opinion public, et ils reçoivent pour cette initiative les applaudissements de la Grande Presse catholique, qui recommande leur exemple à l'imitation des autres diocèses.

Voici les premiers éléments recueillis de ce tableau permanent. Nous désiront qu'il ne tarde pas à devenir inutile par la récipiscence descoupables.

LANDERNEAU.— Ecole des garçons de Saint-Thomas : Manuels de Gauthier et Deschamps et de Rogie et Despiques.

SAINT-MARC.— Ecole de garçons, classes de MM. Kernéis, Chossec et Kerlidou : Gauthier et Deschamps.

Ecole de filles, classes de M^{mes} Ségalen, Pennec, Le Moal, et de M^{lle} Simon : Gauthier et Deschamps.

BREST.— Ecole des garçons de la place Sanquer : cours supérieur, 2^e classe, M. Langlois, Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale civique de Primaire.

2^e classe élémentaire, M. Tisserand : Histoire de France de Devinat, cours moyen.

Classe de M. Caër, Histoire de France, de Calvet.

— Ecole des garçons de la rue Monge : Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Lectures classiques de Primaire.

Ecole des filles de la Rue de la Mairie : Cours préparatoire

au Certificat d'Etudes : Histoire, de Calvet.

SAINT-RENAN.— Ecole des garçons, classe de M. Le Roux, Gauthier et Deschamps.

QUIMPER.— Ecole de garçons de Saint-Corentin, 9^e classe : Gauthier et Deschamps, Cours préparatoire.

Ecole de garçons de la Rue du Chapeau-Rouge, classe de M. Le Naour, Histoire de France de Rogie et Despiques.

PORSPORDER.— Ecole des garçons, classe de M. Montfort, Gauthier et Deschamps, cours préparatoire.

LANDERNEAU.— Nous sommes tout fiers de reproduire ici la belle protestation acclamée à la nombreuse Assemblée annuelle des Chefs de Famille de ce Canton, le dimanche 15 Février.

L'Assemblée avait été précédée d'une séance d'étude à laquelle ont pris part les membres du conseil d'Administration, délégués des sections communales ; et ils y ont rendu compte du travail accompli par chacune de ces sections.

M. le Commandant de Surgy et M. l'abbé Gouzard ont été les deux orateurs de l'Assemblée générale, le premier pour résumer les travaux de l'Association cantonale et de la Fédération diocésaine, et rendre un hommage chaleureux au zèle si efficace de M. le Colonel Hugot-Derville ; Le second pour stigmatiser avec son admirable éloquence l'esprit laïque et athée qui accumule les ruines morales et nous fait une jeunesse qui nous épouvante dans beaucoup de ses membres.

Voici les vœux adoptés :

« Cinq cents pères de famille du canton de Landerneau, membres de l'Association, réunis à Landerneau pour leur séance annuelle, le 15 Février 1914, après une éloquente conférence de M. Gouzard, recteur de Loperhet, déclarent protester de toute leur énergie et l'ardeur de leur foi contre les projets scolaires en préparation et déjà votés par la Chambre des députés, — tout particulièrement contre le projet Dessoye, qui rendrait inefficaces tout contrôle et toute protestation des pères de famille et les obligerait, sous peine d'amende, à laisser leurs enfants dans une école où la neutralité serait violée, — et contre la loi sur les caisses des écoles dont ne profiteraient que les enfants des écoles publiques, alors qu'elles seraient alimentées par tous les contribuables ;

» Conscients de leurs devoirs et de leurs droits, ils émettent les vœux suivants :

» 1^o Que le projet Dessoye soit repoussé par le Sénat ;

» 2^o Que les pères de famille soient admis en nombre dans les comités qui seraient chargés d'arrêter annuellement la liste

des manuels scolaires ; — qu'il soit fait droit à leur demande, lorsqu'ils réclament le retrait des manuels déjà en usage et violent ouvertement la neutralité ;

» 3° Que les pouvoirs publics obligent les préfets à respecter les arrêts rendus plus d'une fois en la matière par le Conseil d'Etat et qui reconnaissent aux Conseils municipaux le droit de voter des secours tant en faveur des enfants des écoles privées qu'en faveur des enfants des écoles publiques et le droit de les distribuer eux-mêmes sans recourir au bureau de bienfaisance. »

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSEVERANCE

Croix-Blanche.— On nous a demandé des précisions au sujet de la Croix-Blanche. Est-elle une confrérie ? Suffit-il, pour gagner les indulgences, de signer l'engagement de renoncer à l'alcool ?

1° La société antialcoolique de la Croix-Blanche n'est pas une confrérie dans le sens strict, mais dans le sens le plus large de ce mot. Elle est soumise, comme l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à des règlements très simples, ce qui lui permet de s'étendre facilement et de réunir des adhérents en grand nombre.

Elle a été, on le sait, établie dans le diocèse de Quimper à la suite du congrès de septembre 1912 ; les indulgences qui y sont attachées ont été publiées dans le diocèse avec l'autorisation de Monseigneur l'évêque en date du 19 mars 1913. Le désir de Monseigneur, manifesté plusieurs fois, est que l'Œuvre soit fondée dans toutes les paroisses et dans toutes les écoles libres du diocèse.

2° Les formalités à remplir pour établir l'Œuvre dans une paroisse ne présentent aucune difficulté. Il suffira de dire à la population : « A partir d'aujourd'hui, l'Œuvre de la Croix-Blanche est fondée dans la paroisse. Elle vous demande une seule chose : la promesse de renoncer à l'alcool et aux boissons à base d'alcool. » Et l'on inscrit sur un registre les noms des personnes de bonne volonté qui veulent entreprendre la croisade contre l'alcool. L'inscription des noms sur un registre n'est même pas nécessaire, mais elle est très utile, car elle permet à ceux qui dirigent l'Œuvre de connaître exactement les dates des engagements et d'en demander le renouvellement.

3° Pour gagner les indulgences accordées à la Croix-Blanche par Pie X le 12 septembre 1907, il suffit d'être membre actif ; et sont considérés comme membres actifs tous

ceux qui signent l'engagement suivant : « Je promets avec l'aide de Dieu, de m'abstenir, à partir d'aujourd'hui, de toute boisson distillée, sauf ordonnance médicale, et de n'user que modérément des boissons fermentées. » Evidemment il faut tenir sa promesse, sans quoi on cesse d'appartenir à la Croix-Blanche.

Le comité diocésain sera toujours heureux de donner tous les renseignements qu'on voudra bien lui demander.

Le saint temps du Carême qui rappelle aux chrétiens, la grande loi de la pénitence, est une époque très favorable à l'établissements de sections de la Croix-Blanche dans les paroisses. Les lettres qui parviennent presque journellement au comité diocésain montrent que dans tous les coins du diocèse l'Œuvre pourrait réunir un grand nombre d'adhérents.

NOUVELLES DE L'ŒUVRE

Le Guilvinec. Le 8 février, Le Guilvinec a eu sa journée antialcoolique. Aux trois messes le Directeur diocésain a parlé de la Croix-Blanche, et à la suite de leur zélé pasteur, déjà 80 enfants de 11 à 15 ans, et 25 hommes et jeunes gens ont signé l'engagement de 3 mois. A l'Abri du Marin il y a une liste presque aussi longue de signatures.

Les marins du Guilvinec tiendront à montrer qu'ils valent sous tous les rapports, ceux des autres régions et aussi sont capables de « se révolter » contre l'alcool maudit.

Les femmes tiendront également à honneur de s'inscrire et bientôt l'on pourra constater au Guilvinec un recul sérieux de l'alcoolisme.

Lannilis. On nous écrit : « Enfin voici la liste des membres de notre section de la Croix-Blanche. Elle compte 74 jeunes gens et 113 écoliers. Je n'ai pris que les noms des élèves des deux premières classes ; je les ai inscrits sans distinction d'âge. Quelques-uns sont bien jeunes, mais tous ont été si bien préparés par leurs maîtres que leur adhésion est aussi consciencieuse et aussi ferme que celles des autres. »

Châteaulin. « *Pensionnat St-Louis de Gonzague.* J'ai reçu les formules d'engagement d'honneur d'un an et les ai montrées aux élèves. Je leur ai ensuite fait une nouvelle causerie sur l'alcoolisme et leur ai demandé quels étaient ceux qui se sentaient assez de courage et d'énergie pour signer l'engagement d'un an : 50 ont levé la main. C'est du 1^{er} mars que je compte faire partir l'engagement.

Quimper-St-Mathieu. Le Directeur du Patronage, M. l'abbé

Guillermi, a fait donner aux enfants qui lui sont confiés une conférence antialcoolique accompagnée de projections lumineuses. Une section de la Croix-Blanche est formée au Patronage même, et beaucoup de ces enfants apprendront ainsi à avoir l'alcool en horreur et seront plus tard capables de résister à l'entraînement de l'exemple.

D'autre part, à l'église paroissiale, un sermon a été fait aussi aux hommes sur les méfaits de l'alcool et la nécessité de recourir au remède efficace qu'offre la Croix-Blanche.

C'est ainsi que peu à peu la croisade antialcoolique est prêchée par tout le diocèse, mais qu'il faudra d'efforts persistants pour extirper le mal et le bannir entièrement de notre pays! Travaillons donc avec courage et sans jamais nous lasser; Dieu aidant, beaucoup de bien sera accompli.

Les membres de la Croix-Blanche connaissent les indulgences que le Pape a accordées, parmi lesquelles une indulgence plénière le jour de St Joseph, 19 mars. Qu'ils se confessent et communient ce jour-là.

Mais parmi les indulgences accordées, il en est une qui doit toucher les cœurs vraiment généreux surtout pendant le temps du Carême, où il est si bon et si réparateur, à cause des infractions coupables aux lois du jeûne, d'ajouter quelque chose à la pénitence ordinaire: Le 29 mars 1904. S. S. Pie X accorde une indulgence de 300 jours à ceux qui s'engagent à passer une journée sans prendre ni vin, ni aucune boisson enivrante.

Voici le texte de cette prière indulgenciée: « O Dieu, notre Père, pour vous témoigner mon amour, pour réparer votre honneur blessé, pour obtenir le salut des âmes, je me propose fermement de ne prendre aujourd'hui ni vin ni bière ni aucune boisson enivrante. Je vous offre cette mortification en union avec le sacrifice de votre Fils Jésus-Christ qui chaque jour s'immole sur l'autel pour votre gloire. Ainsi soit-il. »

Protection de la jeune fille.— MORLAIX. La Section Morlaisienne de l'œuvre a, le jeudi 12 février, dans la Salle des œuvres de St-Mathieu, groupé les correspondantes paroissiales de l'Arrondissement, sous la direction de la Présidente du Comité diocésain, M^{me} la Vicomtesse de Jacquilot, assistée de la Secrétaire M^{lle} de la Sablière.

A 10 h. 1/2, M. le Chanoine Al. Le Roy, Directeur diocésain des Œuvres et Aumônier du Comité diocésain de l'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille, célébra la messe à la Chapelle de N.-D. du Mur, commenta l'Evangile de la Septuagésime et en fit l'application à l'apostolat si nécessaire et délicat des

membres de l'œuvre.

La séance d'études se tint à 2 heures, devant un grand nombre de personnes, toutes soucieuses d'apporter leur concours à l'œuvre méritoire de la protection de la jeune fille. On remarquait M. le chanoine Kérisit, directeur de l'œuvre pour Morlaix; M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon; M. l'abbé Castel, recteur de Saint-Melaine de Morlaix; M. l'abbé Kervella, de Guiclan; M. l'abbé Le Gall, aumônier de l'hospice, etc.

Un rapport des plus intéressants concernant la vie de l'œuvre à Morlaix, avec les résultats déjà obtenus, fut lu et discuté dans cette séance.

Voici le texte du rapport:

« Depuis la réunion régionale du 10 février 1913, le Comité morlaisien de la Protection de la jeune Fille s'est réuni régulièrement tous les premiers jeudis du mois, sous la présidence de M. le Curé de Saint-Mathieu.

Dans ces réunions, nous avons étudié les moyens les plus pratiques pour réaliser le double but de l'œuvre: venir en aide aux jeunes filles placées à Paris, en intéressant à elles les membres du Comité parisien de la Protection, et s'occuper des jeunes filles de la campagne qui viennent se placer en ville, et aussi de celles qui, s'y trouvant déjà, ont besoin d'être préservées.

Ce second but de l'œuvre nous a paru particulièrement important. En effet, (à part naturellement quelques exceptions) quand une jeune fille manifeste le désir de partir pour Paris, c'est que sa mentalité n'est plus tout à fait irréprochable. L'attrait du plaisir, le désir d'une vie qu'elle croit plus facile et d'une liberté plus grande sont les principales causes qui déterminent son départ: nous savons trop à quoi il aboutit.

Pour remédier à cet état de choses, il faudrait réformer cette mentalité si elle est atteinte, et surtout la préserver si elle est bonne.

Cette réformation et cette préservation ne s'opéreront qu'avec le secours de la religion, aussi au cours de nos réunions, a-t-il été longuement question des patronages, des Enfants de Marie, des Catéchismes de persévérance...

Mais comment atteindre toutes les jeunes filles, comment surtout connaître les jeunes filles de la campagne qui viennent à Morlaix? Car Paris n'est généralement pas la première étape. Cette première étape c'est la ville la plus proche, et c'est après y avoir séjourné quelques années qu'elles partent pour la capitale. Nous faisons donc appel aux correspondantes paroissiales et nous leur demandons de bien vouloir nous signaler les jeunes

filles de leur paroisse qui viennent servir à Morlaix, afin que dès leur arrivée on puisse s'occuper d'elles, les amener au Patronage, au Catéchisme, et veiller à ce qu'elles n'abandonnent pas leurs devoirs religieux.

Les jeunes filles de la campagne ne sont pas seules à devoir être préservées. Les jeunes ouvrières de la ville, les apprenties, les jeunes filles de la manufacture ont besoin, elles aussi, d'être guidées et soutenues. M. le Curé de Saint-Mathieu les a invitées à la Retraite annuelle fermée de la Salette, et elles y sont venues nombreuses, ainsi qu'aux récollections trimestrielles...

Les conversations légères nuisent à la moralité de l'atelier. Pendant que l'aiguille court, les langues ne restent pas inactives. Quand on ne parle pas, on chante. Les cantiques comme « l'Ange et l'âme », ou le « Salve mater misericordiae » sont entonnés entre douze romances à la mode. Les moyens d'utiliser pour le bien cet « amour du chant » ont fait l'objet de nombreuses discussions dans nos réunions mensuelles, et on s'est arrêté à celui-ci : qu'au patronage, le dimanche, les grandes apprennent les chansons qu'elles pourraient répéter ensuite aux petites. De cette façon la chanson honnête remplacera peu à peu la chanson malsaine. « La Protection de la jeune Fille » ne pourrait-elle réunir en une brochure peu coûteuse des romances, des monologues qui plairaient à toutes ?

Notre comité ne s'est pas borné à jouer un rôle intérieur. Son action s'est aussi manifestée en dehors de la ville. Par son entremise une situation a été régularisée. Un départ pour la Russie a pu être évité. Des renseignements ont été pris sur 14 jeunes filles tant à Paris qu'en province. Deux orphelines ont été conduites jusqu'au bateau du Havre.

Voici le bilan de notre année. Nous comptons sur la protection de N.-D. du Bon-Conseil pour nous aider à faire plus et mieux à l'avenir et à travailler avec plus de générosité pour Dieu, pour la France, pour la Bretagne.

Voilà ce que peut une Section qui se réunit bien régulièrement.

Dans l'entretien plein d'animation qui suivit on ajouta aux moyens de refaire la « mentalité » et l'attachement au pays, le grand rôle que doit reprendre l'école libre, en faisant converger vers ce but toutes les matières de son programme. Lectures, exemples, calculs, que tout ait pour but de faire aimer le milieu familial, rural, paroissial, et que l'enseignement comprenne des notions élémentaires et des exercices de formation ménagère.

A propos de recueils de chant, M. le Directeur diocésain

des OEuvres signale un excellent recueil : « *Jeux et chants au patronage*. » par Marie-Lucie, 3^e édition, 3,50. Chez Lethielleux, éditeur, 14, rue Cassette, Paris.

L'Action Populaire de Reims a fait paraître une brochure qui rendra de grands services aux directeurs et directrices d'œuvres : *Catalogue analytique de bonnes chansons*, prix, 0,75, à l'Action Populaire, 5 Rue des Trois Raisinets, Reims.

Signalons encore deux institutions excellentes dont Morlaix nous donne l'exemple : *La Retraite fermée annuelle* d'apprenties et de jeunes filles, avec récollections trimestrielles, fondées par M. le Curé Archiprêtre de Morlaix, et un restaurant coopératif, entrepris par neuf jeunes filles pour leur usage personnel, mais dont elles sont disposées à étendre le bienfait aux compagnes qui désireront se joindre à elles.

« La piété est utile à tout ! » C'est S. Paul qui l'a dit.

Brest.— Les correspondantes paroissiales de l'Archiprêtré de Brest, de leur côté, ont eu leur assemblée annuelle mercredi 4 mars. A 6 h., M. le chanoine Le Roy a célébré la messe dans la Chapelle S. Joseph, puis il a commenté, en faisant l'application à l'OEuvre, l'évangile du premier lundi du Carême, les œuvres de miséricorde qui assurent aux élus le *Venite, Benedicti Patris mei*. La bénédiction du S. Sacrement a couronné cette première réunion.

A 1 h. 1/2, les membres de l'œuvre se réunissaient à la *Retraite*, sous la présidence de M^{me} la G^{ale} de Jacquelot, assistée de M^{lle} de Féré, présidente locale et de M^{lle} de la Sablière, secrétaire du Comité diocésain. M. le Curé-Archiprêtre avait bien voulu prendre part à cette réunion de travail, ayant à ses côtés M. le Curé de Recouvrance, M. l'abbé Le Gall, correspondant cantonal de la Bonne Presse et M. le Chanoine Alfred Le Roy. Des membres du clergé, empêchés, avaient exprimé leurs vifs regrets de ne pouvoir venir.

Après un rapport de M^{lle} Salerne sur la marche de l'œuvre à Brest, dont les débuts remontent à 1905, on étudia la question d'une maison d'accueil à Brest, chaudement désirée par Monseigneur. Les Sœurs Franciscaines, avec les encouragements de M. le Curé de S. Louis, veulent bien prendre la direction de cette œuvre. Il est donc convenu que les jeunes filles qui viendront à Brest, si elles présentent une recommandation du Clergé de leur paroisse, seront admises à la maison d'accueil, 11 Rue de la Mairie, à Brest. Elles auront à payer une légère rétribution de 1 fr. par jour pour leur pension.

Les correspondantes réunies attribuent pour beaucoup le

mouvement de désertion de nos campagnes aux méthodes trop en vogue dans l'enseignement primaire, qui ne vise qu'aux certificats et brevets, embrasse tous les sujets hormis le principal après Dieu et la Religion : la formation et l'estime de la vie ménagère, de la vie au foyer familial.

Elles insistent toutes pour que les exemples de grammaire et d'écriture, les données des problèmes, les sujets des devoirs et des leçons se rapportent au milieu, aux traditions, au genre de vie locale.

Les œuvres postcolaires ont aussi un rôle important à remplir. Les Patronages de filles doivent dresser à la couture ou raccommodage, au soin de l'hygiène, de l'ordre, de la propreté. L'œuvre du trousseau, si bien conduite et prospère à l'un des Patronage de Landerneau est à imiter partout, et pour aider à faire cette mentalité, on préconise la diffusion la plus grande possible dans les Patronages et écoles de filles, de *Bernadette*, cette charmante œuvre à 1 sou de la Bonne Presse, où une page est réservée chaque semaine aux notions ménagères et aux travaux d'aiguille.

Une correspondante conseille très judicieusement aux maîtresses de maison de favoriser chez leurs jeunes bonnes le désir de passer leur dimanche libre chez leurs parents.

Le Chanoine Le Roy rappelle l'utilité de fonder dans toutes nos œuvres des sections réparatrices de la Croix-Blanche, et M. le Curé de S. Louis termine la réunion par des conseils et des encouragements, rappelant que toutes nos œuvres, pour produire leurs fruits de salut, s'appuient sur la prière et l'esprit de pénitence. Le *Pater*, l'*Ave* et l'invocation à N.-D. de Bon Conseil, patronne de la *Protection de la Jeune Fille*, clôturent cette belle et très pratique réunion.

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

La *Semaine Religieuse* contient le *communiqué* suivant sur lequel nous attirons l'attention de nos Mutualités :

« *Les œuvres économiques et le clergé.*— Les prêtres qui ont obtenu de Nous l'année dernière l'autorisation de remplir les fonctions de Président, Secrétaire ou Trésorier dans les œuvres économiques visées par le décret de la S. C. Consistoriale du 18 Novembre 1910, peuvent continuer à les exercer tant que la même nécessité subsistera, sans avoir besoin de recourir à Nous pour une nouvelle permission. Mais ils ne doivent pas oublier qu'ils ont l'obligation de se faire remplacer, dès que

» les circonstances le permettront, par des laïques qui puissent répondre de la gestion administrative et financière de ces œuvres. Ils auront seulement soin de Nous avertir quand cette substitution aura lieu.

« Il demeure interdit aux ecclésiastiques d'une manière générale d'accepter à l'avenir de semblables fonctions sans avoir préalablement obtenu une dispense de l'autorité épiscopale. »

Le Syndicat catholique des ouvriers de l' Arsenal et l'union des Apprentis du Port, à Brest.—

Nous sommes heureux de saluer le nouvel Aumônier à qui Monseigneur a confié la mission d'entretenir dans leur foi et leur piété les membres de ces deux Syndicats : M. l'abbé Madec, vicaire au Relecq-Kerhuon. Son âme d'apôtre y trouvera un champ d'activité féconde et fructueuse et réalisera pour la gloire de Dieu et le service de l'Eglise ce qu'il écrivait à son Evêque :

Je ferai tous mes efforts pour conduire ces deux associations dans les voies que le Souverain Pontife et Votre Grandeur ont tracées, et, avant tout, pour élever le niveau surnaturel dans l'âme des travailleurs qui sont venus et viendront encore s'y grouper.

Je conserve un bien doux souvenir de la réunion des Syndicats de Brest que je présidai au Patronage des Carmes, et lorsque je leur parlai du rôle de fraternel service que les Syndiqués catholiques doivent remplir auprès de leurs camarades de l'Arsenal, quels qu'ils soient, et de l'appui qu'ils leur donneraient en les conduisant aux consultations et bons offices des *Secrétariats du peuple*, je vis, à l'éclat de leurs regards, qu'ils comprenaient leur mission de charité chrétienne.

Syndicat des Employés de Morlaix.— Il est toujours plein de vie et d'ardeur. Il a tenu le dimanche 22 son assemblée générale sous la présidence de son avocat conseil, M^r du Laurent de la Barre. Ce fut pour constater les progrès réalisés, la marche régulière des cours professionnels, auxquels ils ont ajouté des leçons de comptabilité, de breton et d'anglais, les bons résultats des offices de placement et de coopération. Celui-ci a fait 3000 d'affaires, et a partagé entre ses membres 136 fr. de boni.

La création d'une section commerciale aux Prud'hommes est en bonne voie, et a reçu des promesses fermes du ministre du travail.

Son enquête sur le *repos hebdomadaire* a constaté que 30

magasins de la ville n'accordaient pas le repos hebdomadaire à leurs employés. Une correspondance sur ce sujet a été échangée avec le Ministre du Travail.

Une initiative excellente, c'a été de décider que désormais une conférence mensuelle, à laquelle tous les employés, syndiqués ou non, seront convoqués, traitera des intérêts professionnels. La première conférence, donnée par M^e du Laurent de la Barre, portera sur le *repos hebdomadaire*.

Rappelons à nos chers amis les conseils si élevés et si religieux de Zirnheld, le Président de la fédération des S. E. C. I. sur le rôle du Directeur spirituel, sur l'utilité de journées de recueillement mensuelles, sous sa direction, pour les chefs et conseillers, sur l'esprit foncièrement catholique qui a assuré au centre parisien sa force d'expansion et sa valeur professionnelle.

Syndicat Agricole de Ploudaniel.— Nous sommes bien en retard pour reproduire ce compte rendu. Mais il contient des choses si utiles à proposer à l'imitation, que nous sommes heureux de le citer.

Le lundi 8 décembre, le syndicat de Ploudaniel inaugurait son nouvel immeuble syndical. Le président, Yves Broudin, avait invité à cette fête tous les présidents des « syndicats réunis du Finistère. » Remarques : le président de l'Office central, les présidents ou secrétaires des Syndicats de Quimerc'h, Lopérec, Ploujean, Plouézoc'h, Saint-Pol-de-Léon, Plabennec, Kernilis, Coat-Méal, Plouvien, etc.

A 11 heures le clergé se rend en procession au nouvel immeuble situé contre la gare et M. le Recteur de Ploudaniel prononce une charmante et vibrante allocution. « Aimez la terre, restez-lui fidèles, améliorez la condition du cultivateur en lui assurant, par des institutions de prévoyance et d'assistance, la sécurité du lendemain. »

Après la bénédiction, l'*Angelus* est chanté en chœur par une foule de plusieurs centaines de personnes ; puis on visite le nouveau bâtiment.

C'est une belle construction de 20 mètres sur 8 mètres avec couverture de fibro-ciment. Les wagons peuvent accoster le magasin, qui est dallé en ciment et possède un grand grenier pour le son. A l'entrée, un petit bureau pour le secrétaire-comptable.

A 12 heures, le banquet, très bien servi, réunissait plus de 60 convives. *Notons que suivant la tradition de nos fêtes syndicales aucun alcool n'a été servi.*

A 1 h. 1/2, séance du travail. Près de deux cents syndiqués sont présents. A. de Boisanger explique en breton et en quelques

mots rapides, le rôle économique, professionnel et social du syndicat.

Hervé de Guébriant prend ensuite la parole, et expose très clairement ce que doit être une caisse locale accidents, appuyant d'exemples vécus l'exposé un peu aride de cette question si complexe des accidents du travail agricole.

Enfin le président, Yves Broudin, termine en faisant émettre à l'assistance un vœu contre l'impôt sur le revenu (projet Aimond). Il est à prévoir, dit-il, que cet impôt pèsera plus lourdement sur la terre incapable de se dissimuler que sur les autres catégories de capitaux.

Egalement est-il admissible de prétendre que les bénéfices de l'exploitation agricole doivent être regardés comme égaux à la valeur locative de la terre ?

« Défions-nous, a ajouté un cultivateur dans la salle, de l'inquisition fiscale et de la délation inséparables de cet impôt. »

Un syndiqué de Ploudaniel.

Caisses Rurales.— Pour marquer le bien que fait cette œuvre, la confiance qu'elle inspire et qui lui attirent des dépôts plus que suffisants à tous ses besoins, le mouvement d'affaires qu'elle embrasse, qu'il nous suffise aujourd'hui de donner le bilan de la Caisse Rurale du *Relecq-Kerhuon* pour l'année 1913.

Elle a reçu 30 727 fr. 35.

Elle a prêté 28 478 fr. 75.

Elle a donc un chiffre de mouvement de caisse de 59 206 fr. 70.

Elle a placé ses disponibilités à la Caisse d'Epargne soit, en Février 1914, un livret de 13 850 fr.

La caisse rurale de *Guipavas* a un livret de caisse d'Epargne de 12 385 fr. 20.

C'est de quoi a répondre à tous les besoins auxquels elle peut s'intéresser.

Mutuelle-Incendie de Guipavas.— Elle compte 111 assurés effectifs, pour une valeur de 1 140 705 fr. et 113 expectants, pour une valeur de 2 133 010 fr.

ŒUVRES DE PRESSE ET DE PROPAGANDE

Bonne Presse.— *Ile de Sein* : chaque semaine : 45 *Croix des Marins*, 86 *Progrès du Finistère* ; 86 *Pèlerins* ; 18 *Courriers* ; 12 *Echos du Noël*.— Chaque mois : 30 *Feiz ha Breiz* ; 43 *Kannad*.

Nos lecteurs ont pu constater, en lisant le rapport sur la Bonne Presse dans la Région Bretonne, combien efficace est le choix parmi les vicaires d'un bon correspondant par Canton, responsable de l'organisation de la Propagande, et d'un correspondant par paroisse. Des réunions périodiques de ces correspondants, et de leurs auxiliaires, la diffusion de la Ligue de l'Ave Maria pour le succès de la Propagande, sont la condition d'une action progressive et infaillible.

Ces résultats obtenus à Brest, peuvent se reproduire dans tous les Doyennés. Le Directeur diocésain des OEuvres a eu l'occasion d'entretenir des Curés-Doyens, avec l'autorisation de Monseigneur, de ce sujet si important, et la pensée d'une organisation de ce genre réalisée dans les doyennés a été accueillie avec ferveur. A Messieurs les Doyens de faire choix parmi les vicaires de leur doyenné, d'un Correspondant Cantonal, avec des auxiliaires dans chaque paroisse, et bientôt nous verrons la puissante diffusion de la Bonne Presse se développer comme dans la Région Bretonne.

Nous serons reconnaissant à Messieurs les Doyens de nous faire connaître leur Correspondant respectif, et celui-ci, directement ou par notre entremise, se mettra en relation avec le Secrétariat de la Propagande de la *Bonne Presse*, 5, Rue Bayard, Paris VIII, qui fera part des conditions extraordinaires consenties dans un but de large diffusion.

Conférences.— Outre les conférences déjà mentionnées sur la *Croix-Blanche* et sur la *persécution scolaire*, nous signalons la grande réunion de protestation contre la spoliation faite par la municipalité socialiste Bretonne, avec la complicité du ministère blocard, du Patronage de Recouvrance, créée avec sa fortune personnelle par M. Queinnec, ancien curé de Recouvrance. Les orateurs ont été M. Le Goasguen, avocat, et M. l'abbé Madec. Au moment où nous achevons ce Bulletin nous n'avons pas encore de détails sur cette splendide manifestation. Elle a répondu aux sentiments de justice, de liberté et d'attachement qui animent les catholiques Bretons.

Le 3^e dimanche de Mars, M. le Docteur Vourch fera une conférence à Châteaulin sur *La Foi qui guérit*. C'est le titre du bel ouvrage qu'il a consacré à étudier scientifiquement des cas de guérison miraculeuse à Lourdes. Et cet ouvrage, dont le succès s'accroît, vient de paraître dans sa 2^e édition, avec une belle préface apologétique d'un Professeur du Grand Séminaire de Bordeaux.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coic, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

Lettre-Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse, instituant un Bureau diocésain et recommandant quelques Œuvres Catholiques.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

I.— Dans Notre Lettre relative à l'établissement de l'Union Catholique dans Notre Diocèse, Nous vous annonçons la constitution d'un Comité ou Bureau diocésain.

Avant de l'organiser, Nous aurions souhaité que toutes nos paroisses fussent enfin pourvues de leur Union et de leur Comité local.

Ce résultat est loin d'être atteint. Nous ne comptons encore que 200 Unions pour 314 paroisses. De plus, Nous croyons savoir que plusieurs de ces Unions ne sont guère vivantes. Mais elles sont susceptibles de prendre vie et action, si les prêtres et les fidèles veulent bien s'y mettre de tout cœur. Il suffira aux hommes de vraie bonne volonté de suivre l'exemple donné auprès d'eux par tant d'autres chrétiens, qui ne se laissent pas arrêter par les difficultés de l'entreprise, et, comprenant leur devoir, le remplissent courageusement.

Nous voulons espérer que la création de notre Bureau diocésain décidera les retardataires à entrer à leur tour dans la voie tracée par le Souverain Pontife.

La fonction propre de ce Bureau sera de lier entre eux tous les Comités de paroisses et de cantons.

Il n'aura pas, sans doute, à leur dicter lui-même leur programme ni à leur fixer les limites de leur action catholique et sociale. L'Evêque seul peut le faire.

Mais il renseignera l'Evêque sur les dangers, les besoins, les forces des catholiques dans les diverses régions du diocèse. Il étudiera les questions qui lui seront soumises, et dira libre-

ment ce qu'il en pense.

C'est surtout par son action sur les œuvres qu'il rendra service.

A l'égard des œuvres, en effet, il sera un organe tout pratique, organe d'union, d'impulsion, et de direction. Il s'informera de leur nombre, de leur organisation, de leur activité, partout où elles sont déjà établies, et favorisera la fondation d'œuvres nouvelles partout où elles seront possibles. Il se rendra compte de leurs méthodes, de leurs progrès, de leurs échecs. Il s'éclairera de leur expérience et les soutiendra de la sienne. Il leur donnera son appui dans les moments difficiles, ses conseils sur les initiatives à prendre comme sur les améliorations à introduire et les défauts à corriger. Il collaborera à leurs entreprises et provoquera de leur part une action d'ensemble, quand il y aura lieu de la réclamer, par exemple, en vue des Congrès cantonaux ou du Congrès diocésain.

Il y a là un champ d'action assez vaste pour occuper le zèle des catholiques appelés à faire partie du Comité.

L'Ordonnance qui suit cette Lettre-Circulaire fera connaître la composition du Bureau et le partage des œuvres entre les quatre sections qui le constituent.

II. —

III. — Nous voudrions, maintenant, Nos très chers Frères, appeler une fois encore votre attention sur l'émigration de vos jeunes filles dans les villes. Le mal s'aggrave de jour en jour, et vous pouvez, seuls, y porter remède.

Il y a, sans doute, en dehors de la Bretagne, même dans les villes lointaines, bien des Bretonnes demeurées bonnes chrétiennes, grâce à l'éducation solide reçue au pays, et grâce aux œuvres qui s'occupent d'elles.

Mais combien d'autres, dont l'histoire est navrante ! Si elle était connue, elle ferait la honte et le désespoir de leur famille. Non seulement leur piété se flétrit, mais leur foi meurt, dans le milieu indifférent ou coupable où elles vivent. Elles oublient leur âme, et les bons exemples que vous leur avez donnés, et les sacrements qu'elles ont si souvent reçus. Trop souvent, hélas ! les journaux nous les représentent tombées au dernier degré du vice, et il vous arrive d'apprendre brusquement par eux le dénouement tragique d'une vie criminelle, qui n'eût pas abouti à cet affreux malheur, si vous aviez gardé au foyer la jeune fille qui pouvait encore y vivre, en se préparant un avenir humble, calme et chrétien.

Nous vous écrivions, il y a cinq ans, que ces jeunes émi-

grantes « trouvent des complices au foyer paternel ou à l'école qui ne comprend pas sa mission. »

Nous supplions les pères et les mères de famille de surveiller de près l'état d'esprit de leurs enfants, de maintenir autour d'eux des habitudes de vie modeste, de leur interdire les compagnies dissipantes, les excursions sans les parents, les lectures dangereuses, de les accoutumer de bonne heure aux travaux des champs pour les y attacher, et de les faire entrer dans les Congrégations et les Œuvres paroissiales de jeunesse, où leurs âmes trouveront de quoi fortifier leur foi, et former leur volonté à la pratique du bien et à la lutte contre les tentations de la vie chimérique qui les attire au loin.

Nous demandons à nos institutrices libres des campagnes d'orienter de plus en plus leur enseignement dans le même sens. Je sais qu'elles le font déjà avec autant d'intelligence que de cœur, et je leur en suis reconnaissant. Leurs élèves sont destinées à vivre au village ou dans les bourgs. Il faut leur apprendre avec soin, outre la Religion, tout le programme classique. Mais l'enseignement doit garder un caractère local et ne pas détonner avec les usages et les goûts du pays : nous ne voulons pas faire des déclassées. Les travaux de la terre, les productions du sol, les occupations de la ferme seront une meilleure matière de dictée, de lecture, et même de problème, que les descriptions de villes inconnues et les détails de la vie qu'on y mène.

Quelques notions ménagères, bien appropriées au milieu, seraient utiles pour compléter le programme traditionnel.

Les maîtresses s'attacheront, en outre, à mettre toujours en honneur le costume du pays, la langue bretonne, et l'histoire de la Province.

Nous souhaitons qu'une entente intime s'établisse entre elles et les personnes qui veulent bien se dévouer à l'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille, pour aider les parents à retenir au foyer celles qui veulent le fuir.

Si, malgré tant de bons conseils, quelques jeunes filles s'obstinent dans leurs idées de départ, l'Œuvre de la Protection, informée à temps de la décision prise, essaiera du moins, selon son programme, de préserver les émigrantes des périls de la route, et de leur procurer, à l'arrivée, un asile, et, si c'est possible, une place convenable.

Dans aucun cas, les familles intéressées ne devront laisser partir leurs filles sans avoir pris l'avis et demandé l'aide de leurs prêtres.

IV. — Enfin, Nos très chers Frères, nous voulons vous

adresser à tous un nouvel appel en faveur de la Croix-Blanche.

La lutte contre l'alcoolisme n'est pas encore comprise et pratiquée dans Notre Diocèse comme elle devrait l'être. Nous constatons, sans doute, sur ce point un progrès notable dans plusieurs de nos paroisses. Il est dû au zèle de nos prêtres et de nos jeunes gens. Nous les en félicitons. Mais ce progrès n'est pas suffisant. Nous vous demandons à tous un effort plus accentué contre ce fléau, qui menace, à un égal degré, la fortune des familles, la richesse publique, la santé des corps, la vertu des âmes, et par là même tout l'avenir du pays, au point de vue national comme au point de vue catholique. L'une des œuvres sociales les plus urgentes à promouvoir est, à coup sûr, celle-là !

Soyez donc, Nos très chers Frères, en matière de tempérance, aussi sévères pour vous-mêmes que pour vos enfants. Ou plutôt, s'il est vrai, comme on Nous l'affirme, que les enfants et les adolescents, dans les écoles et les collèges, se sont inscrits en grand nombre parmi les adhérents de la Croix-Blanche, et qu'ils font preuve, même en vacances, d'une fidélité édifiante à toutes les règles de cette association catholique, en veillant vous-mêmes sur eux, imitez-les. Supprimez complètement de vos maisons l'acool et les liqueurs. N'usez qu'avec sobriété du vin, du cidre et des autres boissons hygiéniques. Appliquez cette mesure dans les campagnes électorales, dans les foires et les marchés, aussi bien qu'à vos foyers. C'est au nom de Notre Seigneur que Nous vous y exhortons.

Il peut seul vous aider à réaliser cette réforme. Vos forces naturelles y seraient impuissantes. Nous vous prêchons la tempérance comme une vertu surnaturelle, qui dépend à la fois de la grâce de Dieu et de votre volonté, et qu'il faut donc acquérir et entretenir par la prière, la réception fréquente des sacrements, et la vigilance constante sur soi-même sous le regard de Dieu.

A CES CAUSES,

Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. — Un Bureau diocésain des Œuvres catholiques est institué dans notre ville épiscopale.

Article 2. — Il sera composé d'ecclésiastiques et de laïques choisis par l'Evêque, qui les répartira en autant de sections qu'il y a de groupes d'Œuvres. Chaque section comprendra douze ou quinze membres, appartenant en principe à toutes les régions du diocèse, mais pris en majorité dans la ville épiscopale ou dans le voisinage, pour assurer à chaque réunion la présence d'un nombre suffisant de conseillers.

Art. 3. — Les Œuvres seront partagées en quatre sections :
1^{re} Les Œuvres de foi et de piété : congrégations, confréries, Tiers-Ordres, pèlerinages, congrès eucharistiques, catéchismes, Apostolat de la Prière, Propagation de la Foi, Sainte Enfance, Saint-François de Sales, missions, retraites ;

2^{re} Les Œuvres scolaires et post-scolaires ; écoles, recrutement et formation des maîtres et des maîtresses, enseignement agricole et ménager, Association des Chefs de Famille, patronages, cercles d'étude, Jeunesse Catholique, musique et gymnastique ;

3^{re} Œuvres de Presse et de propagande : *Semaine Religieuse*, *Bulletins* paroissiaux, journaux, tracts, bibliothèques, projections, conférences ;

4^{re} Œuvres charitables et sociales : Conférences de Saint-Vincent de Paul, mutualités, caisses rurales, syndicats, Protection de la Jeune Fille, lutte contre l'alcoolisme et contre l'émigration.

Art. 4. — Chaque section se réunira, une fois par mois, sous la présidence d'un Vicaire général assisté du Directeur des Œuvres. — Toutes les sections se réuniront ensemble sous la présidence de l'Evêque, deux fois par an.

Art. 5. — La correspondance des Comités paroissiaux avec le Bureau diocésain devra être adressée à Monsieur A. Le Roy, Directeur des Œuvres.

Et sera la présente Lettre-Circulaire lue en chaire, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en la fête de saint Pol de Léon, le 12 Mars 1914.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX

AVRIL-MAI

La lettre Episcopale. — (Page 155).

COMPOSITION DU BUREAU DIOCÉSAIN DES ŒUVRES

Quatre Sections (Chaque Section est présidée par un Vicaire Général, assisté du Directeur des Œuvres).

1^{re} Section. — *Œuvres de foi et de piété.*

M. le Chanoine Yves Le Roy. M. le Chanoine Queinnec.

M. le Chanoine Rossi. M. le Chanoine Kerjean, Archiprêtre de Châteaulin. M. le Chanoine Derrien, Archiprêtre de Quimperlé. M. le Chanoine Grall, Curé de Ploudalmézeau. M. l'abbé Roséc, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper. M. Du Feigna de Keranforêt, Quimper. M. le C^t de Saint Simon, Saint-Goazec. M. Ars. de Kerangal, Quimper. M. Cor. Marzin, Quimper. M. R. de Coatgourden, Quimper. M. Lormier, Saint-Marc. M. Pennarun, Brie. M. Aug. Chancerelle, Douarnenez.

II^e Section.— *Œuvres scolaires et post-scolaires.*

M. le Chanoine Rospars. M. le Chanoine Uguen. M. le Chanoine Corre. M. Le Bihan, Curé de Concarneau. M. l'abbé Salomon. M. l'abbé Pondaven. M. Nicol, Douarnenez. M. Gustave Mauduit, Quimper. M. A. de Couësnoogle, Quimper. M. le C^t de Surgy, Landerneau. M. Hugot-Derville, député, Lanriec. M. le C^t Barthes, Brest. M. Bréard, Douarnenez. M. Mich. Le Roy, Rosporden. M. J. de Calan, Trégunc.

III^e Section.— *Presse, conférence.*

M. le Chanoine Le Duc. M. le Chanoine Rospars. M. le Chanoine Roull, Archiprêtre de Brest. M. le Chanoine Cornou. M. l'abbé Blanchard. M. l'abbé Madec, le Rélecq-Kerhuon. M. l'abbé Piriou, vicaire à Saint-Corentin. M. l'abbé Le Gall, vicaire à Recouvrance. M. Charles de Kerangal, avocat, Quimper. M. Sènié, avoué, Quimper. M. Caroff, Ploudalmézeau. M. Hirsch, Brest. M. le Docteur Dubois, Concarneau. M. P. de la Ville-Marqué, Quimperlé. M. G. Benoist, Châteaulin.

IV^e Section.— *Œuvres charitables, économiques et sociales.*

M. le Chanoine Abgrall. M. le Chanoine Orvoën, Archiprêtre de Saint-Corentin. M. le Chanoine Treussier, Archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon. M. le Chanoine Kérisit, Archiprêtre de Morlaix. M. Joncour, Curé de Bannalec. M. l'abbé Boulic, Quimper. M. le Docteur Chauvel, Quimper. M. de Thézac, Bénodet. M. A. de Boisanger, Saint-Urbain. M. Hervé de Guébriant, Saint-Pol-de-Léon. M. Alfred de la Barre de Nanteuil, Ploujean. M. P. de Calan. M. Lidou, A. C. J. F., Brest. M. Thomas, Plougastel-Daoulas. M. J. Pénel, Brest. M. Quersy, Quimper.

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

L'Œuvre de Saint-François de Sales.— Les offrandes recueillies dans le Diocèse en faveur de l'œuvre ont

été en 1913, de 4 165 fr. 95 ; en 1912, de 3 484 fr. 55 ; en 1911, de 3 500 fr. 50.

Les secours en argent et en nature accordés aux œuvres du Diocèse ont monté en 1913 à 2 450 fr. 85 ; en 1912, à 2 640 fr. 80 ; en 1911 à 2 067 fr.

Les recettes générales de l'année 1913 ont dépassé 800 000 fr. ; et les dépenses en faveur de toutes les œuvres soutenues ont été supérieures au recettes de l'année.

Ont bénéficié des subventions pécuniaires distribuées par l'œuvre de S^t François de Sales, en 1913 :

3 507 écoles chrétiennes.

572 garderies ou écoles maternelles et ouvroirs.

868 patronages et cercles.

675 missions.

Quant aux dons en nature, l'œuvre, en 1913, a effectué 5 947 expéditions de livres et objets de piété qui ont compris dans leur totalité :

1 004 700 brochures, tracts, almanachs, opuscules.

28 000 volumes.

1 700 400 objets de piété pour missions.

ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Landerneau.— Ecole des garçons de Saint-Thomas, 1^{re} classe, M. Le Fleur, instituteur, *Rogie et Despiques*, Cours supérieur.

5^e classe, M. Gourmelen, instituteur, *Gauthier et Deschamps*, Cours élémentaire.

M. Corre, Directeur de l'Ecole, a refusé de faire droit aux réclamations portées devant lui.

Hommes du Sacré-Cœur.— Ont été affiliés à Montmartre les groupes suivants : Crozon, Le Juch, Saint-Michel de Brest, Lambézellec, Douarnenez (voir les listes précédentes pages 4 et 102).

Douarnenez pour le début officiel de la Confrérie, 400 hommes réunis à l'adoration du samedi soir 7 Mars. Très touchante instruction du prédicateur du Carême, et Bénédiction solennelle du S^t Sacrement par M. le Curé, à la clôture de l'heure d'adoration.

Associations des Chefs de Famille.— *Névez.*— Le dimanche 22 Mars, très belle réunion de 300 hommes. L'Asso-

ciation cantonale que préside M. P. de la Villemarqué est pleine de vie et d'ardeur. La parole de M. l'abbé Gouzard y a apporté une flamme nouvelle. Le clergé du Canton, à sa tête, M. le Chanoine Kérébel, Curé-Doyen de Riec, était là tout entier pour encourager et bénir ceux qui forment une élite si précieuse dans les paroisses.

Le Trévoux.— Le 15 Mars, M. le Recteur présidait la réunion de ses groupements d'hommes dévoués. Malgré le mauvais temps, 40 hommes étaient venus prendre part à la réunion, recevoir les conseils de leur pasteur et lui promettre le concours de leur dévouement.

Le Recteur leur a donné à tous, en souvenir de cette réunion très vivante, un exemplaire du beau discours de M. l'abbé Gouzard : *Justis ha Liberté*.

OEUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSEVÉRANCE

CROIX-BLANCHE

La lutte contre l'alcoolisme au Canada.

Il sera intéressant pour nos lecteurs de savoir ce qu'ont fait les autres pays contre l'alcoolisme, et voilà pourquoi nous parlerons aujourd'hui des efforts tentés par nos frères, les catholiques du Canada. C'est en 1906 que les évêques Canadiens inaugurèrent la croisade antialcoolique. Durant deux ans, les missionnaires parcoururent les villes et les campagnes, prêchant ici la tempérance, là l'abstinence, selon les diocèses, enrôlant hommes, femmes et enfants sous l'étendard de la Croix noire. Voici le résumé du règlement de la société de tempérance du diocèse de Montréal :

- 1° La société comprend 3 catégories : les enfants, les jeunes gens, les chefs de famille.
- 2° Les noms des membres de chaque catégorie sont inscrits sur un cahier spécial qui reste dans les archives de l'Association.
- 3° La société n'exige de ses membres aucune contribution.
- 4° Les membres s'engagent par honneur et non sous peine de péché : à ne jamais faire usage de boissons fortes, sauf en cas de maladie ; à ne pas offrir ces boissons dans les visites, les réunions de famille ; à ne jamais entrer dans les auberges, buvettes, débits de boissons enivrantes, sans un motif vraiment légitime.
- 5° On donnera une place d'honneur, dans la maison, à la croix de bois noir, la vieille croix de tempérance tant vénérée

de nos pères. Devant elle parents et enfants se feront un devoir de réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave* et l'invocation : Jésus, abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous.

6° Non content de prêcher d'exemple, chacun s'efforcera d'amener ses proches et ses amis à s'enrôler sous la bannière de la tempérance.

Les statuts portent que chaque année, le dimanche avant Noël, les sections paroissiales doivent élire, sous la direction du curé, un vice-président et six conseillers. Tous sont rééligibles. Une fois chaque mois le vice-président et les conseillers se réunissent chez le curé pour s'entretenir de toutes les questions qui intéressent la tempérance : licences d'hôtels, observation des lois, usages dans les familles, précautions à prendre à l'époque des élections, beaux exemples à citer. Le compte rendu est consigné dans un cahier, et les faits importants sont fidèlement communiqués à l'archevêché par le curé ou par un secrétaire. De temps en temps, le curé invite les membres des différentes catégories à se réunir à l'église, le jour et à l'heure qui lui paraissent le plus convenables. On y peut réciter le chapelet, faire une instruction, donner la bénédiction du Saint-Sacrement.

Quel a été le résultat de cette croisade ? On a enrôlé en beaucoup de paroisses les deux tiers des fidèles et l'on est arrivé à un chiffre de plus de un million de membres. Une grande amélioration a été constatée dans les mœurs et la mentalité publiques, et dans les circonstances où, autrefois, la boisson était généreusement prodiguée : baptêmes, noces, fêtes du jour de l'an, on ne la dispense plus qu'avec une extrême parcimonie dans un grand nombre de familles, lorsqu'elle n'est pas remplacée par quelque breuvage inoffensif.

Il y a là bien des choses que nous pourrions imiter. Nous ne devons rien changer aux statuts de la *Croix-Blanche* qui n'exige qu'une chose : la promesse de s'abstenir d'alcool et de toute liqueur à base d'alcool.

Mais si nous voulons que l'Œuvre vive et prospère, nous devons l'organiser fortement, et en nous inspirant de ce qui a réussi au Canada, nous pourrions adopter les règles suivantes, faciles à observer.

1° Les noms des membres de la *Croix-Blanche* seront inscrits sur un cahier spécial, avec la date de l'adhésion. Ce cahier sera tenu par M. le Curé ou Recteur qui pourra, s'il le veut, confier l'Œuvre à son vicaire.

2° Le prêtre chargé de l'Œuvre sera aidé par un vice-président et des conseillers dont l'un fera l'office de secrétaire,

l'autre de trésorier. Une réunion sera tenue tous les 3 mois.

3° Une fois par an, le dimanche le plus rapproché de la fête de S^t Jean-Baptiste, ou le dimanche le plus rapproché de la fête de S^t Joseph, ou le dernier dimanche de l'année, on demandera le renouvellement des engagements.

4° MM. les Curés et Recteurs ne laisseront passer aucune occasion de recommander à leurs paroissiens la tempérance et la *Croix-Blanche*. Ils annonceront en chaire les indulgences attachées à cette Œuvre.

5° L'engagement d'honneur sera exposé en bonne place dans les maisons, et à la prière du soir on ajoutera un *Pater*, un *Ave*, avec l'invocation : « Saint-Jean-Baptiste, priez pour nous, » pour demander que la Bretagne soit délivrée du fléau de l'alcoolisme.

NOTA.— Pour accentuer le caractère religieux des Sections de la *Croix-Blanche*, nous engagerons volontiers MM. les Curés et Recteurs à se procurer des bannières représentant d'un côté S^t Jean-Baptiste et de l'autre la *Croix-Blanche* sur champ d'azur avec la devise : Honneur, Santé, Bonheur, ou en breton : Enor, Yec'hed, Eürusedd.

NOUVELLES DE L'ŒUVRE

Pendant le Carême, ainsi qu'on pouvait l'espérer, il a été fait d'excellent travail dans le diocèse pour l'Œuvre de la *Croix-Blanche*.

Plouvien. Conférences le 8 Mars à la 1^{re} messe et à la Grand-messe, M. le Recteur et ses vicaires se proposent de faire une propagande active et méthodique. Dans cette paroisse si chrétienne, le succès est assuré.

Saint-Frégant. Conférence le 8 Mars aux Vêpres. M. le Recteur avait bien recommandé à ceux qui avaient assisté à la messe de venir tous aux Vêpres. Il a été obéi, et il réussira aussi à former une section importante dans sa paroisse.

Dans ce coin du Léon on compte maintenant un nombre imposant de paroisses où la *Croix-Blanche* est établie : Guissény, Kerlouan, Plounéour-Trez, Saint-Méen, Ploudaniel, Kernouez, Saint-Frégant, Landéda, Lannilis, Ploudalmézeau, Tréglonou, Pluvien, Loc-Brévalaire, Kernilis, Plabennec, Gouesnou.

Et le résultat, le voici : On remarque une grande diminution dans la consommation de l'alcool. Ainsi, à la grande foire du Folgoët du 5 Mars dernier, les aubergistes reconnaissent qu'ils ont vendu beaucoup moins d'alcool que les

autres années.

Tréogat. Conférence le 15 Mars à l'église qui était trop petite ce jour-là. Une lettre de M. le Recteur dit que les enfants et les jeunes gens sont décidés à s'enrôler.

Pont-de-Buis. Conférences aux 2 messes du 22 Mars. L'Œuvre y était déjà établie et comptait une vingtaine d'adhérents. Elle ne fera que se développer grâce à l'impulsion vigoureuse que lui donneront M. le Recteur et son vicaire.

Pleyber-Christ. Lettre de M. le Recteur : « J'ai parlé pendant le Carême de l'intempérance et de la *Croix-Blanche* ; j'ai fixé le dimanche de la Passion pour recueillir les adhésions. »

Pencran. Dans cette paroisse la croisade antialcoolique fut prêchée pendant les exercices du jubilé, en Septembre, et depuis M. le Recteur a travaillé à enrôler ses paroissiens. Résultat : 132 adhésions, dont 52 hommes et 80 femmes, tous les adhérents ont 14 ans au moins. Ceux qui sont plus jeunes seront enrôlés plus tard. La population de Pencran est de 522, et il est facile de voir que là aussi il y a, comme en certaines autres paroisses, une levée en masse contre l'alcool.

Nous parlerons, la prochaine fois, de Guilligomarc'h, de Penmarc'h, de Plouescat et d'autres paroisses encore où l'on travaille en ce moment à établir la *Croix-Blanche*.

Protection de la Jeune Fille.— La section de l'Archiprêtre de Quimperlé a eu sa réunion annuelle le samedi 28 Mars, à la Retraite. A 9 h., messe célébrée par M. le Chanoine Alfred Le Roy, qui a commenté ensuite, l'appliquant au but spécial de l'œuvre, l'évangile de la Résurrection de Lazare. Après la Bénédiction du T. S^t Sacrement, a lieu la réunion de Travail, sous la présidence de M^{me} la Générale de Jacquilot. Un excellent rapport de M^{me} d'Alcochette sur le travail de l'œuvre dans la région et les moyens de préservation qui s'y développent, chaque correspondante apporte ses observations. On constate avec joie que dans certaines paroisses il y a un ralentissement dans le mouvement d'émigration des jeunes filles vers les villes. Au Trévoux même, contre 7 à 8 départs annuels qu'on constatait auparavant, aucune jeune fille n'est partie l'année écoulée. Certains exemples ont produit ailleurs une salutaire impression.

On parle longuement de l'utilité des cours ménagers, et des essais à tenter. Et la réunion se termine par la lecture de la dernière lettre de Monseigneur qui consacre un article important à notre œuvre ainsi qu'à la *Croix-Blanche*, dont toutes les correspondantes sont exhortées à faire la Propagande.

Situation au 1^{er} Janvier 1914 des Caisses d'Assurances agricoles contre l'incendie, dans le Diocèse, et ayant contracté les réassurances à la caisse régionale.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
16	Kernouës	27	217 400	21 910 »	195 490 »	233 15	23 79	209 36
17	Kersaint	48	365 300	36 530 »	355 770 »	361 40	36 65	324 75
18	Lampaul-Guimiliau . .	79	676 505	106 469 50	570 035 50	539 15	85 86	453 29
19	Landivisiau	34	327 760	38 893 »	288 867 »	262 75	31 18	231 57
20	Landrévarzec	13	168 100	16 810 »	151 290 »	150 70	15 25	135 45
21	Lanhouarneau	78	278 720	50 328 »	228 392 »	327 09	58 02	269 07
22	Lanneufret	6	76 550	8 325 »	68 225 »	54 75	9 25	48 50
23	Lannilis	21	162 700	16 855 »	142 845 »	120 09	15 49	145 01
24	Lennon	28	308 800	36 680 »	269 120 »	268 05	34 43	233 62
25	Locmélard	53	340 450	56 667 »	280 783 »	323 70	56 66	266 17
26	Logonna-D	25	162 240	16 603 »	145 337 »	130 55	13 08	116 75
27	Milizac	56	355 780	47 483 »	312 297 »	342 08	40 47	299 73
28	Plabennec	208	916 625	363 533 96	523 091 34	809 »	367 56	442 20
29	Plobannalec	11	88 250	10 520 »	77 730 »	87 55	16 12	71 34
30	Ploudalmézeau	37	168 595	17 099 »	151 496 »	166 45	17 13	149 32
31	Ploudaniel	114	857 850	155 080 »	702 770 »	408 40	48 48	359 92
32	Plouézoch	48	320 450	32 871 »	287 579 »	303 20	31 77	271 43
33	Plougar	23	162 050	17 565 »	144 785 »	144 55	15 66	128 59
34	Plougonvelin	23	154 620	15 462 »	139 158 »	138 55	14 71	124 37
35	Plougerneau	46	342 520	41 695 »	299 282 »	310 09	20 56	254 58

N° d'ordre	CAISSES LOCALES	Nombre de polices	TOTAL assuré	PART C. L.	RÉASSURÉ à la C. R.	TOTAL	PART C. L.	PRIMES ANNUELLES
1	Briec-de-l'Odet	77	978 800	136 620 »	842 180 »	916 »	130 19	785 81
2	Crozon	57	447 720	92 324 »	355 396 »	368 10	77 20	290 90
3	Elliant	32	340 400	43 755 »	296 645 »	292 20	36 58	255 62
4	Le Folgoat	12	109 200	10 920 »	98 280 »	98 45	9 95	88 50
5	La Forest	15	116 635	12 922 »	103 713 »	107 95	12 28	95 67
6	Gouesnou	23	199 710	20 291 »	179 419 »	175 55	18 10	157 45
7	Guengat	23	460 750	59 345 »	401 405 »	368 30	49 62	318 68
8	Guiclan	82	769 310	102 918 34	666 391 66	642 15	88 38	553 77
9	Guilers	33	355 430	46 378 »	309 052 »	279 65	36 05	243 60
10	Guimiliau	62	573 530	92 274 »	481 256 »	457 95	74 64	383 31
11	Guipavas	112	1 151 915	198 480 »	953 435 »	936 25	159 06	777 19
12	Guissény	98	576 450	132 120 »	444 330 »	581 75	135 54	446 21
13	Hanvec	40	418 100	42 370 »	375 730 »	326 75	33 47	293 28
14	Irvillac	7	60 750	6 075 »	54 675 »	56 60	5 73	50 87
15	Kernilis	53	414 570	70 652 »	343 918 »	486 05	81 67	404 38

Ligue Patriotique des Françaises.— *Assemblée annuelle de la Section de Cornouaille*, dirigée par M^{lle} du Châteaurocher, déléguée du Comité central.

La Semaine Religieuse a donné un compte rendu de cette bonne et importante journée de travail. Nous avons le plaisir de reproduire plus bas le rapport de M^{lle} de Lonlay qui donne bien le tableau d'ensemble du travail que peut accomplir un Comité paroissial ou cantonal bien organisé.

Nous ne prenons ici que les idées maîtresses qui ont été étudiées dans la réunion d'études présidée le matin par M. le Vicaire Général Cogneau.

1° Généraliser la pratique d'une *messe mensuelle*, annoncée au prône du dimanche précédent, on ajoute qu'il est encore plus efficace d'adresser pour cette messe, à toutes les adhérentes une invitation personnelle.

2° Le complément de la *messe mensuelle*, sera d'organiser dans tous les groupes paroissiaux la *chaîne de communions* : que chaque groupe prenne sa semaine ou son mois, partageant les jours de communions entre ses adhérentes, afin que toute l'année il y ait une ou plusieurs communions pour la France et l'Eglise, au nom des Ligueuses.

3° Les *conférences bretonnes* aux Ligueuses font beaucoup de bien pour entretenir le zèle et le dévouement ; à condition que ces conférences n'aient lieu qu'après une préparation sérieuse du terrain, et qu'elles soient toujours suivies d'une réunion intime des dizainières pour préciser et se partager le travail à faire.

4° On dit un mot de la Bibliothèque roulante pour laquelle on cherche une Ligueuse qui veuille bien se dévouer. Cette œuvre consiste à apporter tous les 6 mois aux Bibliothèques déjà existantes dans les paroisses un appoint de 50 volumes variés.

5° L'organisation de la diffusion des bons journaux est la plus importante des œuvres pour les Ligueuses de Cornouailles. Peut-être la grande charge pèse-t-elle un peu trop sur l'organisation centrale. Aussi envisage-t-on comme un progrès désirable d'imiter le comité de la Bonne Presse de la région Bretoise : Dans chaque canton, un prêtre qui assume officiellement la responsabilité de la mise en train de l'œuvre, aidé par un autre prêtre responsable dans chaque paroisse, les Ligueuses se faisant partout les auxiliaires de la propagande.

6° La conclusion de l'entretien a été l'émission du vœu suivant : « que le clergé paroissial voie dans la Ligue Patriotique des Françaises un instrument à appliquer à toutes les œuvres

1	2	3	4	5	6	7	8	9
36	Plouguin.....	23	188 370	18 837 »	169 533 »	197 50	20 04	177 46
37	Plouider.....	85	458 930	82 281 »	376 643 »	517 70	97 31	420 39
38	Plounévez-Lochrist..	43	263 120	26 312 »	236 808 »	274 20	27 98	246 22
39	Plouvien.....	49	373 350	38 615 »	334 735 »	412 10	43 12	368 98
40	Plouven.....	74	646 510	105 832 »	540 678 »	432 80	80 38	412 42
41	Plouzané.....	48	462 030	56 964 »	405 026 »	355 30	45 42	310 48
42	Plouzévédé.....	101	667 280	152 831 »	514 399 »	580 45	131 17	449 28
43	Le Relecq-Kerhuon..	1	12 900	1 220 »	11 670 »	6 55	0 66	5 83
44	Rosnoën.....	6	74 400	7 440 »	66 960 »	58 50	5 98	52 67
45	Saint-Cadou.....	8	70 100	7 010 »	63 090 »	57 20	5 79	51 41
46	Saint-Divy.....	13	105 420	11 472 »	93 943 »	93 35	11 39	87 96
47	Saint-Martin-des-C..	8	130 340	13 034 »	117 306 »	118 15	11 96	106 79
48	Saint-Nic.....	15	87 520	8 752 »	78 768 »	72 95	7 47	65 48
49	Saint-Servais.....	6	43 230	4 323 »	38 907 »	46 20	4 74	41 46
50	Saint-Tilonan.....	3	35 900	3 590 »	32 310 »	23 80	2 41	21 39
51	Saint-Urbain.....	12	113 660	11 446 »	102 214 »	121 90	12 40	109 50
52	Seac'h.....	34	217 830	21 783 »	196 047 »	228 75	23 19	205 56
53	Taulé.....	12	121 250	12 125 »	109 125 »	110 95	11 21	99 74
54	Tréflaouenan.....	42	285 550	36 420 »	249 130 »	279 30	35 91	243 30
55	Tréfléz.....	10	58 390	5 839 »	52 551 »	65 80	6 77	50 03
56	Trémaouézan.....	12	92 300	9 230 »	88 070 »	93 75	9 57	84 18

qui lui paraissent les plus urgentes et les moins secondées, et forme dans des réunions périodiques les Dizainières à cette collaboration efficace. »

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES (*Groupe de Concarneau, Lanriec et Trégunc*). **Rapport de M^{lle} de Lonlay, au Congrès du 18 Mars.** Voici dans le courant de 1913 les différents efforts tentés par le comité de Concarneau pour aider nos *Ligueuses* à lutter contre le mal envahisseur. La lecture des mauvais journaux étant une des grandes plaies de notre époque, nous nous sommes efforcés, comme tous les ans, de propager le plus possible le journal la *Croix* et l'*Écho* de la Ligue. Entre nos différentes communes de Concarneau, Beuzec, Lanriec et Trégunc, nous avons distribué 25 000 *Croix* et 1700 petits *Echos*. Ces abonnements de journaux étant une lourde charge pour notre caisse de la Ligue, beaucoup de nos adhérentes, qui jusqu'à cette année ne nous versaient qu'une cotisation de 0 fr. 25, ont compris la nécessité de faciliter notre œuvre de presse en nous versant une cotisation de 0 fr. 60 ; ce qui permet de donner, à toutes nos *Ligueuses*, un journal tous les dimanches. Grâce à ces cotisations un peu plus fortes et à quelques dons généreux, nos recettes ont été de 621 fr. tandis que nos dépenses n'ont pas dépassé 592 fr. avec un reliquat de 29 fr.

Notre comité compte cette année 696 adhérentes, soit 111 membres de plus ; cet accroissement est dû au zèle très persévérant des jeunes dizainières de Trégunc, qui ont augmenté leur groupe de 106 membres. Les messes mensuelles, dites le 1^{er} samedi à Concarneau, Lanriec et Trégunc ne réunissent pas encore toutes nos *Ligueuses*. Nous voudrions pourtant nous y retrouver de plus en plus nombreuses ; nous avons tant besoin du secours de Dieu dans le temps de persécution que nous traversons ! 18 de nos *ligueuses* ont pu cette année s'arracher pendant 3 jours aux soins quotidiens du ménage, pour suivre, une retraite fermée, soit à Quimper soit à Quimperlé, où elles ont si bien appris à connaître et à aimer la Ligue sous la si bonne direction de M^{lle} de Châteaurocher. Puisse l'excellent souvenir qu'elles ont toutes rapporté de leur retraite donner à beaucoup d'autres le désir de profiter de cette grande grâce.

(à suivre).

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coïc, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

Lettre-Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de son diocèse, au sujet des Patronages laïques.

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Je viens vous faire entendre encore un cri d'alarme. Les dangers se multiplient pour vos enfants et vos jeunes gens, non seulement à l'école, mais en dehors de l'école, et d'ailleurs sous l'influence des mêmes idées et des mêmes hommes. C'est dans les Patronages laïques de jeunes gens ou de jeunes filles que je veux aujourd'hui vous les signaler.

Je n'incrimine pas le dévouement des personnes qui s'en occupent.

Mais, par la force des choses, leur œuvre est, au point de vue chrétien, dangereuse pour les âmes.

Le *Patronage sans Dieu* continue l'*Ecole sans Dieu*. Les distractions qu'il donne, les leçons qu'il y mêle, la formation morale qu'il vise, sont d'essence païenne. Toute la neutralité qu'on y voudra mettre aboutira fatalement à une forme nouvelle de l'éducation athée. Voilà contre quoi je proteste et contre quoi je vous mets en garde.

Certes, il n'est pas bon que vos enfants courent les rues, qu'ils soient les témoins de spectacles scandaleux, qu'ils fassent des rencontres détestables, et que, dans leurs moments libres, entre la famille et l'école, ils soient exposés aux pires influences et aux plus fâcheux entraînements. Veillez donc sur eux. Rappelez-les au logis dès leur sortie de classe. Habituez-les à la vie intime du foyer. Utilisez-les pour le service de la maison. Réglez leurs promenades. Choisissez leurs amis. Faites en sorte qu'ils sentent constamment sur eux votre regard et votre affection. C'est la meilleure façon de leur garder l'esprit familial et de les

attacher à la maison où ils sont nés et où ils doivent grandir.

Mais, je crois devoir vous le dire nettement, ne les confiez pas aux Patronages laïques.

Ces Patronages se proclament neutres. Ils ne le sont pas. Ils ne peuvent pas l'être. Nés de la *Ligue de l'Enseignement*, qui est elle-même la fille de la *Franco-Maçonnerie*, ils ont pour programme réel de déchristianiser vos jeunes gens et vos jeunes filles.

Le mal fait à vos enfants, pendant leur séjour à l'école publique, quand l'enseignement qu'on y donne est hostile à la Religion, est déjà profond. Cependant, leur âme peut encore être ressaisie, dans l'intervalle des classes, par le milieu de famille, par le catéchisme fait avec soin, par l'action sacerdotale. Si vous les conduisez au Patronage laïque, cette réaction ne sera plus possible. L'enfant sera soustrait à la famille aussi bien qu'au prêtre, et ce sera avec votre complicité.

Or, pensez-y bien, c'est l'âge où l'enfant devient capable d'adopter avec réflexion les idées que, jusqu'alors, il avait peut-être simplement subies, ou tout au plus accueillies superficiellement. Désormais, les conférences, les lectures, les projections, les conversations, les influences de toutes sortes, les discours des personnalités choisis pour présider les fêtes de jeunesse et leur donner le ton officiel et la note païenne, vont le dépouiller peu à peu de son reste de foi. Il se libérera bientôt des habitudes religieuses que vous lui aviez gardées : on lui aura persuadé qu'elles sont une chaîne qu'il faut rompre. Il n'entendra plus les leçons du prêtre. Où irait-il les recevoir ? Il ne va même plus à la messe. Vous lui en donnerez bien l'ordre. Mais il n'obéira pas. Le pourrait-il d'ailleurs ? Vous savez que non. Les dimanches les patronages laïques sont organisés de manière à ne plus leur laisser le temps voulu pour assister aux offices religieux. C'est un usage constant, dans presque tous les patronages de ce genre.

Vous savez cela, mes bien chers Frères, et vous osez pourtant confier des enfants chrétiens à des œuvres qui en feront des apostats et des infidèles !

Vous leur abandonnez même ceux de vos garçons et de vos filles qui suivent encore nos catéchismes !

Je vous dénonce cette coupable contradiction entre vos principes et votre conduite.

Vous ne pouvez pas plus que nous tolérer que des écoliers reçus dans nos catéchismes aillent, même en dehors des heures de classes, se pénétrer, dans un milieu tout irréligieux, de l'esprit le plus opposé au baptême que vous avez réclamé pour eux et à la communion à laquelle vous les préparez.

Je n'ignore pas la pression qu'on exerce sur eux et sur vous en faveur des Patronages officiels. Quelques maîtres ont pu vous dire : « C'est une obligation : les enfants des écoles laïques appartiennent aux Patronages laïques. » On prétend même que d'autres, mais je ne veux pas le croire, seraient allés plus loin encore, et se seraient permis d'annoncer d'avance l'échec, aux examens et aux prix, des élèves demeurés fidèles aux Patronages catholiques.

La menace d'échec n'est ni vraisemblable ni admissible.

Quant à l'adhésion *par ordre* aux Patronages laïques, soyez en paix. Aucune loi jusqu'ici ne l'impose. Une loi sectaire dans ce but peut être faite quelque jour. Je saurai vous indiquer, alors comme aujourd'hui, votre devoir à son égard. A l'heure présente, légalement, vous êtes tout à fait libres d'éloigner vos enfants des Patronages laïques, et vous avez le devoir absolu de le faire. C'est la volonté de Dieu. Il ne vous permet pas de contribuer à la damnation de vos enfants. Vous ferez bien de méditer cette vérité au moment de vos Pâques.

Si vous tenez à la persévérance chrétienne de vos enfants, c'est dans les Patronages catholiques, et dans ceux-là seulement, que vous devez les conduire.

Vos prêtres les ouvrent partout largement, pour y recevoir le plus grand nombre possible de jeunes âmes, en écartant pourtant celles qui pourraient être un danger pour les autres.

Ils s'attachent avant tout à fortifier en eux la foi et la piété, sans perdre de vue les distractions et les exercices physiques nécessaires à leur âge.

Ils visent en même temps à constituer, dans le sein même du Patronage, parmi les cœurs les plus généreux, une élite, apte à une formation plus profonde et plus complète, disposée à l'étude et à l'action religieuse, et qui vous prépare ainsi des jeunes gens et des jeunes filles capables de faire honneur à l'Eglise et à leur famille et d'exercer un apostolat utile dans leur paroisse.

Vous ne pouvez pas hésiter entre les deux genres de Patronages.

Ne vous étonnez pas, mes bien chers Frères, du ton pressant de cette Lettre. J'ai comme vous charge d'âmes. En vous rappelant votre devoir, je remplis le mien. Puissions-nous contribuer ensemble à garder à Notre Seigneur tous les êtres chers qu'Il vous a confiés et que le Baptême Lui a pour toujours consacrés !

Avec ma bénédiction, veuillez agréer, mes bien chers Frères,

l'assurance de mon paternel et respectueux dévouement en
Notre Seigneur.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.

Quimper, le dimanche de la Passion, 29 Mars 1914.

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX

MAI-JUIN

1° Etude pratique de la lettre épiscopale sur les Patro-
nages laïques. — (Page 171).

2° La R. P. S. aux Conseils municipaux. — (Pages 179).

ŒUVRES DE PIÉTÉ ET DE RELIGION

Missions paroissiales de 1912 et 1913.— Le bienfait immense de ces exercices spirituels qui remuent et renouvellent toute une population, a été dispensé dans le courant de l'année 1912, à 21 paroisses du diocèse, comprenant un chiffre de fidèles de 50 789. Les communions ont atteint le nombre de 36 000.

Voici les noms de ces paroisses privilégiées que le Père de Famille à travaillées et ensemencées par les soins de ses Missionnaires : *Arzano, Ile de Batz, Bénodet, Camaret, Cléder, Comanna, Crozon, Guimiliau, Kernilis, Lanmeur, Lanvéoc, Loctudy, Logonna-Daoulas, Nizon, Plonéis, Plougoulm, Plouigneau, Quéménéven, Saint-Derrien, Saint-Evarzec, Tréfléz.*

A ces missions, il est bon d'ajouter le total des adorations prêchées, qui, sans avoir la vertu d'un labour profond, sont comme le travail du binage en fin de saison froide ; cinq paroisses, comprenant 10 716 habitants, ont ainsi ajouté à l'adoration paroissiale la forme d'un retour de mission : ce sont : *Coatmeal, Elliant, Ergué-Gabéric, Plourin, Ploudalmézeau, Porsporder.*

En outre, 300 hommes et 792 femmes ont pris part à des retraites fermées à Quimper, Brest, Quimperlé, Lesneven, sans compter les instituteurs et les institutrices libres qui ont leurs retraites annuelles spéciales.

Ajoutons enfin les conscrits :

Lesneven dans ses deux retraites, a groupé successivement 242 et 281 ; *Quimper*, 65 et 98 ; *Morlaix*, 215 ; et *Châteaulin*, 94 ; total 995.

En 1913, 20 paroisses comprenant 53 042 habitants ont eu des missions, avec 35 214 communions.

Voici la liste :

Châteaulin, Clédén-Cap-Sizun, Clédén-Poher, La Forêt-Fouesnant, Kernével, Landéda, Lesneven, L'hôpital-Camfrout, Plomeur, Plonévez-Lochrist, Plouarzel, Plouédern, Plougasnou, Ploujean, Riec, Saint-Rivoal, Saint-Sauveur, Saint-Ségat, Sibiril, Spézel.

En plus, outre les exercices du jubilé, célébrés dans toutes les paroisses, 15 paroisses ont donné à ces exercices un caractère d'adoration prêchée ou de retour de mission.

Elles comptent un total de 32 437 habitants. Ce sont :

Beuzec-Cap-Sizun, Camaret, Henvic, Landeleau, Landunvez, Mahalon, Plogonnec, Plouvien, Plozévet, Pouldavid, Saint-Nic, Saint-Renan, Saint-Thégonnec, Saint-Thois, Trébabu.

Comme M. le Chanoine Orvoën le faisait remarquer au Congrès diocésain de 1912, les prédications extraordinaires des paroisses ont pour contre coup une diminution du côté des retraites fermées, qui n'ont compté en 1913 que 210 retraits, aux trois retraites de *Lesneven* 57, 37 et 29, à *La Salette*, 42, aux trois de *Quimper*, 13, 14 et 18. Il est vrai qu'on pourrait y ajouter les 800 pèlerins de Montmartre, car, par le recueillement les communions ferventes et les pieux exercices, c'était bien une retraite ; et aussi 96 instituteurs libres de la retraite de Quimper.

Les femmes ont été plus nombreuses, 789, et en plus 210 institutrices libres qui ont pris part aux retraites de Quimper et de Lesneven.

Les retraites de conscrits, par suite des deux contingents, ont compté 1 615 présents ; 805 aux trois retraites de Lesneven, 311 aux deux retraites de La Salette, 141 à la retraite de Châteaulin, et 268 aux deux de Quimper. Il faudrait ajouter le nombre des conscrits retraits à Quimperlé. Nous ne le connaissons pas.

Hommes du Sacré-Cœur.— Nouveaux groupes paroissiaux (voir les listes précédentes pages 4, 100 et 161) :

Paroisse Saint-Joseph de **Pont-Aven**. (15 Mars 1914).—
Paroisse Saint-Louis de **Brest**. Paroisse Saint-Nicaire de **Saint-Nic**. Paroisse Saint-Thuriau de **Plogonnec**. (7 Avril 1914).—
Paroisse Sacré-Cœur de **Quimerc'h**. Paroisse Saint-Mahouarn de **Plomodiern**. Paroisse Saint-Miliau de **Plonévez-Porzay**. (12 Avril 1914).— Paroisse Saint-Meven de **Ploéven**. (19 Avril 1914).

Fête religieuse et nationale de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.— C'est le dimanche dans l'octave de l'Ascen-

sion, 24 Mai, que, dans toutes les églises de France, selon la règle tracée par le Souverain Pontife Pie X, sera célébrée la fête solennelle de Jeanne d'Arc.

C'est à ce jour aussi que sont conviés tous les catholiques Français à glorifier la Libératrice de la Patrie par des pavoisements, des feux de joie, des illuminations générales, des cortèges populaires, et des chants. Les Unions paroissiales, aidées par les Sections locales de la Ligue patriotique des Françaises et les œuvres de Jeunesse, ont fait merveille l'an passé, pour répondre au désir et aux encouragements de leur Evêque. Ils consacreront tout leur zèle cette année encore, afin de raviver une tradition nationale d'hommages populaires à la Bienheureuse « Pucelle. »

Le Comité de *Quimper*, réuni dès le 1^{er} Mai, a dressé un programme nouveau qui mettra la ville épiscopale à la tête de toutes les autres par l'entrain de ses manifestations et la ferveur de sa piété.

Il faut aussi que, dans toutes les églises du diocèse, les communions soient ce jour-là plus nombreuses et les offices célébrés avec un concours unanime. Plaise à Dieu que notre ferveur prépare et hâte le moment où tous les cœurs français et catholiques pourront chanter : *Sainte Jeanne d'Arc, priez pour nous !*

On sait que, pour mériter aux Français la victoire, la sainte guerrière avait porté d'abord son zèle à convertir et à sanctifier les chefs et les soldats. Ne sera-t-il pas opportun, pour nous assurer sa protection en faveur de nos armées de terre et de mer, de faire monter, au jour de sa fête, des prières publiques en faveur de la sauvegarde morale et de la liberté religieuse de nos soldats ? Que par son intercession, elle obtienne succès à nos revendications, afin que nos enfants trouvent en toute assurance le prêtre à leur chevet dans les hôpitaux militaires, et la liberté religieuse pleine et entière dans leur vie sous les drapeaux !

Retraites fermées.— Nous recommandons vivement aux membres de nos Unions Catholiques, de nos Comités paroissiaux et de nos œuvres de Jeunesse les deux *retraites fermées* françaises qui vont s'ouvrir à *Lesneven*, par les soins de l'*Union des Retraites régionales*.

La première, pour les hommes, du mercredi 20 au soir, au dimanche 24 au matin ; la seconde, pour les jeunes gens, du lundi 25 au soir, au vendredi 29 au matin.

Les exercices seront donnés par M. l'abbé Bayon, secondé

par M. l'abbé O. Bréhier.

Adresser les adhésions soit à M. l'abbé de Maupeou, 6, Rue J. Macé à Brest, ou à M. l'abbé O. Bréhier, 368, Rue Saint-Honoré à Paris.

A la suite de ces deux retraites fermées, les mêmes prédicateurs en dirigent une troisième spécialement réservée aux hommes et jeunes gens de la classe ouvrière, empêchés par leur travail. Cette troisième retraite commencera le samedi soir 30 Mai, veille de la Pentecôte, pour finir le mardi soir 2 Juin. Ce sont des jours chômés. Ceux qui devraient retourner au travail le mardi, termineront la retraite le mardi matin de bonne heure.

Adresser les adhésions à M. Le Grand, 2, Rue Duguay-trouin à Brest.

Les faire part catholiques.— En ces temps de laïcisation à outrance, beaucoup de chrétiens ne savent pas réagir contre les habitudes qui relèguent leur religion dans le secret de la vie privée et lui enlèvent tout droit de se manifester au grand jour.

Contre cet envahissement de la *neutralité* maçonnique, les vrais fidèles veulent professer en tout et partout hautement leur foi et leur piété. Nous signalons à nos Comités catholiques, dans le domaine des *faire part*, les formules très heureusement inspirées qu'il nous a été fort agréable de recueillir.

Faire part de naissance.— M. et M^{me} ont la joie de vous annoncer l'heureuse naissance de leur fils (ou fille) qui a reçu le saint Baptême le dans l'Eglise paroissiale de sous le nom de (liste complète des noms reçus au baptême).

Voilà qui rappelle S^t Louis, si fier de signer Louis de Poissy. C'est à Poissy qu'il avait reçu le baptême.

Faire part de mariage.— M. et M^{me} ont l'honneur de vous annoncer que leur fils (ou fille) et recevront solennellement le Sacrement du Mariage dans leur église paroissiale de le à heures

Ils vous prient d'y assister et d'accorder aux jeunes époux la faveur de vos prières.

Ceci délivre de la formule qui semble faire consister tout le rite religieux en la *bénédiction nuptiale*. La Bénédiction nuptiale est spéciale à la jeune mariée, et ne se donne pas en temps prohibé, tandis que le Sacrement de Mariage donne la grâce aux deux époux ; et le Mariage n'existe que par le Sacrement.

Faire part d'enterrement.— *MM. Recommandent instamment à vos saints sacrifices et prières le repos de l'âme de pieusement endormi dans la paix du Seigneur, muni de tous les sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.*

Ils vous prient d'assister aux convoi et service qui auront lieu en l'Eglise de sa paroisse, d'où son corps sera conduit au Cimetière de

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

Et pour protester contre la coutume impie de quitter le cortège funèbre à la porte de l'Eglise, les parents chrétiens ajoutent :

Ceux qui n'ont pas l'intention d'entrer à l'Eglise, sont priés de considérer cette invitation comme non avenue.

Beaucoup de fidèles remplacent les couronnes ou fleurs par la carte de réponse ci-dessous, dont on trouve des collections dans les librairies catholiques ;

M vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments de vive sympathie pour la perte douloureuse que vous venez d'éprouver.

Il croit entrer dans vos intentions chrétiennes en faisant célébrer Messe pour le repos de l'âme de M

On lit aussi dans la Revue *l'Eucharistie* une autre formule mortuaire qui mériterait d'être adoptée par les familles chrétiennes.

Si elle passait en usage, elle ferait cesser certains spectacles que l'on est attristé de voir aux portes de nos églises, même dans les paroisses réputées comme très catholiques.

Voici cette formule :

« Veuillez vous souvenir au Saint Sacrifice et dans vos prières, communions et bonnes œuvres, de l'âme de M. retourné à Dieu le de sa année, après avoir pieusement reçu les sacrements de notre très sainte Mère l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister à ses funérailles qui auront lieu le 19 en l'Eglise paroissiale (nom du Patron ou du Titulaire de l'Eglise) de (localité) d'où son corps sera conduit au cimetière de pour y attendre la résurrection.

Vu les convictions profondément religieuses du défunt,

et en exécution de ses dernières volontés, les personnes qui auraient l'intention de rester à la porte de l'Eglise pendant le service sont priées de considérer cette invitation comme nulle.

N'envoyer ni fleurs ni couronnes. Les messes seront reçues avec reconnaissance. »

OEUVRES SCOLAIRES ET POST-SCOLAIRES

Instructions pratiques pour faire voter la R. P. Scolaire par les conseils municipaux.—

Les conseils municipaux vont bientôt être appelés à établir les budgets de leurs communes. Nous recommandons très instamment à nos amis d'agir activement dès maintenant pour que, dans toute localité possédant des écoles libres, le Conseil municipal soit mis en demeure de traiter les enfants indigents fréquentant ces écoles sur le même pied que ceux fréquentant les écoles publiques, et d'inscrire au budget de la commune des crédits en conséquence.

Nous croyons utile de donner quelques indications pratiques sur la manière dont devront opérer les Conseils municipaux qui adopteront cette mesure. (Ces renseignements sont extraits pour la plupart de la Notice publiée par la Fédération des A. C. F. de la Vendée).

Libellé des crédits.

Deux cas sont à distinguer, suivant que la commune a ou n'a pas de Caisse des écoles.

1° La commune n'a pas de Caisse des écoles.

Dans ce cas, libeller le crédit de la façon suivante :

« Secours en nature (vêtements, chaussures, soupes, fournitures scolaires, etc.) à répartir entre les enfants indigents fréquentant indistinctement les écoles publiques ou privées de garçons ou de filles. »

2° La commune a une Caisse des écoles.

Dans ce cas, adopter le libellé suivant :

« Secours en nature... (comme ci-dessus)... à distribuer par le maire et destinés aux enfants indigents fréquentant les écoles primaires de garçons ou de filles. »

Les maires doivent demander aux instituteurs la liste des fournitures scolaires (livres, cahiers, etc), dont ils ont besoin et se charger de les distribuer eux-mêmes, après avoir soigneusement exclu de ces listes les manuels con-

damnés, les cahiers à couvertures tendancieuses, etc.

Ecoles libres des localités environnantes

Il arrive souvent que des enfants indigents vont aux écoles libres de localités voisines, soit que la commune ne possède pas d'école libre, soit qu'elle soit trop éloignée de certaines habitations.

Un crédit peut parfaitement être voté au profit de ces enfants.

Le libellé pourra être le suivant :

« *Secours en nature aux enfants indigents de la commune fréquentant l'école privée de telle localité.* »

Constatacion de l'indigence

Le Conseil municipal (ou la commission nommée *ad hoc*) doit dresser la liste des enfants appelés à bénéficier, comme indigents, des crédits votés.

Pour cela, il convient de recourir aux listes que possède la mairie : familles secourues par le bureau de bienfaisance, ou inscrites à l'assistance médicale gratuite, ou portées sur le tableau de l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, etc.

On peut aussi recourir aux maîtres et maîtresses d'école, et leur demander de dresser, sous le contrôle du maire, la liste de leurs enfants indigents.

Païement

Les commerçants, chez qui ont été prises les diverses fournitures envoient leurs mémoires aux maîtres d'école, qui inscrivent au dos les enfants indigents auxquels ils s'appliquent, et les adressent au maire. Celui-ci mandate alors les sommes dues, jusqu'à concurrence du crédit alloué. Toutefois, si le mémoire du fournisseur doit dépasser 300 fr., il est indispensable qu'un marché de gré à gré ait été passé au préalable entre la commune et le fournisseur, et que ce marché, transcrit sur timbre, ait été approuvé par le Conseil municipal et par le préfet (ordonnance du 14 Novembre 1837).

Enfin, nous croyons devoir fournir un modèle de pétition déjà avantageusement employé.

Pétition adressée au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux de... pour l'adoption de la répartition proportionnelle scolaire.

Nous soussignés, habitants de la commune de...

Considérant que les lois du 28 Mars 1882 et du 30 Oc-

tobre 1886, en posant le principe de l'obligation de l'instruction primaire, ont prévu et organisé le fonctionnement d'écoles publiques et d'écoles privées ; qu'en imposant aux parents le devoir de faire donner à leurs enfants l'enseignement nécessaire, ces lois leur ont conféré la faculté, et par conséquent reconnu le droit, de choisir l'école à laquelle ils les confieront ;

Considérant qu'en remplissant ce devoir et en usant de cette faculté d'option, les chefs de famille font, sous l'égide de la loi, le légitime usage d'une liberté qu'elle leur reconnaît ;

Considérant, dès lors, qu'il est contraire aux principes de liberté et d'égalité qui nous régissent de refuser aux élèves des écoles privées une participation proportionnelle aux secours accordés aux élèves des écoles publiques, sur les fonds d'un budget constitué par la contribution de tous les citoyens, sans distinction d'opinions ;

Considérant que tous les enfants pauvres ont un droit égal à la sollicitude du Conseil municipal, droit fondé sur leur indigence seule :

Nous vous demandons, Messieurs, de faire bénéficier indistinctement tous les élèves indigents, garçons et filles, qui fréquentent les écoles maternelles et primaires publiques ou privées, des secours en espèces et en nature que vous votez chaque année pour vêtements, chaussures, cantines, fournitures scolaires, etc.

Confiants dans votre justice et votre équité, nous vous prions d'agréer nos distinguées salutations.

Signatures legalisées.

C'est le devoir strict de nos Fédérations et de nos Associations de Chefs de famille d'organiser ces pétitions et de les appuyer par une vigoureuse campagne de presse, d'affiches et de conférences. (*Ecole et Famille*).

Ecoles imposant aux élèves des livres condamnés.— BREST.— Ecole de Garçons, rue Monge. *Histoire de France de Calvet ; Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de lectures classiques de Primaire.*

Ecole de Garçons, place Sanquer. Cours supérieur, 2^e classe (M. Langlois) : *Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale et d'Instruction Civique de Primaire.*

Cours supérieur, 1^{re} classe (M. Cabour) : *Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale et d'Instruction Civique de Primaire.*

2^e classe élémentaire (M. Tisserand) : *Histoire de France de Devinat, cours moyen.*

Classe de M. Caër : *Histoire de France de Calvet.*

Ecole des Filles de la rue de la Mairie. Cours préparatoire au Certificat d'études : *Histoire de France de Calvet.*

SAINT-MARC.— *L'Histoire de France de Gauthier et Deschamps* est en usage, malgré tous les efforts de la municipalité, dans les classes de MM. Kernéis, Chossec et Kerlidou (école des garçons), — et dans les classes de M^{mes} Ségalen, Pennec, Le Moal et M^{lle} Simon (école des filles).

QUIMPER.— Ecole des Garçons de Saint-Corentin, 9^e classe : *Gauthier et Deschamps* cours préparatoire.

Ecole des Garçons de la rue du Chapeau Rouge, classe de M. Le Naour, *Histoire de France de Rogie et Despiques.*

PORSPORDER.— Ecole des Garçons, classe de M. Montfort, *Gauthier et Deschamps*, cours préparatoire.

SAINT-RENAN.— Ecole des Garçons, classe de M. Le Roux : *Gauthier et Deschamps.*

LANDERNEAU.— Ecole des Garçons de Saint-Thomas.— 1^{re} classe (M. Le Flem) : *Histoire de France de Rogie et Despiques*, cours supérieur.

5^e classe (M. Gourmelon) : *Histoire de Gauthier et Deschamps*, cours élémentaire.

CROZON.— Ecole des Garçons du Bourg classe de M. Pioche : *Histoire de France de Gauthier et Deschamps.*

Section de Pères de Familles à Dirinon.— M. le Recteur avait invité les Chefs de Famille de sa paroisse à une réunion qui s'est tenue le 29 Mars. M. Arthur de Dieuleveult, qui, lors de l'assemblée annuelle des Associations de Chefs de Famille à Quimper, s'était inscrit parmi les conférenciers bretons de la Fédération diocésaine, a lu un beau rapport sur la question scolaire, envisagée au point de vue de la Paroisse. Après de chaleureuses paroles de M. le Recteur, le bureau a été constitué, avec M. A. de Dieuleveult comme président, Secrétaire, M. J.-M. Miossec, du Bourg ; Trésorier, M. V. Roc'hkongar, du Roual vian, membres, MM. Le Bris, de Bre-naut et J.-R. Dénial, de Roual.

Le bureau aura sa réunion mensuelle, et l'Association paroissiale, une réunion trimestrielle.

La Moralisation de la Caserne.— La Revue *Ecole et Famille* (Avril 1914), demande aux Associations de Chefs de Famille d'entreprendre une « agitation » pour faire dispa-

raître les *chansons de route* obscènes qui sont pour leurs fils soldats une véritable provocation pornographique. Ne serait-il pas utile que nos Associations envoyassent pour ce sujet des délégations près des chefs de Corps, de Division ou de Brigade ?

La même Revue recommande à nos Associations de prendre une part active à une revendication qui les intéresse au premier chef. Il s'agit d'obtenir que le nouvel hôpital général du 11^e Corps à Nantes-Doulon ne soit pas privé du dévouement des Sœurs, et qu'un prêtre ait la faculté d'y faire une visite journalière.

Nos familles bretonnes ne reculent pas devant le lourd impôt du sang au service de la Patrie ; mais elles ne veulent pas que ce soit au péril du salut des âmes de leurs fils.

Le Programme des Certificats d'Etudes agricoles.— *Le Bulletin des Syndicats réunis du Finistère*, N^o d'Avril, vient de donner des notes très claires et très pratiques sur les sujets de ce programme : 1^o le Syndicat agricole, 2^o la Caisse-Incendie, 3^o la Caisse de Crédit, 4^o la Caisse Bétail. Elle promet de donner une suite à ces notes, qu'elle a communiquées à toutes les écoles libres qui préparent les examens à ce certificat agricole. Ces notes sont utiles non seulement aux élèves et à leurs professeurs, mais elles mettent à la portée des paysans des notions excellentes et générales qui orientent la pensée.

Nous voudrions ajouter aux intérêts *professionnels* et *économiques* proposés comme buts aux Syndicats, les intérêts *moraux et sociaux* : clauses à introduire dans les baux à ferme, contrats écrits entre maîtres et serviteurs, entre maîtres et apprentis agricoles, bureaux de placement, concours-primes à l'habileté professionnelle ouvrière, antialcoolisme, etc.

Nous savons qu'en exprimant ce désir nous ne faisons que répondre aux pensées du distingué président de l'office Central, M. A. de Boisanger et du Président de la Société d'encouragement, M. Alfred de Nanteuil.

ŒUVRES DE PATRONAGE ET DE PERSÉVERANCE

CROIX-BLANCHE

NOUVELLES DE L'ŒUVRE

Guilligomarc'h. « Monsieur l'abbé L. G. vicaire à Brest, vient de faire à ses compatriotes deux conférences sur la *Croix-Blanche*. Plusieurs adhésions sont déjà certaines. »

D'une autre lettre : « J'ai recueilli 28 adhésions parmi les femmes, 18 parmi les jeunes filles du patronage, 3 parmi les jeunes gens. La semaine prochaine a lieu la retraite de communion, et je compte obtenir aussi plusieurs adhésions d'enfants. » (Lettre de M. le vicaire).

Penmarc'h. Dans cette paroisse il se consomme annuellement beaucoup d'alcool, ainsi, du reste, que dans toutes les paroisses qui comptent des marins en grand nombre. C'est aux marins, plus encore qu'aux autres, qu'il est urgent de prêcher la *Croix-Blanche*, car sans l'alcool l'aisance régnerait habituellement chez eux, ils sauraient économiser pour les mauvais jours et ne seraient pas exposés à manquer de pain.

Le dimanche de la Passion, les marins de Penmarc'h ont entendu, à toutes les messes, un sermon sur l'alcoolisme et la *Croix-Blanche*. A voir l'attention qu'ils ont prêtée aux paroles du prédicateur, on peut espérer que plusieurs s'enrôleront dans la *Croix-Blanche*. M. le Recteur s'adressera surtout aux enfants du catéchisme et s'efforcera de leur inspirer l'horreur de l'alcool.

Plouescat. La *Croix-Blanche*, installée depuis peu, est déjà florissante. Plus de 50 hommes et jeunes gens ont signé.

Tréogat. 35 adhésions de garçons, 25 de filles, et une dizaine chez les grandes personnes.

Saint-Frégant. En un mois, M. le Recteur a pu recueillir plus de 100 adhésions. D'autres viendront encore.

Mahalon. Lettre de M. le Recteur, en date du 13 Avril, annonçant que 4 hommes et jeunes gens, 75 garçons et 105 filles des écoles libres se sont enrôlés dans la *Croix-Blanche*.

Ile-Molène. Lettre de M. le Recteur : « Voilà déjà quelque temps que j'ai parlé à mes paroissiens de la *Croix-Blanche* et fait distribuer le tract : *Un grand péril national*. Il ne me reste plus qu'à recueillir des adhésions. Veuillez donc m'expédier 300 formules d'engagement de 3 mois. « J'espère que les femmes et les jeunes filles signeront en masse ; les enfants y viendront aussi, ainsi que quelques jeunes gens. Quant aux hommes, ce sera plus difficile. Mais enfin, je ferai ce que je pourrai. »

Lanarvily. D'une lettre de M. le Recteur : « Après quelques instructions à l'église et les réunions de l'Union Catholique, j'ai rassemblé une première fois les hommes à l'école libre des filles, le dimanche, 22 Mars. A l'issue de la conférence, 35 hommes et jeunes gens âgés de plus de

15 ans ont donné leur nom... Plus tard je réunirai les femmes ; à l'occasion des catéchismes, je parlerai de l'Œuvre aux enfants qui ont fait leur première communion solennelle. »

Saint-Pol-de-Léon. Sermon sur la *Croix-Blanche* aux 4 messes du lundi de Pâques, et conférence, après Vêpres, aux femmes de la Ligue patriotique des Françaises.

La *Croix-Blanche* est installée depuis longtemps à Saint-Pol-de-Léon, mais M. le Curé veut lui donner un nouvel essor. Il est aidé surtout par la Ligue patriotique des Françaises. Les Ligueuses de Saint-Pol méritent les plus grands éloges ; grâce à leurs efforts persévérants, la section de la *Croix-Blanche* compte 300 femmes, 200 enfants des écoles et une cinquantaine d'hommes et de jeunes gens. Les Ligueuses continueront à faire la guerre à l'alcool et s'attaqueront aux funestes habitudes en usage dans les marchés aux légumes : les transactions se font dans les auberges qui avoisinent la gare, et les paysans qui vendent des légumes, aussi bien que les acheteurs, se croient obligés de trinquer pour conclure leurs marchés. Pour détruire ces abus il faudra trouver des hommes énergiques capables de se soustraire aux tyrannies de l'usage et de refuser catégoriquement le verre d'alcool qu'on voudra leur imposer. C'est la *Croix-Blanche* qui formera de tels hommes.

Saint-Vougay. L'Œuvre de la *Croix-Blanche* a été établie dans cette paroisse le mardi de Pâques, après une conférence à la grand-messe. Plusieurs adhésions sont déjà certaines ; les jeunes ne pourront manquer de suivre l'exemple donné par un vénérable vieillard de la paroisse qui, malgré ses 80 ans, est encore plein de force et vaillance, et qui a tenu à s'inscrire dans la *Croix-Blanche*, donnant en cela, comme en tout le reste, le bon exemple à ses compatriotes.

En 8 jours, 48 adhésions ont été recueillies.

Ploudalmézeau. La *Croix-Blanche* est depuis longtemps établie dans cette excellente paroisse, mais M. le Curé voudrait déterminer dans sa population une levée en masse contre l'alcool, et c'est pour cela qu'il a fait prêcher encore la *Croix-Blanche* aux messes du dimanche de Quasimodo. Dans son bulletin paroissial il fait une propagande active et persévérante en faveur de l'Œuvre, et les résultats ne peuvent manquer d'être très beaux.

Lampaul-Ploudalmézeau. Lettre de M. le Recteur, en date du 7 Avril : « La paroisse de Lampaul vient enfin de s'enrôler dans la *Croix-Blanche*. J'ai déjà recueilli les noms

de 26 jeunes gens de bonne volonté et de 53 femmes. Espérons que la *Croix-Blanche* produira ici sous peu les heureux résultats qu'on a constatés en certaines paroisses privilégiées. Parmi les enfants de la 3^e et de la 4^e communion, 15 garçons et 18 filles ont aussi pris l'engagement : c'est dans les jeunes que je place surtout ma confiance. »

Brèlès. Le dimanche de Quasimodo, à Vêpres, la *Croix-Blanche* a été définitivement installée à Brèlès, et, sans crainte de se tromper, on peut affirmer que l'Œuvre y aura plein succès.

Le terrain était déjà tout préparé, car dans le patronage, des conférences antialcooliques avaient été données, accompagnées de projections lumineuses. Quel plaisir de passer un dimanche à Brèlès ! On se croirait dans une communauté religieuse. Au patronage, qui a vraiment grand air avec sa salle élégante et vaste, sa cour spacieuse et bien entretenue, l'on voit se réunir avant les Vêpres, après les Vêpres, les hommes et les jeunes gens ; ils sont là avec leurs prêtres qui les aiment et s'intéressent à eux ; les auberges sont délaissées et la question antialcoolique déjà à moitié résolue. La *Croix-Blanche* va achever de corriger quelques mauvaises habitudes qui persistaient encore, et Brèlès deviendra une paroisse de plus en plus chrétienne.

Moëlan. Dimanche, 19 Avril, très intéressante conférence de Madame Le Paul, du comité de Quimper, aux femmes de la Ligue patriotique des Françaises sur l'alcoolisme et la *Croix-Blanche*. Un appel chaleureux a été adressé à toutes les Ligueuses présentes. M. le Recteur, qui encourageait de sa présence cette nombreuse réunion, stimula le zèle des femmes et des jeunes filles, qui vinrent s'inscrire en assez grand nombre. Les tracts qui leur furent distribués achèveront de les éclairer et de les convaincre.

Lettre d'un père de famille du Léon au comité diocésain :
« J'ai pris un engagement de 3 mois dans la *Croix-Blanche* le 30 Novembre dernier avec mes enfants et deux domestiques, Nous allons maintenant prendre un engagement d'un an, et vous prions de nous adresser 10 diplômes d'engagement d'honneur. » Il nous faudrait, dans toutes nos paroisses, beaucoup de pères de famille comme celui-là.

Nos membres de la Croix-Blanche seront heureux et fiers de lire l'article suivant que nous empruntons à la Croix du 8 Mai :

Le Pape et les Ligues catholiques antialcooliques.— Nous avons rapporté, il y a quelques jours, la

réception par le Pape du pèlerinage de la Ligue internationale catholique antialcoolique, où figurait la *Croix-Blanche française*.

Non seulement, le Saint-Père en a béni les membres et les a félicités de leur croisade contre l'alcoolisme, mais encore il a, sur le champ, déclaré à la *Nuova Crociata*, la Ligue italienne, s'enrôler personnellement dans ses rangs et souscrire l'engagement de tempérance, c'est-à-dire de s'abstenir de toute boisson distillée, ce que Sa Sainteté pratiquait déjà d'ailleurs.

Et, de plus, le lendemain il a tenu à confirmer solennellement par écrit, son approbation et il a fait adresser par le cardinal Merry del Val la lettre suivante au Comité international :

Du Vatican, 23 avril 1914.

A M. le président et à MM. les membres du Comité directeur de la Ligue internationale catholique contre l'alcoolisme.

Notre Saint-Père le Pape Pie X, qui a béni avec effusion de cœur les 200 pèlerins de la Ligue internationale catholique contre l'alcoolisme, me charge de vous exprimer, ainsi qu'à toute votre Fédération, les sentiments de satisfaction et de gratitude qu'il a éprouvés en recevant vos hommages de vénération avec l'assurance de votre soumission filiale.

Le Souverain Pontife vous félicite du succès de la vaillante croisade entreprise par vous à travers le monde, appuyée sur les principes de l'Évangile et guidée par l'autorité de la hiérarchie. Il prie Dieu de féconder le zèle que vous déployez contre le terrible fléau, ennemi des corps et des âmes, et traînant après lui tant de misères physiques et morales.

En bénissant les efforts de toutes les Sociétés catholiques affiliées à votre Ligue, le Saint-Père bénit la bonne volonté de tous leurs adhérents et les encourage à persévérer dans leur généreux apostolat.

Les Papes, en ces derniers temps, n'ont pas omis de signaler le mal funeste que vous combattez et ils ont proclamé la nécessité de prompts et efficaces remèdes. Des Conciles provinciaux, des évêques dans toutes les parties du monde ont jeté le cri d'alarme et ont éclairé les consciences. A leur suite des hommes de foi, de science et d'action ont provoqué, par la parole et par l'exemple, un mouvement très salulaire dans les œuvres catholiques de tempérance.

Combien il est utile de montrer le fléau de l'alcoolisme dans ses effets économiques, moraux et physiologiques, en le mettant en corrélation avec la déchéance des individus, dont il déprime et ruine la santé, l'intelligence, la conscience, la liberté ; avec la déchéance des familles, au sein desquelles il engendre la confusion et le désordre ; avec la déchéance de la société qu'il menace dans ses intérêts les plus graves ! Aussi bien parmi les œuvres sociales, il n'en est point de plus urgente.

C'est pourquoi il sera très agréable au Souverain Pontife de voir votre Ligue se fortifier encore par l'accession de nouvelles Sociétés catholiques. Sa Sainteté exprime hautement le désir que le clergé encourage partout cette œuvre de rééducation et de préservation sociales et qu'il se place, par l'enseignement et par l'exemple, au cœur même de la lutte contre un mal qui sème, dans certains pays surtout, tant d'opprobres parmi les fidèles.

Mais ce combat ne conduira sûrement à la victoire que s'il est soutenu par la grâce divine puisée dans la prière, dans la fréquentation des sacrements et dans la pratique générale de la mortification chrétienne : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam* (Ps. cxxvi, I.). Que la lumière de l'Evangile de Jésus-Christ rayonne dans les esprits et dans les cœurs et le fléau s'arrêtera avec le cortège des maux qu'il entraîne à sa suite.

Le Saint-Père est heureux de bénir votre Fédération avec toutes les Sociétés qui la composent ; il bénit votre très vénéré protecteur S. Em. le cardinal Mercier, qui met un zèle si digne d'éloges à refouler la marche et à supprimer les causes de l'alcoolisme.

Avec mes vœux personnels et toutes mes félicitations pour votre grande et sainte entreprise, veuillez recevoir, Messieurs, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

R. cardinal MERRY DEL VAL.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES (Groupe de Concarneau, Lanriec et Trégunc). **Rapport de M^{lle} de Lonlay, au Congrès du 18 Mars.** (suite et fin).— Nos réunions générales groupent toujours plusieurs centaines de Ligueuses. Au mois de Juin, M^{lle} de Châteaurocher fait à Lanriec une excellente conférence sur la presse, qui décide plusieurs familles à s'abonner à la *Croix*. Au mois de Novembre, M. Arnaud, dans ses deux conférences à Concarneau et à Lanriec démontre à son nombreux auditoire la tyrannie antireligieuse des Francs-

maçons qui nous gouvernent.

A Concarneau les réunions trimestrielles, présidées par M. le Curé, groupent une soixantaine de dizainières, venues de tout le canton afin d'y recevoir les avis et les conseils qui leur indiquent de quel côté diriger leurs efforts dans la lutte pour le bien. Tous les mois a lieu une réunion moins nombreuse de dizainières, mais qui se renouvelle autant que possible dans les différents groupes de Concarneau, Lanriec et Trégunc ; on y étudie le résultat des travaux entrepris ; et la même causerie et la même résolution, données dans les différents groupes, assurent la même marche à suivre et dérangent moins nos dizainières, du dévouement desquelles nous craignons quelquefois d'abuser.

Tous les samedis sans exception, les membres actifs du bureau de Concarneau se réunissent pour la répartition des journaux, des convocations aux réunions, et aux heures d'adoration qui se multiplient et ne se font régulièrement que grâce aux invitations distribuées en temps voulu.

Le programme de la ligue étant de prêter son concours à toutes les œuvres de la paroisse, de nombreuses ligueuses se sont occupées avec zèle du catéchisme, dont l'organisation par groupe est excellente à Concarneau et pourrait faire un bien immense aux enfants, s'ils y venaient régulièrement. Malheureusement des absences journalières annulent chez beaucoup l'influence qu'on essaie de prendre sur eux.

Pour aider nos ligueuses dans l'éducation première de leurs petits enfants, une garderie a été organisée à Lanriec, et tous ces petits y apprennent dès deux ans à balbutier le nom du Bon Dieu, qu'ils n'entendront plus jamais dans les écoles athées, que plus tard ils fréquenteront presque tous. Pour protéger les jeunes filles, nous nous efforçons d'en retenir le plus possible au pays, en leur procurant du travail ; au moment où les usines ne fonctionnent pas, nous avons occupé 430 ouvrières et le montant de nos dépenses a été de 135000 fr. En plus de ce bien matériel nous pouvons constater le bien moral obtenu sur toute cette jeunesse par les 10 religieuses du Saint-Esprit qui s'en occupent journellement avec tant de dévouement, et qui, après de sérieuses et instructives explications sur le catéchisme et l'évangile, les préparent aussi à être, un jour de bonnes ménagères, en leur donnant toutes les semaines une leçon de coupe, de couture ou de raccommodage. Elles leur donnent aussi des idées d'économie en leur faisant placer sur leur livret d'épargne dotale des petites sommes qui, jointes aux primes que leur verse l'atelier, assurent à chacune d'elles,

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coic, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

A MÉDITER

Si jamais vous rencontriez des gens qui se vantent d'être croyants, dévoués au Pape, et qui veulent être catholiques, mais considéreraient comme la plus grande insulte d'être appelés cléricaux, dites solennellement que les fils dévoués du Pape sont ceux qui obéissent à sa parole et la suivent en tout, et non ceux qui étudient les moyens d'en éluder les ordres ou de l'obliger, par des instances dignes d'une meilleure cause, à des exemptions ou des dispenses d'autant plus douloureuses qu'elles causent plus de mal ou de scandale. Ne cessez jamais de répéter que, si le Pape aime et approuve les associations catholiques qui se proposent comme but même le bien matériel, il a toujours répété que chez elles le bien moral et religieux doit toujours l'emporter et que, à l'intention juste et louable d'améliorer le sort de l'ouvrier et du paysan, doivent toujours être unis l'amour de la justice et l'usage des moyens légitimes de maintenir, entre les différentes classes sociales, l'harmonie et la paix. Dites clairement que les associations mixtes et les alliances avec de non-catholiques pour le bien-être matériel, sont permises sous certaines conditions déterminées, (1) mais que le Pape a une prédilection particulière pour les unions de fidèles qui, ayant laissé de côté tout respect humain et fermé les oreilles à toute flatterie ou menace en sens contraire, se serrent autour du drapeau, qui, si combattu qu'il soit, est le plus beau et le plus glorieux, parce qu'il est le drapeau de l'Eglise.

(Discours de Pie X le 27 Mai 1914).

(1) Ces conditions sont 1° que les catholiques fassent par ailleurs partie de groupements catholiques et, 2° que ces Associations, respectant la justice, ne soient pas créées dans une mentalité de lutte des classes.

une somme fort utile quand arrivera le moment d'entrer en ménage ; 70 de ces jeunes filles viennent de s'enrôler dans la ligue de la *Croix-Blanche* afin de contribuer elles aussi, par leur exemple et les bons conseils qu'elles donnent autour d'elles à la lutte contre ce grand fléau de l'alcoolisme qui ravage notre Bretagne. Enfin le dimanche, après les offices une quarantaine de ces jeunes filles viennent encore se grouper autour de leurs chères religieuses, pour achever la journée dans de bonnes et utiles distractions, comme leçon de peinture, de chant, pendant que les plus instruites rédigent des résumés des sermons et conférences entendues.

Puisse Jeanne d'Arc protéger toute cette jeunesse et tous nos travaux, cette année encore nous célébrerons sa fête avec force lanternes et drapeaux, en 1913 nous avons procuré à nos ligueuses un millier de lanternes et des centaines d'étendards, au mois de Mai nous serons encore à leur disposition, pour faciliter le décor de leurs maisons, et nous ne manquerons pas cette année, comme les précédentes d'aller en pèlerinage à pied et aux chants des cantiques, demander à Sainte-Anne de Fouesnant toutes ses bénédictions pour notre chère ligue.

ŒUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET CHARITABLES

Mutuelle-Bétail de Névez.— Au passage de Monseigneur dans la paroisse de Névez, les œuvres catholiques lui ont présenté leurs hommages, et parmi elles, une nouvelle œuvre, à peine éclosée, la Mutuelle-Bétail de Névez, fondée et dirigée par le comité paroissial, tout en admettant dans ses membres des individualités de tous les partis.

Fondée le 16 Mars, après un hiver d'études et de propagande active, la Société s'est constituée sur un chiffre de 50 adhérents environ pour 43000 fr. de capital bétail à peu près.

La fin de Mars, le mois d'Avril tout entier ont été consacrés à une estimation à domicile et le 3 Mai une Assemblée se réunissait dont le principal but était le paiement des cotisations semestrielles.

Nous sommes arrivés à 224 adhérents participants pour 104380 fr. de capital bétail. C'est un gros chiffre de début, qui, je l'espère, ne fera qu'augmenter.

Le faisceau des œuvres catholiques de Névez, dont le comité paroissial est l'âme et le bras, est ferme. Les œuvres s'y entraînent mutuellement et se facilitent leur tâche l'une l'autre.

L'initiateur, a été l'ancien vicaire de la paroisse, M. l'abbé Sichez, maintenant à Quimperlé.

UN AN !

Le Bulletin des Œuvres du Diocèse de Quimper et de Léon achève avec ce douzième numéro le cycle de sa première année. A-t-il répondu au Programme que Monseigneur l'Evêque lui a tracé dans la lettre qui l'accréditait auprès du Clergé, des Unions Paroissiales et Cantonales et des personnes d'œuvre ? A-t-il été vraiment leur « Directoire » selon la parole épiscopale, leur « instrument de travail », selon l'ambition que nous manifestions, par les rapports qu'il a reproduits, par le mouvement des œuvres dont il a signalé les étapes, par les sujets que, avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque, il a proposés chaque mois aux études et aux délibérations des Comités Paroissiaux et Cantonaux ? Un coup d'œil jeté sur l'ensemble de la documentation offerte à nos lecteurs nous donne la confiance de n'être pas resté trop au-dessous de notre tâche.

Sous le titre « à méditer », le *Bulletin* a porté en première page des citations très importantes de Léon XIII et de Pie X, marquant l'esprit qui doit animer nos œuvres sociales ; et pour en faire ressortir leur importance dans les conjonctures actuelles, il y a joint deux fois des commentaires très remarquables du R. P. Rutten et du R. P. de la Brière. Aujourd'hui encore, la place d'honneur appartient aux graves paroles prononcées le 27 Mai dernier par Pie X. A côté de ces augustes paroles, ce furent des passages de la lettre collective des Evêques de Bretagne, et surtout des extraits des discours ou des lettres de notre Evêque vénéré, particulièrement les deux dernières lettres-circulaires ; la première sur « quelques œuvres catholiques, portant nomination des membres appelés à faire partie du Bureau diocésain des œuvres » ; la seconde donnant de très graves instructions au sujet des « Patronages laïques. »

Des tableaux d'ensemble ont successivement présenté l'état des affiliations à l'*Archiconfrérie des Hommes du Sacré-Cœur*, à celle de la *Doctrina Chrétienne*, à celle des *Patronages et Œuvres de jeunesse* ; puis les *Associations de Chefs de Famille* faisant partie de la Fédération diocésaine, celles qui sont agrégées à l'*Association de la Jeunesse Catholique* ; les œuvres agricoles rayonnant autour de l'*Office Central* et de la *Société d'Encouragement* aux œuvres agricoles ; les *Secrétariats du Peuple*, les *Syndicats catholiques* d'employés et d'ouvriers, la *Ligue Patriotique des Françaises*, l'*Œuvre de la Protection de la Jeune Fille*, l'*Œuvre antialcoolique de la Croix-Blanche*, les *Bulletins Paroissiaux*, enfin la statistique des *Missions et des Retraites fer-*

mées en 1912 et 1913.

Dans ses 210 pages de texte très serré, le *Bulletin* a donné les rapports sur l'*Etude* dans les Œuvres de Jeunesse, par M. J. Le Doaré, sur la *Bonne Presse* dans la Région Brestoise, sur le *Secrétariat du Peuple de Morlaix*, sur les *Bretonnes échouant dans les hôpitaux à Paris*, sur les *institutions de la Ligue Patriotique des Françaises dans la section de Concarneau*, par M^{lle} de Lonlay.

Chaque mois une chronique très nourrie, de M. le Chanoine Uguen, président de la Section diocésaine de la *Croix-Blanche* a tracé les développements providentiels et bien encourageants de l'œuvre antialcoolique dans nos paroisses.

Une autre chronique mensuelle, consacrée aux *Associations de Chefs de Famille*, a tenu au courant des efforts entrepris en faveur de la *Répartition proportionnelle scolaire* des subventions communales, et des oppositions sectaires de la Préfecture, de la lutte contre les livres condamnés. Elle a mis au pilori les écoles qui, rebelles à toutes les protestations des Pères de Famille, imposent à nos enfants baptisés l'usage infâme des livres à l'Index. Elle nous parla en outre des *œuvres post-scolaires* ; de nos *soldats* et de la campagne à poursuivre pour les soutenir, dans la pratique de leurs devoirs chrétiens ; du *Rosaire vivant* à la Caserne ; des moyens d'assurer l'accès du prêtre dans les hôpitaux militaires près de nos soldats malades ou mourants, enfin des protestations à élever contre l'abus intolérable des *chansons de marche obscènes*.

D'autre part le *Bulletin*, en vue des décisions à prendre dans nos Comités Paroissiaux et Cantonaux, a porté toute son attention à dégager les conclusions pratiques auxquelles ont abouti les nombreuses réunions de nos différentes œuvres : *Ligue Patriotique des Françaises*, *Protection de la Jeune Fille*, *Œuvre des Emigrants*, *Syndicats*, *Œuvres rurales*, *Patronages et Œuvres de Jeunesse*, *Catéchismes*, se préoccupant toujours de préparer l'avenir, et d'orienter l'action des œuvres vers plus de foi, plus d'amour surnaturel, plus d'attachement à la piété liturgique et aux offices solennels.

Mais ce dont le clergé paroissial et les membres des Comités Catholiques auront le plus de gré au *Bulletin*, c'est de leur avoir proposé chaque mois et préparé par des considérations bien étudiées et soumises à l'approbation de l'autorité Episcopale, les matières du programme de leurs délibérations mensuelles. Il suffit d'énumérer les divers sujets ainsi offerts, pour comprendre qu'ils embrassaient les questions les plus opportunes et les plus urgentes à traiter, entre chrétiens dévoués et

résolus à servir d'auxiliaires au clergé, en vue de « tout restaurer dans le Christ. »

Qu'on nous permette de rappeler ici dans un tableau les sujets de ces programmes mensuels.

- 1° *Le Pèlerinage d'hommes à Montmartre.*
- 2° *La Croix-Blanche, ses statuts, ses sections paroissiales.*
- 3° *La Fédération diocésaine des Associations de Chefs de Famille.*
- 4° *Les Chaînes de communions réparatrices.*
- 5° *Les Emigrations de jeunes garçons.*
- 6° *Les Revendications scolaires.*
- 7° *Les Croix des Chemins : statistique, traditions, restaurations.*
- 8° *Le repos dominical à la campagne, et les contrats de fermage.*
- 9° *Les œuvres militaires et les Chefs de Famille.*
- 10° *Les Confréries des hommes du Sacré-Cœur.*
- 11° *Les Symptômes morbides du Libéralisme.*
- 12° *L'hommage paroissial au Sacré-Cœur.*
- 13° *Nos Soldats et Marins.*
- 14° *Les retraites fermées.*
- 15° *Etude pratique sur les Patronages laïques.*
- 16° *La R. P. S. aux Conseils municipaux.*

Dans l'avenir l'action du *Bulletin* deviendra d'autant plus importante qu'il sera l'organe communiquant à tous nos *Comités paroissiaux et cantonaux* les résolutions et sujets d'études proposés par le *Bureau diocésain* dont les réunions mensuelles vont provoquer une activité toute nouvelle de la part de nos *Unions Catholiques*.

Le Directeur diocésain des Œuvres adresse donc un appel nouveau à Messieurs les Curés et Recteurs. Pour que le travail de leurs comités paroissiaux soit vraiment fructueux, il est souverainement utile que tous les membres soient abonnés au *Bulletin* et puissent préparer les délibérations par une lecture privée très attentive. Ils viendront en séance tout armés pour la discussion, et toutes les œuvres y gagneront en vitalité.

Qu'ils veuillent donc adresser sans retard leurs listes d'abonnés, quittes à verser le montant aux prochaines retraites ecclésiastiques.

Ecrire à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien Coïc, Quimper.

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX ET CANTONAUX (Juin-Juillet)

- 1° *L'hôpital militaire de Nantes-Doulon.* — (Voir page 199).
- 2° *Les Syndicats Catholiques.* — (Voir pages 191 et 208).

Œuvres de Piété

Une Association Catholique de Pharmaciens Français

La Semaine Religieuse du diocèse de Lyon présente en ces termes le nouveau groupement :

« Pour tous ceux qui travaillent à la restauration des pratiques religieuses et en suivent attentivement les incontestables progrès, il n'est pas de symptôme plus encourageant que la tendance, qui se manifeste dans toutes les professions, à constituer des groupements exclusivement *confessionnels*, selon l'expression à la mode. La caractéristique de ces nouvelles organisations formées entre les membres d'une même profession, unis par des convictions communes, est, non seulement de mettre en pratique les enseignements de Léon XIII contenus dans les grandes Encycliques « *Humanum genus* » et « *Rerum novarum* », et de réaliser dans la vie courante la devise de Pie X : « *Instaurare omnia in Christo* », c'est encore et surtout, au suprême degré, la confiante soumission au divin conseil de l'Evangile : *Querite primum regnum Dei et gloriam ejus et hæc omnia adjicientur vobis.* — Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa gloire, et le reste vous sera donné par surcroît ; Aussi bien, dans ces sociétés, ne s'occupe-t-on des intérêts matériels que dans la mesure où ils touchent à la morale.

« Nos lecteurs connaissent déjà la Société médicale de St-Luc, la grande Association Catholique des Cheminots, celle des Professeurs catholiques de l'Université, les Catholiques des Beaux-Arts, etc. Ils seront heureux d'apprendre que, sur l'initiative de quelques pharmaciens de Lyon, une Association Catholique de Pharmaciens français vient de se constituer, avec la juste ambition de se propager dans toute la France. »

Nous recommandons cette Association aux Pharmaciens catholiques si nombreux dans notre diocèse. Qu'ils envoient leur

carte d'adhésion à l'Association Catholique des Pharmaciens Français, rue Vaubecour à Lyon ! et qu'ils s'y abonnent au Bulletin dont le 1^{er} numéro est de Mars 1914.

ŒUVRE DU CHEMIN DE LA CROIX POUR LES HOMMES

Ecoutez ce touchant récit : « Mgr. Rumeau, évêque d'Angers, présentant une supplique en faveur de l'Œuvre et de ses membres présents et à venir au Souverain Pontife eut la joie de voir la physionomie de Pie X se transfigurer et s'éclairer à la fois d'un rayon d'étonnement et de satisfaction

- Des hommes, mon fils ? — Oui, Saint Père.
- Qui font le chemin de la Croix ? — Oui, Saint-Père.
- Tout seuls ? — Oui, Saint Père.
- Tous les mois ? — Oui Saint Père.
- C'est admirable, mon fils.

Et Pie X écrivait de sa main, sur le document présenté, la bénédiction si chrétiennement désirée, que nous traduisons :

En vous félicitant, cher fils, de votre œuvre sainte et salubre et en priant Dieu de tout cœur de vous combler de ses faveurs. Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique.

« Le 10 Février 1912. Pie X, Pape. »

Grouper ensemble des hommes de foi, interrompant leurs travaux ou profitant d'une soirée, pour faire pieusement le Chemin de la Croix, exercice dont il faut reconnaître que dans nos églises comme au Calvaire, les femmes seules donnent l'exemple, tel est le but de cette belle œuvre.

« Glorifier la Sainte Passion de Notre Seigneur, dit la petite notice, prier pour l'Eglise, le salut de la France, faire œuvre de réparation, implorer la miséricorde de Dieu pour notre chère patrie, enfin, faire profiter des faveurs immenses, accordées par le Saint Siège à ce saint exercice, les âmes des associés défunts ou des membres disparus de nos familles. . . ce sont là les motifs principaux de notre œuvre ; mais elle contribuera aussi beaucoup à développer en nous l'amour de Notre Seigneur et les sentiments d'une piété plus ardente. »

La Bénédiction de Pie X a porté ses fruits. D'Angers où elle compte 220 membres assidus, l'œuvre s'est étendue à Saumur, Poitiers, Château-Gontier, Nantes (2 sections), Laval (2 sections), Rennes, Saint-Brieuc, Bordeaux, Versailles, Paris-Mont-

martre, Le Mans, Fougères, Saint-Malo.

Et même jusqu'à Constantinople et au Caire.

Monseigneur donne son approbation et ses encouragements à la diffusion de cette œuvre dans le Diocèse. Déjà des Groupes se forment à Quimper, à Douarnenez. Nos membres des Unions catholiques, des Associations des Cheminots Français, de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, et de nos œuvres de jeunesse y trouveront un aliment précieux à leur dévotion et à leur zèle.

Œuvres scolaires et post-scolaires

Affiliation à l'Archiconfrérie des Patronages

(suite).

(S'adresser à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain). — Voir Bulletin des Œuvres, pages 77, 110 et 127 :

Archiprêtre de MORLAIX. — Morlaix, Saint-Mathieu : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeur, M. Conseil, vicaire. 15 auxiliaires. 70 inscrits.

Morlaix, Saint-Mathieu : Patronage de N.-D. du Mur, (Filles) ; Directrice, M^{lle} Ad. Artur. 60 inscrites.

Morlaix, Saint-Mathieu : Ouvroir N.-D. du Mur, (Filles) ; Directrice, S^r Philomène. 125 inscrites.

Morlaix, Saint-Mathieu : Garderie S^r Joseph, (Garçons) ; Directrice, M^{lle} F. Artur, 12 auxiliaires. 200 inscrits.

Morlaix, Saint-Martin : Patronage N.-D. de Liesse, (Garçons) ; Directeur, M. Loëc, vicaire. 190 inscrits.

Morlaix, Saint-Martin : Patronage N.-D. de Lourdes, (Filles) ; Directrice, M^{lle} Le Moing, 4 auxiliaires. 140 inscrites.

Morlaix, Saint-Melaine : Patronage Saint-François Xavier, (Garçons) ; Directeur, M. Le Roux, vicaire, 5 auxiliaires. 83 inscrits.

Morlaix, Saint-Melaine : Patronage Saint-Melaine, (Filles) ; Directrice, M^{lle} A. Boonen, 8 auxiliaires. 52 inscrites.

Plougasnou : Patronage Sainte-Anne, (Filles) ; Directrice, M^{lle} de Beauroyre, 4 auxiliaires. 60 inscrites.

Plougasnou, Mesgouez : Patronage Sainte-Geneviève, (Filles) ; Directrice, M^{lle} de la Briffe, 4 auxiliaires. 120 inscrites.

Plougasnou : Patronage Saint-Joseph, (Garçons) ; Directeur, M. Guéguen, vicaire. 50 inscrits.

Plouigneau : Patronage Saint-Yves, (Garçons) ; Directeur,

M. Abgrall, vicaire. 55 inscrits.

Taulé : Patronage Saint-Pierre, (Garçons) ; Directeur,
M. Guillermin, vicaire. 80 inscrits.

Ecoles imposant aux élèves des livres condamnés. — BREST. — Ecole de Garçons, rue Monge. *Histoire de France de Calvet ; Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de lectures classique de primaire.*

Ecole de Garçons, place Sanquer. Cours supérieur, 2^e classe (M. Langlois) : *Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale et d'Instruction civique de primaire.*

Cours supérieur, 1^{re} classe (M. Cabour) ; *Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale et d'Instruction civique de Primaire.*

2^e classe élémentaire (M. Tisserand) : *Histoire de France de Devinat, cours moyen.*

Classe de M. Caër : *Histoire de France de Calvet.*

Ecole des Filles de la rue de la Mairie. Cours préparatoire au Certificat d'études : *Histoire de France de Calvet.*

SAINT-MARC. — L'*Histoire de France de Gauthier et Deschamps* est en usage, malgré tous les efforts de la municipalité, dans les classes de MM. Kernéis, Chossec et Kerlidou (école des garçons), — et dans les classes de M^{mes} Ségalen, Pennec, Le Moal et M^{lle} Simon (écoles des filles).

QUIMPER. — Ecole des Garçons de Saint-Corentin, 9^e classe ; *Gauthier et Deschamps* cours préparatoire.

Ecole des Garçons de la rue du Chapeau Rouge, classe de M. Le Naour, *Histoire de France de Rogie et Despiques.*

PORSPORDER. — Ecole des Garçons, classe de M. Montfort, *Gauthier et Deschamps*, cours préparatoire.

SAINT-RENAUD. — Ecole des Garçons, classe de M. Le Roux : *Gautier et Deschamps.*

LANDERNEAU. — Ecole des Garçons de Saint-Thomas. — 1^{re} classe (M. Le Flem) ; *Histoire de France de Rogie et Despiques*, cours supérieur.

5^e classe (M. Gourmelon) : *Histoire de Gautier et Deschamps*, cours élémentaire.

CROZON. — Ecole des Garçons du Bourg classe de M. Pioche : *Histoire de France de Gauthier et Deschamps.*

SIZUN. — 1^{re} classe, (M. Couach), *Manuel d'Histoire de Calvet.*

2^e classe, (M. Guyomarc'h), *Manuel de Devinat.*

POUR NOS SOLDATS DU XI^e CORPS

L'hôpital Militaire de Nantes-Doulon destiné à recevoir les soldats malades ou blessés de la garnison de Nantes et du XI^e Corps d'armée, sera ouvert dans quelques jours.

Cet hôpital, dit-on, sera laïcisé : point de Sœurs, point de prêtre, point de chapelle, pour nos enfants de Bretagne et de Vendée, les plus nombreux dans le XI^e corps !

Les familles bretonnes sont fières de donner leurs enfants au service de la France, mais la France en retour doit à ces soldats bretons, en cas de maladie, des soins maternels que seules les Sœurs peuvent garantir, la possibilité de remplir leurs devoirs religieux, que seule une chapelle dans l'hôpital leur procurera, et la sollicitude pour le salut de leurs âmes que seule la visite régulière et libre d'un aumônier peut leur assurer.

Il est nécessaire que l'opposition sectaire de la municipalité nantaise cesse devant les réclamations de toutes nos familles bretonnes.

Pour rendre efficaces nos réclamations, nous faisons un appel très pressant à nos quatre groupements diocésains organisés : Fédération diocésaine des Associations de Chefs de Famille, Association de la Jeunesse Catholique, les Unions paroissiales, et la Ligue Patriotique des Françaises.

Nous prions MM. les Curés et Recteurs de convoquer d'urgence leurs *Comités*, de les organiser en vue de pétitionnements à adresser aux municipalités, et aux autorités civiles et militaires, réclamant l'observation vigoureuse du « règlement sur le service de santé de l'Armée, titre III, chap. 2. section VI, Bulletin Officiel du Ministre de la Guerre, 1908 », et revendiquer trois choses :

1^o Le Maintien des sœurs dans le nouvel hôpital militaire de Nantes-Doulon.

2^o Liberté pour le prêtre, d'y faire sa visite journalière.

3^o Aménagement d'une Salle pour l'exercice du culte, quand il sera demandé.

Pour les feuilles de pétitionnement, s'adresser à M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain des Œuvres (Evêché.)

CROIX-BLANCHE

SITUATION DE L'ŒUVRE DANS LE DIOCÈSE

Il y aura bientôt deux ans que la *Croix-Blanche* a été introduite dans le diocèse, et il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs de connaître les paroisses qui l'ont adoptée.

Nous donnerons aussi les chiffres indiquant le nombre des adhérents, en ayant soin de faire remarquer que ces chiffres sont presque toujours trop faibles, car ils n'indiquent souvent que les adhérents de la première heure.

Quimper. Paroisse Saint-Corentin une douzaine de membres ; paroisse Saint-Mathieu 40 enfants du patronage et quelques grandes personnes ; Grand séminaire 66 ; Ecole Saint-Vincent 320.

Kerfeunteun. 64 engagements d'un an à l'Ecole Saint-Charles et quelques autres dans la paroisse.

Langolen. 68 adhérentes à l'école des filles, et environ 40 hommes et jeunes gens.

Concarneau. Une centaine de jeunes marins et de jeunes ouvriers.

Lanriec. 41 jeunes filles de l'ouvrier.

Trégunc. 40 jeunes filles de l'ouvrier.

Névez. 40 jeunes filles de l'ouvrier.

Douarnenez. Une soixantaine d'adhérents en ville, sans compter ceux de l'Ecole Saint-Blaise.

Elliant. 88 à l'école libre des filles, 53 à l'école libre des garçons.

Tourc'h. Quelques unités.

Rosporden. Quelques jeunes gens.

Bénodet, Saint-Evarzec, Plonéour-Lanvern. Un petit groupe.

Plovan. Plus de 100 femmes, et un bon noyau d'hommes et de jeunes gens.

Pouldreuzic. Un groupe de jeunes gens.

Tréogat. 35 garçons de 10 à 15 ans, 20 filles de 10 à 15 ans, 3 jeunes filles, quelques hommes.

Audierne et Plouhinec. Plus de 100 marins sont inscrits à l'abri du marin.

Esquibien, Clédén-Cap-Sizun, Meilars. Des groupes de jeunes gens.

Mahalon. 105 élèves de l'école des filles, 76 de l'école des garçons, 4 hommes.

Ile-de-Sein. En Juillet 1913 : 82 hommes et jeunes gens, 124 femmes.

Pont-L'Abbé. 5 maîtres et 60 élèves de l'Ecole Saint-Gabriel.

Combrit. Des groupes aux écoles libres, et quelques unités par ailleurs.

Le Guilvinec. L'Œuvre y est bien lancée et comptera vraisemblablement plusieurs centaines d'adhérents.

Loctudy. Un bon groupe de jeunes gens.

Penmarc'h. Beaucoup d'enfants et plusieurs grandes personnes.

Brest. Dans toutes les paroisses il y a des groupes, et la jeunesse catholique compte une centaine de ses membres dans la *Croix-Blanche*. Les écoles libres de garçons des *Carmes*, de *Saint-Martin* ont chacune une quarantaine d'élèves inscrits ; l'école libre des filles du *Pilier-Rouge* en a 80.

Lambézellec, Saint-Pierre. Des groupes.

Gouesnou. En Décembre 1913 ; 30 hommes ou jeunes gens, 32 jeunes filles.

Saint-Marc. L'Œuvre y est fortement établie ; dès le premier jour plus de 20 jeunes gens se sont inscrits.

Plougastel-Daoulas. L'Œuvre y est fondée, les adhérents seront nombreux.

Saint-Urbain. Une cinquantaine d'adhérents.

Hanvec. Un groupe.

Landerneau. 153 à l'Ecole Saint-Joseph.

Dirinon. Un groupe.

Guipavas. On y mène une active campagne contre l'alcool.

La Forêt-Landerneau. A eu l'honneur d'entreprendre, la première, la croisade antialcoolique ; la *Croix-Blanche*, établie depuis 4 ans, y compte environ 150 membres et y a fait le plus grand bien.

Pencran. 52 hommes ou jeunes gens, 80 femmes.

Le Relecq. Un groupé.

Lannilis. 92 hommes et jeunes gens, 113 écoliers.

Guissény. 230 hommes et jeunes gens, plusieurs centaines d'enfants et de femmes.

Landéda. Quelques unités.

Saint-Frégant. Plus de 100 déjà, et le nombre augmentera encore.

Lesneven. Un groupe au collège, et quelques adhérents dans la paroisse.

Goulven. Quelques unités.

Le Folgoët. Un bon groupe à l'école normale.

Kerlouan. Des centaines.

Kernouez : 150 ; *Ploudaniel* : 140 ; *Plounéour-Trez* ; l'Œuvre y comptera bientôt des centaines d'adhérents. *Saint-Méen* : 100.

Ouessant. 630 dont 483 pour un an au moins.

Plabennec. Un bon groupe de jeunes gens.

Kernilis. Près de 400.

Lanarvily. 35 hommes et jeunes gens, beaucoup de femmes.

Loc-Brévalaire. Un groupe.

Plouvien. Des centaines.

Ploudalmézeau. 55 hommes dès la 1^{re} conférence (Mars 1913). Le nombre depuis s'est accru.

Brèlès. L'Œuvre, nouvellement établie, y aura plein succès.

Lampaul-Ploudalmézeau. 116 inscrits.

Landunvez, Tréglonou. Des groupes.

Tréflévénez. Un groupe.

Saint-Renan. 17 hommes et jeunes gens, 77 garçons de l'école libre.

Ile-Molène. Un bon groupe.

Plouarzel. Un groupe.

Ploumoguer. Une quarantaine.

Châteaulin. 50 engagements d'un an à l'école Saint-Louis.

Pont-de-Buis. Une quarantaine.

Collorec. Un bon groupe.

Rosnoën. Un bon groupe de jeunes gens.

Bolazec. Un groupe. *Scrignac*. Un groupe.

Pleyben. Des jeunes gens et des enfants des écoles.

Brasparts. 75 garçons, 93 filles des écoles, une quarantaine d'hommes et de jeunes gens, des centaines de femmes.

Gouézec. Un groupe est en formation.

Morlaix. Beaucoup de membres de la Jeunesse Catholique, et quelques groupes par ailleurs. On y a fait beaucoup de conférences antialcooliques.

Plougonven. Un groupe.

Pleyber-Christ. L'Œuvre s'y développe et paraît assurée d'un grand succès.

Sizun. Une cinquantaine d'hommes et de jeunes gens.

Saint-Pol-de-Léon. 550 environ.

Ile-de-Batz, Plouénan, Plougoulm, Roscoff : des groupes.

Landivisiau : 4 maîtres et 102 élèves de l'école libre de garçons.

Plouescat. Plus de 50 après quelques semaines de propagande.

Tréfléz. Une cinquantaine.

Saint-Vougay. 48 hommes et jeunes gens.

Guilligomarc'h. 124.

Moëlan. 21.

Pont-Aven. Un groupe.

Dans une vingtaine de paroisses il y a encore des membres isolés qui se sont adressés directement au comité diocésain pour demander à être inscrits. Quelquefois ce sont des familles entières, père, mère, enfants et domestiques, qui, d'un commun accord, viennent, à la *Croix-Blanche*, et nous recevons, de ce fait, très fréquemment des lettres bien touchantes, de toutes les parties du diocèse.

Encore un effort, et bientôt la *Croix-Blanche* sera fondée dans la moitié des paroisses du diocèse, en attendant que toutes, toutes sans exception l'établissent. Rien de plus facile que de faire accepter cette œuvre de salut. Partout les jeunes comprennent d'instinct qu'il est temps de réagir contre les funestes habitudes qui se sont introduites dans le pays ; il suffit de faire appel à leur bonne volonté. Les femmes aussi, qui ont tant à souffrir de l'alcoolisme, sont gagnées d'avance à la cause.

Les jeunes gens, les femmes, les enfants, c'est assez pour commencer, et les hommes viendront ensuite, gagnés peu à peu par la force de l'exemple.

Le mal causé par l'alcool est si grand qu'il est urgent de travailler partout à en arrêter l'extension.

Bibliographie.— Une seconde édition de la *Révolle des Bretons contre l'alcool* vient de paraître. Elle contient 38 pages et se vend 0 fr. 15.

M. Uguen vient aussi de faire paraître une petite brochure bretonne : *Gwirionesiou var an odivi*. Prix : 0 fr. 10.

Presse et Conférences

Garlan

UNION CATHOLIQUE

Le dimanche de Pâques, après les vêpres, s'est tenue la réunion plénière de l'Union catholique, depuis longtemps préparée

par le zélé et actif Pasteur et par le bureau de l'Union. L'assistance fut très nombreuse et les orateurs furent très écoutés et applaudis.

Après la prière, M. Louis Lautrou, président de l'Union, a lu une belle lettre de M. le général Hilarion de Forsanz, notre président honoraire. Dans les déclarations du général de Forsanz nous relevons les idées principales suivantes ; nécessité urgente pour les catholiques et les libéraux de s'unir entre eux devant l'état lamentable de la France livrée aux pires ennemis du catholicisme et du bon ordre ; nécessité de mieux éduquer la jeunesse pour arrêter les progrès alarmants de la criminalité juvénile.

Puis M. Lautrou donna la parole à M. Jean Bodros, vice-président, qui parla de la nécessité de la religion, sauvegarde de la paix et du bon ordre dans la société.

M. Bodros nous a prouvé qu'en public comme en particulier il savait manier la parole. Des applaudissements nourris ont salué la fin de son discours ; mais qu'il me permette de lui dire que tous regrettaient de le voir finir trop vite.

M. Daniélou, président de l'Union catholique de Saint-Mathieu de Morlaix, prit ensuite la parole. « Les catholiques, dit-il, sont traités en parias ; à eux les charges, aux autres les honneurs. Il parle de l'une des iniquités les plus criantes de notre temps : la perception d'un impôt sur tous les contribuables pour la subvention exclusive de l'école laïque. A quand la R. P. S. ? Pour arriver à faire cesser un jour cet état de choses injuste, unissons-nous sur le terrain catholique... Pour être de dignes membres de l'Union, combattons l'alcoolisme et pratiquons bien notre religion. »

L'orateur conseille la communion fréquente dont il nous montre l'excellence en rappelant l'institution de l'Eucharistie et l'amour du Christ pour les hommes et en énumérant les promesses faites par Notre-Seigneur à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Les paroles de M. Daniélou, dites avec une conviction profonde, allaient droit au cœur. Aussi a-t-on entendu plusieurs assistants faire cette réflexion : « un laïc qui nous dit ces choses ! Comme c'est beau ! »

M. le Recteur, après un résumé lumineux des discours prononcés, engagea les catholiques de la paroisse de Garlan à s'unir et à se lever pour la défense des intérêts religieux menacés. Puis M. Lautrou félicita les orateurs, remercia les paroissiens d'être venus si nombreux à la réunion et exhorta fortement à se faire inscrire dans l'association ceux qui n'y étaient pas encore, la prière dite, une vingtaine de nouveaux adhérents demandèrent

à faire partie de l'Union catholique.

Porspoder

Conférence sur les manuels scolaires

L'Union catholique de Porspoder avait fait appel dimanche 10 mai, à M. Auguste Caroff, pour y faire une conférence sur les manuels scolaires, sujet malheureusement à l'ordre du jour dans cette paroisse, où les maîtres laïques s'obstinent, malgré les réclamations, à maintenir dans leur école le manuel d'histoire de Devinat.

Après avoir exposé à son auditoire (au nombre de 150 pères et mères de famille), que l'Union catholique a pour but de grouper en un faisceau tous les laïques autour de l'Evêque et du clergé, le conférencier a fait un tableau tristement éloquent et basé sur les textes officiels, de l'enseignement donné aux enfants dans les manuels condamnés par l'épiscopat.

C'est donc une pure vexation de la part des maîtres d'imposer aux élèves ces livres tendancieux ; dans un pays exclusivement catholique, la neutralité voulue par la loi consiste à ne rien dire qui puisse blesser une conscience. Or les évêques sont les juges officiels de ce qui peut toucher à la foi catholique et du moment qu'un maître, payé par tous, s'obstine à employer un livre censuré par l'Evêque, il viole la neutralité et il viole la loi. Un ordre du jour a été voté dans ce sens à l'unanimité et une pétition aussitôt couverte de signatures a été adressée à M. l'Inspecteur d'académie en vue de faire retirer les livres qui violent la neutralité. Une délégation de pères de famille, conduite par M. l'adjoint Thépaut, est allé immédiatement remettre cette pétition à M. le maire de Porspoder qui l'a transmise aux autorités académiques.

Ploudalmézeau

Le Dimanche 24 mai, pour la fête de Jeanne d'Arc, le patronage Saint-Joseph a donné trois séances cinématographiques. Au programme : *Jeanne d'Arc*, vues fixes en couleurs avec chants ; *la Vie de N.-S. Jésus-Christ*, cinéma-couleurs avec chants, en 4 parties : Bethléem, l'Egypte, et Nazareth, les miracles, la Passion et la Gloire. Ce film magnifique est une

nouveauté 1914 de la maison Pathé frères, et ne comporte pas moins de sept bobines de 100 et 300 mètres, absolument ininflammables.

Œuvres Charitables. Économiques et Sociales

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

CONSEIL CENTRAL DU DIOCÈSE DE QUIMPER

Compte-rendu pour l'année 1913

Le Conseil Central du Diocèse de Quimper comprend 15 conférences, dont 6 sont rattachées au Conseil particulier de Brest, savoir :

St-Louis et N.-D. du Mont-Carmel, St-Sauveur, St-Martin, St-Joseph-du-Pilier-Rouge, L'enfant Jésus (Patronage de Recouvrance) et St-François Xavier (Patronage de St-Louis).

Les 9 autres, celles de Landerneau, Morlaix, St-Pol-de-Léon (Ville), St-Pol-de-Léon (Collège), Quimper, Quimperlé, Douarnenez, Châteaulin et Pouldavid sont isolées et ne sont, par suite, rattachées à aucun conseil particulier.

Les membres actifs sont au nombre de 194. Les membres aspirants sont au nombre de 6, tous élèves du Collège de N.-D. de Bon-Secours de Brest, lesquels assistent très-régulièrement, toutes les semaines, aux réunions de la Conférence de Saint-Louis.

Les membres honoraires sont au nombre de 58. Les familles visitées chaque semaine sont au nombre de 256. La Conférence de St-Martin, de Brest, a surveillé l'assistance à la messe le dimanche de 120 enfants. Les conférences de St-Louis, St-Sauveur, St-Joseph-du-Pilier-Rouge, Quimperlé et Douarnenez ont patronné 79 écoliers et apprentis. Les Conférences de Saint-Louis et de Châteaulin ont inscrit 44 déposants à la Caisse des Loyers.

Les Recettes pour les 15 Conférences, y compris le reliquat de l'année précédente, se sont élevées à 18 666 fr. et les Dépenses à 13 648 fr.

laissant un reliquat de 5 018 fr.
pour commencer l'année en cours.

Les quêtes aux séances hebdomadaires ont produit 5.278 fr. Le reste provient de dons, sermons de charité et quêtes extraordinaires dans les églises.

En fait d'œuvres nouvelles, la Conférence de St-Louis de Brest a organisé une « Caisse de Loyers » à laquelle malheureusement un grand nombre de familles ne peuvent pas prendre part : celle de St-Sauveur a envoyé à la Colonie des Vacances de St-Louis un jeune garçon d'une des familles secourues qui en a tiré un grand bien, au point de vue physique et moral.

A St-Martin, il y a un Secrétariat populaire auquel les Confères de la Conférence prêtent leur concours, dont la clientèle augmente tous les jours.

Enfin l'œuvre de St-François Régis, (mariage des indigents) que dirige M. Kerlidou, a fait contracter 103 mariages et procuré le bienfait de la légitimation à 17 enfants, avec une minime dépense de 393 francs, fournis par Mgr l'Évêque, MM. les Curés des paroisses de Brest et de généreux donateurs.

En résumé les œuvres se sont maintenues pendant l'année 1914 et ont même plutôt fait un léger progrès. Il en ressort cependant la nécessité d'augmenter le nombre des membres actifs et aussi celui des membres honoraires.

État des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul dans le Diocèse de Quimper, (année 1913)

Conseil Central du Diocèse : Réunion annuelle, alternativement à Brest et à Quimper. Président : Em. Lormier, Capitaine de Vaisseau en retraite, 29, Rue du Château. (Décédé).

Conseil particulier de Brest : Réunions trimestrielles : Président : M. le C^e Lormier.

1^{re} Conférence Saint-Louis et Notre-Dame du Mont-Carmel. Le mardi 17 h. 30, Rue Colbert, 24. Président, M. de Miniac, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, Rue Voltaire, 44.

2^{de} Conférence Saint-Sauveur. Le lundi 19 h. 3/4, Sacristie. Président, M. Deshayes, Rue Vauban, 6.

3^{de} Conférence Saint-Martin. Le dimanche 9 h. 1/2, Sacristie. Président, M. Lidou, Commis Principal de la Marine en retraite, 69, Rue Y. Collet.

4^{de} Conférence Saint-Joseph-du-Pilier-Rouge. Le dimanche

9 h. 1/2, Presbytère. Président, M. Cornec, Retraité de l'Arsenal, Rue A. au Douric.

5^e Conférence de l'Enfant Jésus, Patronage de Recouvrance. Le lundi 20 h. . Président, M. Guénégueux, Rue Sébastopol, 44.

6^e Conférence Saint François Xavier, Patronage Saint-Louis. Le lundi 20 h. . Président, M. Kerlidou, Rue Ambroise Thomas, 6.

7^e Conférence de Lanlérneau. Le mercredi 20 h. . Président, M. H. Robert, Notaire, Rue Fontaine Blanche, 10.

8^e Conférence de Morlaix. Le vendredi 20 h. , Presbytère. Président, M. de Lelé, Rampe de Saint-Nicolas.

9^e Conférence de Saint-Pol de-Léon. (Ville). Le dimanche 16 h. , Presbytère. Président, M. Audic, Rue Cadiou.

10^e Conférence de Saint-Pol-de-Léon. (Collège). Le dimanche 10 h. 1/2. Président, M. L. Guivarc'h, au Collège.

11^e Conférence de Quimper. Le vendredi 17 h. , Sacristie de la Cathédrale. Président, M. G. Mauduit, Rue Verdelet, 6.

12^e Conférence de Quimperlé. Le dimanche à 9 h. , Rue du Château. Président, M. P. Hersart de la Villemarqué, Kersker.

13^e Conférence de Douarnenez. Le vendredi 20 h. , au Presbytère. Président, M. Aug. Chancerelle Père, Rue Amiral Courbet.

14^e Conférence de Châteaulin. Le dernier lundi du mois 20 h. , au Presbytère. Président, M. Le Doaré, Rue Graveran.

15^e Conférence de Pouldavid. Le 2^e dimanche du mois à 11 h. , au Patronage. Président, M. Ch. Belbéoc'h, Kervern.

16^e Œuvre de Saint-François Régis, pour le mariage des indigents, bureau le mercredi et le vendredi, de 17 h. 1/2 à 18 h. 1/2, 2, Rue Duguesne, Brest. Président, M. Kerlidou, Rue Ambroise Thomas, 6, Brest.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

Nos lecteurs, surtout les membres de nos Syndicats et de nos Mutuelles agricoles, méditeront bien religieusement les paroles très nettes du Souverain Pontife prononcées au Consistoire le 27 mai dernier et citées en tête de ce *Bulletin*. Le Pape insiste pour que les Catholiques affirment leur catholicisme dans leurs institutions syndicales ; pour qu'ils ne séparent pas du bien matériel, recherché dans l'organisation syndicale, le bien moral et religieux, qui doit toujours

l'emporter et tenir le premier rang dans les organisations catholiques.

Le Pape recommanda très expressément aux Catholiques de fuir les Syndicats révolutionnaires ou bien neutres ; et si, dans certaines circonstances il tolère que les catholiques fassent partie d'unions professionnelles sans caractère ni recrutement catholiques, c'est à la double condition qu'ils prennent rang tout d'abord dans une Association catholique et, en outre, que les Associations neutres assurent le respect de la justice et ne soient pas créées dans une « mentalité » de lutte de classes.

De ces Directions pontificales il résulte pour nous une conclusion pratique : Un catholique français, encore moins un membre de nos Œuvres Catholiques — Association Catholique de la Jeunesse Française, Patronages ou Cercles — ne peut faire partie d'un Syndicat affilié à la C. G. T. ; car, dès lors, ce Syndicat est à base révolutionnaire. Il le peut d'autant moins, qu'il lui est possible de s'affilier, soit à titre de membre isolé, soit, mieux encore, en formant une Section locale, aux Syndicats d'Employés et d'Ouvriers du Boulevard Poissonnière, 14 à Paris, Comprenant, outre le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, les syndicats des corps de métiers suivants : bijouterie, métallurgie, bâtiment, habillement, imprimerie, alimentation, ameublement, produits chimiques ; et la condition pour l'admission dans ces Syndicats est « d'être notoirement Catholique. »

Nos syndicats du Diocèse ont-ils ce caractère foncièrement catholique que recommande le Souverain Pontife ?

Nous répondons *OUI*, pour les Syndicats des *Ouvriers de l'Arsenal*, des *Apprentis du Port* et des *Ouvrières d'habillement militaire* de Brest. Comme les Syndicats du Boulevard Poissonnière à Paris, ils exigent que ceux qui se présentent à l'admission soient « notoirement Catholiques ». De plus, Monseigneur leur a donné, avec ses augustes instructions, un *aumônier* chargé de les diriger et maintenir dans l'esprit de charité et de justice surnaturelles.

Nous répondons *OUI* aussi pour les Syndicats d'Employés du Commerce et de l'Industrie de Brest et de Morlaix. Le premier reçoit la direction religieuse d'un membre du Clergé de Recouvrance ; le second se maintient sous la direction du Recteur de St Melaine, les fondateurs ayant été formés à l'esprit d'apostolat et d'union dans le patronage de cette Paroisse ; et, de plus, ils veulent imiter les

membres du Syndicat Central, qui se réunissent pour des recollections pieuses sous la direction de leur aumônier.

En est-il de même pour les Syndicats et Mutuelles Agricoles ?

Nul doute s'il s'agit de l'esprit qui anime les membres de l'Office Central et ceux de la Société d'Encouragement aux œuvres agricoles. On l'a bien clairement constaté dans leurs déclarations fièrement catholiques, à toutes leurs réunions, à la belle cérémonie de la Bénédiction de l'Office Central par Mgr l'Evêque, et par la haute protection que Sa Grandeur assure à la Société d'Encouragement en lui donnant un aumônier et en agréant que le Directeur diocésain des œuvres en soit le Président d'honneur.

Nul doute encore pour l'ensemble des fondations affiliées, qui sont dues presque partout à l'initiative du Clergé et au choix des plus chrétiens des paroisses pour en prendre la direction.

Toutefois l'activité des Syndicats et des Mutuelles, ainsi que le recrutement de leurs membres, sont restés plus spécialement affaire professionnelle et économique. On a été gêné par la législation si étroite qui domine en France.

Mais cette législation, mesquine dans ses procédés et ses exigences, n'a pu entraver leur liberté de se recruter exclusivement entre français et entre catholiques, comme le prouvent les Statuts des Syndicats du Boulevard Poissonnière. Elle ne peut empêcher non plus que les Syndicats s'assurent, pour guider leur marche et leurs études, le concours d'un aumônier agréé par l'autorité épiscopale : aumônier qui soit comme on l'a dit, un *moteur* et non un *rouage* ; aumônier qui donne et maintienne l'esprit catholique, sans être acteur syndical. Elle n'a pu enfin empêcher — et la jurisprudence le reconnaît, — que les Syndicats puissent se choisir un Patron et célébrer en corps leur fête patronale.

Il sera donc opportun que tous nos Syndicats et nos Mutuelles, pour accentuer, selon l'esprit du Pape, leur caractère catholique, profitent de ces trois libertés reconnues : 1° Recrutement parmi les catholiques notoires ; 2° Action d'un aumônier ; 3° Fête patronale.

Il est une dernière garantie dont se préoccupent les Syndicats catholiques, que leur inspire l'Eglise, et que la Grande Œuvre des Cercles Catholiques propose à toutes ses Organisations rurales affiliées ; c'est la fondation d'une confrérie ou d'un groupement pieux où prennent rang tous les membres des institutions professionnelles et économiques.

N'est-ce pas là une résurrection des vieilles traditions françaises où marchaient de pair la *Confrérie* et la *Corporation* ?

C'est pour diriger vers cette réalisation toutes nos œuvres agricoles paroissiales, que nous reproduisons ci-après les *Statuts de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs*. Ils peuvent s'adapter à toutes les habitudes locales, se modifier, dans la mesure que peut juger opportune l'autorité épiscopale et grouper d'abord tous les membres de nos Syndicats et Mutuelles agricoles, puis avec eux, toute la famille rurale ; et c'est une initiative de ce genre que prend M. Le Curé de Guipavas, en préparant, pour le dimanche 26 Juillet prochain, une fête générale agricole en l'honneur de Notre-Dame du Run.

Nous en reparlerons à nos lecteurs.

Statuts de la Confrérie de N.-D. des Champs

ARTICLE PREMIER. — But

La Confrérie a pour but :

1° d'attirer par la prière et l'intercession de Marie, les bénédictions de Dieu sur les travaux des champs et les biens de la terre ;

2° de conserver et de ranimer l'esprit chrétien parmi les populations rurales.

ART. 2. — Conditions d'admission

La Confrérie est ouverte à tous ceux qui vivent à la campagne et à tous ceux qui s'intéressent à la vie des champs.

ART. 3. — Obligations principales

Tout membre de la Confrérie s'oblige :

- 1° A remplir le devoir pascal ;
- 2° A éviter le blasphème ;
- 3° A sanctifier les dimanches et fêtes ;
- 4° A élever chrétiennement ses enfants ;
- 5° A ne pas s'affilier à des sociétés condamnées par l'Eglise ; à ne pas lire les mauvais journaux ni les mauvais livres.
- 6° A user de son influence pour faire observer les mêmes devoirs autour de lui, en particulier par ses subordonnés : enfants, domestiques et ouvriers :

ART. 4. — Obligations secondaires

Tout associé s'engage, mais non sous peine de péché :

- 1° A réciter chaque jour, trois fois, l'invocation : « Notre-Dame des Champs, priez pour nous ! »

- 2° A dire la prière en famille, au moins celle du soir ;
- 3° A assister aux processions de Saint-Marc et des Rogations ;
- 4° A communier quelquefois en dehors de Pâques, par exemple à Noël, à la fête du Sacré-Cœur, à l'Assomption, à la Toussaint, à l'Adoration perpétuelle et à la fête de la Confrérie (8 décembre.)
- 5° A s'adresser de préférence, pour les achats ou pour les ventes, à des commerçants catholiques ;
- 6° A observer la modération dans l'usage des boissons alcooliques.

ART. 5 — Messes et réunions

A chaque Quatre-Temps, une messe sera célébrée pour les biens de la terre et pour le repos de l'âme des associés défunts.

Une réunion, qui aura pour but de rappeler aux associés l'esprit et les obligations de la Confrérie, se tiendra chaque trimestre ou bien à la messe des Quatre-Temps ou bien à un Salut.

ART. 6. — Administration

Un Conseil est placé à la tête de la Confrérie. Il comprend : un prêtre directeur nommé par Monseigneur l'Evêque, un président, un trésorier, un secrétaire et trois conseillers.

Le Conseil pourra lui-même au remplacement des membres démissionnaires ou décédés.

Il se réunit chaque trimestre. Il est chargé de veiller aux intérêts de la Confrérie, d'y promouvoir le bien de toute façon. Il décide des admissions et des exclusions.

Le trésorier recevra la cotisation des associés qui est de 50 centimes par an.

ART. 7. — Indulgences

La confrérie est agréée, pour les Indulgences, à l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs, à Séz (Orne), aux conditions ordinaires.

(Indulgence plénière : 1° le jour de l'inscription ; 2° le jour de la fête patronale ; 3° aux fêtes secondaires de l'Œuvre : Epiphanie, Purification, lundi de la Pentecôte, Assomption, Nativité de Marie, N.-D. des Sept-Douleurs, — Indulgence de 300 jour, pour la triple invocation : « Notre-Dame des Champs, priez pour nous ! »)

(Rescrits de S. S. Léon XIII du 19 novembre 1887, du 7 mars et du 4 mai 1888).

ART. 8. — Fête patronale

La fête patronale de la Confrérie est fixée au 8 décembre, jour où l'Eglise honore l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge Marie.

Restaurant coopératif « Le Foyer » à Morlaix

Nous avons déjà dit un mot de cette initiative, très intelligente et très religieuse de femmes et jeunes filles.

A Morlaix on va toujours au bout de sa pensée ; l'esprit syndical catholique s'y développe et s'y épanouit en œuvres. Celle-ci est une des plus heureuses. Elle assure aux jeunes filles chrétiennes, à l'encontre de la promiscuité dangereuse des autres restaurants, une maison à elles, paisible et familiale, où, avec la plus grande économie, elles se procurent une nourriture fortifiante et saine.

L'installation s'est faite au N° 5 de la Rue de Ploujean, et c'est le dimanche 19 Avril que le local a été béni par le Recteur de la Paroisse, M. l'abbé Castel. Une trentaine d'invités prirent part à la fête et au repas qui suivit. Aux souhaits éloquents et aux encouragements paternels du Pasteur de la Paroisse se joignirent les félicitations et les vœux de MM. Moulin, propagandiste de la coopération, Gourvennec, de la Caisse des Familles et Dantec, président du Syndicat catholique des Employés du commerce et de l'Industrie. La Coopérative la Bretonne de Saint-Pol-de-Léon, se fit représenter par un lot de primeurs qui firent la joie des convives.

Une œuvre de ce genre, complétée peut-être par l'œuvre du Réchaud serait d'un grand secours dans les autres villes du diocèse pour les jeunes employées catholiques et les ouvrières d'usines, à Brest, à Quimper, à Douarnenez, à Concarneau, lorsqu'elles n'ont pas leurs foyers à portée de leur travail.

Ligue patriotique des Françaises

Pèlerinage de la Section du Léon à N.-D. du Folgoat le 1^{er} Juin, lundi de la Pentecôte

C'est une tradition pour les Ligueuses de passer ce beau jour aux pieds de N.-D. du Fol du Bois. Le lieu est si dévot, la population si fervente, le bon Recteur si zélé et si accueillant, les groupes paroissiaux si animés d'esprit d'apostolat !

A la grand-messe, chantée par M. l'abbé Moënnier, Principal du Collège de Lesneven, M. le Recteur fit aux Ligueuses une instruction bretonne tout embrasée des feux de la Pentecôte.

De 11 h. à 3 h., les sections paroissiales des Ligueuses se partagèrent les heures d'adoration. A 1 h. 1/2 en plein air, faute de salle assez grande, eut lieu, sous la présidence de M. le Chanoine Alfred Le Roy, Directeur diocésain des œuvres, une réunion qui passa en revue toutes les œuvres poursuivies par la Ligue à Saint-Pol, Roscoff, Ile de Batz, Cléder, Plouzévédé, Taulé, la région Brestoïse, Kernilis, Le Folgoat, Lesneven, Ploudiry, Sizun etc.

M. le Président apporta à cet auditoire nombreux et ardent au bien les encouragements et la Bénédiction de Monseigneur l'Evêque, puis il donna lecture d'une lettre de Madame de Guébriant, présidente, retenue à Paris pour une œuvre de Charité, mais bien unie de cœur et de prière, au sanctuaire du Folgoat, avec toutes les *Ligueuses* du Pèlerinage.

Dans les rapports, au milieu de toutes les œuvres si belles entreprises dans les paroisses pour aider l'action du Clergé, nous aimons à signaler deux points que nous proposons à l'imitation de toutes.

1° A l'île de Batz, les *Ligueuses* se sont chargées chacune d'une âme à convertir par leurs prières, leurs messes et leurs communions réparatrices.

2° La Ligue a pris à cœur partout de généraliser la lutte contre les modes indécentes et payennes.

Plaise à Dieu que, par leur exemple et par leur zèle, ces ferventes chrétiennes provoquent une réaction puissante qui rétablisse le règne de la modestie chrétienne, blessée jusque chez les enfants qu'on habitue à des déshabillés qui tuent le sentiment délicat de la pudeur.

Après les Vêpres, M. le Chanoine A. Le Roy rappela aux *Ligueuses* le rôle de Marie au Cénacle et à la Pentecôte. Marie unie à la prière des Disciples, à leurs chants des psaumes, modèle de l'assistance et de la participation par le chant aux offices de l'église ; Marie et les Saintes femmes, formant par leurs exemples et leurs conseils les premières chrétiennes à rejeter le luxe, les parures et l'idolâtrie de leurs chevelures, si énergiquement dénoncés autrefois par Isaïe, pour revêtir la modestie du voile qui couvrira désormais, dans toutes les nations évangélisées, les têtes des femmes converties et sanctifiées par le don de l'Esprit-Saint. Ah ! que le voile de la Vierge bénie reprenne sa mission et son règne même parmi nos bretonnes dont les coiffures, jadis si modestes, se transforment et disparaissent sous l'envahissement d'un goût dépravé et païen (1). Ne serait-ce pas une belle mission pour les *Ligueuses*, de reprendre en Bretagne ce que les couturiers de Paris demandent au Comité central de refaire en leur faveur : une école de coupe et de confection d'un goût plus pur et d'une esthétique plus fidèle aux règles de la modestie, qui rétablisse avec le concours des jeunes les plus distinguées de nos paroisses bretonnes, l'infinité variété des coiffures, les formes amples mais gracieuses des costumes trop facilement délaissés ?

La Bénédiction solennelle du T. Saint-Sacrement, clôture cette journée qui aura mis au cœur des *Ligueuses* plus d'élan et plus d'amour pour Dieu.

(1) On nous dit que la mode païenne va actuellement jusqu'à vouloir remplacer les croix et les médailles que portent nos chrétiennes, par des épingles, des agrafes et amulettes portant des animaux, éléphants, chiens, voire des petits cochons en or ou *fix* !

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Coic, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

SOMMAIRE :

A méditer.— Programme des comités paroissiaux.— Bureau diocésain, (réunion du 7 Juillet), travaux du prochain congrès.— Retraites fermées.— Chemins de la Croix par groupes d'hommes.— Cheminots catholiques.— Ecoles imposant aux élèves les livres condamnés.— La répartition proportionnelle scolaire.— Croix-Blanche : nouvelles de l'Œuvre, — Ce que disent les médecins, — Brochures à répandre, — Journée antialcoolique de Quimper, — Avis.— L'hôpital militaire de Nantes-Doulon.— Association des Pères de Famille : Dirigon, — Pont-Croix, — Avis.— Certificat agricole libre : Résultats.— Caisses Mutuelles-Incendie — Protection de la jeune fille : I. Organisation générale.— II. Moyens d'action.— III. Rôle du clergé paroissial.— IV. Services rendus.— Le chant liturgique : conseils utiles.— Bibliographie.— Adresses utiles.

A MÉDITER

Nous sommes, hélas ! en un temps où l'on accueille et adopte avec grande facilité certaines idées de conciliation de la foi avec l'esprit moderne, idées qui conduisent beaucoup plus loin qu'on ne pense, non pas seulement à l'affaiblissement, mais à la perte totale de la foi. On ne s'étonne plus d'entendre des personnes qui se délectent de mots très vagues d'aspirations modernes, de force du progrès et de la civilisation, en affirmant l'existence d'une conscience laïque, d'une conscience politique, opposée à la conscience de l'Eglise, contre laquelle on prétend au droit et au devoir de réagir pour la corriger et la redresser. Il n'est pas inouï de rencontrer des personnes qui expriment doutes et incertitudes sur les vérités, et même affirment obstinément des erreurs manifestes, cent fois condamnées, et qui malgré cela se persuadent ne s'être jamais éloignées de l'Eglise parce que quelquefois elles ont suivi les pratiques chrétiennes. Oh ! combien de navigateurs, combien de pilotes et, ce qu'à Dieu ne plaise ! combien de capitaines, faisant confiance aux nouveautés profanes et à la science

menteuse du temps, au lieu d'arriver au port ont fait naufrage !
... Prêchez à tous, mais spécialement aux ecclésiastiques et aux religieux, que rien ne déplaît tant à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par suite à son Vicaire, que la discorde en matière de doctrine, parce que, au milieu des désunions et des querelles, Satan triomphe toujours et domine les rachetés.

Pour conserver l'union dans l'intégrité de la doctrine, mettez en garde, particulièrement les prêtres, contre la fréquentation des personnes de foi suspecte, contre la lecture des livres et des journaux, je ne dirai pas des très mauvais que repousse tout homme honnête, mais aussi de ceux qui n'ont pas la pleine approbation de l'Eglise, parce que l'air qu'on y respire est mortel et qu'il est impossible de toucher la poix sans se salir.

(Pie X, discours du 27 Mai 1914).

PROGRAMME DES COMITÉS PAROISSIAUX ET CANTONAUX

(Juillet-Août)

1^{re} La préparation du Congrès Diocésain des 14, 15, 16 Septembre, et choix des délégués. — (Voir pages 216, 217 & 218).

2^{re} L'hôpital militaire de Nantes-Doulon. — (Voir page 225).

BUREAU DIOCÉSAIN

1^{re} Réunion, le 7 Juillet, à l'Evêché, sous la Présidence de Monseigneur l'Evêque.

Nos lecteurs ont lu avec attention le compte rendu qu'a donné la *Semaine Religieuse*. Que les membres de nos Unions catholiques paroissiales méditent tout particulièrement les paroles épiscopales condensées dans le résumé de la *Semaine Religieuse*.

« Il s'agit, par les groupements paroissiaux, de former des hommes de conviction et d'une forte trempe catholique. La pensée surnaturelle doit être la première et la dernière de toute union paroissiale et des membres qui s'y inscrivent.

« Nous avons besoin, pour mener à bout le travail de rechristianisation nécessaire, d'une organisation permanente. Quel sera son rôle ? Sans s'immiscer dans le fonctionnement intime des œuvres, elle devra veiller à leur prospérité en provoquant autour d'elles les sympathies actives et généreuses qui

leur permettront de vivre ; elle aura à leur recruter des sujets d'élite dont elles feront de véritables apôtres ; elle aura à créer le lien qui resserrera entre eux les membres, à maintenir la discipline, à inspirer les méthodes ou à les populariser, à les développer si elles sont bonnes et efficaces. »

L'Union catholique vise la défense de l'Eglise sur tous les terrains, même sur le terrain électoral. Sans que le choix des candidats soit directement dans ses attributions, elle portera ses efforts à prévenir entre les catholiques les divisions toujours funestes, et à rendre de plus en plus nettement catholiques électeurs, candidats et programmes.

Le but spécial de cette réunion est d'élaborer le programme du Congrès Diocésain qui se réunira à Quimper les 14, 15 et 16 Septembre prochain ; et Monseigneur se propose, à la suite, d'aller, accompagné du Directeur diocésain des œuvres, présider dans chaque canton du diocèse, à partir de Novembre, des journées d'œuvres qui auront pour résultat de réveiller, entretenir et développer le zèle des organisations locales.

Voici ce qui fera l'objet des travaux du prochain congrès.

Une première journée sera consacrée aux œuvres scolaires et post-scolaires. La 2^e sera réservée à la *Croix-Blanche* dont le Comité national profitera pour y convoquer toutes les sections de France. Les Institutions syndicales et leur caractère essentiellement catholique fera l'objet des délibérations du troisième jour.

Nous donnons ici le sommaire des sujets qui seront traités, nous réservant de faire paraître dans le Bulletin d'Août le questionnaire détaillé auquel prépareront leurs réponses les comités Paroissiaux, et que leurs délégués viendront soutenir au congrès.

1^{re} JOURNÉE : *L'amour du foyer entretenu par l'école*, méthodes pédagogiques convergeant vers ce but : rapport de M. NICOL.

2^{re} *Le Brevet d'enseignement agricole*, rapport de M. JEAN DE CALAN.

3^{re} *L'enseignement ménager*, rapport demandé à M^{me} COSTA DE BEAUREGARD.

4^{re} *Le Patronage chrétien*, formation religieuse, but essentiel préparant et continuant les buts secondaires : rapport de M. DE LARCHER.

5^{re} *Le Patronage laïque*, œuvre maçonnique et anti-religieuse : rapport de M. LE C^{te} LORMIER.

6^{re} *Les retraites de départ* rapport de M. LE BIHAN, Curé de Concarneau.

2^e JOURNÉE : Croix-Blanche.

M. ROUX, avocat à la Cour d'Appel d'Amiens, délégué général, et M. le D^r FAY, secrétaire général du Comité national, feront des rapports sur l'œuvre et sa vie d'ensemble.

Puis la vie de l'œuvre dans le diocèse sera traitée dans les rapports suivants :

1^o *Historique* ; 2^o *Organisation dans les paroisses* ; 3^o *Organisation dans les écoles* ; 4^o *Obstacles à vaincre, et moyens de les vaincre.*

3^e JOURNÉE : La piété dans les œuvres économiques et sociales :

1^o *Dans les Syndicats catholiques à la ville.* Rapport de M. DANTEC, président du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie à Morlaix.

2^o *Dans les syndicats et mutuelles agricoles.* Rapport demandé à M. PATUREL, Secrétaire provincial de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

3^o *Les Institutions syndicales à la campagne.* Rapport de M. ALFRED DE LA BARRE DE NANTEUIL.

4^o *Les Caisses Rurales et ouvrières, système Raiffersin.* Rapport de M. PIERRE DE CALAN.

5^o *Les Secrétariats du Peuple.* Rapport de M. THOBY, directeur du Secrétariat à Saint-Martin de Brest.

La séance fut couronnée par la solennelle remise, par Monseigneur, de la décoration Pontificale de S^t Sylvestre à M. André Joyault de Gouësnon, le très zélé et très dévoué homme d'œuvres qui, depuis plus de 40 ans, dépense ses énergies et les lumières de son expérience au service des causes religieuses à Quimper.

Il nous est doux à nous, son vieux compagnon des premiers jours, de joindre nos hommages très affectueux aux augustes éloges que lui a adressés Monseigneur, dans ce paternel discours qu'a reproduit la *Semaine Religieuse*. Après Sa Grandeur, nous donnons l'accolade la plus tendre au nouveau Chevalier de S^t Sylvestre, le vrai **gentilhomme catholique**.

Œuvres de Piété

Retraites fermées

Les ouvriers catholiques et jeunes gens de la région Brestoise ont profité des fêtes de la Pentecôte pour prendre part à une *retraite fermée* qui a réuni 68 retraitants à la *Retraite* de Lesneven.

Le Bureau du Syndicat des Employés de Commerce et d'Industrie de Morlaix projette aussi de profiter des 15 et 16 Août pour consacrer deux jours au recueillement, dans la solitude de la Salette.

Peu à peu ces saintes habitudes s'introduiront dans nos œuvres, dans nos groupements agricoles, dans nos comités des Unions catholiques. Alors le clergé constatera autour de lui et sous sa direction des énergies nouvelles de foi et de piété, mises au service de toutes les œuvres de zèle, de bienfaisance et de paix sociale. Que nos prêtres favorisent donc de plus en plus le recrutement des *retraitants*, exercent dans ce sens une action personnelle par des démarches renouvelées près de leurs meilleurs chrétiens : ce sera le ferment qui fera lever la pâte.

CHEMIN DE LA CROIX PAR GROUPES D'HOMMES

(Voir le Bulletin de Juin page 196).

Le vendredi 10 Juillet, l'œuvre a été inaugurée à Quimper. Une centaine d'hommes se sont groupés à 8 h. du soir, dans la chapelle de la *Retraite*. Un d'entre eux lisait la petite méditation devant chacune des stations, et les prières se récitaient en commun.

Monseigneur avait particulièrement béni ce pieux projet, et Sa Grandeur désire que la pratique du chemin de la Croix faite en commun par les hommes pieux se généralise dans les paroisses. Il suffit pour débiter qu'une dizaine de nos jeunes gens ou de nos membres des *Unions paroissiales* s'entendent pour ce saint exercice, par lequel ils travailleront efficacement à leur sanctification, au bien de l'Eglise et au Salut de la France.

Nous avons de très bonnes nouvelles des groupes de Saint-Michel de Brest, de Landerneau, de Morlaix, de Quimper. Un groupe est en formation aussi à Concarneau.

L'aumônier du groupe de Saint-Michel est M. Le Rhun, recteur, et les réunions se font le dernier lundi du mois. Un des membres se rendra au Congrès eucharistique de Lourdes.

A Landerneau, on se réunit le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois sous la direction de M. Creignou, vicaire. M. l'abbé Boulic, aumônier du groupe de Quimper, a ses réunions le 1^{er} mardi du mois. M. l'abbé Derrien, recteur de Saint-Martin, dirige le groupe de Morlaix, qu'il réunit le 1^{er} dimanche du mois.

Œuvres scolaires et post-scolaires

Ecoles imposant aux élèves des livres condamnés. — BREST. — Ecole de Garçons, rue Monge. *Histoire de France de Calvet ; Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de lectures classique de primaire.*

— Ecole de Garçons, place Sanquer. Cours supérieur, 2^e classe (M. Langlois) : *Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale et d'Instruction civique de Primaire.*

Cours supérieur, 1^{re} classe (M. Cabour) : *Histoire de France d'Aulard et Debidour ; Manuel de Morale et d'Instruction civique de Primaire.*

2^e classe élémentaire (M. Tisserand) : *Histoire de France de Devinat, cours moyen.*

Classe de M. Caër : *Histoire de France de Calvet.*

— Ecole des Filles de la rue de la Mairie. Cours préparatoire au Certificat d'études : *Histoire de France de Calvet.*

SAINT-MARC. — *L'Histoire de France de Gauthier et Deschamps* est en usage, malgré tous les efforts de la municipalité, dans les classes de MM. Kernéis, Chossec et Kerlidou (école des garçons), — et dans les classes de M^{mes} Ségalen, Pennec, Le Moal et M^{lle} Simon (écoles des filles).

QUIMPER. — Ecole des Garçons de Saint-Corentin, 9^e classe ; *Gauthier et Deschamps* cours préparatoire.

Ecole des Garçons de la rue du Chapeau Rouge, classe de M. Le Naour, *Histoire de France de Rogie et Despiques.*

PORSPORDER. — Ecole des Garçons, classe de M. Montfort,

Gauthier et Deschamps, cours préparatoire.

SAINT-RENAN. — Ecole des Garçons, classe de M. Le Roux : *Gautier et Deschamps.*

LANDERNEAU. — Ecole des Garçons de Saint-Thomas. — 1^{re} classe (M. Le Flem) ; *Histoire de France de Rogie et Despiques*, cours supérieur.

5^e classe (M. Gourmelon) : *Histoire de Gautier et Deschamps*, cours élémentaire.

CROZON. — Ecole des Garçons du Bourg classe de M. Pioche : *Histoire de France de Gauthier et Deschamps.*

SIZUN. — 1^{re} classe, (M. Couach), *Manuel d'Histoire de Calvet.*

2^e classe, (M. Guyomarc'h), *Manuel de Devinat.*

La répartition proportionnelle scolaire

On sait l'opposition cynique faite par les Préfets aux votes des conseils municipaux accordant des secours aux élèves indigents des écoles publiques et privées.

Voici une décision de principe, par laquelle le Conseil d'Etat, arrêt du 26 Juin 1914, déclare illégal le monopole que le gouvernement essayait depuis quelques années d'instituer en faveur des Bureaux de bienfaisance. Or sur ces Bureaux, les préfets, par leurs délégués qui y forment toujours la majorité, exercent une véritable tyrannie.

Le Conseil d'Etat donne par là raison aux Conseils municipaux qui ont voté des secours en faveur des élèves indigents des écoles publiques et privées, et qui ont réservé aux maires la distribution de ces secours.

Nos Associations de Chefs de Famille trouveront dans cette décision un motif nouveau et péremptoire pour pousser énergiquement à la revendication de l'Egalité des secours entre les élèves des différentes écoles publiques ou privées, alors que les Préfets auraient voulu réserver ces secours exclusivement aux élèves des écoles publiques.

Les maires qui pourraient avoir à souffrir dans leur légitime indépendance feront bien d'adhérer à la **Section bretonne** de l'*Union Nationale des Maires de France*, 10, Passage Alain Fergent, à Rennes.

CROIX-BLANCHE

NOUVELLES DE L'OEUVRE

Logonna-Daoulas. On nous écrit : « Hier a été fondée une section de la *Croix-Blanche* à Logonna-Daoulas. Six adhésions ont été recueillies parmi les hommes. D'autres sont certaines. En Septembre ou en Octobre un médecin viendra nous faire une conférence sur les ravages de l'alcoolisme. »

Brest. « La section de la *Croix-Blanche* de Notre-Dame du Mont-Carmel a renouvelé son engagement. Trois membres ont pris un engagement de cinq ans, trois autres un engagement de deux ans, quatre un engagement d'un an.

» De plus j'ai le plaisir de vous adresser dix engagements de 3 mois qui seront certainement renouvelés par la suite.

» Dans quelque temps nous avons l'intention de faire aux enfants des écoles libres une causerie avec projections de façon à éveiller leur imagination et à provoquer de nouvelles adhésions. »

Ces adhésions ajoutées aux autres dont nous avons déjà parlé constituent, pour cette paroisse, un groupe déjà important.

Briec-de-l'Odet. Deux jeunes gens, deux frères, âgés de 18 et 16 ans demandent leur inscription.

Saint-Divy. Une famille entière s'inscrit.

Puissent ces exemples se multiplier dans nos campagnes bretonnes et l'on verra, sans tarder, un grand changement dans les mœurs.

Collège de Lesneven. La section, fondée seulement au mois de Mai, compte déjà 50 membres, et sans tarder la plupart des élèves auront donné leurs noms. Partout les jeunes nous donnent des consolations par leur entrain à s'engager et leur fidélité à la parole donnée.

Plabennec. A l'école libre de garçons de cette paroisse, 111 élèves, à la suite de leur Directeur, ont promis d'entrer dans la *Croix-Blanche*. Ils signeront l'engagement d'honneur en Octobre après les 3 mois d'essai.

Kersaint-Plabennec. Un des premiers dimanches de Juin, à l'issue des Vêpres, M. Corre, vicaire à Guipavas a fait une conférence antialcoolique.

Les hommes, qui avaient été spécialement invités, remplirent si bien la salle qu'un petit groupe de femmes put à grand'peine y pénétrer.

La conférence dura une heure et demie, et néanmoins l'auditoire parut suivre jusqu'à la dernière minute avec la plus vive attention. Il est vrai qu'elle était accompagnée de belles projections lumineuses, qui excitent toujours l'intérêt et facilitent la tâche de l'orateur.

M. Corre exposa d'abord la gravité du péril alcoolique qui menace notre France et aussi notre Bretagne ; puis, dans une série de tableaux émouvants, il fit voir les ravages causés par l'alcool dans l'organisme, dans l'intelligence, dans la famille, la société. Il termina par un pressant appel en faveur de la *Croix-Blanche* qu'il est urgent d'établir dans toutes nos paroisses, et qui seule peut arrêter l'envahissement du fléau.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'à Kersaint son appel sera entendu. Un bon groupe d'hommes s'inscrivirent immédiatement, et leur exemple sera certainement suivi.

Une deuxième conférence sera donnée aux femmes seules.

La Forest-Landerneau. Etat actuel de la *Croix-Blanche*.

1° Hommes, au-dessus de 18 ans, 25 ; de 10 à 18 ans, 44.

2° Femmes, au-dessus de 18 ans, 47 ; de 10 à 18 ans, 47.

Total : 163.

Une mère de famille vient s'inscrire : « Mon mari et mes enfants font partie de la *Croix-Blanche* : mon mari ne boit plus jamais. Puisque je dois mon bonheur à la *Croix-Blanche*, veuillez m'inscrire aussi moi-même. »

Un père de famille converti, vient renouveler un engagement annuel. Je n'ai pas bu depuis 1 an ; et depuis un an je suis heureux. C'est depuis 30 ans que j'aurais du donner mon nom ! J'ai gaspillé ma vie ! Ah ! comme je regrette de n'avoir pas connu plus tôt la *Croix-Blanche* ! »

Ce que disent les médecins

Pour avoir sur l'alcoolisme des notions de plus en plus précises, nous avons, ces derniers temps, consulté des médecins de notre pays que nous savions s'intéresser à notre Œuvre.

Il nous a paru que nos lecteurs trouveraient plaisir et peut-être profit à connaître l'avis d'hommes qui sont plus

à même que tous les autres de les éclairer sur cette question de l'alcoolisme. Voici ce qu'écrivait l'un d'entr'eux :

« En ce qui concerne les enfants, je crois que l'usage, même modéré, du vin pur doit leur être interdit. Pour eux le vin doit être additionné au moins de deux fois son volume d'eau. J'en suis tellement convaincu que mon fils, âgé de 9 ans, ne boit pas une goutte de vin : il se contente d'eau claire et n'inspire pas la pitié pour cela. Ceux qui en douteraient peuvent venir contempler ses mollets.

L'alcool du vin ne fortifie pas les enfants, contrairement à ce que croient trop de familles ; il contrarie leur croissance et leur développement.

Pour ce qui est des grandes personnes, il est difficile évidemment de fixer la dose de vin pur dont l'absorption quotidienne mène à l'alcoolisme. Pour fixer un chiffre, il faudrait connaître d'abord la richesse alcoolique du vin consommé. Or il faut savoir que le Finistère consomme beaucoup de vins d'Algérie, vins qui titrent facilement jusqu'à 10 et 12 degrés, et partant plus dangereux que les vins un peu faibles des crus du bassin de la Garonne.

Compte tenu des différences de tempérament et de profession, je crois qu'on peut poser en principe que l'abus du vin commence dès qu'on absorbe un litre de vin par jour. En boire davantage, c'est s'exposer d'une façon certaine à toutes les suites fâcheuses de l'alcoolisme inconscient, qui est bien l'alcoolisme le plus répandu dans nos bourgades. »

(à suivre).

Brochures à répandre.— Viennent de paraître : 1° la *Révolte des Bretons contre l'alcool*, 2° édition, prix 0 fr. 15 ; 2° *Gwirioneziou var an odivi*, par M. Uguen : prix : 0 fr. 10. Réductions quand on les demande par 12, 50, 100 exemplaires.

Journée antialcoolique de Quimper.— Elle aura lieu le mardi 15 Septembre, lors du congrès des Œuvres.

Nous en donnerons le programme dans nos prochains numéros.

AVIS.— Les amis et membres de la Croix-Blanche sont priés de verser au bureau diocésain leur cotisation de 1914. La cotisation fixée par paroisse à 2 fr. donne droit à un abonnement au Pêril alcoolique.

Les sections locales organisées peuvent s'adresser direc-

tement à Paris. Quand on prend plusieurs numéros à la fois, on obtient d'importantes réductions.

L'HOPITAL MILITAIRE DE NANTES-DOULON

Le pétionnement est bien organisé dans notre Diocèse. La Ligue Patriotique des Françaises, les Associations de Chefs de Famille et les Unions paroissiales se sont mises en mouvement.

La marche à suivre est celle-ci : des délégués de chaque paroisse déposent les pétitions entre les mains du Maire et demandent une délibération du Conseil municipal, dont le procès-verbal sera remis aux Conseillers Généraux et envoyé au Conseil municipal ainsi qu'au Conseil général de Nantes.

Nous avons confiance que devant cette protestation énergique des Familles, la municipalité Nantaise sera amenée à remplir son devoir.

Nous donnons ici le texte de la pétition, en rappelant qu'on en peut demander des exemplaires au Directeur diocésain des Œuvres à l'Evêché.

A MM. les Conseillers Municipaux

Messieurs,

Dans quelques jours s'ouvrira l'Hôpital Militaire de Nantes-Doulon, destiné à recevoir les soldats malades ou blessés de la garnison de Nantes et du XI^e corps d'armée.

Cet hôpital, nous dit-on, sera laïcisé. Point de sœurs de charité pour soigner les malades, point de prêtre pour absoudre les mourants, point de chapelle où convalescents et infirmiers de service assisteront à la Messe. Nous ne pouvons croire qu'il en sera ainsi. Ce serait un audacieux défi jeté aux populations bretonnes et vendéennes, les plus catholiques de France, et ce défi, nous saurions le relever.

Nous n'avons pas hésité à faire à la France le sacrifice des trois plus belles années de nos enfants, nous ne lui marchandons ni la jeunesse, ni la santé, ni le sang de nos fils, mais pour ceux qui seraient malades, nous **exigeons** les soins que réclame leur état. Certes, nous rendons hommage à la science et au dévouement de nos médecins militaires, mais ils ne peuvent pas tout faire par eux-mêmes et nous **voulons le maintien des sœurs** qui, par leur prudence, leur scrupuleuse exactitude à remplir les prescriptions médicales, leur sont de précieuses et d'indispensables auxiliaires et en qui nous avons pleine confiance.

— 227 —

Chrétiens, nous **voulons** assurer le salut de nos enfants, nous ne faisons à personne le sacrifice de leur âme, et nous **entendons** que le prêtre ait pleine et entière liberté d'entrer à l'hôpital et de donner les secours de la religion à tous ceux qui les lui demandent.

Pour cela nous ne **réclamons** que l'observation rigoureuse du « Règlement sur le service de santé de l'Armée, titre III, chapitre 2, section VI, Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre, 1908 ».

Messieurs,

Vous êtes nos mandataires et nous vous prions respectueusement de vouloir bien présenter à M. le Préfet, les revendications suivantes :

1^{re} *Maintien des sœurs dans le nouvel hôpital militaire de Nantes-Doulon.*

2^{re} *Liberté pour le prêtre d'y faire sa visite journalière.*

3^{re} *Aménagement d'une salle pour l'exercice du culte, quand il sera demandé.*

Au nom des Parents des Jeunes Gens sous les Drapeaux

Presse et Conférences

ASSOCIATION DES PÈRES DE FAMILLE

Dirinon

« La section paroissiale de Dirinon a tenu sa réunion trimestrielle le 21 Juin après la Grand'messe. Après que M. A. de Dieuleveult, président, eût lu le rapport de la dernière séance, le sympathique M. Tinévez, agriculteur à Plabennec, fit une superbe conférence. Après avoir montré les méfaits de l'école sans Dieu, il nous donne les remèdes pour parer au mal, et termine en adjurant les catholiques de s'unir, de conserver leur foi et de la transmettre à leurs enfants. »

Après quelques mots de M. Le Recteur, la séance est terminée par la prière. Le soir le bureau s'est réuni pour délibérer sur quelques questions d'intérêt paroissial.

Pont-Croix

Le Dimanche 28 Juin, à l'issue des vêpres, 300 pères de famille venus des différentes paroisses du canton se groupaient à Pont-Croix, dans la salle du Patronage, pour entendre une conférence de M. l'abbé Gouzard.

L'orateur a commencé par annoncer aux pères de famille l'ouverture prochaine d'une école régionale libre dans les locaux de l'ancien Petit-Séminaire. Le bon vieux collège d'autrefois va retentir de nouveau des cris joyeux de la jeunesse et rassembler derrière ses murs rajeunis toute une armée d'enfants. Il ne cessera donc pas d'être ce qu'il fut depuis la Révolution, une pépinière d'âmes religieuses. Tous les pères de famille vraiment soucieux de l'âme de leurs enfants se feront un devoir d'y conduire leurs chers petits... Puis, dans un breton pur, mais sans recherche et dans un langage clair et vigoureux, M. Gouzard a montré et prouvé la faillite de l'école neutre. Elle n'est plus neutre, elle enseigne l'athéisme sinon théorique, du moins pratique ; elle prêche l'irresponsabilité. De là des conséquences désastreuses pour la formation morale de la jeunesse. Plus de morale et partant plus de vertu, c'est la bride lâchée à tous les instincts mauvais, c'est la porte ouverte à tous les désordres.

Si nous voulons arrêter notre chère Patrie dans sa course à l'abîme, groupons-nous, unissons tous nos efforts pour réclamer la liberté et la justice scolaires. Liberté à tout père de famille de confier son enfant aux maîtres de son choix. Justice égale pour tous, répartition des ressources et des secours proportionnellement au nombre des enfants indigents à quelque école qu'ils appartiennent.

Pères de famille, conclut l'orateur, faites votre devoir et vous pourrez compter sur l'aide de Dieu.

Après la Conférence, M. l'abbé Jouanne a donné quelques films cinématographiques qui ont vivement intéressé et amusé l'auditoire.

A l'issue de la séance, tous les hommes se sont rendus en groupe compact au Petit-Séminaire. Après avoir avec une émotion visible chez la plupart, parcouru les cours et le cloître, tous se sont groupés à la chapelle où ils ont chanté avec âme le *Magnificat*. Plusieurs de ces hommes ont été élevés au Petit-Séminaire ; ils ont revu avec plaisir leur vieux collège et tous se sont promis d'y envoyer leurs enfants...

Ajoutons que, dès la veille au soir, M. l'abbé Arhan, vicaire à N.-D. de l'Assomption de Quimperlé, avait adressé aux dames, réunies dans la même salle du Patronage, une allocution très goûtée où il invitait ses auditrices à se faire de plus en plus apôtres et à redoubler de prières pour le relèvement de la France croyante. De belles projections fixes donnant des exemples de l'héroïsme des femmes françaises, et des films cinématographiques d'un comique irrésistible agrémentèrent cette intéressante réunion.

Avis aux Associations de Chefs de Famille.—

M. Bréard, Pharmacien à Douarnenez, Trésorier de la Fédération diocésaine des Associations de Chefs de Famille, prie les Trésoriers des Associations cantonales qui n'ont pas encore effectué leurs versements annuels, et celui des abonnements personnels à *Ecole et Famille*, de lui envoyer au plus tôt les cotisations en retard : sur 42 Associations, 16 n'ont pas encore réglé, dont 5 sont en retard de deux ans.

Il n'a passé entre ses mains que 76 abonnements à *Ecole et Famille*. Il fait un appel chaleureux pour que les Associations cantonales recrutent des abonnés aux conditions avantageuses qui leur sont accordées.

Œuvres Charitables, Économiques et Sociales

CERTIFICAT AGRICOLE LIBRE

Résultats de l'examen écrit

Élèves présentés : 503 ; admissibles : 241. Ecoles libres de : Elliant, 5 ; Quimperlé, 1 ; Fouesnant, 1 ; Pluguffan, 4 ; Plou-nécour-Lanvern, 2 ; Plougasnou, 1 ; Carhaix, 7 ; Briec, 3 ; Le Folgoët, 15 ; Landrévarzec, 1 ; Lesneven, 10 ; Kerfeunteun, 9 ; Pleyben, 12 ; Plougastel-Daoulas, 16 ; Guipavas, 9 ; Pont-l'Abbé, 34 ; Douarnenez, 16 ; Landerneau, 13 ; Plabennec, 9 ; Landivisiau, 20 ; Saint-Thégonnec, 13 ; Châteauneuf-du-Faou, 2 ; Brélès, 6 ; Plougouven, 6 ; Saint-Pol-de-Léon, 7 ; Châteaulin, 19.

A l'examen oral 215 ont été définitivement reçus. Les 5 médailles d'argent et les 10 médailles de bronze mises à la

disposition de la Commission par la Société des Agriculteurs de France ont été décernées aux 15 élèves ayant obtenu le plus de points.

Prix décernés aux écoles par la Société d'Encouragement aux œuvres agricoles du Finistère :

Prix d'honneur : 100 fr. Ecole libre de Pont-l'Abbé.— 4 prix de 50 fr. aux Ecoles libres de Saint-Thégonnec, Landivisiau, Plabennec et Brélès.— 5 prix de 25 fr. aux Ecoles libres de Pluguffan, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Elliant et Pleyben.

Le Bulletin d'Août donnera par écoles, la liste des 215 diplômés et des 15 médailles.

Caisses Mutuelles-Incendie

Le tableau donné dans le Bulletin d'Avril, pages 166-168, est à compléter par les totaux suivants :

Nombre de polices au 1^{er} Janvier 1914 : 2 309. Total assuré : 18 162 975 fr. Part assurée directement par les Mutuelles locales : 3 182 898 fr. 50. Part assurée par la Caisse Régionale de Réassurance : 14 980 076 fr. 50. Total des primes annuelles versées par les assurés : 17 287 fr. 30. Part revenant aux Caisses Locales. 2 640 fr. 57. Part revenant à la Caisse régionale : 14 646 fr. 73.

ASSOCIATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE

DES ŒUVRES DE

PROTECTION de la JEUNE FILLE

I. — Organisation générale.

L'Association catholique internationale des œuvres de Protection de la jeune fille a pour objet le bien religieux, moral et matériel de toute jeune fille obligée de gagner sa vie, quelle que soit sa condition sociale.

Fondée en 1896, à Fribourg (Suisse), l'Association était destinée originairement à la protection des Suissesses placées dans l'Europe orientale, mais dès l'année suivante elle avait élargi son cadre et était proclamée internationale.

Elle rayonne aujourd'hui sur le monde entier, unissant en vue d'une action commune les œuvres et institutions qui s'oc-

cupent des jeunes filles et leur facilitant des *échanges de service* d'un pays à l'autre.

Le chiffre des œuvres affiliées s'élevait en 1911 à environ **2,500** et à **12,000** celui des membres isolés.

Chaque pays a son organisation propre : la France possède un *Comité national* (siège à Paris, 70, rue Denfert-Rochereau) et *17 comités régionaux* autour desquels se groupent les *comités diocésains* et les *correspondantes*.

Le Comité national de Paris reste le trait d'union entre les différentes régions et la direction internationale de Fribourg.

Internationale et nationale à la fois, « la Protection », comme l'appellent ses membres, est avant tout **CATHOLIQUE**. Fièvre des plus précieuses bénédictions de Leurs Saintetés Léon XIII et Pie X, portant pour insignes les couleurs jaune et blanche du Saint-Siège, elle s'organise dans chaque diocèse sous la direction de Nosseigneurs les évêques et se met partout à la disposition du clergé paroissial.

Comme le constatait M. Henri Joly, de l'Institut, les œuvres catholiques de France n'ont pas toujours rendu un bien social correspondant à l'immense consommation d'énergie qu'elles représentent, *parce qu'elles ne s'emboîtent pas les unes dans les autres et ne s'unissent pas* suffisamment entre elles.

M^{me} de Montenach, Présidente internationale de la Protection, ajoutait en rappelant cette pensée au congrès de l'Association, à Dijon, en 1910 :

« C'est absolument le plan de M. Joly que nous essayons de » réaliser en opérant l'union et le rapprochement des œuvres » catholiques féminines, en leur fournissant le lien qui les rattache » chera les unes aux autres.

« Nous voudrions que, par nos soins, la petite fille qui va » de l'école au patronage, du patronage au cours professionnel, » à l'atelier ou à l'usine, de la ville à la campagne, de la France » au bout du monde, soit toujours, dans n'importe quelle localité, » assistée par la même œuvre devenue multiforme, tous » jours présente sur sa route.

« Nous ne prétendons pas, pour la réalisation de ce programme, amalgamer les œuvres les unes dans les autres ; » nous voulons, au contraire, qu'elles demeurent ce qu'elles sont, » qu'elles conservent toute leur personnalité et toute leur autonomie, mais qu'elles se tiennent ensemble comme des gens » qui font la chaîne dans un incendie.

« Nous avons la preuve que notre programme n'est pas chimérique, car déjà des milliers d'œuvres — les unes anciennes » les autres naissantes — sont venues à nous de tous les points

» de l'horizon : leur nombre augmente sans cesse, elles acceptent » notre discipline et adoptent nos couleurs comme signes de » ralliement sans altérer en rien leur propre constitution. »

Ce lien entre les œuvres créé par l'Association est son trait essentiel : *son but n'est pas de fonder des œuvres nouvelles, mais de coordonner tous les efforts pour assurer l'universalité et la continuité du bien.*

II. — Moyens d'action.

Un des principaux moyens d'action est la diffusion des affiches, jaune et blanche, répandues dans le monde entier :

Affiches de gares et de paquebots donnant l'adresse des secrétariats et maisons d'accueil et répétant dans toutes les langues : « Méfiez-vous des inconnus. »

Affiches d'églises disant aux jeunes filles : « Restez à votre foyer. »

Oui, garder la jeune fille au foyer, voilà l'idéal de la Protection.

Elle voit dans l'exode vers les grandes villes, la racine des maux qu'elle est appelée à combattre et veut tourner de plus en plus ses efforts de ce côté. C'est pourquoi le Secrétariat national de Paris étudie particulièrement la question des industries propres à retenir la femme au foyer.

Industries rurales et agricoles surtout, car les professions de l'aiguille sont encombrées à l'heure présente, tandis que la terre et les industries connexes offrent encore des ressources considérables à ceux qui savent en tirer parti.

Cependant il est des cas où l'émigration est inévitable, la Protection cherche alors à pallier le mal et devient réellement *multiforme* pour répondre à toutes les difficultés qui guettent la femme isolée :

I. — Dans les **voyages** elle est l'*affiche indicatrice*, le *service des arrivantes* dans les gares, l'*itinéraire* soigneusement préparé et le *livret-guide* remis aux voyageuses, etc.

II. — Dans les **villes**, elle est la *maison d'accueil* et la *maison de famille*, suscitant ces maisons là où elles font défaut et les encourageant là où elles existent, fidèle à son principe *d'utiliser les œuvres anciennes* plutôt que d'en créer de nouvelles.

III. — La Protection est aussi le **placement**.

C'est là une de ses préoccupations les plus graves : trop de faits navrants lui rappellent chaque jour les paroles de Mgr. Haal, curé-doyen de Luxembourg, démontrant dans un travail très documenté que le tiers des femmes perdues l'étaient par des bureaux de placement.

Tous ne sont pas des maisons malhonnêtes, nous le savons, mais ils restent généralement des *entreprises commerciales*. On ne peut donc leur demander les recherches consciencieuses que s'imposent les œuvres de Protection. Celles-ci s'efforcent de *placer les jeunes filles dans leur propre région* et dans les familles chrétiennes où la santé de leur âme sera préservée comme celle de leur corps.

On n'attachera jamais trop d'importance à cette question du choix des places, tant pour les domestiques que pour les ouvrières, car du placement — surtout du premier — dépend le plus souvent tout l'avenir d'une jeune fille.

III. — Rôle du clergé paroissial.

Voilà quelques aspects du vaste réseau protecteur dont l'Association voudrait couvrir la France.

Pour atteindre ce but, un lien est nécessaire entre les Comités régionaux et chacune des localités de leur ressort. Les **correspondantes** locales forment ce lien. A l'heure actuelle elles sont 3,000, mais avec la grâce de Dieu, la Protection espère en avoir une un jour dans chacune des **35,000** communes de France.

Aussi, la Protection adresse un pressant appel au clergé.

I. — Elle supplie MM. les Curés de lui indiquer comme correspondante une personne de confiance, qui fera bénéficier les jeunes filles de la paroisse des multiples services de l'Association. Elle s'efforcera avant tout d'**enrayer les départs** et, dans les cas où ils s'imposent, elle adressera l'émigrante à la Protection du lieu où elle se rend.

On peut prévoir un cas peu vraisemblable mais toujours possible : une paroisse idéale où les jeunes filles ne seraient jamais tentées de partir et n'auraient besoin d'aucun des services de la Protection ; l'Association demande quand même à y avoir une correspondante, car la correspondante n'est pas seulement le lien entre la localité et le comité régional, elle est **une maille du réseau protecteur** nécessaire à l'ensemble : les comités peuvent avoir des enquêtes à faire sur des jeunes filles qu'on recherche ou sur des places proposées, il leur faudrait une personne à qui s'adresser, afin de ne pas importuner MM. les Curés déjà surchargés de travail.

II. — L'Association demande à MM. les Curés d'apposer son affiche dans leur église et dans les locaux de leurs œuvres.

Les jeunes filles auront ainsi sous les yeux les avertissements de l'expérience et elles apprendront à connaître les couleurs jaune et blanche qui, dans quelque église ou quelque gare de France, seront peut-être un jour leur salut.

IV. — Services rendus.

Les affiches s'adressent aussi à celles qui habitent temporairement la paroisse : ouvrières de passage, domestiques venues d'autres provinces ou de l'étranger. Pour elles, la Protection est en contact avec toutes les *œuvres provinciales et étrangères*, procurant **renseignements, rapatriements**, etc.

Elle s'occupe également des jeunes filles ayant déjà quitté le pays. Elle les fera *visiter et soutenir* par les correspondantes de leur lieu de domicile et se chargera, le cas échéant, des *recherches* nécessaires pour retrouver la trace d'une disparue. Plus d'un sauvetage d'âme a déjà récompensé des enquêtes de ce genre.

Elle s'efforce aussi de procurer au jeunes ouvrières des adresses de patronnes chrétiennes et d'ateliers recommandés. A l'heure de midi, elle indique des **restaurants** à bon marché et des **réchauds**. Ces derniers (dont 4 ont été ouverts en 1911-1912 par la Protection) offrent aux jeunes filles, moyennant dix centimes, un abri et le gaz pour réchauffer les provisions apportées de chez elles au lieu de manger froid dans le jardin public, au grand détriment de la morale comme de l'hygiène.

En un mot, **l'Association se met à la disposition de toutes les personnes qui travaillent ou désirent travailler au bien de la jeunesse féminine.**

Certaines bonnes volontés sont paralysées par l'isolement de leur effort.

Qu'elles s'adressent à leur *Comité diocésain* ou si elles l'ignorent, à Paris (70, rue Denfert-Rochereau) au Comité national. Elles seront *éclairées, soutenues, mises en rapport* avec les œuvres utiles à leurs protégées (*écoles professionnelles et ménagères, maisons de repos, bibliothèques, mutualités féminines*, etc.) et *documentées* sur toutes les questions pouvant les intéresser, industries locales, etc.

S'adresser pour toutes demandes de services, enquêtes, placement, renseignements de tous genres, publications de la Protection (Bulletin mensuel, annuaire, livret-guide, etc.) : au Secrétariat National, 70, rue Denfert-Rochereau, Paris, ou au Secrétariat Diocésain, 5, rue Valentin à Quimper.

Le Chant liturgique : conseils utiles

M. le curé de la paroisse fait remarquer aux fidèles les invitations que leur adresse à chaque instant le prêtre qui officie, et il les exhorte à lui répondre, à haute voix, comme il leur

parle lui-même. Il obtiendra qu'après le *Dominus vobiscum* chacun dise : *Et cum spiritu tuo*, après les oraisons, *amen* et qu'à la Préface le dialogue sublime *Sursum corda ! — Habemus ad Dominum* s'établisse dans toute sa réalité entre le célébrant et l'assistance. C'est peu de chose, ce commencement ; pourtant, bien accompli, il change déjà notablement la physionomie de l'office.

(M^{re} Fuzel).

Que MM. les Curés, choisissent, par exemple, le *Kyrie* des Anges (VIII), que tous les dimanches on le répète jusqu'à ce que l'air en soit su par tout le monde imperturbablement. Un moment viendra où tout le monde le chantera dès qu'il sera entonné, instinctivement, presque sans s'en apercevoir. Ce *Kyrie* appris, on passera à un autre.

(M^{re} Fuzel).

BIBLIOGRAPHIE

Chez DESCLÉE ET C^e

Paroissien Romain contenant la Messe et l'Office pour tous les dimanches et fêtes de 1^{re} et de 2^e classe, selon l'Edition Vaticane.

1 vol. in-12 de 1600 pages. Epaisseur 3 cent. poids du vol. relié 875 grammes : titres et explications ou rubriques en français. N^o 800, avec signes rythmiques, broché 5 fr.

Le premier tirage, de 15 000 exemplaires, a été épuisé en 3 semaines.

Le 2^e tirage, avec toutes les corrections signalées, est en vente.

N^o 801, sans signes rythmiques même prix.

A l'impression : A. *Manuel* de la Messe et des Offices, contenant le *Kyrie* entier, et toutes les parties chantées, à l'usage des petites paroisses. Vol. in-12 de 600 pages, trois éditions, 1^{re} avec signes rythmiques, 2^e sans signes rythmiques, 3^e en notation moderne.

B. *Manuel* de 300 pages.

C. *Manuel* de 150 pages environ.

ADRESSES UTILES

Ecole et Famille, Bulletin mensuel de l'Union des Associations catholiques de Chefs de Famille. Abonnement : 1 fr. 50 ; pour les Associations Cantoniales ou Paroissiales, 1 fr. ; pris par nombre 0 fr. 60. — S'adresser à M. de Coatpont, 14 bis, Rue d'Assas, Paris VI, ou à M. le Colonel Hugot-Derville, Concarneau.

Imprim. A. CORCUFF, Châteaulin.

Le Gérant : A. CORCUFF.

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Bulletin Mensuel des Œuvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. Le Chanoine Alfred LE ROY, Directeur diocésain des Œuvres, 4, Rue Julien-Cois, Quimper

ABONNEMENT : deux francs

AVIS. — Le fléau de la Guerre nous oblige à suspendre notre publication, jusqu'à ce que l'heureux dénouement, humblement et instamment imploré de la miséricorde divine, nous permette de reprendre notre double mission d'éclaireur et d'auxiliaire de nos Unions Catholiques et de nos œuvres diocésaines.

Nous avons voulu que cet « au revoir » adressé à nos lecteurs leur apportât une parole lumineuse, en leur disant, avec Monseigneur Gibier, Evêque de Versailles, ce que deviendront nos paroisses, lorsque l'esprit et l'action des *Unions Catholiques* auront apporté au dévouement si admirable du clergé paroissial breton le complément d'une collaboration organisée et vivante de la part des fidèles.

Notre Evêque vénéré, pendant les exercices des Retraites ecclésiastiques que la Guerre vient d'interrompre si brusquement, a lu et commenté à ses prêtres ce beau *Communiqué* de M^{re} de Versailles. Il l'a fait sien et vivement recommandé à la méditation de son clergé. Nous l'adressons au même titre aux membres des Comités paroissiaux en les priant instamment d'en faire la règle de leur zèle.

LA PAROISSE

La paroisse est au diocèse ce que la famille est à la société. Telles familles, telle société, telles paroisses, tel diocèse. La reconstruction de l'Eglise de France ne pourra se faire que par la réorganisation des paroisses, et la réorganisation des paroisses ne pourra se faire que par le curé assisté et entouré de son Comité paroissial.

I. — *Le Comité paroissial est le premier élément de l'organisation diocésaine. Etat-major du curé, chef religieux de la pa-*

roisse, il comprend quelques hommes sûrs, éclairés, agissants, dévoués, catholiques pratiquants ou au moins sympathiques à la religion qui se groupent, sous la présidence de leur pasteur, étudiant, travaillant et marchant avec lui. Ainsi, il n'est pas toute la paroisse mais il en est l'élite, le centre vital. La partie forte et rayonnante ; et à ce titre il constitue un groupe de ténacité et de résistance, de pénétration et de conquête, comme un Syndicat d'initiative dans l'intérêt et pour le bien spirituel et temporel du pays et des paroissiens.

H. — Le Comité paroissial, qui est nécessaire et peut exister partout se réunit au moins tous les mois. La séance s'ouvre et se termine par la prière. Le secrétaire lit le procès-verbal de la réunion précédente. On examine si toutes les résolutions prises ont été exécutées, et aussitôt la conversation s'engage entre le curé et les membres du Comité. Il importe que le Comité paroissial ne se borne pas seulement à être un Cercle d'études ; il faut qu'en définitive il devienne un Comité d'action. Pour cela, il ne se cantonnera pas exclusivement dans les questions générales ou trop théoriques ; mais il devra aborder fermement les questions pratiques d'ordre paroissial. Le Comité paroissial, qui sera en relations constantes avec le Bureau diocésain, aura soin de lui envoyer, au moins tous les trois mois, un bref compte rendu de ses travaux.

III. — Le Comité paroissial est le noyau de celle cellule fondamentale de l'organisation religieuse qu'est la paroisse. Sa fonction première est donc de créer autour de lui un milieu propice qu'il devra, dans la suite et avec le temps, organiser, développer et perfectionner. Le milieu dont le Comité s'entourera est l'Association paroissiale. C'est l'œuvre primordiale qui s'imposera à ses études, à ses démarches et à son action. Puis le Comité suscitera au-dessus et en dehors de toute politique, les œuvres qui font défaut et qui sont reconnues nécessaires et possibles dans la paroisse : œuvres de religion et de piété, œuvres d'enseignement et d'éducation, œuvres de persévérance et de jeunesse, œuvres de propagande et de presse, œuvres charitables et sociales, etc. Ainsi le Comité, s'inspirant des grands principes et des contingences locales, exercera une action catholique et sociale, unitive et patriotique, pratique et féconde. (M^{sr} Gibier).

LES COMITÉS PAROISSIAUX ET LA GUERRE

Pendant que nos frères et nos fils vont combattre sur les champs de bataille pour la défense et la gloire de la France,

notre patrie bien aimée, quelle est la mission qui incombe à tous ceux, pères, mères et enfants que le devoir retient au foyer et à l'ombre du clocher ?

Nous voudrions fixer leur attention sur trois points qui embrassent les intérêts les plus urgents dans les conjonctures douloureuses actuelles :

1° **Œuvres de piété.** — Les Confréries paroissiales des hommes du Sacré-Cœur doivent redoubler de ferveur, multiplier les communions et les adorations, participer aux Saints offices avec la plus grande assiduité, se consacrer, eux, leurs fils soldats ou marins et leurs familles au Sacré-Cœur, lui consacrer surtout la France par des hommages solennels que les pouvoirs publics refusent, mais qu'il nous appartient à nous, ses enfants dévoués et fidèles, de rendre en réparation des apostasies officielles, afin d'attirer sur la France la miséricorde du Roi Divin.

Ce sera dans le même esprit que les hommes qui se sont groupés pour faire le *Chemin de la Croix en commun* continueront et développeront leur belle œuvre : « dans la Croix est notre salut, notre vie, notre paix, notre consolation. »

Et s'il y a dans quelques familles bretonnes à regretter que la vieille et très sainte tradition de la prière en commun, avec la lecture de la Vie des Saints, et la récitation journalière, toute la famille réunie, d'une leçon du catéchisme, c'est le temps favorable où Dieu nous invite par l'épreuve douloureuse, à reprendre avec ferveur cette pratique dont dépend en grande partie l'esprit de foi et de vie surnaturelle dans nos foyers.

Enfin nos Confréries du *Saint Rosaire*, de l'*Apostolat de la Prière*, nos *Tiers-Ordres*, nos *Congrégations de Mères Chrétiennes*, des *Enfants de Marie*, et de *Jeunes gens catholiques* vont retremper leur zèle dans la souffrance commune, pour que Dieu ait pitié de nous et nous accorde bientôt le bienfait divin de la **Paix**.

Œuvres scolaires et post-scolaires

Toutes les mesures sont prises pour que le grand nombre de nos écoles libres puissent s'ouvrir à la fin des vacances. Mais d'ici là, par suite des vides faits aux foyers, bien des enfants restent abandonnés à eux-mêmes pendant le cours du jour. Les pouvoirs publics viennent d'inviter les membres des écoles officielles à transformer les locaux scolaires en garderies de vacances. Nos maîtres et maîtresses, secondées par des dévoue-

ments qui ne manquent jamais parmi les catholiques aux époques de crises nationales, pourvoient de leur côté à ces besoins urgents. On sait que les garderies sont essentiellement libres, pourvu qu'elles ne prennent pas la forme d'enseignement scolaire. Mais elles offrent aux *catéchistes volontaires* le moyen de former à la piété et de dispenser l'enseignement de la religion par les leçons de catéchisme, les explications de tableaux religieux, le chant de cantiques, des récits d'histoire sainte etc.

Les calamités publiques sont un temps où le bon Dieu ouvre aussi tous les trésors de ses miséricordes et pénètre plus intimement au cœur de tous pour y jeter des semences fécondes de foi et de vertus. Le terrain est donc plus préparé que jamais pour que les âmes généreuses aident la grâce par un apostolat bien organisé.

Les *Catéchistes volontaires* devront donc se recruter avec plus de soin, dans tous les quartiers des paroisses, et pénétrer jusque dans les familles pour y réveiller le sens de la responsabilité touchant la formation religieuse du jeune âge, y provoquer et mettre en exercice le zèle des frères et des sœurs aînés. Tous ces dévouements trouveront leur centre dans la *Confrérie de la Doctrine Chrétienne*, fondée dans toutes les paroisses ; et en s'y inscrivant, les *catéchistes volontaires*, ainsi que les *membres des familles qui s'occuperont de l'instruction religieuse de leurs enfants* pourront gagner les nombreuses indulgences plénières accordées par le Souverain Pontife.

III Les membres de nos Comités Paroissiaux, sont, nous a souvent dit notre Evêque, les *auxiliaires*, les *vicaire*s laïques du clergé paroissial. Or voilà des vides effrayants faits parmi nos prêtres des paroisses par l'application des lois du recrutement militaire. Il est donc plus nécessaire que jamais que les membres des Comités paroissiaux se tiennent bien dans la main du prêtre comme de bons et très utiles instruments d'apostolat et de bon exemple. Qu'ils passent par la sacristie à l'occasion des offices, qu'ils se prêtent aux directions et avis à transmettre dans leurs quartiers, qu'ils apportent les nouvelles reçues des soldats, qu'ils nouent enfin avec leurs prêtres ces liens d'intimité que la souffrance commune rend plus chers et plus forts. Le fruit de cette intimité plus grande sera, selon la devise de la B^e duchesse de Bretagne Françoise d'Ambroise « **qu'en toutes choses Dieu soit plus aimé !** »

Les circonstances graves du moment forcent à remettre à plus tard le Congrès diocésain fixé aux 14, 15, 16 Septembre prochains.

CROIX-BLANCHE

NOUVELLES DE L'ŒUVRE

Saint Divy. On nous écrit, en date du 15 Juillet : « Je vous adresse une petite liste d'hommes et de femmes qui veulent faire partie de la *Croix-Blanche*. (*Suivent les noms*). Ce petit succès est dû à l'initiative de deux collégiens, futurs séminaristes. » Bravo ! les jeunes !

La liste n'est pas petite, puisqu'elle comprend 16 hommes et jeunes gens, et 20 femmes.

Guipavas. « Il y a ici un jeune homme, élève du collège de L... véritable apôtre de la *Croix-Blanche*. Au collège il a entrepris une active propagande couronnée de succès ... Mais il ne s'arrête pas là : il a demandé à des camarades de constituer pendant les vacances une sorte de cercle d'études, qui aura pour objet d'étudier plus sérieusement la question de l'alcoolisme ... ils seront ensuite mieux armés pour continuer la lutte. »

Lampaul-Plouarzel. Un groupe est formé qui compte déjà une douzaine d'adhérents.

Déclarations d'un médecin. (*Suite*).

1° Tout alcool est nuisible, sauf en certains cas de maladie où il agit comme un coup de fouet et peut produire une réaction salutaire.

2° L'alcoolisme est amené sûrement, à plus ou moins bref délai selon les constitutions, par l'usage habituel des alcools et des apéritifs. Un excès de temps en temps est moins nuisible que l'usage habituel de l'alcool, à supposer qu'on ne soit jamais ivre.

3° *Boissons fermentées*. Le vin fortement coupé d'eau constitue une boisson saine. Un petit verre de vin pur à la fin des repas, c'est assez. En boire davantage, c'est faire un excès, surtout quand on mène une vie sédentaire. Ceux qui travaillent au grand air, qui suent, dépensent beaucoup de forces peuvent boire davantage sans inconvénient ; mais personne ne doit boire plus d'un litre de vin par jour.

Cidre. Quand il n'est pas très fort en alcool, on peut en boire un litre dans sa journée, mais boire 4, 5, 6 litres et davantage, c'est insensé et mauvais pour la santé : de tels excès amènent vite l'abrutissement.

Bière. Boisson saine et tonique, contenant très peu

d'alcool. On peut en boire un verre ou deux à ses repas.

Eau. C'est la meilleure des boissons. Tous ceux qui éprouvent de la difficulté à digérer guérissent le plus souvent en ne buvant que de l'eau.

4° *Enfants.* Il ne faut pas leur donner de vin pur, ni les laisser boire du cidre à discrétion. On a vu des enfants de 4 ans qui étaient alcooliques, parce que leurs parents leur donnaient à boire du cidre et des liqueurs aussi souvent qu'ils en demandaient.

L'alcool et l'armée Allemande.— La barbarie allemande se révèle tous les jours par des cruautés inouïes ; mais parmi toutes les preuves de brutalité que les Prussiens nous fournissent, il y a certaines prescriptions qui, non dictées par la vertu, font œuvre de prudence digne d'être imitée : Dans leurs modèles de réquisition en pays envahi, on trouve ceci : « **la remise ou la vente de boissons alcooliques est strictement interdite.** » Sur ce point, les Allemands marchent sur les traces du Général Liautey qui a porté une mesure de prohibition sévère contre l'alcool, au Maroc.

ADRESSES UTILES

Ménagères et Fermières, excellente publication, très pratique, foncièrement catholique.— Abbé Péters, Reims, 1 fr. par an.

Jeux et chants du Patronage, par Marie-Lucie, 2^e édition, recueil très varié et fort bien compris, nécessaire à toutes les Directrices de Patronages de Filles et d'écoles libres de Filles : Lethielleux, éditeur, 14, Rue Cassette à Paris.

1° Archiconfrérie de N.-D. des Champs, Sées, Orne.

2° *Chronique sociale de Bretagne*, revue mensuelle, au Secrétariat social Breton, 10, Passage Alain Fergent, Rennes.

3° *Revue Grégorienne*, études de chant sacré et de Liturgie avec le concours des Bénédictins de Solesmes. Quatrième année. Abonnement 3 fr. 50.

Desclée et C^e, 30, Rue Saint-Sulpice, Paris.